



**HAL**  
open science

## Les formes urbaines de la ville nouvelle des rives de l'Étang de Berre: histoire du projet

René Borruey, Pascale Bartoli, Anne Carpentier

### ► To cite this version:

René Borruey, Pascale Bartoli, Anne Carpentier. Les formes urbaines de la ville nouvelle des rives de l'Étang de Berre: histoire du projet. [Rapport de recherche] VN-2003-BAR, Ministère de la culture et de la communication / Bureau de la recherche architecturale, urbaine et paysagère (BRAUP); Ecole nationale supérieure d'architecture de Marseille / Investigation sur l'Histoire et l'Actualité des Mutations Architecturales (INAMA). 2010. hal-01824896

**HAL Id: hal-01824896**

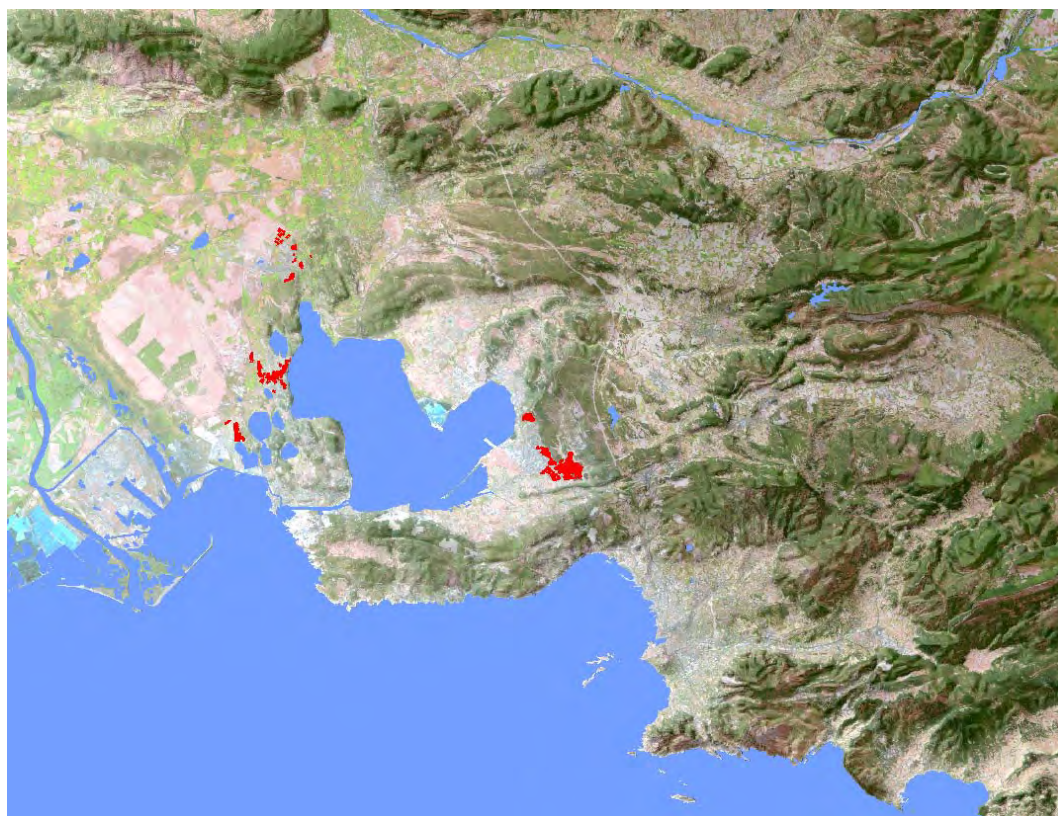
**<https://hal.science/hal-01824896>**

Submitted on 27 Jun 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# VN-2003-BAR



## LES FORMES URBAINES DE LA VILLE NOUVELLE DES RIVES DE L'ÉTANG DE BERRE : HISTOIRE DU PROJET

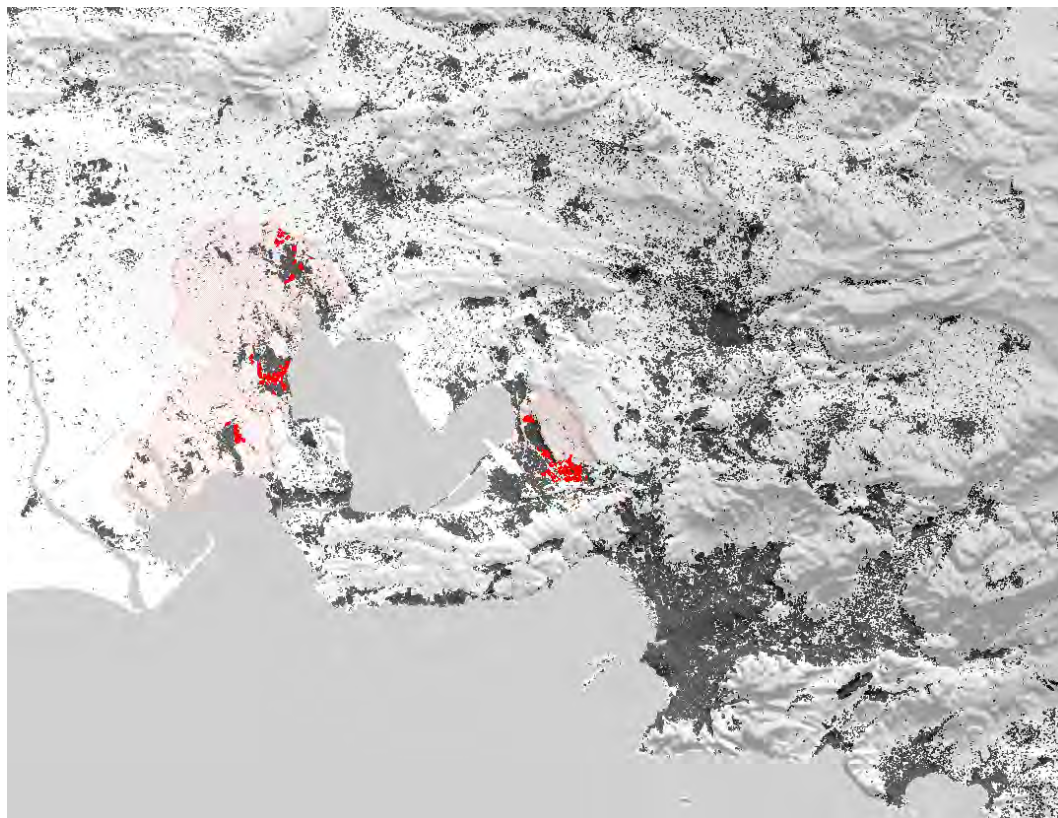
Laboratoire INAMA [ René BORRUEY ]  
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE MARSEILLE

**Février 2010**

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION – DIRECTION  
DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE – BUREAU DE LA RECHERCHE  
ARCHITECTURALE, URBAINE ET PAYSAGÈRE

Programme

ARCHITECTURE, FORMES URBAINES ET CADRE DE VIE DANS LES  
VILLES NOUVELLES FRANÇAISES



Intitulé de la recherche :

## LES FORMES URBAINES DE LA VILLE NOUVELLE DES RIVES DE L'ÉTANG DE BERRE : HISTOIRE DU PROJET

[Subvention n°399 du 29 novembre 2002]

Équipe de réalisation :

Laboratoire INAMA

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE MARSEILLE

Responsable : René Borruey

Collaboratrices : Pascale Bartoli et Anne Carpentier

**Février 2010**

# Contenu

*Le présent rapport a pour but de faire état de l'avancement de cette recherche en rassemblant les principaux travaux effectués depuis sa mise en chantier. Il s'agit avant tout des textes publiés et à paraître, mais aussi de notes et documents cartographiques non publiés, fiches et minutes diverses se rapportant au travail d'investigation en archives, en entretiens et sur le terrain. À peu de choses près, les éléments présentés suivent l'ordre chronologique de leur production.*

*Nous avons divisé ce recueil en quatre chapitres augmentés d'un ensemble d'annexes. Le premier est un chapitre introductif qui rassemble des textes relevant d'une vision globale sur le sujet et sur notre démarche d'étude. Elle comporte un article qui a fait l'objet de deux publications successives, la seconde étant une version augmentée de la première ; malgré leur grande ressemblance apparente, l'avancement des travaux entre les deux parutions a donné au second un caractère que le premier n'a pas, c'est pourquoi tous deux figurent dans ces pages.*

*Les trois parties suivantes reprennent la tripartition selon laquelle – ainsi que l'expliquent les textes du premier chapitre – nous avons envisagé le découpage de cette recherche dès nos premières approches, tant dans son programme d'investigation que dans son exposé formel. Elles correspondent aux trois temps de l'histoire du projet et de son édification qu'il nous a toujours paru pertinent de distinguer : celui de la naissance institutionnelle, celui de la naissance urbanistique, celui de la production proprement dite. Chacune de ces trois parties a donné lieu à un texte publié (ou à paraître) se rapportant à l'ensemble de son temps historique, sinon à l'un de ses aspects étudié en particulier.*

*Ci-après :*

- 1. Vues d'ensemble [p.4]*
- 2. Naissance institutionnelle [p.42]*
- 3. Naissance urbanistique, [p.62]*
- 4. Production des formes urbaines [p.99]*
- 5. Annexes [p.139]*

*Les chapitres 3 et 4, ainsi que les annexes, rassemblent des éléments qui constituent des matériaux de recherche à l'état quasiment brut. Il s'agit d'une cartographie dans le chapitre 3. Dans le chapitre 4, qui correspond à l'étude de la production de l'EPAREB, ces matériaux sont multiples ; ils visent à donner une idée de la démarche d'inventaire que nous nous étions donnés d'entreprendre et qui est toujours en cours ; nous ne donnons là que des extraits du travail déjà effectué, car il n'était pas sensé de compiler dans le présent rapport toute la matière brute déjà produite. Dans les annexes, d'autres extraits de minutes d'archives et d'entretiens sont encore exposés.*

*Mais ces extraits sont pour nous importants car ils donnent, nous l'espérons, un aperçu de nos méthodes d'investigation, qui conjuguent toujours notes d'archives et commentaires, relevé ou report cartographique et définition formelle avancée de l'image de la carte, etc., ainsi, bien sûr, qu'une idée des recherches déjà importantes sur lesquelles a reposé l'écriture de nos différents textes publiés. La lecture de ces minutes d'archives et d'entretiens rassemblées dans les dernières parties du rapport, que nous nous sommes efforcés de limiter au maximum, nous semble indispensable.*

*Bonne lecture...*

# 1

## Vues d'ensemble

## *Préambule*

*Nous avons regroupé ici trois textes.*

*Le premier est constitué par la première note d'avancement de la recherche, rédigée en juillet 2005 à la suite de notre intervention dans le cadre du colloque de clôture du programme de recherche sur l'histoire et l'évaluation des villes nouvelles françaises dans le cadre des Entretiens de l'architecture, les 7 et 8 avril de la même année. Ce texte est donc une première forme développée de bilan d'étape sur les premiers résultats de notre investigation et les ajustements nécessaires de notre démarche. Il a servi de première ossature aux deux textes suivants.*

*Le deuxième texte est notre premier article sur la recherche. Intitulé « Rives de l'étang de Berre : ville nouvelle malgré tout... », il fut rédigé durant l'année 2006 et publié en avril 2007 par la Direction de l'Architecture et du Patrimoine dans les actes du colloque de clôture d'avril 2005.*

*Le troisième texte est le même article augmenté à la demande du Bureau de la Recherche architecturale et urbaine en vue de sa publication dans les Cahiers de la Recherche Architecturale et urbaine. Rédigé en octobre 2006, il a est paru plus d'un an plus tard dans le numéro n°22/23 de février 2008.*

*Ci-après :*

*[1.1] : « Note d'avancement du 29 juillet 2005 »*

*[1.2] : « Rives de l'étang de Berre : ville nouvelle malgré tout... » [version 1]*

*[1.3] : « Rives de l'étang de Berre : ville nouvelle malgré tout... » [version 2]*



## [1.1]

# Première note d'avancement

[2005]

Si, tels que nous les formulions il y a deux ans, les thèmes et les problématiques essentiels de la recherche n'ont pas changé, les travaux effectués depuis nous ont permis de mieux cibler ses objectifs, de simplifier sa démarche et son découpage.

Rappelons d'abord l'objectif global. Il s'agit avant tout de construire ce que nous avons pu qualifier schématiquement de « bonne » monographie sur l'édification de cette entité territoriale et urbaine qu'aura été *la ville nouvelle des Rives de l'étang de Berre*. Une *bonne* monographie *sur l'édification* de la ville nouvelle doit s'entendre non pas comme une étude complète se donnant d'épuiser l'historiographie de l'objet, mais comme une base indispensable à toute historiographie urbaine – sorte de « minimum syndical » de l'étude urbaine – visant à reconstituer et à expliquer le plus complètement possible les étapes successives de la genèse de sa substance bâtie. Par *genèse* il faut entendre le processus allant de la conception à l'exécution matérielle, et par *substance bâtie*, les espaces et les édifices que les aménageurs ont produits et faits produire.

Centrer le travail de production de connaissance *sur l'édification* renvoie à ce que nous semble devoir être l'apport minimal et précieux de la discipline architecturale à l'histoire des territoires : cela en vertu d'une compétence réputée légitime en matière d'édification, certes, mais plus encore de l'édification comme

processus ressortant du *projet* et de l'exécution du projet<sup>1</sup>. Cette démarche a par conséquent forte partie liée avec le dessin : parce qu'elle interroge ce processus essentiel et si peu étudié au profit des jeux d'acteurs et des marqueurs socio-économiques, qui se situe précisément dans le champ du dessin et dont l'évolution par états successifs au fil du temps d'élaboration, des premiers croquis jusqu'aux plans des ouvrages exécutés, nous renseigne plus que tout autre indicateur sur l'histoire concrète d'un tel *projet*.

Nous préconisons alors généreusement deux ordres d'approche : l'un consistant dans une série d'*inventaires* visant à rassembler un corpus de matériaux estimés indispensables à la recherche – repérage des archives, témoignages enregistrés d'acteurs et cartographie de toutes les opérations de construction –, l'autre consistant dans l'enquête historique proprement dite, l'*Histoire du projet*, que nous envisagions logiquement en deux séquences au moins : d'abord la période de gestation institutionnelle ayant précédé la création officielle de l'établissement public d'aménagement en 1973, l'EPAREB, ensuite la grande période de production du même établissement, jusqu'à l'année de sa dissolution 2001. Le résultat visé s'annonçait donc comme un produit relevant à la fois du rapport de recherche conventionnel et de l'atlas urbain.

Le travail s'est donc engagé sur trois fronts : un repérage documentaire, des entretiens avec les acteurs – la priorité étant donnée dans un premier temps aux maîtres d'œuvre plus qu'aux dirigeants – et la mise en place du système d'information géographique devant constituer le support technique et graphique de l'atlas.

## *Repérages et difficultés documentaires*

Dans le champ de la documentation, nous nous sommes trouvés confrontés à l'extrême dispersion des archives de l'EPAREB et à de sérieux problèmes d'accessibilité. Outre une part malheureusement déjà détruite au dire des anciens agents, le fonds éligible au versement s'est vu éclaté entre plusieurs

---

1. « Sur l'édification » fut le titre de la première théorie moderne d'architecture au XVe siècle : le *De re aedificatoria* d'Alberti ; sur son propos fondamental situant les compétences techniques, sociales et philosophiques de l'architecte, lire en particulier l'introduction de la récente traduction de Pierre Caye et Françoise Choay : Leon-Battista Alberti, *L'Art d'édifier*, Paris, Éditions du Seuil, 2004, p. 11-39 ; lire également Bruno Queysanne, « Les leçons d'Alberti » dans René Borruet, Giancarlo de Carlo, Guy Desgrandchamps, Benoît-Philippe Peckle, Bruno Queysanne, *Architecture et modestie*, Lecques, Théâtète éditions, 1999, p. 57-65.

destinations : les archives départementales ont recueilli le plus gros des versements – les fonds de la Direction et du grand services Production –, la Direction départementale de l'Équipement s'est octroyé le fonds très précieux du service des Etudes et de la Prospective, et le SAN, devenant communauté d'agglomération à l'Ouest de l'étang de Berre, s'est réservé une part – mal identifiée – des fonds concernant son secteur géographique. Aucun de ces organismes n'a souhaité récupérer le fonds graphique des plans et des calques originaux, ni celui des maquettes, et la seule tentative pour en sauver une partie – à l'initiative de l'école d'architecture – a été vouée à l'échec. Ces multiples versements ont été ensuite rendus inaccessibles pour cause de classement. Seules les Archives départementales ont rapidement mené à bien cette tâche. Consultable dès l'automne 2003, le fonds restait néanmoins soumis pour la plupart de ses pièces à la demande de dérogation aux règles de confidentialité s'appliquant aux archives récentes. Notre demande pour la consultation de quelques 431 pièces, déposée en juillet 2004, n'a été acceptée que dix mois plus tard. En outre, à l'école d'architecture est revenu 40 mètres linéaires d'ouvrages promis au pilon, qui constituaient la bibliothèque et le centre de documentation de l'établissement. Ce fonds a fait l'objet d'un premier inventaire et une classification thématique est en cours au sein du laboratoire INAMA.

Au compte de cette dispersion des sources documentaires, il faut ajouter la rareté des études existantes sur la ville nouvelle. N'oublions pas que la ville nouvelle des rives de l'étang de Berre était sur ce plan la moins dotée des neuf. Plus précisément, les connaissances sur l'histoire de ce territoire se situaient le plus souvent du côté de l'épopée industrielle de Fos et des projets globaux d'aménagement de l'*Aire métropolitaine marseillaise*, jusqu'à la veille de la création de la ville nouvelle. Le sujet le plus étudié était la rencontre tumultueuse entre l'État gaullien et les collectivités locales retorses à son intervention : dans un premier temps à l'échelle de Fos et de l'aire métropolitaine – avec notamment des études politiques très marxistes<sup>2</sup>– ensuite à l'échelle de la ville nouvelle avec la chronique de la fronde des élus locaux, Gaston Defferre à leur tête, contre l'application de la loi Boscher sur les rives de l'étang de Berre. Un ouvrage apparaissait en particulier comme une référence bien que parfois contesté : *La*

---

2. Nous pensons aux travaux d'Alain Chenu et Danielle Bleitrach, ainsi qu'à ceux plus tardifs de Bernard Morel, Thierry Felmann, Philippe Sanmarco, etc.

*Damnation de Fos* de Bernard Paillard, préfacé par Edgar Morin<sup>3</sup> ; plus discret, il y avait également un important article d'histoire politique de Paul Vieille sur la « bataille » des élus contre la ville nouvelle, publié en 1974<sup>4</sup>, et c'est encore sur cette séquence historique que venait de s'ajouter en 2002 l'étude de Nicole Amphoux que nous citons dans notre projet de recherche<sup>5</sup>. Certes, les recherches bibliographiques systématiques entreprises dans le cadre de la mission Roullier ont immédiatement révélé d'autres travaux universitaires, notamment trois thèses consacrées très précisément à la ville nouvelle, l'une en Droit, axée sur les aspects juridiques et institutionnels impliqués localement par l'application de la loi Boscher, les deux autres en Géographie, approchant la question sous l'angle généraliste des politiques d'aménagement, et divers mémoires de maîtrise ou de DESS<sup>6</sup>.

Mais sur l'histoire du projet dessiné et des espaces concrètement réalisés, des processus ayant conduit de l'un à l'autre, comme en général sur les formes matérielles de l'urbanisation régionale, rien apparemment n'existait en termes de véritables recherches. Hormis quelques éléments à mettre à l'actif de l'école d'architecture de Marseille<sup>7</sup>, la figuration des formes urbaines de la ville nouvelle pensées et réalisées étaient à rechercher dans les anciennes revues professionnelles, dans les quelques ouvrages généraux de référence sur le thème, et, bien sûr, dans les dessins produits par l'organisme aménageur lui-même, la MAEB jusqu'en 1973, puis l'EPAREB, documents disséminées dans les archives ou ailleurs – à notre plus grande joie, deux de ces précieuses plaquettes

---

3. Ouvrage publié au Seuil en 1981, adossé à une thèse en sociologie intitulée *Tendances et contre-tendances en milieu urbain : le cas du complexe industriel portuaire de Fos-sur-Mer*.

4. Paul Vieille, « Une séquence de *Kriegspiel* méditerranéen, la bataille des rives de l'étang de Berre », dans *Aménagement du territoire et développement régional*, Grenoble, Institut d'Études Politiques, 1974, vol. VII, p.375–406.

5. Nicole Amphoux, *La Ville nouvelle des rives de l'étang de Berre. Système et jeux d'acteurs : de la conception du projet à l'achèvement de l'opération*, étude commandée par le CERTU, Aix-en-Provence, CETE Méditerranée, 2002. Cette étude constitue un apport fort précieux sur au conflit politique précédant la création de l'EPAREB ; elle est plus sommaire quant à la période de production, très contestée par les agents de l'EPAREB non consultés lors de l'enquête de l'auteur et peu portée sur les conceptions formelles des aménageurs.

6. Se reporter à la bibliographie établie par la revue *Urbanisme*, dans son supplément au n°301 de juillet-août 1998, ainsi qu'au rapport *Architecture et formes urbaines en villes nouvelles : enquête bibliographique sur les sources écrites* établi par Catherine Bruant et Catherine Blain (pour les Ministères de la Culture et de l'Équipement, Laboratoire Ladrhaus, 2003).

7. Nous pensons aux travaux du laboratoire INAMA, ainsi qu'à un important travail personnel de fin d'étude de cinq étudiants s'étant consacrés à l'histoire urbaine et territoriale des pourtours de l'étang de Berre, publié en 2001 : Pascale Bartoli, Anne Carpentier, Céline Musset, Clément Orillard, Agnès Truchot, *L'Étang de Berre : de la mer au lac*, Marseille, Éditions générales du CAUE des Bouches-du-Rhône, 2001.

furent découvertes dans le fonds documentaire récupéré par le laboratoire. Donc, pas de recherches sur ce point, seulement des matériaux de recherche... Pour reconstituer l'histoire de la « proiettation » et de la réalisation des formes urbaines produites par l'EPAREB, tout restait à faire.

Fort heureusement, nous devons aujourd'hui à la mission Roullier d'avoir engagé quelques nouveaux travaux sur la ville nouvelle des rives de l'étang de Berre. À côté de la présente recherche, qui porte entièrement sur le sujet, deux autres, aujourd'hui achevées, l'ont abordé pour partie, toutes deux se plaçant en aval de la création de l'EPAREB. L'une, dirigée par Viviane Claude, en étudie, en même temps qu'à Cergy et Évry, les profils professionnels des agents<sup>8</sup> ; l'autre, dirigée par Michel Rautenberg et Jean-Samuel Bordreuil, beaucoup plus proche de notre questionnement, aborde la conception de ses espaces publics, en parallèle avec le cas de Villeneuve d'Asc<sup>9</sup>.

### *Une ville nouvelle tellement atypique*

En 2002, cet état de dispersion des sources, les conditions confuses où s'étaient déroulées la récupération sinon la perte des archives de l'EPAREB, et l'inexistence des travaux historiques sur sa production urbanistique, étaient les signes d'une réalité dont la prise de conscience au fil du travail nous a semblée déterminante pour le découpage de la recherche. Nous avons affaire sur les rives de l'étang de Berre à une histoire de ville nouvelle qui ne suscite localement que très peu d'intérêt, qui semble même vouée à un oubli consensuel. Ce sont ici les faits autant que les représentations se rapportant à l'objet qui sont en cause : en caricaturant, cette opération serait une sorte d'enfant illégitime de l'État – né d'un viol... – que personne ici n'a jamais voulu reconnaître, quand bien même les plus directement concernés aient cherché à en tirer le profit maximum.

D'abord, rien ne faisait ressembler cette *ville nouvelle* à ce qu'était celle de Cergy ou d'Évry, ou même les plus distendues et diffuses comme L'Isle-d'Abeau, Marne

---

8. Viviane Claude et Jean-Charles Fredenucci, *Expériences professionnelles et effets de génération en villes nouvelles (1965-2002)*, rapport de recherche pour le ministère de l'Équipement dans le cadre du Programme interministériel d'histoire et d'évaluation des villes nouvelles françaises, mai 2002, 166p.

9. Michel Rautenberg, Jean-Samuel Bordreuil, Arlette Hérat, Bénédicte Lefebvre, Corinne Sadock, *L'Espace public en villes nouvelles. Évolution de la notion d'espace public et réalisation d'espaces publics à Villeneuve d'Asc et Vitrolles, rives de l'étang de Berre*, rapport de recherche pour le ministère de l'Équipement dans le cadre du Programme interministériel d'histoire et d'évaluation des villes nouvelles françaises, juin 2004, 272 p ; et sur le même intitulé, lire le rapport de synthèse rédigé par Arlette Hérat en avril 2005.

ou Sénart. Notre recherche s'attardera sur ce point : les quatre secteurs qui la constituaient étaient géographiquement coupés les uns des autres, inclus chacun dans une commune, s'identifiant donc à elle (Istres, Miramas et Fos-sur-Mer à l'ouest de l'étang de Berre, et Vitrolles à l'est) ; rien sinon leur invisible mode de production ne faisait d'elles une entité supra-communale et appréhendable comme telle dans le territoire. La fameuse trame cyclopéenne des communes des Bouches-du-Rhône constituait certainement une résistance intrinsèque à l'application de la loi Boscher, et le principe d'une urbanisation nouvelle « à partir des noyaux existants » déjà imposé par les élus à l'État dans le cadre du schéma d'aménagement de l'aire métropolitaine marseillaise, s'opposait, lui, à l'idée même de ville nouvelle. Tant en termes spatiaux que politiques, ce concept était très mal adapté à la situation de ce territoire. L'extrême dépendance municipale où se trouva de fait chacun de ses secteurs, dans ce contexte communal fait de souverainetés affirmées et très souvent opposées au gouvernement, où, à l'intérieur même du SAN, les maires se méfiaient les uns des autres, rendait pour le moins difficile le portage local du projet. Et surtout, cette opération se faisait contre Gaston Defferre : lui disait « contre les collectivités locales », mais pensait « contre Marseille » ; et lorsque ce dernier consentit à prendre la présidence de l'EPAREB en 1978, entouré des quatre nouveaux maires élus par la gauche en 1977, la consigne à mots couverts du nouveau directeur placé à la tête de l'établissement (Lucien Gallas, venu de l'agence d'urbanisme de Marseille), fut dit-on d'adopter un « profil bas » pour ne pas gêner trop la capitale régionale, de veiller à ne pas rendre trop attractifs les quartiers neufs de Vitrolles notamment, bassin naturel de desserrement de Marseille. Les quatre municipalités ne furent donc pas les champions de la ville nouvelle, pas plus que les habitants, dont la plupart savaient à peine que ces quartiers neufs étaient une « ville nouvelle ». Et ce n'est pas tout. Sont venues ensuite, au cours des années 1990, les sévères bilans émanant des administrations déconcentrées de l'État, notoirement jalouses des prérogatives de l'EPAREB, qui ont activement institué l'idée d'un échec global de l'opération : détournée à leur profit par les municipalités, ayant engendré un fâcheux excédent de logements sociaux autour de l'étang de Berre, et mieux encore, responsable des très lourdes erreurs de programmation commises avant même sa naissance – la ZAC la Rousse à Miramas, celle des Pins à Vitrolles, ou encore les lotissements des Carabins à Fos sur Mer.

En somme, à l'exception des premiers aménageurs enthousiastes, presque naïfs, il ne s'est trouvé personne pour acclamer la ville nouvelle sur les rives de l'étang de Berre. Il semblerait que l'expression de « non ville nouvelle » fût ici plus apte à qualifier une histoire compliquée, mal enclenchée, s'étant dissoute dans le désenchantement d'un projet morcelé et diffus, finalement peu lisible dans le territoire et architecturalement peu saillant... Il est clair que la recherche doit mettre en évidence ce nuage d'encre, puis le traverser pour décrire et expliquer ce que fut vraiment la réalité de ce projet.

Cette image brouillée et obscure de la ville nouvelle des rives de l'étang de Berre est apparue au fil des lectures et relectures, conjuguées à plusieurs écoutes : celle des discours sur les autres villes nouvelles françaises mis en débats comparatifs au sein des séminaires d'histoire régulièrement organisés à Paris dans le cadre de la mission Roullier<sup>10</sup>, et celle des témoignages recueillis auprès des acteurs vers lesquels nous nous sommes dirigés en premier – chronologiquement : Georges Demouchy, Émile Bayer, Jean Écochard, Jean-Eude Roullier, Nicole Flavin, Anne-Marie Hanriot, Andrée Mazzolini, André Mathieu, Gérard Plaisant, Joël Ricorday<sup>11</sup>). Mais ces premiers entretiens ont été fructueux sur un autre point.

Cette ville nouvelle non désirée est née dans un inévitable malentendu. Les premiers agents de la mission d'étude (MAEB), relayés par ceux de l'EPAREB, avaient commencé par concevoir, comme dans les huit autres cas, des idées de structure urbaine, des principes d'implantation, des logiques d'articulation, de tissus, des hypothèses de programmation, avec l'enthousiasme des démiurges. Autrement dit, ici comme ailleurs, on connut ces premiers temps comptés de la ville nouvelle que nous pourrions appeler le temps de la ville rêvée. Une recherche menée par nous il y a quelques années sur la genèse de la station balnéaire nouvelle de la Grande Motte sous le crayon de Jean Balladur, sorte de préambule historique aux villes nouvelles françaises, nous avait montré

---

10. C'est du séminaire d'histoire coordonné par Loïc Vadelorge dans le cadre de l'Atelier 1 du programme de la mission Roullier qu'il s'agit (dont les actes de la première année ont été publiés sous l'intitulé ....) ; la comparaison des témoignages sur les autres villes nouvelles c'est également nourrie de lectures telles, notamment, que : Bernard Hirsch, *Oublier Cergy...*, Paris, Presses de l'ENS des Ponts et Chaussées, 2000, ou Michel Mottez, *Carnets de campagne : Évry, 1965–2007*, Paris, L'Harmattan, 2003.

11. Jean Écochard, directeur adjoint de l'EPAREB entre 1979 et ?, Georges Demouchy, paysagiste de 1975 à 2001, Émile Bayer, urbaniste de 1984 à 2001, Jean-Eude Roullier, Nicole Flavin, architecte de 1975 à ?, Anne-Marie Hanriot, programmatrice de 1979 à 2001, Andrée Mazzolini, journaliste au *Figaro* dans les années 1960 et 70, André Mathieu, architecte-urbaniste de 1971 à 1977, Gérard Plaisant ingénieur voirie de 1972 à ?

l'importance de ces premiers dessins dans l'archéologie du projet<sup>12</sup>. Mais ici, le passage des esquisses à la phase opérationnelle semble s'être joué bien plus qu'ailleurs sous le signe de la désillusion. Certainement, la naissance de l'EPAREB a coïncidé avec le premier choc pétrolier et la prise de conscience de la démesure des prévisions de croissance de Fos et de l'aire métropolitaine marseillaise. Mais on est frappé de voir à quel point les résultats construits de la ville nouvelle sont éloignés des premiers dessins. Une sorte d'atterrissage brutal semble avoir eu lieu ici, dans le dernier tiers de la décennie 70 : quand les agents de l'EPAREB durent mesurer à quel point si peu d'acteurs sur ce territoire – élus, administrations, promoteurs et même les habitants – étaient prêts à soutenir leurs rêves et leurs ambitions.

Il faut préciser que cette rupture entre les premières visions du projet et la production concrète des constructions n'a trouvé dans les témoignages qu'une confirmation. C'est surtout le dépouillement des archives qui nous l'a révélée. La consultation d'une première série de pièces issues des conseils d'administration de l'établissement public – archives publiques par définition, donc consultables sans dérogation – nous a informés précisément sur les opérations réellement engagées. Comme dans toutes les autres villes nouvelles, la trame opérationnelle de tout projet de construction fut une mosaïque de zones d'aménagement concerté (ZAC), créées une à une. Aussi avons-nous constaté que même si les principes d'aménagement et d'orientations architecturales suivaient des lignes manifestement communes d'une ZAC à l'autre, le contenu de chaque dossier de création relevait d'une étonnante autonomie de conception. Nous avons été frappés surtout par l'absence de référence à un schéma général de structure préalablement défini et approuvé, dont il n'aurait été question que de réaliser un fragment. Ces projets de quartiers nouveaux amnésiques ou orphelins d'un niveau supérieur de conception de la forme urbaine trouvaient alors un écho dans le flou laissé par les témoignages des agents sur ce point que nous pensions crucial : comment le plan de ville était-il passé progressivement, de dessin en dessin – comme à la Grande Motte ? –, d'un état d'esquisse à celui de son découpage opérationnel en ZAC. En fait, dans leurs explications, les agents situaient de préférence leur travail, et l'essentiel de la fabrication même de la

---

12. René Borruet, *La Grande-Motte : genèse du plan de ville et contrôle de la forme urbaine*, rapport de recherche du laboratoire INAMA, 23 p.



ville, non pas en amont mais en aval des dossiers de création des ZAC : dans le suivi de chaque opération de construction de logements, d'équipements, d'espaces publics, dans les qualités qu'ils expliquent s'être efforcés sans cesse d'y insuffler.

Il est un autre point sur lequel la consultation des archives s'est avérée indispensable et qui nous amène à la question de notre « atlas ». Il s'agit de l'inventaire cartographique des opérations réalisées. Nous pensions naïvement en dresser rapidement un premier état à partir des témoignages des anciens agents. Il s'est avéré que sur ce point également, la source la plus sûre reste les archives. Faute d'avoir trouvé à ce jour le document récapitulatif et exhaustif dont nous rêvons, seul le dépouillement ZAC par ZAC nous permettra d'établir cet inventaire. Concernant le dessin proprement dit, nous pensions construire nos cartes à un niveau élevé de précision en traçant les formes de la ville nouvelle à partir des relevés cadastraux – entre le 1/2000<sup>e</sup> et le 1/500<sup>e</sup>. Mais les données numériques obtenues en 2003 auprès de l'établissement de liquidation de l'EPAREB, en l'absence des anciens dessinateurs, se sont avérées difficiles à exploiter et surtout incomplètes. Cet inconvénient nous amènera peut-être à réduire la précision de notre cartographie en nous appuyant sur les données numériques issues de la base TOPO® de l'IGN au 1/25000<sup>e</sup>. C'est en effet sur cette base d'échelle et de données numériques que nous avons expérimenté une cartographie des projets et des réalisations sur les quatre sites de la ville nouvelle lors de notre intervention dans le colloque de clôture du 6 et 7 avril (voir illustrations en annexe).

En fait, moins qu'un « atlas » à proprement parler, nous envisageons à présent une cartographie distribuée au fil d'un travail d'histoire dont nous concevons le chantier et la restitution en trois blocs chronologiquement ordonnés. C'est selon ce découpage, présenté ci-dessous, que nous poursuivons actuellement la recherche.

### *1<sup>er</sup> chantier : la naissance de la non ville nouvelle des rives de l'étang de Berre*

C'est la période correspondant au temps de la mise en place institutionnelle de l'opération ville nouvelle. Elle commence avec le projet de Fos, bien sûr, mais

surtout en 1966 avec la création de l'OREAM pour l'élaboration du Schéma d'Aménagement de l'Aire métropolitaine marseillaise (approuvé en 1969). Elle touche à son terme avec la création de l'EPAREB en 1973. Ce n'est qu'en 1971-72, alors qu'a été créée la MAEB et qu'est décidé à Paris le rattachement du site au *programme finalisé des villes nouvelles*, qu'est posée la question de l'application de la loi Boscher sur les rives de l'étang de Berre et que s'aggrave l'opposition du territoire à l'intervention de l'État.

Ici, si ce n'est quelques nécessaires relectures des sources, en particulier du côté de la presse d'époque, nous pensons pouvoir nous appuyer sur l'ensemble des travaux de recherche signalés. L'objectif est de rédiger un texte clairement référencé – et illustré du mieux possible – proposant un profil synthétique de l'histoire qui a amené la naissance de la MAEB puis celle de l'EPAREB.

Si nous annonçons la « non-ville nouvelle », c'est parce que la finalité de cette partie est de bien établir le caractère profondément atypique du cas au regard des autres villes nouvelles françaises, et de poser des hypothèses (à vérifier dans les deux parties suivantes) sur les conséquences de ces spécificités.

Côté cartographie, dans cette partie où l'échelle sera nécessairement territoriale, une ambition est de construire une représentation comparative des neuf villes nouvelles françaises faisant apparaître à la même échelle les trames communales et les périmètres d'agglomération nouvelle (SCA et autres).

## *2<sup>e</sup> chantier : les premiers dessins*

C'est la période correspondant à ce que nous pourrions désigner comme *les commencements, les premiers temps*, ceux des études initiales, qui, dans le cas des rives de l'étang de Berre, semblent se distinguer très nettement, avons-nous dit, du temps des réalisations, plus que dans les autres villes nouvelles. Aussi, partant de cette hypothèse, définir les limites de cette période est l'un des buts de notre recherche. Sachant que les premiers traits de crayons sont tracés en 1971-72 dans le cadre de la MAEB, jusqu'à quand dessine-t-on du rêve, à partir de quel moment ce qui va se réaliser concrètement est posé en dessin ? Nous l'avons évoqué déjà : le fait que ce temps des commencements se soient amorcé plus tardivement qu'ailleurs et au moment où sont survenus ces grands facteurs d'infléchissement de la dynamique des villes nouvelles françaises qu'auront été

partout la crise économique – avec ses révisions d’objectifs, ses réductions programmatiques, ses désillusions, plus durement ressenties ici, près de Fos, qu’ailleurs – et les élections municipales de 1977<sup>13</sup>, qui dans tous les SAN installent des maires d’opposition, aura sans aucun doute déterminé cette coupure apparemment si nette et, disons-le, pathétique, entre la ville de papier et la ville réelle. Provisoirement, par hypothèse, nous plaçons le terme de cette période à une date symbolique : en 1979, lors du licenciement économique du tiers des agents de l’EPAREB, parmi lesquels les premiers urbanistes, dégraissage que ne manque pas de railler le maire de Marseille en prenant sa place de président de l’EPAREB – qu’il avait ignorée jusque-là mais qu’il dédaignera deux ans plus tard en la cédant à Michel Pezet –, et qu’est mise en place d’une nouvelle équipe de direction, taillée pour réaliser dans la durée<sup>14</sup>. A préciser.

Mais revenons au cœur de ce second chantier de recherche. C’est sans doute là que l’histoire de la ville nouvelle des rives de l’étang de Berre ressemble le plus à celle des autres, par la présence des « croyants », par la mise en débat d’un rêve, d’un « désir de ville ». Le travail d’histoire vise ici à reconstituer l’itinéraire de cette pensée, le rôle et les contenus du dessin dans cette pensée, et d’en situer les césures significatives.

Ce travail est en cours. Il a été évoqué lors de la rencontre du GRISQY, le 16 juin 2004. La question des courants de pensée, des modèles circulants, en particulier les importations en provenance directe des autres villes nouvelles : celle de Cergy avec la personnalité d’André Mathieu, celle du Vaudreuil, surtout, avec cette frappante concomitance entre une étude globale de l’Atelier de Montrouge sur Istres en 1973, l’étude de Jean Renaudie en 1975 pour le premier quartier de logements de Vitrolles – où semble se reproduire la joute déjà jouée au Vaudreuil entre « forme » et « non-forme », selon les termes de Catherine Blain – et cette étude déterminante du GRAP pour Vitrolles la même année, où figure Anne Hublin, théoricienne de la programmation sur l’expérimentation normande. Il y a sûrement à distinguer plusieurs philosophies qui se succèdent dans la recherche du fameux « schéma organique » ou « schéma de structure », partant de visions très formelles qui, progressivement, cèdent la place à des conceptions plus

---

13. Sur ce qu’ils appellent « le retournement des années 1970 », lire Viviane Claude et Jean-Charles Fredenucci, *op. cit.* p. 43-54.

14. Sur la réorganisation des services par le nouveau directeur Lucien Gallas, lire Viviane Claude et Jean-Charles Fredenucci, *op. cit.* p. 55-58.

systémiques, moins formelles, voire anti-formelles, où l'on passe en même temps d'un imaginaire de la mégastructure à celui de la ville traditionnelle retrouvée avec ses îlots et ses places. Dans ces passages se sera peut-être évaporé, pensons-nous, une certaine confiance dans l'architecture moderne, dans l'architecture tout court...

Cette recherche des « premiers dessins » souffre beaucoup des lacunes des archives sur cette période. C'est un puzzle dont nous espérons retrouver le plus de pièces, sachant que l'exhaustivité ne sera pas ici indispensable. A poursuivre.

### *3<sup>e</sup> chantier : la production de la ville nouvelle réelle*

C'est le grand chantier des opérations mises en œuvre par l'EPAREB. Concevoir cette longue période comme un bloc, comme « ce qui advint après la perte des illusions de ville nouvelle », est un peu schématique. Mais l'ampleur de la tâche et le temps qui nous est imparti nous invite à des simplifications.

La recherche, qui repose ici essentiellement sur le travail d'archives et le recueil des récits d'expérience est encore peu avancée pour confirmer cette unité. Elle doit viser à préciser évidemment s'il y a lieu de diviser, et comment, cette longue période. Par exemple, comme le montre l'étude de Viviane Claude et Jean-Charles Fredenucci à l'échelle de trois établissements publics, une césure importante se situe à la fin de la décennie 80, avant laquelle une période euphorique de fabrication se déroule – où, dans le passage à l'opérationnel, s'aiguisent les pratiques et le génie propre à chaque établissement – et après laquelle la dimension commerciale devient prépondérante – la loi du bilan de ZAC – et où le temps des liquidations s'annonce. Cette partition est à préciser.

Dans notre cas, l'autre recherche récente, celle menée précisément par Arlette Hérat sur certains des espaces publics réalisés à Vitrolles, est déjà une avancée précieuse pour rendre compte de cette première odyssee difficile des agents de l'EPAREB, aux prises, dans un certain isolement, à un marché et à des acteurs locaux désintéressés par l'innovation, mais aussi période pleine de ferveur et de « génie » urbanistique de leur part. Elle met notamment en évidence comment une maîtrise trop souvent affaiblie de la dimension architecturale fit de *l'espace public*, notion en formation – voirie, cheminements piétons, places, réseaux techniques, espaces libres, parcs) le lieu de tous les soins de l'établissement, et

d'une certaine équité sociale dans l'offre de l'État. Mais il reste à y ajouter, et sous la forme d'un inventaire complet, ces autres lieux compensateurs et dispensateurs de qualité publique que furent la programmation et la réalisation des équipements, l'approche paysagère et hydrologique plus générale, ainsi que les nouveaux espaces d'activités.

En même temps, la tentation d'appréhender quand même cette période de façon unitaire persiste. Mais il ne s'agit que d'une hypothèse, poussée par cette netteté de la césure avec la période précédente, que nous percevons pour l'instant distinctement. Rappelons que nos premiers dépouillements d'archives (les dossiers des conseils d'administration de 1978 à 1986) révèlent que la pensée urbanistique ne se situe plus alors, en substance, qu'à l'intérieur des dossiers de création et de réalisation des ZAC, et que leur lecture fait apparaître de façon frappante une amnésie totale, en tout cas l'absence de référence au moindre plan d'ensemble préalable – à l'exception d'un « schéma général urbain » vitrollais figurant à coups de gommettes un principe « polycentrique » sans aucune indication de tracé ni de morphologie urbaine.

Bien sûr, le dépouillement des archives doit se poursuivre pour instruire cette interrogation sur les continuités et les ruptures entre les études générales préalables et la conception des ZAC. Notamment nous attendons beaucoup du récent versement des dossiers du conseil d'administration des premières années de l'EPAREB, de 1973 à 1977, qui faisaient gravement défaut à nos premiers dépouillements. Mais notre intuition reste néanmoins celle d'un passage entre l'équation d'un projet à la recherche de ses outils – ou du moins pensé comme devant s'asservir les outils de sa réalisation – et, en quelque sorte, l'inversion de l'équation avec des outils en quête de projets. Reste, néanmoins, que selon les cas et la période, il nous a semblé que le projet de ville nouvelle ainsi élaboré, ZAC par ZAC, n'ait pas été pour autant privé de réelles consistances urbanistiques.

D'un point de vue de la méthode, le travail historiographique ne peut pas se lancer ici dans l'étude complète de chaque ZAC. Notre objectif sera, pour rendre compte précisément de ce que nous pensons avoir été le « génie » de l'EPAREB, dans le suivi des opérations de logements, dans la programmation et la réalisation des équipements, dans la réalisation des espaces publics, de déterminer deux ou trois cas de ZAC particulièrement significatifs de ce génie

(ou de ses limites...), dont nous reconstituerions l'histoire de bout en bout. C'est ici qu'il nous faudra entrer dans les dossiers d'archives du service Production de l'établissement, dont nous venons d'obtenir l'autorisation de consultation.

Côté cartographie, un minimum est de raisonner en termes d'inventaire des opérations à l'échelle de la totalité de la ville nouvelle, où, dans le fonds SIG, doivent figurer : les périmètres de toutes les ZAC et leur découpage final en îlots, la totalité des équipements publics réalisés par l'EPAREB et l'indication de tous les espaces publics traités directement par ses soins. Une illustration photographique des produits de chaque opération paraît également indispensable pour parachever ce « premier niveau d'inventaire » de la production de l'EPAREB.

Ainsi serait constitué ce « minimum syndical » de l'historiographie de la ville nouvelle des rives de l'étang de Berre.

*René Borruey, juillet 2005*

## [1.2]

# Rives de l'Étang de Berre : ville nouvelle, malgré tout...

*Texte rédigé en 2006 et publié en 2007 dans :  
Programme interministériel d'histoire et d'évaluation des villes  
nouvelles françaises. Atelier 4 : architecture, formes urbaines et  
cadre de vie. Contributions scientifiques. Extraits du colloque  
Villes nouvelles, laboratoires d'architecture, 1965-2005, 6-7 avril  
2005, Paris, éd. du ministère de la Culture et du ministère des  
Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer, avril 2007,  
p. 42-49*

Le propos qui suit, consacré aux résultats provisoires d'une recherche encore en chantier, aurait pu s'intituler, en guise d'entrée en matière, « la drôle de ville nouvelle » des rives de l'étang de Berre. Non pas pour nous garder de la prendre au sérieux – offense qui lui fut faite plus d'une fois... – mais parce que les caractéristiques particulières qui l'éloignent amplement du rang plutôt serré de ses huit sœurs sont nombreuses, tout autant que celles qui la rattachent indiscutablement à cette famille « glorieuse » de neuf membres. Il sera donc ici inévitablement question de singularités et d'« atypisme », comme toujours à propos de cette dernière des quatre provinciales<sup>15</sup>, mais aussi de similitudes, de parentés et même d'exemplarité.

---

15. Les trois autres étant : Lille-Est, l'Isle d'Abeau et Le Vaudreuil.

Mais avant tout, sa première singularité est d'avoir été, sans risque d'erreur, la moins étudiée des neuf. Tous les spécialistes du sujet connaissent d'elle ses traits saillants : l'élan fondateur du pôle industriel de Fos, la résistance très forte que lui opposèrent les élus locaux, l'étonnant éclatement territorial qui en résulta, l'absence d'un « nouveau centre urbain *ex nihilo* » – une des composantes génétiques des villes nouvelles – l'absence de réalisations architecturales spectaculaires ; mais, en contrepartie, on lui reconnaît également la réputation d'un certain génie de la fabrication des quartiers pavillonnaires, des équipements publics et d'une gestion écologique des sites, qu'un Jean-Eudes Roullier n'a jamais manqué de souligner avec une pointe d'estime pour les aménageurs de cette ville nouvelle si lointaine et si mal reçue par son territoire<sup>16</sup>. Côté statistiques, rien ou presque ne la distinguerait des autres sinon qu'elle est la plus étendue de toutes, la plus peuplée des provinciales, que les cadres et professions intellectuelles supérieures y sont sous-représentés et que, au bilan, « la puissance du développement économique n'a pas eu pour contrepartie la création d'une véritable agglomération »<sup>17</sup>. Il n'en demeure pas moins que l'histoire de cette grande opération reste globalement en friche. Des études existent évidemment, quelques thèses universitaires déjà anciennes, ainsi que des travaux menés récemment dans le cadre du programme interministériel d'histoire et d'évaluation des villes nouvelles françaises<sup>18</sup>. Mais, aussi précieux soit-il, ce capital de recherche n'en forme pas moins un ensemble encore très fragmentaire, sans commune mesure avec le niveau global de connaissances historiques produit sur les autres villes nouvelles. Ce cas méridional aurait-il découragé les volontés parce que trop à la marge, trop altéré ou compromis dans un territoire excessivement prégnant et étranger à l'esprit fondateur ? Et sur place, comment ne pas relier ces lacunes au peu d'intérêt globalement porté à cette opération décidée par un État gaullien selon des prévisions démesurées, si

---

16. Cf. Jean-Eudes Roullier, « Une ambition et une méthode plus actuelle que jamais », dans la revue locale *Vectra*, n° 33, juin 1993, p. 2.

17. Cf. *Les Villes nouvelles. Atlas statistique 1968-1999*, Paris, INSEE, Programme HEVN, 2005, in cédérom.

18. Parmi les travaux les plus récents : Michel Péraldi, « L'étang de Berre, interprétation d'un paysage métropolitain », dans : *Ethnologie Française*, vol. 19, juillet-septembre 1990, pp. 273-290 ; Nicole Amphoux, *La Ville nouvelle des rives de l'étang de Berre. Système et jeux d'acteurs : de la conception du projet à l'achèvement de l'opération*, étude commandée par le CERTU, Aix-en-Provence, CETE Méditerranée, 2002, 141 p. ; Viviane Claude et Jean-Charles Fredenucci, *Expériences professionnelles et effets de génération en villes nouvelles (1965-2002)*, rapport de recherche pour le ministère de l'Équipement (HEVN), mai 2004, 166 p. ; Michel Rautenberg/Jean-Samuel Bordreuil/Arlette Hérat/Bénédicte Lefebvre/Corinne Sadock, *L'Espace public en villes nouvelles. Évolution de la notion d'espace public et réalisation d'espaces publics à Villeneuve d'Asc et Vitrolles, rives de l'étang de Berre*, rapport de recherche pour le ministère de la Culture (BRAUP-HEVN), juin 2004, 272 p.



tôt dissoute dans la discrétion d'un projet dispersé et peu lisible dans le paysage ? Le travail d'histoire se doit de traverser ce nuage d'encre et c'est sans idée préconçue autre que celle-là que cette recherche s'est donné une ambition monographique, au risque de paraître décalée dans cet ensemble de travaux relevant tous d'approches thématiques et comparatistes. Nous nous sommes simplement efforcés d'y tenir constamment les situations locales à portée de vue des questions globales.

Ici, indépendamment de toute spécificité disciplinaire d'approche, les interrogations globales nous paraissent relever d'un double questionnement : l'un concernant la place de cette opération dans l'expérience nationale des villes nouvelles, l'autre sa place dans l'histoire du territoire, de *son* territoire : l'une des huit *aires métropolitaines* stratégiques françaises selon la doctrine datarienne, une métropole *contemporaine* selon l'histoire... Quant à la spécificité disciplinaire de notre approche, elle relève de l'approche morphologique de la ville : construire une histoire de l'édification de l'artefact urbain conçue comme un socle de l'historiographie urbaine. Il s'agit de clarifier et d'expliquer les étapes successives du processus d'édification, de la conception des projets à leur exécution matérielle sous forme d'édifices et de dispositifs spatiaux de toute sorte. Cette approche constitue ce qui pourrait être l'apport le plus précieux de la discipline architecturale à l'histoire des villes et des territoires, en vertu d'une compétence légitime en matière d'édification, certes, mais surtout de *l'édification* comme pensée du *projet* et de son *exécution*<sup>19</sup>. Mais cette approche n'en reste pas moins par essence adossée à la discipline historique : les analyses et explications du découpage temporel du processus d'édification n'ont de consistance qu'au prix d'une pratique rigoureuse de l'histoire avec le recours à ses sources inhérentes que sont les témoignages d'acteurs clés et, surtout, l'archive écrite et dessinée<sup>20</sup>.

C'est ainsi que ce travail d'investigation, sans préjuger d'une périodisation nécessairement plus fine, devait s'engager sur trois chantiers correspondant aux trois « actes » qui découpent le cours de cette édification.

---

19. Sur le sens du concept d'*édification* dans le savoir architectural, on peut lire Bruno Queysanne, « Les Leçons d'Alberti » dans : René Borruet/Giancarlo de Carlo/Guy Desgrandchamps/Benoît-Philippe Peckle/Bruno Queysanne, *Architecture et Modestie*, Lecques, Théétète éditions, 1999, pp. 57-65.

20. Cf. René Borruet, *Les Formes urbaines de la Ville nouvelle des Rives de l'étang de Berre : Histoire du projet. Note d'avancement*, Marseille, Laboratoire Inama, Ministère de la Culture (DAPA/BRAUP), juillet 2005, 31 p.

Le premier est celui où naît l'idée de ville nouvelle sur les rives de l'étang de Berre, jusqu'à la mise en place du dispositif opérationnel défini par la loi Boscher. Il commence dans l'effervescence du projet industriel de la DATAR pour Fos, précisément lors d'un CIAT de 1965 où l'idée est explicitement formulée<sup>21</sup>, puis se poursuit dans les bureaux de l'OREAM où s'élabore le schéma d'aménagement de l'aire métropolitaine marseillaise<sup>22</sup>. Il prend fin en mars 1973 avec la création de l'EPAREB<sup>23</sup>, quelques mois après l'institution du Syndicat communautaire d'aménagement de l'ouest de l'étang de Berre.

Le deuxième commence dès 1970 avec la création de la mission d'étude et d'aménagement, la MAEB, et s'achève autour de 1979. Une autre naissance y est enregistrée, celle du projet urbain proprement dit, plus lente que prévue.

Le troisième couvre une très longue période d'édification appréhendée comme un ensemble unique dont les césures, nombreuses, nous paraissent des reliefs secondaires au regard de ses bornes, 1979 et 2001, année de fermeture de l'Epareb.

### *Acte 1 : 1965-1973, la ville nouvelle contre le territoire*

Plus qu'une simple ouverture cette séquence est un acte à part entière, et des plus déterminants. Tout ce que cette ville nouvelle aura eu d'atypique, de profondément différent des autres, s'y met en place.

Comme dans les huit autres cas, les collectivités locales auront réservé un accueil glacial à cette forme d'intercommunalité de projet réglée par l'État. Mais ici leur opposition, particulièrement bien orchestrée par le maire de Marseille Gaston Defferre – père de la future décentralisation – aura mis à mal les principes les plus élémentaires du dispositif « ville nouvelle ». Aux prises avec un front étonnamment uni des gauches municipales mobilisées par lui au nom de la démocratie locale et des prérogatives communales – en dépit de leurs querelles et divergences d'intérêts face au développement –, l'État verra se réduire le territoire éligible à l'application de la loi Boscher aux seules communes

---

21. Comité interministériel d'Aménagement du Territoire (CIAT) du 16 juillet 1965.

22. L'Organisation pour les études d'aménagement de l'aire métropolitaine marseillaise est créée en 1966 et le Schéma approuvé par le conseil des ministres du 10 décembre 1969.

23. L'établissement public d'aménagement des Rives de l'étang de Berre, créé le 6 mars 1973.

favorables à sa majorité gouvernementale<sup>24</sup>. Ce seront Fos-sur-Mer, Istres et Miramas, situées à l'ouest de l'étang de Berre, sous l'influence directe du pôle industriel en construction, à quarante kilomètres de Marseille, et Vitrolles, à l'est de l'étang, à vingt kilomètres de la ville-mère. Les trois premières furent regroupées en syndicat communautaire d'aménagement, la quatrième, cas unique en son genre, désignée commune « associée ». Au regard des autres villes nouvelles, il faut noter l'étendue considérable de ces territoires communaux, que leurs édiles demandèrent à inclure en totalité dans le « périmètre d'urbanisation nouvelle ».

C'est ainsi que naîtra cette configuration territoriale si singulière et atypique d'une ville nouvelle comme mise en pièces, composée de quatre secteurs éclatés et emprisonnés chacun dans une commune, en prolongement direct de son urbanisation existante. Au-delà de l'originalité géographique, il faut comprendre que cette situation plaçait l'établissement public dans un rapport beaucoup plus contraint qu'ailleurs vis-à-vis des collectivités locales et de leur urbanisme municipal, l'amenant notamment à intervenir sur des quartiers à peine construits, en particulier plusieurs grands ensembles. Mais il y a plus que cela. Si l'on songe que les trois communes du syndicat n'ont jamais élaboré une véritable politique communautaire, chacune ayant mené, sciemment ou contrainte, sa propre stratégie urbaine<sup>25</sup>, c'est le principe même d'intercommunalité, si fondamental dans l'expérience des villes nouvelles, qui aura été mis en échec sur les rives de l'étang de Berre.

Mais ce premier acte de l'histoire ne met pas seulement en lumière les déformations d'un modèle. C'est également ici que l'opération prend place dans l'histoire compliquée de ce territoire. Dans l'une des nombreuses notes consacrées en 1972 par le Groupe central de villes nouvelles (GCVN) aux difficultés du cas « Étang de Berre », nous lisons ceci : « L'aspect politique de la discussion sur l'établissement public s'est trouvé considérablement accentué par l'absence, à la différence des autres villes nouvelles, d'un échelon d'organisation

---

24. Cf. par ordre chronologique : Paul Vieille, « Une séquence de Kriegspiel méditerranéen, la bataille des rives de l'étang de Berre », dans *Aménagement du territoire et développement régional*, Grenoble, I.É.P., 1974, vol. VII, pp. 375-406 ; Lydie Virolle, *La Loi Boscher et l'urbanisation des rives de l'étang de Berre*, thèse d'État, Faculté de Droit et de Sciences Politiques d'Aix-en-Provence, 1977, 434 p. ; Bernard Paillard/Claude Fischler, *Tendances et Contre-tendances en milieu urbain : le cas du complexe industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer*, recherche DGRST, Paris, 1977, vol. I et II, 360 et 331 p. et *La Damnation de Fos*, Paris, Le Seuil, 1981, 321 p. ; Amphoux, *op. cit.* pp. 18-56.

25. Cf. Amphoux, *op. cit.*, p. 116.

intercommunale sur un espace plus vaste, où les collectivités locales puissent discuter entre elles de leurs problèmes communs (grandes orientations d'aménagement, schémas directeurs, politique foncière, etc.) »<sup>26</sup>. Jusqu'au seuil du XXI<sup>e</sup> siècle, le défaut de capacité ou de volonté en matière de coopération intercommunale est un trait dominant du destin de cette région urbaine<sup>27</sup>. Le déclin économique et métropolitain de Marseille durant ces trois dernières décennies doit beaucoup à sa coupure profonde d'avec les dynamiques qui se sont développées sur son pourtour, et bien des carences de l'ensemble métropolitain actuel – en matière de synergies économiques, de transports publics, etc. – résultent de ce retard d'intelligence communautaire. Si l'on doit à Gaston Defferre d'avoir été l'artisan d'un épisode aussi miraculeux qu'éphémère de solidarité métropolitaine sur ce territoire, on lui doit sans doute aussi de l'avoir fait contre son développement. Sa crainte profonde de voir Marseille déstabilisée par un développement organisé et soutenu des rives de l'étang de Berre pourrait ne s'être dissipée qu'une fois compromise, ou au moins suffisamment limitée, l'efficacité de sa mise en œuvre. Ceux qui croyaient vraiment dans cette mobilisation locale pour un développement alternatif des rives de l'étang – ils furent quelques uns<sup>28</sup> – restèrent pantois face à son désengagement une fois institué le dispositif de ville nouvelle que l'on sait. Ce ne sont là encore que des hypothèses d'interprétation, mais il est certain que les conséquences de cette résistance à l'organisation du développement des rives de l'étang de Berre proposée par l'État au début des années 1970 furent lourdes sur le fonctionnement et la production de cette huitième ville nouvelle française, dont les bilans les plus officiels soulignent aujourd'hui qu'elle n'a pas donné naissance à « une véritable agglomération, au sens politique et au sens urbain du terme » mais seulement à de « petites villes [...] sans les fonctions centrales à l'échelle d'un espace urbanisé de cette importance »<sup>29</sup> ; soit une armature urbaine dont la faiblesse au regard de son potentiel économique pénalisera longtemps Marseille et l'ensemble métropolitain.

---

26. Note du 17 juillet 1972, archives du Groupe central des villes nouvelles (versement 840342, AFU 11565).

27. Cf. André Donzel (sous la dir. de), *Métropolisation, Gouvernance et Citoyenneté dans la Région urbaine marseillaise*, Paris, Maisonneuve & Larose, 2001 ; Bernard Morel, *Marseille, Naissance d'une métropole*, Paris, L'Harmattan, 1999.

28. Cf. René Rieubon, maire de Port-de-Bouc, conférence de presse du 14 mars 1974 (Archives municipales de Port-de-Bouc).

29. Cf. *Les Villes nouvelles. Atlas statistique 1968-1999*, cédérom, *op. cit.*

## *Acte 2 : 1970-1979, la ville nouvelle sans le territoire.*

La ville nouvelle des rives de l'étang de Berre est néanmoins devenue une réalité dont il convient, avons-nous dit, de diviser le temps d'édification en deux cycles : l'un, d'une courte décennie, sans presque aucune réalisation, où le projet est l'objet d'une longue gestation, d'un long « commencement » ; l'autre, se déroulant sur les deux décennies restantes, où toute la ville nouvelle s'édifie.

Partout ici, l'histoire reste à écrire. Sur la production des années 1980 et 1990, cependant, les publications journalistiques ou émanant de l'Epareb ne manquent pas. C'est sur l'autre séquence que porte le plus d'ombres, celle des premiers traits de crayon, des premières esquisses de « centre urbain », de schémas « organiques », de programmes... Elle commence deux ans avant la création de l'EPAREB au sein de la mission d'étude – dont les archives sont malheureusement extrêmement fragmentaires. L'année 1979, comme terme du cycle, est moins certaine ; l'établissement public y subit une importante restructuration<sup>30</sup>, mais peut-être l'année 1977, celle du revirement électoral des quatre communes, est-elle plus pertinente, ou l'année 1976, à la fin de laquelle commencent à sortir de terre les toutes premières réalisations de l'Epareb. Ce qui importe surtout c'est ce que nous voyons s'y produire.

D'emblée se joue une transition. Le cycle est à la fois long et court : long en comparaison des autres villes nouvelles, si l'on compte le nombre des années de gestation ayant précédé les premières réalisations, court si l'on compte celles dont la ville nouvelle aura pu disposer avant la fin des Trente glorieuses. Tous les établissements publics ont eu à souffrir de la récession économique à partir de 1975, mais partout les chantiers étaient avancés. Ici, conjuguée à des difficultés d'acquisitions foncières, l'inflexion de la conjoncture retardera considérablement les premiers chantiers, faisant passer l'opération à peine lancée d'un monde à un autre : du temps mythique de la croissance et des rêves bâtisseurs, commun à toutes les villes nouvelles, à celui, désenchanté, des ambitions révisées et des défaites acceptées. Mais la transition revêt ici un caractère particulièrement accentué : c'est à la mesure du rêve de Fos que se dessinent les premières esquisses, laquelle paraîtra le comble de la démesure quand la réalité d'un

---

30. Cf. Claude/Fredenucci, *op. cit.*, pp. 47-49.

territoire sans rêve bâtisseur se sera pleinement révélée. L'État et ses « missionnaires » n'en paraîtront localement que plus faciles à rayer et à disqualifier<sup>31</sup>.

Ainsi est-ce à l'aune de ce passage d'un territoire imaginé à un territoire réel qu'il nous faut considérer la conception des projets durant cette période. Après les schémas imaginatifs et instables de la MAEB, viendront avec l'EPAREB les recherches demandées à l'Atelier de Montrouge pour Istres<sup>32</sup>, à Jean Renaudie pour Vitrolles<sup>33</sup>, à l'équipe Devillers, Girard, Noviant pour Miramas<sup>34</sup>, toutes restées dans les cartons « faute de marché »<sup>35</sup> ... Sans focaliser l'inventaire des études sur ces prestations de renom, celles-ci resteront emblématiques de cette transition si prompte où les agents de l'EPAREB, par la force de la conjoncture, auront vu leur aire d'étude se morceler et se limiter déjà aux périmètres des ZAC, et leur art d'inventer la ville – peut-être un peu trop surestimé, ici comme ailleurs, par les hauts technocrates – invité au plus grand des pragmatismes<sup>36</sup>.

### *Acte 3 : 1979-2001, la ville nouvelle dans le territoire*

Les agents de l'EPAREB n'en ont pas moins édifié leur ville nouvelle avec détermination et passion. Et l'œuvre est copieuse. C'est dans ce troisième acte que la ville nouvelle des rives de l'étang de Berre rejoint les autres huit cas, que ses singularités s'estompent, que son atypisme, comme chez les autres, passe au compte de l'attachement des bâtisseurs à leur œuvre.

Comme sur tous les sites, ce long cycle de production n'aura rien du « long fleuve tranquille ». Il n'est en rien monolithique et plusieurs époques doivent y être distinguées, selon une périodisation appliquée aux exemples similaires, où interviennent les changements dus à la réforme du financement du logement, à la décentralisation – peut-être moins sensibles ici du fait de la prégnance forte

---

31. Cf. Paillard/Fischler, *op. cit.*

32. Cf. Catherine Blain, *L'Atelier de Montrouge (1958-1981). Prolégomènes à une autre modernité*, thèse de l'Université Paris VII, 2001, vol. I, pp. 354-356, vol. II, pp. 600-603.

33. Cf. EPAREB, *Ville nouvelle de Vitrolles : le Quartier des Gorges de Cabriès*, Vitrolles, s.d. (1975).

34. Cf. Christian Devillers et al., « Miramas. La ZAC de Couvent, 1976 », dans *AMC*, n° 47, décembre 1978, pp. 9-17.

35. Cf. entretien avec Émile Bayer, Georges Demouchy, Jean Écochard, 14 janvier 2004 (Inama).

36. Cf. les inflexions d'approche vers la ville traditionnelle dans les études pour Vitrolles du Groupe de recherche en aménagement et programmation (GRAP) en 1976 (archives privées).

des élus dans le dispositif –, puis à la perspective de la fermeture des établissements publics, où, comme ailleurs, on verra diminuer la prépondérance des concepteurs de projets (urbanistes, ingénieurs, architectes, paysagistes, programmeurs) et augmenter celle des compétences financières et commerciales<sup>37</sup>.

Il n'en reste pas moins que les agents les plus impliqués dans la durée sont unanimes sur le sentiment d'avoir eu, ici plus qu'ailleurs, à lutter sans cesse : contre un marché resté toujours en deçà des espérances, des promoteurs ignorant la prise de risque et l'innovation, une animosité sourde des services déconcentrés de l'État, et contre des élus ni collaboratifs ni curieux en matière d'urbanisme et d'architecture. Ils auront eu aussi à lutter contre le risque permanent d'éclatement du paysage urbain dû à l'extrême fragmentation du marché et du mode opératoire ZAC par ZAC, lot par lot, avec des constructeurs ne raisonnant strictement que dans les limites de leur périmètre. La liste serait interminable des procédés mis en œuvre dans le suivi de chaque opération pour introduire des éléments d'homogénéité et de qualité spatiale, paysagère et technique. De façon générale, leur stratégie aura été d'investir tous les niveaux d'intervention à leur portée : l'espace public sous toutes ses formes – des voiries tertiaires aux grands parcs, avec une ingéniosité unanimement reconnue en matière d'hydrologie et de gestion environnementale<sup>38</sup>–, et les équipements publics, programmés avec soin et systématiquement soumis au concours d'architecture<sup>39</sup>. Dans la recherche en cours, qui ne détaille pas à un tel niveau toutes les réalisations de l'EPAREB, il est nécessaire de procéder à la radioscopie complète d'au moins trois ZAC ; et il faudrait encore traiter de l'action menée dans le domaine de la création d'emplois, crucial comme ailleurs à partir des années 1980 <sup>40</sup>.

Il n'en reste pas moins que, même si la tâche de ces agents fut relativement plus pénible, l'histoire de cette édification rejoint celle des autres villes nouvelles où

---

37. Sur la périodisation, cf. Loïc Vadelorge, « Les Villes nouvelles et l'histoire de la France urbaine : quelles spécificités ? Quels enjeux historiographiques ? », journée conclusive du séminaire du programme HEVN du 2 février 2005, pp. 2–5.

38. Cf. Georges Demouchy (paysagiste à l'EPAREB), « L'enjeu dérobé du paysage urbain » et « L'irrigation change de décor », dans *Urbanisme*, n° 200 et n° 201, mars et mai 1984.

39. Cf. Anne-Marie Henriot (chargée de programmation à l'EPAREB), « La programmation, un métier en émergence ? », dans : *Quels apports des Villes nouvelles dans les pratiques professionnelles de l'aménagement aujourd'hui ?*, actes de la journée d'études du 13 avril 2005, programme HEVN, Paris, 2005, pp. 38–42.

40. Cf. Jean Écochard, « Créer des zones d'activités c'est bien, les remplir c'est mieux », dans : *Vectra, op. cit.*, p. 6.

les espaces et les équipements publics auront constitué, comme le rappelle Jean-Eudes Roullier : « le seul vrai domaine de liberté des équipes d'urbanisme, par ailleurs très dépendantes du bon vouloir des constructeurs de logements ou activités »<sup>41</sup>.

Les aspects problématiques de cette production de deux décennies ne manquent cependant pas. Mais seul le travail de recherche peut parvenir à fonder la connaissance critique de l'œuvre de l'EPAREB. C'est pourquoi l'on ne peut accepter tels quels la plupart des réquisitoires locaux comme, par exemple, cette accusation formulée par les services déconcentrés de l'État, d'avoir déstabilisé la géographie sociale et urbaine de l'aire urbaine par une concentration excessive de logements sociaux<sup>42</sup>, sans étude sérieuse des responsabilités en la matière. Plus pénétrantes nous semblent les analyses d'Arlette Hérat quant à la conception de certains systèmes d'espaces publics, trop « architecturale » ou formelle selon elle, au détriment d'une approche plus réaliste ou « transactionnelle » du projet urbain<sup>43</sup>.

La tentation de « monumentaliser » les formes urbaines nouvelles a été commune à toutes les villes nouvelles. Et si nous voyons bien que l'EPAREB n'a pas toujours pu ou su, elle aussi, empêcher les gesticulations grandiloquentes ou mièvres des architectes en quête d'« urbanité », c'est en revanche dans la fabrication discrète des registres de l'ordinaire de la ville que ses agents ont multiplié les réussites ; là où il est si important que les usages de la vie quotidienne s'installent à leur aise... . Par ses difficultés avouées et l'épaisseur réelle, envers et contre tout, de l'œuvre édifiée, de la fabrique des neuf villes nouvelles françaises, celle des rives de l'étang de Berre pourrait bien être, finalement, la plus... exemplaire.

*René Borruey, octobre 2006*

---

41. Roullier, *op. cit.* p. 6.

42. Cf. Amphoux, *op. cit.*, pp. 73-79, 116-117 ; Éric Brassart, *La Région urbaine marseillaise. Métropolisation et Développement durable*, Éditions de l'Aube, 1996.

43. Cf. Rautenberg et al., *op. cit.*, pp. 122-145, et Arlette Hérat, rapport de synthèse de la même recherche, avril 2005, 39 p.



Direction  
de l'architecture  
et du patrimoine

Direction générale  
de l'urbanisme,  
de l'habitat et  
de la construction

# Programme interministériel d'histoire et d'évaluation des Villes Nouvelles Françaises

Atelier 4.  
Architecture,  
formes urbaines  
et cadre de vie

Contributions  
scientifiques.  
Extraits du colloque  
"Villes nouvelles,  
laboratoires  
d'architecture,  
1965 - 2005"

6 et 7 avril 2005



Recherche



162

### Rives de l'Étang-de-Berre : ville nouvelle, malgré tout...

René Bernay

Le projet d'Étang-de-Berre est un exemple de ville nouvelle qui a été construite dans un cadre naturel exceptionnel. Malgré son statut de ville nouvelle, elle a conservé une certaine identité locale et a intégré des éléments de l'architecture traditionnelle de la région.



163

### Plan local d'urbanisme de la ville nouvelle

René Bernay

Ce document illustre les principes directeurs de l'urbanisme pour la ville nouvelle, en mettant l'accent sur la préservation de l'environnement et la création d'un cadre de vie moderne et équilibré.



164

### Plan local d'urbanisme de la ville nouvelle

René Bernay

Le plan local d'urbanisme définit les règles de construction et d'occupation du sol, garantissant ainsi la cohérence et la durabilité de l'urbanisme de la ville nouvelle.



165

### Plan local d'urbanisme de la ville nouvelle

René Bernay

Cette partie du document présente les mesures de protection de l'environnement et de la qualité de l'habitat, essentielles pour le succès de la ville nouvelle.



166

### Plan local d'urbanisme de la ville nouvelle

René Bernay

Le plan local d'urbanisme est un outil essentiel pour la mise en œuvre de la politique d'urbanisme de la ville nouvelle, permettant de concilier développement et préservation.



167

### Plan local d'urbanisme de la ville nouvelle

René Bernay

Ce document détaille les aspects techniques de l'urbanisme de la ville nouvelle, y compris les normes de construction et les modalités de gestion de l'urbanisme.



168

### Plan local d'urbanisme de la ville nouvelle

René Bernay

Le plan local d'urbanisme est un outil essentiel pour la mise en œuvre de la politique d'urbanisme de la ville nouvelle, permettant de concilier développement et préservation.



169

### Plan local d'urbanisme de la ville nouvelle

René Bernay

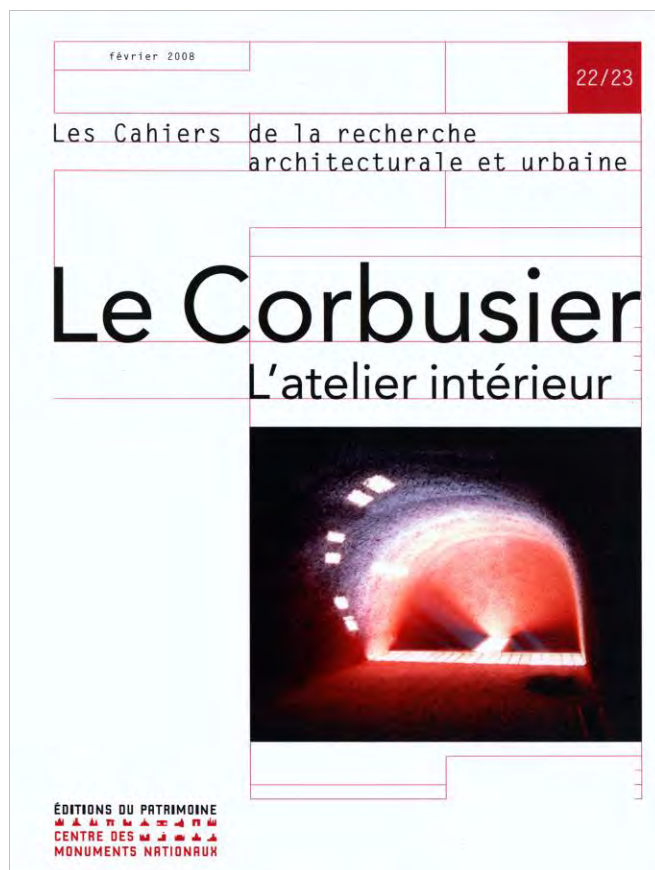
Cette partie du document présente les mesures de protection de l'environnement et de la qualité de l'habitat, essentielles pour le succès de la ville nouvelle.



[1.3]

# Rives de l'Étang de Berre : ville nouvelle, malgré tout...

*Même texte repris en une version augmentée en 2007 pour une  
parution dans :*  
Les Cahiers de la Recherche architecturale et urbaine, Paris,  
Éditions du Patrimoine, Centre des Monuments Nationaux,  
n° 22/23, fév. 2008, p. 179-188.



# Rives de l'Étang de Berre : ville nouvelle, malgré tout...

RENÉ BORRUEY

Le propos qui suit, consacré aux résultats provisoires d'une recherche encore en chantier<sup>1</sup>, aurait pu s'intituler, en guise d'entrée en matière, « La drôle de ville nouvelle des Rives de l'Étang de Berre ». Non pas pour nous garder de la prendre au sérieux – offense qui lui fut faite plus d'une fois –, mais parce que les caractéristiques particulières qui l'éloignent amplement du rang plutôt serré de ses huit sœurs – les cinq franciliennes Évry, Cergy-Pontoise, Saint-Quentin-en-Yvelines, Marne-la-Vallée, Melun-Sénart, et les trois provinciales Villeneuve d'Ascq, L'Isle-d'Abeau et Le Vaudreuil – sont nombreuses, tout autant que celles qui la rattachent indiscutablement à cette famille « glorieuse » de neuf membres mis au monde par l'État entre 1965 et 1973. Il sera donc ici inévitablement question de singularités et d'atypisme, comme toujours à propos de cette dernière des quatre provinciales, mais aussi de similitudes, de parentés et même, ce qui pourra surprendre, d'exemplarité.

Déjà sa première singularité est d'avoir été, sans risque d'erreur, la moins étudiée des neuf, celle qui a suscité, il faut bien l'admettre aujourd'hui, le moins d'intérêt, le moins de curiosité. Tous les spécialistes du sujet connaissent d'elle ses traits saillants : l'élan fondateur

1. René Borruey, « Les formes urbaines de la ville nouvelle de l'Étang de Berre : histoire du projet », laboratoire Inama, Ensa de Marseille.

du pôle industriel de Fos, la résistance très forte que lui opposèrent les élus locaux, l'étonnant éclatement territorial qui en résulta, l'absence d'un nouveau centre urbain créé *ex nihilo* – composante essentielle du code génétique des villes nouvelles –, l'absence de réalisations architecturales repérées et consacrées par la critique à l'échelle nationale. Mais, en contrepartie, on lui reconnaît également la réputation d'un certain génie de la fabrication des quartiers pavillonnaires, des équipements publics de proximité et d'une gestion écologique des sites, ensemble de savoir-faire qu'un Jean-Eudes Roullier n'a jamais manqué de souligner avec estime pour les aménageurs de cette ville nouvelle si lointaine et si mal reçue par son territoire<sup>2</sup>. Côté statistiques, rien ou presque, finalement, ne la distinguerait des autres si ce n'est qu'elle est la plus étendue de toutes, la plus peuplée des provinciales, que les cadres et professions intellectuelles supérieures y sont sous-représentés et qu'à l'heure du bilan le plus récent, il est dit qu'ici « la puissance du développement économique n'a pas eu pour contrepartie la création d'une véritable agglomération<sup>3</sup> ». Il n'en demeure pas moins que l'histoire de cette grande opération reste globalement en friche. Des études existent, évidemment : quelques thèses universitaires déjà anciennes, ainsi que des travaux menés récemment dans le cadre du Programme interministériel d'histoire et d'évaluation des villes nouvelles françaises (HEVN) lancé en 2000 par l'État, sous la direction de Roullier<sup>4</sup>. Mais, aussi précieux soit-il, ce capital de recherches continue de former un ensemble très fragmentaire sans commune mesure avec le niveau global de connaissances historiques produit sur les autres villes nouvelles,

même la moins étudiée des huit autres, qui est Melun-Sénart. Ce cas méridional aurait-il découragé les volontés parce que trop à la marge, trop altéré ou compromis dans un territoire excessivement prégnant et étranger à l'esprit fondateur ? Et sur place, comment ne pas relier ces lacunes au peu d'intérêt qui fut porté globalement, y compris dans le milieu universitaire, à cette opération décidée par un État gaullien selon des prévisions démesurées, si tôt estompée dans le flou d'un projet dispersé et peu lisible dans le paysage ? Le travail d'histoire se doit cependant de traverser ce nuage d'encre, et c'est sans autre idée préconçue que celle-là que cette recherche s'est donné une ambition monographique au risque de paraître décalée dans cet ensemble de travaux anciens et récents sur les villes nouvelles françaises, relevant pour la plupart d'approches thématiques et comparatistes. Le genre monographique ne nous pose ici aucun cas de conscience épistémologique ; nous nous sommes simplement efforcés d'y tenir constamment les situations locales à portée de vue des questions globales, et la démarche analytique s'y est chargée par nécessité de questions théoriques et d'observations comparées.

Ici, indépendamment de toute spécificité disciplinaire d'approche, les interrogations globales nous paraissent relever avant tout d'un double questionnement : l'un interrogeant la place de cette opération dans l'expérience nationale des villes nouvelles, l'autre, dans une perspective en quelque sorte inverse, sa plaçant dans l'histoire du territoire qu'elle est venue modifier, un territoire désigné comme future « aire métropolitaine » parmi les huit « métropoles d'équilibre » de la doctrine datarienne, une région urbaine contemporaine au seuil

2. Jean-Eudes Roullier fut le secrétaire général du Groupe central des villes nouvelles depuis sa création en 1970 jusqu'en 1993, puis son président de 1993 à 2000 ; voir par exemple son article « Une ambition et une méthode plus actuelle que jamais », dans la revue locale *Vectra*, n° 33, juin 1993, p. 2.

3. Voir *Les villes nouvelles. Atlas statistique 1968-1999*, Paris, Insee, programme HEVN, Cédérom, 2005.

4. Parmi les travaux les plus récents, dans le cadre et au-delà de ce programme (HEVN), nous devons signaler : Michel Péraldi, « L'étang de Berre, interprétation d'un paysage métropolitain », *Ethnologie française*, vol. XIX, juillet-septembre 1990, pp. 273-290 ; Nicole Amphoux, *La ville nouvelle des rives de l'étang de Berre. Système et jeux d'acteurs : de la conception du projet à l'achèvement de l'opération*, étude commandée par le Certu, Aix-en-Provence au Cete Méditerranée, 2002,

141 p. ; Viviane Claude et Jean-Charles Fredenucci, *Expériences professionnelles et effets de génération en villes nouvelles (1965-2002)*, rapport de recherche pour le ministère de l'Équipement (HEVN), mai 2004, 166 p., où la ville nouvelle des Rives de l'Étang de Berre est l'un des cas d'étude ; Michel Rautenberg, Jean-Samuel Bordreuil, Arlette Hérat, Bénédicte Lefebvre, Corinne Sadock, *L'espace public en villes nouvelles. Évolution de la notion d'espace public et réalisation d'espaces publics à Villeneuve*

d'une métropolisation des plus dynamiques et chaotiques selon l'histoire... Quant à la spécificité disciplinaire de notre démarche, elle relève de l'approche morphologique de la ville : construire une histoire de l'édification de l'artefact urbain comme un socle que devrait toujours proposer l'historiographie urbaine, clarifiant les différentes étapes du processus d'édification, de la conception des projets à leur exécution matérielle sous forme d'édifices et de dispositifs spatiaux de toutes sortes. Cette approche constitue à notre sens l'apport le plus précieux de la discipline architecturale à l'histoire des villes et des territoires, en vertu d'une compétence légitime en matière d'édification entendue comme pensée historiquement située du projet et de son exécution<sup>5</sup>. Cette approche du territoire édifié n'en reste pas moins obligée à l'égard de la discipline historique : les analyses et explications du découpage temporel du processus d'édification n'ont de consistance qu'au prix d'une pratique rigoureuse de la recherche historique dans son rapport aux sources que sont les témoignages d'acteurs clés et, surtout, l'archive écrite et dessinée<sup>6</sup>.

C'est ainsi que ce travail d'investigation, sans trop préjuger d'une périodisation que le cours de la recherche ne cesserait d'affiner, s'est engagé sur trois chantiers correspondant au découpage des trois grands « actes » qui nous paraissent d'emblée composer l'histoire de cette édification.

Le premier est celui où naît l'idée de ville nouvelle sur les Rives de l'Étang de Berre. Il commence dans l'effervescence du projet industriel de la Datar pour Fos, précisément lors d'un Ciat (Comité interministériel d'aménagement du

territoire) de 1965 où l'idée est explicitement formulée<sup>7</sup>, et se poursuit dans les bureaux de l'Oréam (Organisation pour les études d'aménagement de l'aire métropolitaine marseillaise) où s'élabore le schéma d'aménagement de l'aire métropolitaine marseillaise que l'État approuvera en 1969<sup>8</sup>. L'acte dure jusqu'à la mise en place du dispositif opérationnel défini par la loi Boscher, par la création en décembre 1972 d'un « syndicat communautaire d'aménagement de l'ouest de l'étang de Berre », et, en mars 1973, de l'Épareb (Établissement public d'aménagement des Rives de l'Étang de Berre)<sup>9</sup>.

Le deuxième acte commence dès 1970 avec la création de la Maeb (Mission d'aménagement et d'études de l'Étang de Berre). Une autre naissance s'y joue : celle du projet urbain proprement dit, dans sa forme programmatique et dessinée – naissance tourmentée entre rêve et réalité, ralentie par une conjoncture défavorable. Elle s'achève autour de 1979, par la première restructuration de fond de l'établissement public d'aménagement.

Le troisième acte de l'histoire est le plus long. Il couvre toute une période d'édification que nous appréhendons comme un ensemble unique dont les césures, nombreuses, nous paraissent des reliefs secondaires au regard de ses bornes : 1979 et fin 2001, année de la fermeture de l'Épareb.

### Acte I: la ville nouvelle contre le territoire (1965-1973)

Plus qu'une simple ouverture, cette séquence est un acte à part entière, et des plus déterminants. Tout ce que cette ville nouvelle aura eu d'atypique, de profondément différent des autres, s'y met en place.

d'Ascq et Vitrolles, Rives de l'Étang de Berre, rapport de recherche pour le ministère de la Culture (Braup-HEVN), juin 2004, 272 p.

5. Sur le sens du concept d'édification dans le savoir architectural, on peut lire Bruno Queysanne, « Les leçons d'Alberti », dans René Borruey, Giancarlo De Carlo, Guy Desgrandchamps, Benoît-Philippe Peckle, Bruno Queysanne, *Architecture et modestie*, Lecques, Théâtète Éditions, 1999, pp. 57-65.

6. Voir R. Borruey, *Les formes urbaines de la ville nouvelle des Rives de l'Étang de Berre: histoire du projet. Note d'avancement*, Marseille, laboratoire Inama, ministère de la Culture (Dapa/Braup), juillet 2005, 31 p.

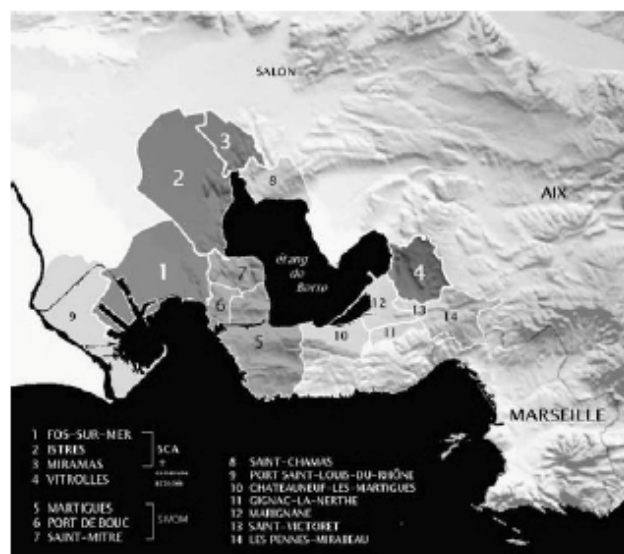
7. Ciat du 16 juillet 1965.

8. L'Oréam fut créée en 1966 et le Schéma approuvé par le Conseil des ministres du 10 décembre 1969.

9. L'Épareb fut créé le 6 mars 1973.

Comme dans les huit autres cas, les collectivités locales auront réservé un accueil glacial à cette forme d'intercommunalité de projet réglée par l'État. Mais ici leur opposition, particulièrement bien orchestrée par le maire de Marseille, Gaston Defferre – père de la future décentralisation –, aura mis à mal les principes les plus élémentaires et les plus déterminants du dispositif. Aux prises avec un front étonnamment uni des gauches municipales du pourtour de l'étang de Berre – en dépit de leurs querelles et divergences d'intérêts face au développement –, mobilisées au nom de la défense des libertés communales et de la démocratie locale, l'État verra se réduire le territoire éligible à l'application de la loi Boscher aux seules et rares communes favorables alors à la majorité gouvernementale<sup>10</sup> : ce seront, à l'ouest de l'étang de Berre et à quarante kilomètres de Marseille, sous l'influence directe du pôle industriel en construction, Fos-sur-Mer, Istres et Miramas, et à l'est de l'étang, à vingt kilomètres de la ville-mère, Vitrolles. Les trois premières furent regroupées en un syndicat communautaire d'aménagement, la quatrième, cas unique en son genre, désignée commune « associée ». Au regard des autres villes nouvelles, il faut noter l'étendue considérable de ces territoires communaux, que leurs édiles demandèrent à inclure en totalité dans le périmètre d'urbanisation nouvelle.

C'est ainsi que naîtra cette configuration territoriale si singulière et atypique d'une ville nouvelle disloquée, comme mise en pièces, composée de quatre secteurs disjoints et inclus chacun dans une commune, en prolongement direct de ses quartiers existants – ainsi dira-t-on longtemps au pluriel « villes nouvelles des Rives de



En 1972, à défaut de pouvoir constituer une intercommunalité de projet couvrant l'ensemble des rives de l'étang de Berre, l'État envisage un établissement public d'aménagement aux compétences étendues à cette aire géographique (les 14 communes mentionnées ci-dessus). À la fin de cette même année, seules les 4 communes de Fos-sur-Mer, Istres, Miramas et Vitrolles, politiquement favorables à la majorité gouvernementale, entreront dans le cadre institutionnel et opérationnel de la ville nouvelle. Les trois communes

communistes de Martigues, Port-de-Bouc et Saint-Mitre-les-Remparts, que l'État souhaitait vivement inclure dans le périmètre de la ville nouvelle, réussirent à échapper à l'application de la loi Boscher et à se constituer en un Sivom reconnu et pouvant exceptionnellement bénéficier des crédits affectés aux villes nouvelles (carte de l'auteur sur bases de données IGN®).

10. C'est l'épisode de l'histoire de cette ville nouvelle qui fut le plus étudié ; on pourra ainsi se référer à Paul Vieille, « Une séquence de Kriegspiel méditerranéenne, la bataille des rives de l'étang de Berre », *Aménagement du territoire et développement régional*, Grenoble, IEP, 1974, vol. VII, pp. 375-406 ; Lydie Virolle, *La loi Boscher et l'urbanisation des rives de l'étang de Berre*, thèse d'État de la faculté de droit et de sciences politiques d'Aix-en-Provence, 1977, 434 p. ; Bernard Paillard, Claude Fischler, *Tendances*

et contre-tendances en milieu urbain : le cas du complexe industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer, recherche DGRST, Paris, 1977, vol. I et II, 360 et 331 p., et *La damnation de Fos*, Paris, Le Seuil, 1981, 321 p. ; N. Amphoux, op. cit. note 3, pp. 18-56 ; et plus récemment, R. Borruey, « Les villes nouvelles ou l'intercommunalité forcée. Le cas des Rives de l'Étang de Berre », *Rives nord-méditerranéennes*, n° 25, octobre 2006, Aix-en-Provence.

l'Étang de Berre». Au-delà de l'originalité géographique, il faut comprendre que cette situation plaçait l'établissement public dans un rapport beaucoup plus contraint qu'ailleurs vis-à-vis des collectivités locales et de leur urbanisme municipal, l'amenant notamment à intervenir sur des quartiers de type grands ensembles à peine construits – notamment les fameuses Zac La Rousse à Miramas, où l'Épareb eut à intervenir directement dans l'ordre du « rattrapage » et de l'accompagnement<sup>11</sup>, ou celle des Pins à Vitrolles, œuvres de l'administration de l'Équipement et des grands bailleurs sociaux, abusivement incluses par la suite dans la production critiquée de la ville nouvelle. Mais il y a plus que cette situation de sujétion. Si l'on songe que les trois communes du syndicat communautaire n'ont jamais élaboré une véritable politique solidaire, chacune ayant mené, sciemment ou contrainte, sa propre stratégie urbaine<sup>12</sup>, c'est le principe même de l'intercommunalité de projet et de gestion, si fondamental dans l'expérience des villes nouvelles, qui aura été mis en échec sur les Rives de l'Étang de Berre.

Mais ce premier acte de l'histoire ne met pas seulement en lumière les déformations d'un modèle conçu à partir des situations rencontrées en région parisienne, pour des espaces encore ruraux ou faiblement urbanisés. C'est également ici que l'opération prend place dans l'histoire compliquée de ce territoire, appelé « aire métropolitaine marseillaise ». Dans l'une des nombreuses notes consacrées en 1972 par le Groupe central de villes nouvelles aux difficultés du cas de l'étang de Berre, nous lisons ceci : « L'aspect politique de la discussion sur l'établissement public s'est trouvé considérablement

accentué par l'absence, à la différence des autres villes nouvelles, d'un échelon d'organisation intercommunale sur un espace plus vaste, où les collectivités locales puissent discuter entre elles de leurs problèmes communs (grandes orientations d'aménagement, schémas directeurs, politique foncière, etc.)<sup>13</sup>. » Jusqu'au seuil du XXI<sup>e</sup> siècle, le défaut de capacité ou de volonté en matière de coopération intercommunale est un trait dominant du destin de cette région urbaine<sup>14</sup>. Les grandes difficultés économiques et métropolitaines de Marseille durant les dernières décennies doivent beaucoup à sa coupure profonde avec les dynamiques qui se sont développées sur son pourtour, et bien des carences de l'ensemble métropolitain actuel – en matière de synergies économiques, de transports publics... – résultent de ce retard d'intelligence communautaire. Si Gaston Defferre a été l'artisan d'un épisode aussi miraculeux qu'éphémère de solidarité politique sur ce territoire métropolitain, on lui doit aussi, pensons-nous, de l'avoir fait contre son développement. Sa crainte profonde de voir Marseille déstabilisée par un développement organisé et soutenu des Rives de l'Étang de Berre pourrait ne s'être dissipée qu'une fois compromise, ou au moins suffisamment limitée, l'efficacité de sa mise en œuvre. Ceux qui croyaient vraiment en cette mobilisation locale pour un développement alternatif des rives de l'étang – ils furent tout de même quelques-uns<sup>15</sup> – sont restés pantois face à son désengagement une fois institué le dispositif de ville nouvelle – du moins ce qu'il en restait.

Ce ne sont là encore que des hypothèses d'interprétation, mais il est certain que les conséquences de cette résistance à l'organisation du développement des Rives

11. Voir l'un des premiers articles consacrés à l'action naissante de l'Épareb : « Villes nouvelles des Rives de l'Étang de Berre », *Techniques & Architecture*, n° 302, décembre 1974-janvier 1975, pp. 19-28.

12. N. Amphoux, *op. cit.* note 3, p. 116.

13. Note du 17 juillet 1972, archives du Groupe central des villes nouvelles (versement 840 342, Afu11 565).

14. Voir André Donzel (dir.), *Métropolisation, gouvernance et citoyenneté dans la Région urbaine marseillaise*, Paris, Maisonneuve & Larose, 2001 ; Bernard Morel, *Marseille, naissance d'une métropole*, Paris, L'Harmattan, 1999.

15. Voir la conférence de presse donnée le 14 mars 1974 par le maire de Port-de-Bouc, René Rieubon (Archives municipales de Port-de-Bouc).

de l'Étang de Berre telle que la proposait l'État au début des années soixante-dix furent lourdes sur le fonctionnement et la production de cette huitième ville nouvelle française, dont les bilans les plus officiels affirment aujourd'hui qu'elle n'a pas donné naissance à « une véritable agglomération, au sens politique et au sens urbain du terme », mais seulement à de « petites villes [...] sans les fonctions centrales à l'échelle d'un espace urbanisé de cette importance<sup>16</sup> » ; autrement dit, une armature urbaine dont la faiblesse au regard de son potentiel économique devrait pénaliser encore longtemps Marseille et l'ensemble métropolitain.

### Acte II : la ville nouvelle sans le territoire (1970-1979)

La ville nouvelle des Rives de l'Étang de Berre est néanmoins devenue une réalité dont il convient de diviser d'abord le temps de l'édification en deux cycles : l'un, d'une courte décennie, sans presque aucune réalisation, où le projet fait l'objet d'une longue gestation, d'un long commencement ; l'autre, se déroulant sur les deux décennies restantes, jusqu'en 2000, où toute la ville nouvelle s'édifie.

Partout ici, l'histoire reste à écrire. Sur la période de production, de 1980 à 2001, les articles de presse, plus ou moins développés et illustrés, ainsi que les publications émanant de l'Épareb même, ne manquent pas. Bien que s'agissant seulement de sources et non de productions historiographiques, ces documents ne nous laissent pas démunis. C'est l'autre séquence, celle des premiers traits de crayon, des premières esquisses de « centre urbain », de « schémas organiques », de

programmes, qui porte le plus d'ombres. Elle commence deux ans avant la création de l'Épareb au sein de la mission d'étude, la Maeb, dont malheureusement les archives sont en grande partie perdues, donc fragmentaires et, qui plus est, dispersées. L'année 1979, comme terme du cycle, est moins certaine ; l'établissement public y subit une importante restructuration<sup>17</sup>, mais peut-être est-ce sur l'année 1977, celle du revirement électoral de trois communes sur les quatre engagées dans la ville nouvelle, qu'il faut situer notre curseur, ou alors sur l'année 1976, à la fin de laquelle débute le chantier de la toute première réalisation de l'Épareb. Ce qui nous importe ici, surtout, c'est ce que nous voyons se produire durant cette décennie.

D'emblée se joue une transition décisive. L'acte est à la fois long et court... Il est long si, en comparaison avec les autres villes nouvelles, l'on compte le nombre des années de gestation ayant été nécessaires avant les premières réalisations ; mais il est court si l'on compte celles dont la ville nouvelle disposait à partir de 1973 avant la fin des Trente Glorieuses. Tous les établissements publics ont eu à souffrir de la récession économique généralisée qui sévit à la suite du premier choc pétrolier en 1973, mais partout les chantiers étaient déjà bien avancés. Ici, conjuguée à des difficultés d'acquisitions foncières, l'inflexion de la conjoncture économique retardera considérablement les premiers chantiers, faisant passer l'opération à peine lancée d'un monde à un autre : du temps mythique de la croissance et des rêves bâtisseurs, commun à toutes les villes nouvelles, à celui des ambitions révisées et du désenchantement résigné. Mais la transition est ici particulièrement accen-

16. Voir *Les villes nouvelles. Atlas statistique 1968-1999*, Cédérom, op. cit. note 2.

17. V. Claude, J.-C. Frederucci, op. cit. note 3, pp. 47-49.



tuée : c'est à la mesure du rêve de Fos que se dessinent les premières esquisses de programmes et de plans de la ville nouvelle, mesure qui paraîtra le comble de la démesure quand se sera pleinement révélée la réalité d'un territoire sans possible rêve bâtisseur. L'État et ses « missionnaires » n'en paraîtront localement que plus faciles à rayer et à disqualifier<sup>18</sup>.

Ainsi est-ce à l'aune de ce passage pénible d'un territoire imaginé à un territoire réel qu'il nous faut considérer la conception des projets durant cette période. Après de nombreux schémas imaginatifs et ambitieux autant qu'instables produits par la Maeb, viendront avec l'Épareb des recherches de plus en plus ressermées débouchant dès 1974 sur les premiers périmètres de Zac. L'impression de voir s'évanouir des rêves de ville sera alors d'autant plus prégnante que des concepteurs de renom, déjà intervenus dans l'expérience des villes nouvelles – notamment du côté du Vaudreuil, marqué par son aura avant-gardiste –, seront mis ici à contribution : l'Atelier de Montrouge à Istres<sup>19</sup>, Jean Renaudie à Vitrolles<sup>20</sup>, l'équipe Devillers, Girard et Noviant à Miramas<sup>21</sup> – toutes leurs études étant restées lettre morte faute d'avoir séduit les acteurs locaux, « faute de marché » comme le diront plus tard les agents de l'Épareb<sup>22</sup>... Sans focaliser l'inventaire des études sur ces prestations de renom, celles-ci resteront emblématiques de cette transition si prompte où les agents de l'Épareb, par la force de la conjoncture, auront vu leur aire d'étude se morceler et se limiter très tôt à des périmètres des Zac, et leur art d'inventer la ville – peut-être un peu trop surestimé, ici comme ailleurs, par les hauts technocrates – invité au plus grand des pragmatismes<sup>23</sup>.

### Acte III. La ville nouvelle dans le territoire (1979-2001)

Les agents de l'Épareb n'en ont pas moins édifié « leur » ville nouvelle avec détermination et passion. Et l'œuvre est copieuse. C'est dans ce troisième acte que la ville nouvelle des Rives de l'Étang de Berre rejoint ses huit sœurs, que ses singularités s'estompent, que son atypisme, comme pour elles, passe au compte de l'attachement tout naturel des bâtisseurs à leur œuvre.

Comme sur tous les autres sites, ce long cycle de production n'aura rien du « long fleuve tranquille ». Il n'est en rien monolithique, et plusieurs époques doivent y être distinguées selon une périodisation très analogue, où interviennent les changements dus à la réforme du financement du logement, ceux, profonds, dus à la décentralisation – peut-être moins accentués ici du fait de la prégnance forte des élus dès l'origine du dispositif –, puis à la perspective de la fermeture des établissements publics, où, ici comme ailleurs, on verra diminuer la prépondérance des concepteurs de projets (urbanistes, ingénieurs, architectes, paysagistes, programmeurs) et augmenter celle des compétences financières et commerciales<sup>24</sup>.

Il n'en demeure pas moins que les agents qui ont été les plus impliqués dans la durée partagent tous, aujourd'hui, le sentiment d'avoir eu, ici plus qu'ailleurs, à lutter sans cesse : contre un marché resté toujours en deçà des espérances, contre des promoteurs refusant la prise de risques et l'innovation, contre une animosité sourde des services déconcentrés de l'État et contre des élus peu enclins à collaborer, sans curiosité ni courage en matière d'urbanisme et d'architecture. Ils auront eu aussi à lutter contre le risque permanent d'éclatement du paysage

18. B. Paillard, C. Fischler, *op. cit.* note 9.

19. Voir Catherine Blain, *L'atelier de Montrouge (1958-1981). Prologomènes à une autre modernité*, thèse de l'université Paris VII, 2001, vol. I, pp. 354-356, vol. II, pp. 600-603.

20. Voir Épareb, *Ville nouvelle de Vitrolles : le quartier des Gorges de Cabriès, Vitrolles*, s. d. (1975).

21. Voir Christian Devillers et al., « Miramas. La Zac de Couvent, 1976 », *AMC*, n° 47, décembre 1978, pp. 9-17.

22. Voir entretien avec Emile Bayer, Georges Demouchy, Jean Ecochard, 14 janvier 2004 (Inama).

23. Voir les inflexions d'approche vers la ville traditionnelle dans les études pour Vitrolles du Groupe de recherche en aménagement et programmation (Grap) en 1976 (archives privées).

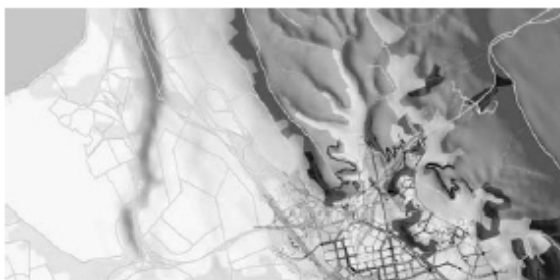
24. Sur la périodisation, voir Loïc Vadelorge, « Les Villes nouvelles et l'histoire de la France urbaine : quelles spécificités ? Quels enjeux historiographiques ? », *Journée conclusive du séminaire du programme HEVN du 2 février 2005*, pp. 2-5.



1. Istres. Au cours des années 1972 et 1973, l'Atelier de Montrouge est sollicité par la Maeb pour une étude générale de « croissance du centre urbain », où les architectes des schémas très proches de leurs propositions faites au même moment pour la ville nouvelle du Vaudreuil (dessin original reporté par l'auteur sur fonds cartographiques de l'IGN®).



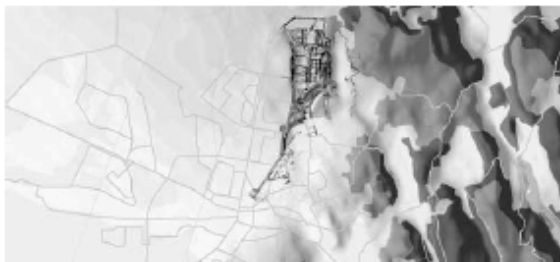
2. Carte de la ville d'Istres avec le report des périmètres de Zac effectivement réalisés.



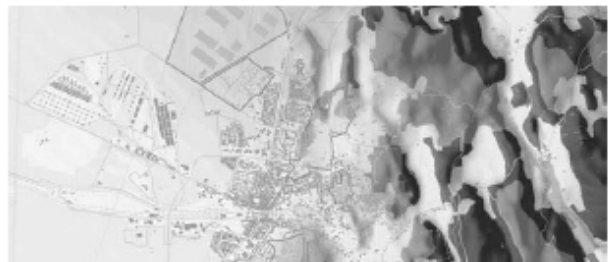
3. Vitrolles. Au cours de l'année 1975, l'Epereb sollicite une étude du schéma général et de la programmation du futur centre urbain au Grap (Groupe de recherche en aménagement et programmation, composé notamment de la sociologue Anne Hublin, collaboratrice de Gérard Héliot dans les études de programmation du Vaudreuil). Leur proposition vient clore une longue série de schémas hypothétiques produits depuis 1971. Les tracés de la structure urbaine de Vitrolles, qui se découpera par la suite en plusieurs Zac, sont alors fixés.



4. Carte de la ville de Vitrolles avec le report des périmètres de Zac effectivement réalisés.



5. Miramas. En 1976, L'Epereb organise un concours pour la conception de la Zac du Couvent en limite est de la ville de Miramas, lequel est remporté par une équipe composée de Edith Girard, Christian Devillers et Patrice Noviant. Toute la subtilité des acquis de ces architectes dans le domaine des rapports entre typologie architecturale et morphologie urbaine est mise au service d'un projet exemplaire quant à ses rapports au territoire existant. Le projet ne sera porté que par les agents de l'Epereb face à un marché atone.



6. Carte de la ville de Miramas avec le report des périmètres de Zac effectivement réalisés (dont la vaste zone d'activité baptisée Clésud au nord de la ville).

urbain dû à l'extrême fragmentation du marché et du mode opératoire Zac par Zac, lot par lot, avec des constructeurs raisonnant strictement dans les limites de leur périmètre. La liste serait interminable des procédés mis en œuvre dans le suivi de chaque opération pour introduire des éléments de cohérence et de qualité spatiale, paysagère et technique, jugés par eux indispensables pour limiter les dégâts inévitables de l'urbanisation libérale. D'une façon générale, à défaut de pouvoir « tenir » les conditions de production de l'architecture de l'habitat, leur stratégie aura été d'investir tous les autres niveaux d'intervention à leur portée, ceux que l'on reconnaîtra plus tard comme les vecteurs du « projet urbain » : l'espace public sous toutes ses formes, des voiries primaires, secondaires et, surtout, tertiaires des opérations de logements, collectifs, pavillonnaires ou intermédiaires, aux grands parcs et autres « espaces verts » – avec une ingéniosité unanimement reconnue en matière d'hydrologie et de gestion environnementale<sup>25</sup> –, ainsi que les équipements publics, programmés avec un soin inédit pour l'époque, et systématiquement soumis aux concours d'architecture<sup>26</sup>.

Dans la recherche en cours, qui se donne pour but de mener à bien l'inventaire à ce niveau de détail de toutes les réalisations de l'Épaleb concernant directement la ville nouvelle, il est primordial de mettre en lumière les outils mis en œuvre et les procédures suivies par les agents dans leur travail, en procédant notamment à la radioscopie complète de quelques Zac. Et il faudrait encore traiter de l'action menée dans le domaine de la création d'emplois, crucial ici comme ailleurs à partir des années quatre-vingt, surtout après les promesses non tenues de Fos, avec notamment la réalisation de plusieurs zones d'activités et

Vitrolles. Aménagement résidentiel conçu par l'Épaleb : opération Les Pierres Fauves dans la Zac des Pinchinades. Les partis pris des agents de l'Épaleb (architectes et paysagistes, ici) dans la fabrication des tissus pavillonnaires, forme d'habitat imposée par le marché, ont vite fait apparaître des ruptures avec les démarches minimales habituelles, voire

indigentes : maîtrise des clôtures, conservation des arbres existants, contrôle des profils des voiries tertiaires, diversification des circuits de desserte, etc. Au résultat, un tissu frappant par sa naturalité et rapidement adopté par les habitants démontre aux acteurs locaux de la construction les capacités de maîtrise d'œuvre urbaine de l'Épaleb (photo de l'auteur).



25. Voir Georges Demouchy (paysagiste à l'Épaleb), « L'enjeu dérobé du paysage urbain » et « L'irrigation change de décor », *Urbanisme*, n° 200 et 201, mars et mai 1984.

programme HEVN, ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer, direction générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction, Paris, 2005, pp. 36-42.

26. Voir Anne-Marie Henriot (chargée de programmation à l'Épaleb), « La programmation, un métier en émergence ? », dans *Quels apports des villes nouvelles dans les pratiques professionnelles de l'aménagement aujourd'hui ?*, Actes de la journée d'études du 13 avril 2005,

la promotion, dès le début des années quatre-vingt-dix – avant qu'il ne devienne une évidence pour tous les acteurs économiques –, du secteur de la logistique<sup>27</sup>.

Il n'en reste pas moins que, même si la tâche de ces agents a pu être relativement plus pénible qu'ailleurs, l'histoire de cette édification rejoint celle des autres villes nouvelles, où les espaces publics et les équipements collectifs auront constitué, comme le rappelle Roullier, « le seul vrai domaine de liberté des équipes d'urbanisme, par ailleurs très dépendantes du bon vouloir des constructeurs de logements ou activités<sup>28</sup> ».

Les aspects de cette production de deux décennies pouvant donner lieu à des critiques ne manquent cependant pas. Mais seul le travail de recherche peut parvenir à fonder une véritable connaissance critique de l'Épaleb. C'est pourquoi l'on ne peut accepter sans réserves la plupart des réquisitoires ayant cours localement, comme l'accusation, formulée par les services déconcentrés de l'État à partir des années quatre-vingt-dix, d'avoir déstabilisé durablement la géographie sociale et urbaine de l'aire urbaine par une concentration excessive de logements sociaux<sup>29</sup>, sans la moindre analyse historique des logiques d'acteurs et des responsabilités institutionnelles. Il est intéressant de voir ainsi les services de l'État oublier qu'une part importante des logements ainsi comptabilisés fut édifée non par l'établissement public d'aménagement mais par ses services propres, et que les villes nouvelles avaient eu pour vocation, précisément, de concentrer en de nouveaux pôles urbains un habitat socialement mixte – principe auquel cette ville nouvelle ne pouvait déroger, particulièrement dans ce territoire métropolitain où la promotion immobilière à l'adresse des classes aisées se détouma constam-

ment des rives trop industrielles, polluées, malodorantes et par trop « rouges » de l'étang de Berre. Plus pénétrantes sont les analyses d'Arlette Hérat, établissant que la conception des espaces publics resta parfois trop attachée à la culture formelle et technique des architectes et des ingénieurs, au détriment d'une approche plus réaliste des usages et des pratiques habitantes, plus « transactionnelle » et pluridisciplinaire du projet urbain<sup>30</sup>.

Il est vrai que la tentation de monumentaliser les « formes urbaines » retrouvées, de la place et de la rue piétonnes clés en mains, a été opérante dans toutes les villes nouvelles. Et si nous voyons bien que l'Épaleb n'a pas toujours pu ou su, elle non plus, empêcher les gesticulations grandiloquentes ou mièvres des architectes en quête d'urbanité, c'est en revanche dans la fabrication discrète des registres de l'ordinaire de la ville que ses agents ont multiplié les réussites ; là où il est si important que les usages de la vie quotidienne s'installent à leur aise, sans célébration, sans spectacle. Par ses faiblesses avouées et trop architecturalement visibles, au détriment de l'épaisseur subtile et réelle, envers et contre tout, de l'œuvre urbaine édifée, de la fabrique des neuf villes nouvelles françaises, celle des Rives de l'Étang de Berre pourrait se trouver, finalement, au premier rang de l'exemplarité.

Miramas. Aménagements de loisirs et paysagers conçus par l'Épaleb dans le cadre de la Zac Saint-Suspi. En l'absence d'un marché immobilier dynamique, due en grande partie à une mauvaise image héritée de

grands ensembles mal construits avant la création l'Épaleb (Zac la Rousse), Miramas a été le cadre d'aménagements d'espaces ouverts d'une qualité que le temps ne cesse de révéler. (photo de l'auteur).

27. Voir J. Ecochard, « Créer des zones d'activités c'est bien, les remplir c'est mieux », *Vectra*, op. cit. note 1, p. 6.

28. J.-E. Roullier, introduction aux Actes de la journée d'études du 13 avril 2005, op. cit. note 25, p. 7.

29. Voir N. Amphoux, op. cit. note 3, pp. 73-79, 116-117; Eric Brassart, *La région urbaine marseillaise. Métropolisation et*

*développement durable*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 1996.

30. Voir M. Rautenberg et al., op. cit. note 3, pp. 122-145, et Arlette Hérat, rapport de synthèse de la même recherche, avril 2005, 39 p.



# 2

## Naissance institutionnelle

## Préambule

*Il est ici question de l'étude de la période de mise en place opérationnelle de la ville nouvelle depuis l'élaboration du « Schéma d'aménagement de l'aire métropolitaine marseillaise », qui commence en 1966 en prolongement de l'opération Fos et s'achève en 1973 avec la création du dispositif institutionnel et opérationnel de la « ville nouvelle » – le syndicat communautaire d'aménagement et l'établissement public d'aménagement. Ici le sujet est essentiellement l'explication des conditions difficiles de la naissance de l'opération la plus atypique et la plus contrariée des neuf villes nouvelles françaises...*

*Comme nous l'expliquions dans la première note d'avancement, nous pensions que ce premier chapitre serait construit principalement sur la relecture des travaux existants, la plupart étant consacrés à cette période et aux difficultés politiques rencontrées par l'État dans son intervention à l'échelle métropolitaine. Mais ce socle de connaissances ne nous a pas satisfaits entièrement. Nous nous en sommes rendu compte à l'occasion qui nous fut donnée d'écrire sur ce sujet dans le cadre d'un séminaire de l'URM TELEMME tenu en juin 2005 sur le thème « Territoires de gestion et territoires de projets ». Ce texte, au croisement entre histoire de l'urbanisme et histoire politique, qui traite, en général, du cas des villes nouvelles françaises au regard de ce rapprochement problématique et, en particulier, des difficultés de la mise en place de la loi Boscher sur les rives de l'étang de Berre, s'est nourri abondamment à d'autres sources : l'ensemble de nos entretiens (en particulier avec J.-E. Roullier), et notamment au travers de fonds d'archives ignorés des textes existants et s'étant révélés d'une grande richesse : celles du Groupe central des villes nouvelles (GCVN) et celles concernant Paul Delouvrier conservées au Centre d'Histoire de Sciences Politiques.*

*Ainsi, cet article, en s'attardant sur les années 1971-72, constitue-t-il à nos yeux la matière essentielle du premier chapitre de la recherche. Mais nous ne voulons pas clore cette contribution avant d'avoir exploré plus loin les archives du GCVN ainsi qu'un fonds préfectoral récemment repéré concernant l'opération Fos et ces années mouvementées de gestation. Cela veut dire, surtout, qu'au plus grand bénéfice de notre recherche, ce premier chapitre d'histoire urbaine aura pris plus d'importance que nous le pensions au départ.*

*Ci-après :*

*[2.1] : « Les villes nouvelles françaises ou l'intercommunalité forcée. Le cas des rives de l'étang de Berre »*

*[2.2] : Cartes*

## [2.1]

# Les villes nouvelles françaises ou l'intercommunalité forcée. Le cas des rives de l'étang de Berre

*Texte rédigé en 2005-2006 et publié en 2006 dans :  
Rives nord-méditerranéennes, n° 25,  
Aix-en-Provence, publication de l'unité mixte de recherche  
TELEMME, 2006, p. 65-78.*

En dépit d'une considération toujours très mesurée, due à la perplexité autant qu'à la méconnaissance, l'expérience des villes nouvelles françaises tient une place de premier plan dans l'histoire urbaine de la seconde moitié du vingtième siècle. Ainsi la nouvelle génération de travaux entrepris ces dernières années dans le cadre d'un important programme de recherches<sup>44</sup> a-t-elle considérablement précisé en quoi ces neuf grandes opérations lancées à la fin des années soixante ont constitué d'importants laboratoires dans la plupart des domaines liés à la fabrication de la ville : ceux de l'urbanisme et de la

---

44. Programme Interministériel d'Histoire et d'évaluation des Villes Nouvelles Françaises (HEVN), 2000-2005, dirigé par Jean-Eudes Roullier (secrétaire général du Groupe Central des Villes Nouvelles de 1970 à 1993 et président du même groupe de 1993 à 2000); cf. rapport final du programme, nov. 2005, et le site [[www.villes-nouvelles.equipement.gouv.fr](http://www.villes-nouvelles.equipement.gouv.fr)].

programmation architecturale, les plus consacrés – les équipes pluridisciplinaires, les « nouvelles centralités », l'espace public, la nature et l'eau dans la ville, les procédures de concours, les équipements intégrés, les typologies intermédiaires de l'habitat – mais également ceux de l'histoire sociale et de l'histoire politique, que seules de nouvelles recherches bénéficiant d'un plus grand recul historique pouvaient approfondir<sup>45</sup>. En particulier, les travaux sur la conception et l'évolution de leur armature politico-administrative ont bien établi que l'expérience des villes nouvelles est un jalon essentiel dans une histoire française de l'intercommunalité qui n'en était alors qu'à ses commencements<sup>46</sup>. Une question récurrente s'y trouvait posée de façon presque violente : celle des inadéquations entre le morcellement communal du territoire et les nouvelles échelles du fait urbain. C'était à l'État et à ses plus hautes instances agissantes que les communes avaient directement affaire pour la création *ex-nihilo* de « véritables villes », dans le cadre d'une politique d'aménagement du territoire des plus volontaristes que la France contemporaine ait connue<sup>47</sup>. Le monde des collectivités locales ne pouvait que s'émouvoir d'un tel rapport de forces et dénoncer les redécoupages communaux que préconisait la Loi Boscher<sup>48</sup>, cette *intercommunalité de projet* d'un genre inédit, ressentie d'emblée comme une intercommunalité forcée. Pour autant, les avantages financiers très substantiels offerts par l'État, la fierté de participer à l'innovation, ou seulement l'impuissance, firent suffisamment de communes consentantes pour mettre en chantier les neuf sites que l'on connaît<sup>49</sup>. Mais il est clair aujourd'hui qu'au fil du temps, à la faveur des revirements électoraux et bientôt de la décentralisation, le dispositif tant décrié n'empêcha jamais les élus locaux d'en contrôler l'essentiel ni d'en tirer largement profit trois décennies durant.

C'est sur ce volet politique de l'expérience des villes nouvelles qu'il nous a paru utile de faire porter la présente contribution qui s'inscrit dans une réflexion plus

---

45. Vadelorge Loïc (sous la dir. de), *Éléments pour une histoire des villes nouvelles*, 2005.

46. Programme Interministériel HEVN, *Vers l'intercommunalité de projet ? De l'expérience des villes nouvelles aux communautés d'agglomération*, 2005, et Estèbe Philippe et GONNARD Sophie, *Les Villes nouvelles et le système politique en Île-de-France*, 2005.

47. MURARD Lion et FOURQUET François, *La Naissance des villes nouvelles. Anatomie d'une décision (1961-1969)*, 2004.

48. Loi n° 70-610 du 10 juillet 1970 « tendant à faciliter la création d'agglomérations nouvelles » ; lire BOUCLY François, *L'Organisation administrative des villes nouvelles*, 1975.

49. En région parisienne : Cergy-Pontoise, Évry, Saint-Quentin-en-Yvelines, Marne-la-Vallée, Melun-Sénart ; en province : Villeneuve-d'Asc (aire lilloise), Le Vaudreuil (aire rouennaise), L'Isle-d'Abeau (aire lyonnaise) et Les Rives de l'étang de Berre (aire marseillaise).



large sur les rapports problématiques entre *territoires institutionnels de gestion* et *territoires de projet*. Il nous faudra d'abord revenir sur les principes de ce dispositif politico-administratif conçu à la fin des années 1960, dont le procès de l'époque fut source de maintes et tenaces idées reçues. Nous nous intéresserons ensuite au passage à la réalité de l'expérience en nous appuyant sur l'étude d'un cas concret, particulièrement riche pour notre objet. Dans sa phase initiale, celui-ci fut le théâtre de la plus forte opposition d'élus locaux au projet de l'État, avec pour résultat le dispositif de ville nouvelle le plus altéré, le plus « désamorcé », dirions-nous, et, au final, l'un des mieux contrôlé par eux : la ville nouvelle des Rives de l'étang de Berre<sup>50</sup>.

### *Une intercommunalité « forcée » ?*

C'est moins lors de son vote, en 1970, qu'au moment de ses applications sur le terrain, deux ans plus tard, que la loi Boscher fut le plus combattue par les maires français. Ainsi peut-on lire dans un compte-rendu de séance du conseil général de l'Essonne, consulté sur la création de la ville nouvelle d'Évry : « À l'administration communale, émanation de la volonté populaire, la loi du 10 juillet 1970 veut substituer, et c'est le problème de fond, une administration fonctionnarisée et soustraite au contrôle populaire [...]. Comment expliquer cet acharnement pour écarter les élus locaux, sinon par la volonté d'assurer une mainmise absolue sur des opérations d'urbanisation dont l'ampleur intéresse au premier chef quelques grandes entreprises qui espèrent y réaliser des affaires lucratives en dehors du contrôle des élus et de la population<sup>51</sup>. » Dans ces propos du conseiller communiste Jean Ooghe se tenaient les deux principaux arguments de l'opposition politique à la loi Boscher : atteinte aux libertés communales et collusion avec les grands intérêts privés. Si, à dix ans de la décentralisation, le premier motif relevait d'une cause défendable par tous les partis, le second signifiait clairement une opposition politique de gauche contre un État de droite. Idéologie contre idéologie, le pouvoir gaulliste n'avait aucun scrupule à opposer ses profondes convictions quant à l'utilité publique du

---

50. Le propos s'appuie sur une recherche en cours intitulée *Les Formes urbaines de la ville nouvelle des Rives de l'étang de Berre : histoire du projet*, menée au sein de l'École nationale supérieure d'Architecture de Marseille, sous la responsabilité de René Borruey (Laboratoire INAMA, UMR TELEMME).

51. Conseil général de l'Essonne, Compte-rendu analytique de la séance du lundi 11 septembre 1972, p. 6-7 (archives du GCVN 840-342, n°11565).

secteur privé et de ses grands intérêts « raisonnablement » encadrés – conceptions parfaitement signifiées en matière d’urbanisme par l’instauration en 1967 des « ZAC », zones d’aménagement dit « *concerté* ». Sur l’atteinte aux libertés communales, en revanche, l’État avait de quoi répliquer de manière plus objective.

La méfiance du pouvoir gaulliste envers les élus locaux était connue, et la vision du morcellement communal comme frein à l’aménagement urbain était très courante parmi ses hauts fonctionnaires. On sait de plus que le père des villes nouvelles françaises, Paul Delouvrier, n’avait pas une conception très démocratique de leur réalisation. Concepteur du Plan de Constantine à Alger, puis du Schéma directeur d’aménagement et d’urbanisme de la région parisienne où elles apparurent<sup>52</sup>, il ne laissait que peu de place à l’idée qu’on put résister localement à des visions du plus grand intérêt général. L’idéologie était ici avant tout celle d’un grand technocrate ayant reçu commande directe du plus haut niveau de l’État<sup>53</sup>. Elle était aussi nourrie par une authentique croyance dans le principe d’un urbanisme « polycentrique » comme seule chance de salut de la ville moderne tentaculaire. C’est ainsi que la manière autoritaire du précédent britannique des *New Towns*, fusionnant par décret les territoires communaux, ne le choquait en rien, et c’est dans ce sens que le ministre Fouchet conçut les premières modalités de création des villes nouvelles dans son projet de loi de réforme des institutions communales de 1967<sup>54</sup>. « *Cet ensemble urbain, formé autoritairement par détachement de parcelles du territoire communal, unique forme juridique prévue pour administrer la ville nouvelle, devait être administré par un conseil comprenant 9 membres nommés par décret*<sup>55</sup>. » Il s’agissait d’ériger à court terme une nouvelle commune de plein droit. Consultée pour avis, c’est l’Association des maires de France qui rejeta aussitôt cette conception et c’est en son sein qu’une commission se mit à élaborer un contre-projet de loi, sous la conduite de son vice-président, le député maire d’Évry, Michel Boscher. Certes ce dernier était politiquement proche de la majorité gouvernementale et

---

52. L’idée de villes nouvelles était déjà un point clé du Plan de Constantine (Plan de développement économique et social de l’Algérie, 1959–1963, publié en 1960), cf. archives du Centre d’Histoire de Sciences Politiques, fonds Paul Delouvrier et Jean Vaujour, série 1DV.32–35, en particulier cote 1DV.32–Dr.2).

53. Institut Paul Delouvrier, *L’Aménagement de la région parisienne (1961–1969)*. Le témoignage de Paul Delouvrier, 2003.

54. Le projet de la loi Fouchet deviendra, largement modifié, la loi Marcellin du 11 juillet 1971.

55. Conseil général de l’Essonne, op.cit. p. 9.

gagné à la cause des villes nouvelles<sup>56</sup>, mais on ne peut nier l'évolution du projet de loi vers une nature plus démocratique, tant par son mode d'élaboration au sein de l'Association des maires et la tenue du débat parlementaire qui s'en suivit, jusqu'à son vote définitif le 30 juin 1970, que par les principes mêmes du dispositif préconisé. Quels en étaient les termes ?

La loi Boscher recherchait en fait un compromis fondateur ; en quoi réside son importance historique dix ans avant la décentralisation. Elle visait en effet à assurer un contrôle le plus sûr possible de l'État sur la conception des projets et l'emploi de ses financements, en même temps qu'une implication réelle des élus locaux dans la gestion de l'opération. Une phase préalable consistait dans la mise en place sur chaque site d'une *mission d'aménagement* qui avait à esquisser le programme de la ville nouvelle, lancer les acquisitions foncières et préparer les élus au changement. La phase opérationnelle venait ensuite, où la loi prévoyait de créer sur chaque site deux organismes : l'un dit *de gestion*, l'autre *d'études et d'intervention*. Le premier ne devait dépendre que des élus et avait pour vocation de constituer une entité communale unique regroupant toutes les parties de communes couvertes par le périmètre d'opération – la *zone d'agglomération nouvelle* (ZAN). Si les élus acceptaient de s'en défaire, un « *ensemble urbain* » était institué et l'État gérait directement l'opération jusqu'à l'érection d'une nouvelle commune de plein droit<sup>57</sup>. Sinon, une formule de coopération intercommunale leur était proposée : une forme inédite d'intercommunalité de projet appelée « *syndicat communautaire d'aménagement* » (SCA)<sup>58</sup>. Celui-ci devenait en quelque sorte un conseil des élus, chargé de la maîtrise d'ouvrage institutionnelle du projet de la ville nouvelle, gestionnaire légal des subventions et des emprunts spécifiques octroyés par l'État, et, surtout, de l'impôt communautaire. C'était un point important : une fiscalité unifiée appliquée sur la zone d'agglomération nouvelle, perçue et gérée par le syndicat et qui – pensait-on – obligerait les élus à coopérer et à moderniser leurs pratiques – notamment à travers ce double gouvernement du territoire communal qui distinguait ZAN (sous régime

---

56. Michel Boscher, entretien réalisé par Effosse Sabine le 3 juillet 2002. n°1, *Acteurs et mémoire des villes nouvelles. Première campagne d'archives orales*.

57. Ce fut le cas de la ville nouvelle du Vaudreuil, ensemble urbain érigé en 1972, devenu commune en 1981 (rebaptisée Val-de-Reuil en 1984).

58. Si leur population dépassait 50.000 habitants, les communes se voyaient également proposée la formule de la « communauté urbaine » selon les dispositions de la loi du 31 décembre 1966, quoique très contraignantes pour elles.

d'exception) et « hors-ZAN » (sous régime de droit commun, inchangé). Le syndicat communautaire était également le donneur d'ordres légal du deuxième organisme, avec lequel il était tenu de traiter. C'était l'organe technique et central de l'opération, héritier direct de la mission d'aménagement, chargé de la conception d'ensemble du projet, des opérations foncières, du montage et du pilotage de toutes les réalisations. Réunissant un grand nombre de compétences professionnelles, c'était à travers lui que l'État entendait exercer sa maîtrise effective du projet. Placé sous la tutelle du Groupe central des villes nouvelles, sa forme était celle d'un *établissement public d'aménagement* (EPA) avec directeur général nommé par le Premier ministre. Mais les élus locaux n'en étaient pas pour autant exclus : ils devaient composer le conseil d'administration de l'établissement à parité avec les représentants de l'État, et c'était parmi eux et par eux que devait être élu son président. Il était clair que ce conseil était le lieu central du dispositif et l'objet des conflits de pouvoir. En 1983, après l'avènement de la gauche au pouvoir et la réforme de la décentralisation, la loi Rocard allait conserver l'essentiel du dispositif à quelques correctifs près : le conseil d'administration de l'EPA serait composé aux deux tiers d'élus ; la ZAN serait étendue avec sa fiscalité unifiée à l'ensemble des territoires communaux et son périmètre renégocié, permettant à certaines communes de sortir du dispositif, à d'autres d'y entrer ; le choix était donné aux élus de se constituer en « communauté d'agglomération nouvelle », avec élection des conseillers au suffrage universel, ou bien de rester associés en un syndicat – ce que tous choisirent – rebaptisé « *syndicat d'agglomération nouvelle* » (SAN)<sup>59</sup>.

Certes, la teneur démocratique du dispositif de la loi Boscher restait très relative. Il était indéniable qu'il permettait réellement aux élus de s'impliquer dans le projet et leur garantissait au besoin un pouvoir de blocage. Mais quels risques réels l'État prenait-il ? Car le vrai pouvoir, dans une telle entreprise bâtitrice, n'était-il pas avant tout celui des compétences et des savoir-faire techniques dans tous ces domaines convoqués par l'aventure des villes nouvelles : urbanisme, ingénierie, architecture, sociologie, écologie, paysage et, en chacun, un défi d'innovation<sup>60</sup> ? Comment les élus locaux, dans les premiers temps, pour

---

59. Loi n° 83-636 du 13 juillet 1983 « portant modification du statut des agglomérations nouvelles ».

60. Programme Interministériel HEVN, *Quels apports des villes nouvelles dans les pratiques professionnelles de l'aménagement aujourd'hui ?*, 2005 ; et CLAUDE Viviane, FREDENUCCI Jean-Charles, *Expériences professionnelles et effets de génération en villes nouvelles*, 2004.

la plupart dépourvus d'expérience dans tous ces domaines, pouvaient-ils jouir pleinement de leur position au volant d'une machine que seuls les hauts fonctionnaires et les hommes de l'art savaient conduire ? Comment, une fois engagés dans le processus, une fois « impliqués », pouvaient-ils contredire les explications des experts sans risquer l'accusation d'empêchement, de marche arrière, de blocage systématique ? Mais, pour autant, le système était-il antidémocratique ? Le déséquilibre des rôles était bien réel, mais il l'était essentiellement par défaut d'expérience des élus et n'enlevait rien à la position institutionnelle pérenne où ils se voyaient placés, pas plus qu'à leur liberté d'apprendre. C'était une question de temps et d'expérience. Si l'on pouvait à juste raison accuser cette intercommunalité de ne pas être voulue par les élus, d'être « forcée », de nouvelles pratiques de gestions et un réel nouveau pouvoir leur étaient offerts en contrepartie. C'est ce qu'allaient montrer amplement les trois décennies qui suivirent avec l'attachement indéfectible de plusieurs générations d'élus à ce dispositif, à peine modifié par la décentralisation. C'est dans ce sens, également, qu'il fallait entendre Michel Boscher lui-même, lorsqu'en réponse aux conseillers généraux de l'Essonne attaquant sa loi ce jour-là, il ajouta : « *En fait, on contrôle l'avenir de sa commune infiniment mieux en étant associé aux travaux de ce voisin gênant qu'est une ville nouvelle qu'en restant assis au bord de la route.*<sup>61</sup> » ; et trente ans plus tard : « *C'était une loi de bon sens, m'a-t-il semblé. On pouvait changer les détails. C'est ce que M. Rocard a fait quelques années plus tard, au niveau de la désignation des membres. Mais le schéma global était respecté. C'était évident.*<sup>62</sup> »

### *Bienvenue sur les rives de l'étang de Berre...*

Cette bonne conscience de Michel Boscher ne traduit pas seulement une certitude quant au bien fondé de son texte. En elle résonne aussi la position de force qui était alors celle de l'État face aux collectivités locales, et cela tout particulièrement dans le contexte de la région parisienne avec ses légendaires « champs de betteraves » et ses élus réputés dépassés par le projet, configuration qui, ne l'oublions pas, servit de modèle à sa loi. Même si ces cinq villes nouvelles ne naquirent pas sans résistances, c'est sans grand mal que l'État

---

61. Conseil général de l'Essonne, op.cit. p. 18.

62. Michel Boscher, entretien réalisé par Effosse Sabine, p. 5.

parvint à y faire accepter son « grand dessein ». Son autorité aura compté aussi pour une bonne part en province, bien que là, dans des situations chacune très différente, les limites de l'extrapolation du modèle furent atteintes – et on ne manquera pas de noter que les occurrences de l'exercice se limitèrent à quatre. Lille-Est ne mit en jeu qu'une seule commune<sup>63</sup> ; l'Isle-d'Abeau fut la plus francilienne des provinciales<sup>64</sup> ; le Vaudreuil fit la douloureuse expérience de l'ensemble urbain<sup>65</sup> ; Rives de l'étang de Berre fut, quant à elle, dirions-nous, mise en pièces...

C'est dans la région marseillaise que la situation était la plus éloignée du modèle parisien et que la partie fut la plus dure pour l'état. Ici, point de champs de betteraves mais des communes de très grande taille pour la plupart déjà confrontées à l'urbanisation, certaines même déjà très aguerries en la matière. Et, surtout, il y eut un rapport de forces inversé par rapport aux autres situations. En effet, on ne peut comprendre complètement les traits si singuliers du cas de la ville nouvelle des Rives de l'étang de Berre si l'on ne saisit pas d'abord cela : ici, en dépit de son centralisme et de son pouvoir de financement, l'État ne se trouva pas dans son habituelle position de force, mais au contraire dans une position de faiblesse stratégique, dont les élus, déjà puissants par nature dans ce territoire de souverainetés communales<sup>66</sup>, tirèrent un supplément de forces considérable.

Il peut paraître surprenant de parler de position de faiblesse de l'État dans un contexte d'aménagement qui fut l'un des plus emblématiques de son volontarisme aménageur à la fin de la décennie 60 – n'appelait-on pas l'énorme complexe industrialo-portuaire projeté alors à Fos-sur-Mer « *l'enfant chéri de la DATAR* »? Il s'agissait du moteur industriel qui devait entraîner la prospérité urbaine des rives de l'étang de Berre, de l'agglomération marseillaise et du pays aixois, et constituer ainsi, à taille départementale, l'une des *aires métropolitaines* françaises de tout premier plan, devant compter 780.000 nouveaux emplois à l'an 2000 et passer de 1.350.000 à 3.200.000 habitants. Aussi était-il naturel

---

63. Née de la fusion préalable de 3 communes : Flers, Hannapes et Ascq ; lire TELLIER Thibault, « La mémoire politique de Villeneuve-d'Ascq », dans *L'Ethnologie française*, I, janvier-mars 2003, p. 51-57.

64. Lire RABILLOUD Stéphane, « L'Isle d'Abeau ou le blocage de la construction politique de l'agglomération », dans VADELORGE Loïc, *Gouverner les villes nouvelles*, 2006.

65. Lire BROSSAUD Claire, *Le Vaudreuil ville nouvelle...*, 2003.

66. GIRARD Nicole, « Territoires institutionnels et territoires réels dans la région marseillaise : quelle adéquation ? », 2001.

qu'au sein de l'OREAM, implanté dès 1966 pour en élaborer le schéma directeur, on conçut pour ces vastes territoires une urbanisation « *polycentrique* », « *discontinue et structurée* », ponctuée d'une ou, comme en région parisienne, en Basse Seine ou en région lyonnaise, plusieurs « *villes nouvelles* ». Comparée aux autres contextes, cette situation d'aménagement pouvait paraître plus enviable en ce que le projet d'urbanisation nouvelle n'avait pas à sa charge de tout créer, emplois et cadre urbain, mais seulement d'accompagner une industrialisation déjà en marche. C'était pourtant là, précisément, que la position de l'État perdait sa force. Si Fos lui fut une arme, ce fut une arme à double tranchant : une fois le chantier industriel lancé – et il le fut sans tarder dès 1966 – la vague induite d'urbanisation des territoires alentour l'était aussi de fait, imparable, contrôlée ou non. Une explosion urbaine et périurbaine anarchique sur les rives de l'étang de Berre eut été un échec retentissant pour toute l'action de l'État ; et toute entrave des collectivités locales à son implication directe dans le processus d'urbanisation ne pouvait qu'en accroître la probabilité. Au-delà de sa capacité de persuasion et de ses compétences techniques, de quelles forces disposait-il pour faire accepter ses desseins ? Son pouvoir de financement ne pouvait y suffire. Cette interdiction d'échouer donnait un avantage considérable aux élus, un redoutable moyen de pression sur l'administration. Ces derniers le comprirent manifestement très tôt et cela nous éclaire beaucoup quant à leur force dans le jeu d'acteurs complexe qui s'en suivit, même s'il y avait là des ténors du jeu politique. Car comment expliquer un si grand nombre de victoires du local, ici, sur le dispositif proposé et mis en place par l'État ?

Ainsi, d'emblée, la première le fut sur le concept même de « ville nouvelle », dès le stade des études générales. Ici, il faut lire attentivement ce *Livre blanc*, premier schéma d'intentions préalables diffusé dès 1967, que l'OREAM réédita en janvier 1969 augmenté des « *Avis recueillis au cours de la consultation*<sup>67</sup> ». L'idée de ville nouvelle y était amenée avec d'extrêmes précautions. Le concept moins précis de « *nouveaux pôles d'urbanisation* » lui était préféré, sinon une définition très ambiguë en était donnée, où l'idée d'un appui systématique sur les villes existantes était mise en avant : « *toutes les villes de l'aire métropolitaine marseillaise [...] seront appelées à participer au développement [...]. Certaines verront leur population multipliée par cinq, voire par dix d'ici à*

---

67. OREAM, *Perspectives d'aménagement de l'aire métropolitaine marseillaise*, 1969, p. 151-166.

*l'an 2000, devenant de véritables « villes nouvelles » [...]. Seule la dimension de l'objectif par rapport à l'existant donne son sens à l'expression. Loin d'être des unités simplement juxtaposées aux villes actuelles, les villes nouvelles devront au contraire s'appuyer au maximum sur elles et se développeront d'autant plus aisément que le noyau urbain préexistant sera plus fort<sup>68</sup> ». Ces circonvolutions avaient manifestement pour but d'éluder ce que les élus ne voulaient pas entendre et qu'ils énonçaient, eux, sans ambages : « *Le Livre blanc envisage la création de villes nouvelles. Cette thèse est chère au cœur d'un certain nombre de dirigeants parisiens. Avant de créer des villes nouvelles, il est indispensable de donner aux villes qui existent les moyens de se développer et de se restructurer [...]*<sup>69</sup> ». Plus loin, un autre conseil municipal déclarait : « *À un moment où les libertés communales sont gravement compromises, quelle confiance peut-on avoir dans les projets de villes nouvelles alors que l'administration de ces villes nouvelles (dont l'intérêt n'est pas nié), sera confiée à des délégations spéciales à la dévotion du pouvoir ?*<sup>70</sup> ». C'est avec la même prudence que fut rédigé le texte définitif du schéma d'aménagement approuvé par le CIAT du 9 décembre 1969 : on n'y parlait que de « *nouveau centre urbain* » ou « *centre futur* », et il était bien dit que « *le développement à partir des noyaux urbains existants est préférable à l'implantation en site vierge de zones d'urbanisation entièrement nouvelles*<sup>71</sup> ». En clair, les collectivités locales firent immédiatement entendre à l'État que leurs territoires leur appartenaient et qu'ils ne laisseraient rien s'y construire indépendamment de leurs villes et en concurrence avec elles. Et d'emblée l'État s'efforçait de les entendre.*

Cette crainte de déstabilisation politique était particulièrement aiguë dans l'esprit du maire de Marseille, Gaston Defferre, qui voyait d'un très mauvais œil cette promesse d'un développement urbain « millionnaire » à l'ouest de sa grande ville. L'État avait particulièrement à craindre de cet acteur politique de stature nationale. Aussi le Livre blanc insistait-il pesamment sur la « *prépondérance marseillaise dans la hiérarchie urbaine* » et sur la qualité des liaisons à établir entre la ville-mère et les rives de l'étang de Berre. Mais alors, d'autres inquiétudes s'éveillaient aussitôt sur ces mêmes rives : la crainte d'une

---

68. Ibid. p. 130.

69. « Avis de la majorité du conseil municipal de Marseille en date du 22 avril 1968 », ibid. p. 157.

70. « Observations du canton de Port Saint-Louis du Rhône en date du 6 mai 1968 », ibid. p. 162.

71. OREAM, *Schéma directeur d'aménagement de l'aire métropolitaine marseillaise*, 1969, p. 60.



prise de pouvoir politique de Marseille sur ces territoires jusque-là négligés par elle et à présent en développement. Il s'agissait surtout des élus communistes, qui allaient jusqu'à parler de « *mise sous tutelle de Marseille du reste de l'aire métropolitaine*<sup>72</sup> ». Or on sait que pour Gaston Defferre les communistes étaient en premier lieu des ennemis politiques sauf en cas de nécessité d'alliance face à la droite<sup>73</sup>. Il redoutait donc plus que tout un accroissement d'influence des communes rouges de Port-de-Bouc, Martigues, Saint-Mitre les Remparts et Port Saint-Louis du Rhône, qui étaient les plus proches du complexe de Fos. Une telle complexité des rapports politiques entre les souverainetés de ce territoire n'avait rien pour rassurer l'État quant à ses chances d'en maîtriser l'urbanisation. C'est bien cette inquiétude et cette lucidité qui donnaient au livre blanc et au schéma d'aménagement ce ton caractéristique et quelque peu pathétique d'appel solennel aux élus pour une solidarité d'initiative et de gestion intercommunale la plus large possible, pour qu'ils s'engagent à « *forger une communauté de destin* ».

Mais le seul élan collectif qui anima les maires fut la fronde spectaculaire que vingt d'entre eux, conduits par Gaston Defferre, soulevèrent contre l'État deux ans plus tard. Ce fut au cours de l'année 1972, quand l'État, poussé par l'urgence d'agir et armé de la loi Boscher, décida d'inscrire les rives de l'étang de Berre dans le cadre du VIe Plan au titre du « *programme finalisé des villes nouvelles* »<sup>74</sup>. Orchestrée par le futur père de la décentralisation, la révolte prônait, ici comme ailleurs, la défense de la démocratie locale contre un pouvoir de droite trop complice des grands intérêts privés. Des modalités alternatives d'organisation institutionnelle et opérationnelle étaient revendiquées sous les formes d'un grand *syndicat mixte de coordination* regroupant toutes les communes de l'étang de Berre, voire de l'aire métropolitaine toute entière, de plusieurs SIVOM et sociétés d'économie mixte aux mains exclusives des élus<sup>75</sup>. Tout cela eût été une admirable manière de « forger une communauté de destin » si les seuls objectifs partagés par ces maires n'eussent été réduits au

---

72. « Avis du groupe communiste du conseil municipal de Marseille en date du 20 avril 1968 », dans OREAM, op. cit., p. 157.

73. CRISTOFOL Jacqueline, *Batailles pour Marseille*, 1997.

74. Plusieurs auteurs se sont consacrés à la narration de la naissance conflictuelle de la ville nouvelle des rives de l'étang de Berre : Paul Vieille en 1974, Lydie Virolles et Bernard Paillard en 1977, et Nicole Amphoux en 2001 ; pour une chronologie des faits plus détaillée, nous renvoyons le lecteur à ces textes.

75. Cf. les auteurs suscités ; également lettre du 17 avril 1972 de Gaston Defferre au ministre Bettencourt chargé du Plan et de l'Aménagement du Territoire (archives du GCVN 840-342, n°11565).

rejet catégorique de la loi Boscher : rejet de son intercommunalité « forcée » et du partage des ressources fiscales, refus de l'obligation de débattre et de décider des projets au sein d'un établissement doté d'experts extérieurs soucieux d'une vue d'ensemble et, en somme, de ne pouvoir profiter librement de la manne étatique sans la moindre incidence sur les pratiques habituelles de gestion. Mais une addition de refus ne fait pas un projet. Pour des raisons politiques, techniques autant qu'éthiques, l'État ne pouvait accorder sa confiance à une solidarité aussi incertaine. Il dut donc livrer bataille, lesté par son obligation de résultat, et le compte des nouvelles victoires des élus fut copieux.

La plus globale fut d'avoir obligé l'État à appuyer son action sur les seuls maires alors acquis à la majorité gouvernementale et à restreindre ainsi l'application de la loi Boscher aux quatre communes que l'on sait : Fos-sur-Mer, Istres et Miramas, rassemblées en un SCA « du nord-ouest de l'étang de Berre<sup>76</sup> », et Vitrolles à l'est, seule, dite « *commune associée* ». Ainsi naissait cette forme singulière de ville nouvelle en morceaux disséminés dans le territoire, inclus chacun dans une commune, juxtaposé à la ville existante et sous surveillance directe de son conseil municipal. De même l'État dut-il renoncer à son idée d'un établissement public d'aménagement élargi à quatorze communes<sup>77</sup>, se résoudre à le restreindre aux quatre impliquées<sup>78</sup> et consentir à l'administrer en attribuant un siège au maire de Marseille – que celui-ci, hautain, s'interdit d'occuper. Nous pourrions aussi évoquer au compte des défaites de l'État l'obtention par l'opportuniste conseil municipal de Fos-sur-Mer – assis sur le pactole fiscal du complexe industrialo-portuaire – d'un droit à s'urbaniser beaucoup plus que ne le prévoyait le schéma de l'OREAM, en contrepartie de son adhésion au SCA. Mais celle qui lui fut infligée par les communes communistes de Martigues, Port de Bouc et Saint-Mitre fut la plus cuisante. Pour plus d'une raison, l'État tenait particulièrement à leur implication dans le dispositif : elles constituaient le pôle urbain et industriel majeur de l'Ouest de l'étang de Berre et, éclairées en matière d'urbanisme, elles étaient les seules à avoir constitué d'importantes réserves foncières ; et puis, la configuration géographique de leur assemblage aurait permis, dans un paysage étonnamment verdoyant, de créer là une « vraie » ville

---

76. Création du SCA dit « Agglomération nouvelle du nord-est de l'étang de Berre » : décret du 11 août 1972.

77. Notes des réunions du groupe central des villes nouvelles des 27 avril et 20 juillet 1971 (archives du GCVN 840-342, n°11577).

78. Création de l'Établissement public d'aménagement des rives de l'étang de Berre (EPAREB) : décret du 6 mars 1973.

nouvelle. C'est de leur refus de se voir imposer un SCA, même spécifiquement découpé pour elles, qu'était née la fronde de 1972. Mais leur victoire fut totale lorsque, au bout de plusieurs mois de « grève » des autorisations municipales de construire, elles obtinrent de l'État de se constituer en SIVOM et d'être malgré cela dotées des aides financières réservées aux villes nouvelles – pour la durée du VIe Plan.

Sans doute la dernière victoire des maires, en forme de coup de grâce, fut-elle celle des élections municipales de 1977, quand les municipalités de Vitrolles, Istres et Miramas passèrent à l'opposition. L'arrivée de Gaston Defferre à la présidence du conseil de l'EPAREB le 20 juin 1977 pouvait ressembler à la prise d'un trophée, mais ce n'était qu'une prise de contrôle dont il estimait les conditions enfin réunies, à savoir : un dispositif suffisamment restreint, cantonné à quelques territoires sous bonne surveillance des élus – et maintenant directement de Marseille –, autrement dit, une intercommunalité de projet désamorcée et une ville nouvelle mise en pièces.

Restent des questions posées par une recherche en cours, et les intuitions qui les sous-tendent : ainsi le rôle clé joué par Gaston Defferre, déterminé à entraver et minorer le plus possible la contribution de l'État au développement des rives de l'étang de Berre, pour préserver le poids métropolitain et politique de Marseille... ; ainsi l'occasion manquée d'une forme pionnière de coopération intercommunale assortie d'une agence d'urbanisme métropolitain d'un type inédit, creuset d'idées et de vues d'ensemble.

Et puis, il y a les certitudes qu'alimente le cours suivi par l'histoire depuis 1973, qui montre combien la défense des prérogatives politiques et institutionnelles fut sans discontinuer un enjeu bien plus mobilisateur que la cause du projet urbanistique intercommunal et des nouvelles pratiques de gestion. Il suffit de voir comment dans le conseil d'administration de l'EPAREB les simples conseillers municipaux succédèrent rapidement aux maires ; il suffit de noter combien la solidarité intercommunale ne fut pas à l'honneur au sein du SCA – rappelé à l'ordre plusieurs fois par la Chambre régionale des Comptes<sup>79</sup> – pas beaucoup plus, d'ailleurs, qu'au sein du SIVOM, où Port de Bouc, dépourvue de ressources fiscales, fut peu secourue par la riche ville de Martigues. Port de Bouc avait été

---

79. Cf. AMPHOUX Nicole, *La Ville nouvelle des rives de l'étang de Berre. Système et jeux d'acteurs...*, p.59.

particulièrement entreprenante dans la lutte contre l'État<sup>80</sup> ; aussi sa démarche désespérée au début des années 1980 pour rejoindre le SAN<sup>81</sup> en dit-elle long sur la primauté qui fut celle du jeu politique en 1972, tout autant, d'ailleurs, que sur les qualités trop tardivement reconnues de ce dispositif urbanistique « de bon sens », dont les traces bâties, sous forme d'habitat autant que d'espaces publics et d'équipements, cernées par la cacophonie périurbaine actuelle, comptent indéniablement parmi ce qui se fit de plus digne.

## BIBLIOGRAPHIE

Programme Interministériel d'histoire et d'évaluation des villes nouvelles françaises (HEVN) :

- *Villes nouvelles françaises*, rapport final, Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer, novembre 2005, 205 p.
- *Vers l'intercommunalité de projet ? De l'expérience des villes nouvelles aux communautés d'agglomération*, actes de la journée d'études et de bilan du 5 juillet 2005, Paris, Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer, 2005, 117 p.
- *Quels apports des villes nouvelles dans les pratiques professionnelles de l'aménagement aujourd'hui ?*, actes de la journée d'études et de bilan du 13 avril 2005, Paris, Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer, 2005, 93 p.

VADELORGE Loïc (sous la direction de), *Éléments pour une histoire des villes nouvelles* (actes du séminaire d'histoire des villes nouvelles 2002-2005, Paris, Manuscrit Université, 2005, 266 p.

VADELORGE Loïc (sous la direction de), *Gouverner les villes nouvelles. Le rôle de l'État et des collectivités locales (1960-2005)*, Paris, Manuscrit Université, 2006, 405 p.

BOUCLY Yves, *L'Organisation administrative des villes nouvelles*, Paris, Groupe central des villes nouvelles, DAFU, 1975.

MURARD Lion et FOURQUET François, *La Naissance des villes nouvelles. Anatomie d'une décision (1961-1969)*, Paris, Presses de l'école nationale des Ponts et Chaussées, 2004, 291 p.

INSTITUT PAUL DELOUVRIER, *L'Aménagement de la région parisienne (1961-1969). Le témoignage de Paul Delouvrier*, Paris, Presses de l'école nationale des Ponts et Chaussées, 2003, 220 p.

EFFOSSE Sabine, *Acteurs et mémoire des villes nouvelles. Première campagne d'archives orales menée auprès des acteurs de la genèse des villes nouvelles françaises*, rapport pour le Programme interministériel d'histoire et d'évaluation des villes nouvelles françaises, juin-septembre 2002 (CDU 57522).

ESTÈBE Philippe et GONNARD Sophie, *Les Villes nouvelles et le système politique en Ile-de-France*, rapport de recherche Acadie - Ministère de l'Équipement, du Transport et du Logement, Plan Urbanisme, Construction et Architecture, janvier 2005, 51 p.

CLAUDE Viviane, FREDENUCCI Jean-Charles, *Expériences professionnelles et effets de génération en villes nouvelles*, rapport de recherche du programme HEVN (IUL-Lyon et LATTES-ENPC / EZUS-Lyon I Lumiris), mai 2004, 165 p. + annexes.

BROSSAUD Claire, *Le Vaudreuil ville nouvelle (Val-de-Reuil) et son imaginaire bâtisseur. Identification d'un champ autour d'une ville*, Paris, L'Harmattan, 2003, 256 p.

---

80. Cf. René Rieubon, conférence de presse du 14 mars 1974.

81. Cf. par exemple la délibération du conseil municipal de Port de Bouc n° 186 du 15 octobre 1983.

GIRARD Nicole, « Territoires institutionnels et territoires réels dans la région marseillaise : quelle adéquation ? », dans DONZEL André (sous la direction de), *Métropolisation, gouvernance et citoyenneté dans la région urbaine marseillaise*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2001, p. 209–223.

OREAM (Organisation pour l'étude d'aménagement de l'aire métropolitaine marseillaise) :

- *Perspectives d'aménagement de l'aire métropolitaine marseillaise*, Marseille, janvier 1969, 169p.
- *Schéma d'aménagement de l'aire métropolitaine marseillaise. Premières propositions*, Marseille, 1969, dactylographié, 126 p. + 47 pl.

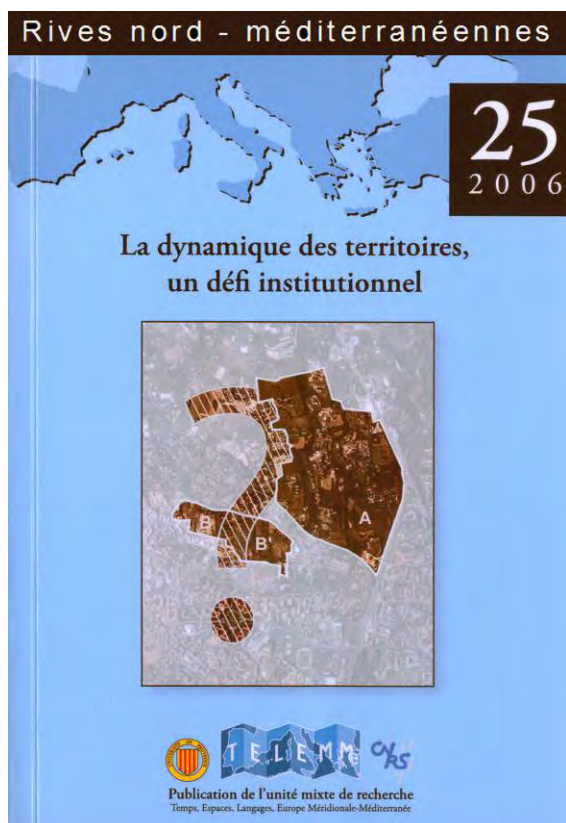
CRISTOFOL Jacqueline, *Batailles pour Marseille*, Paris, Flammarion, 1997, 419 p.

VIEILLE Paul, « Une séquence de *Kriegspiel* méditerranéen, la bataille des rives de l'étang de Berre », dans *Aménagement du territoire et développement régional*, Grenoble, I.É.P., 1974, vol. VII, p.375–406.

VIROLLE Lydie, *La Loi Boscher et l'urbanisation des rives de l'étang de Berre*, thèse d'Etat, Faculté de Droit et de Sciences Politiques d'Aix-en-Provence, 1977, dactylographiée, 434p.

PAILLARD Bernard, Fischler Claude, *Tendances et contre-tendances en milieu urbain : le cas du complexe industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer*, recherche DGRST, Paris, 1977, tomes 1 et 2, dactylographiés, 360 + 331p., des mêmes auteurs, *La Damnation de Fos*, Paris, Le Seuil, 1981, 321p.

AMPHOUX Nicole, *La Ville nouvelle des rives de l'étang de Berre. Système et jeux d'acteurs : de la conception du projet à l'achèvement de l'opération*, étude commandée par le CERTU, Aix-en-Provence, CETE Méditerranée, 2002, dactylographiée, 141p.



## Les villes nouvelles françaises ou l'intercommunalité forcée le cas des rives de l'étang de Berre

René BORRUEY  
INAMA - UMR TELEMME

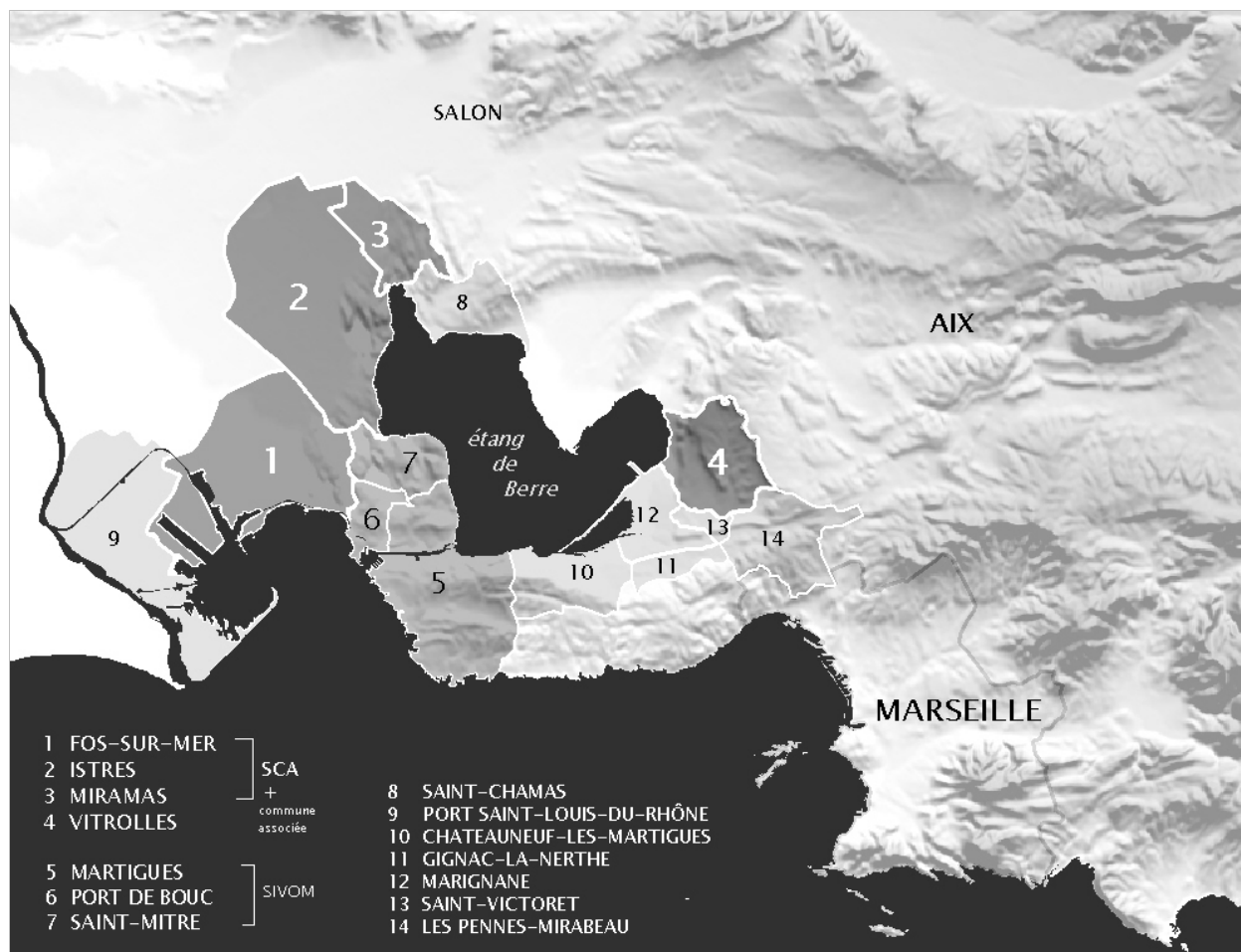
Les rapports entre territoires institutionnels de gestion et territoires de projet sont ici observés à travers l'expérience de la ville nouvelle des rives de l'étang de Berre. Dix ans avant la décentralisation, imposer au morcellement communal une intercommunalité de projet visant à la création d'une agglomération nouvelle ne fut pas chose facile pour l'État. Cette contribution rappelle d'abord les excès de l'opposition politique que suscita dans les régions métropolitaines concernées la loi sur les villes nouvelles, abusivement accusée de bafouer la démocratie locale. Elle s'attache ensuite à montrer combien, dans le cas de la ville nouvelle la plus contestée des neuf opérations lancées par l'État, la menace d'une perturbation des habitudes de gestion, des avantages acquis et des positions politiques, sembla bien plus mobiliser les élus locaux que la perspective ouverte par de nouveaux outils et pratiques intercommunales du projet urbanistique d'échelle métropolitaine.

The relationship between institutionally managed territories and project territories are being examined through the experimental new city around the Etang de Berre. Ten years before the process of decentralization, the French State found it hard to impose to the split-up communal grid an intermunicipal project in order to set up a new built-up area. To begin with, this paper will be a reminder of the extreme political opposition raised in metropolitan regions concerned with the "new town" law, which was accused to flout local democratic rules. Then, we try to show to what extent, in the most controversial operation of the nine projects set up by the State, the threat to disturb managerial habits, social benefits and political positions, had much more appeal to local representatives than the new tools and intermunicipal practices offered by the urban project at a metropolitan scale.

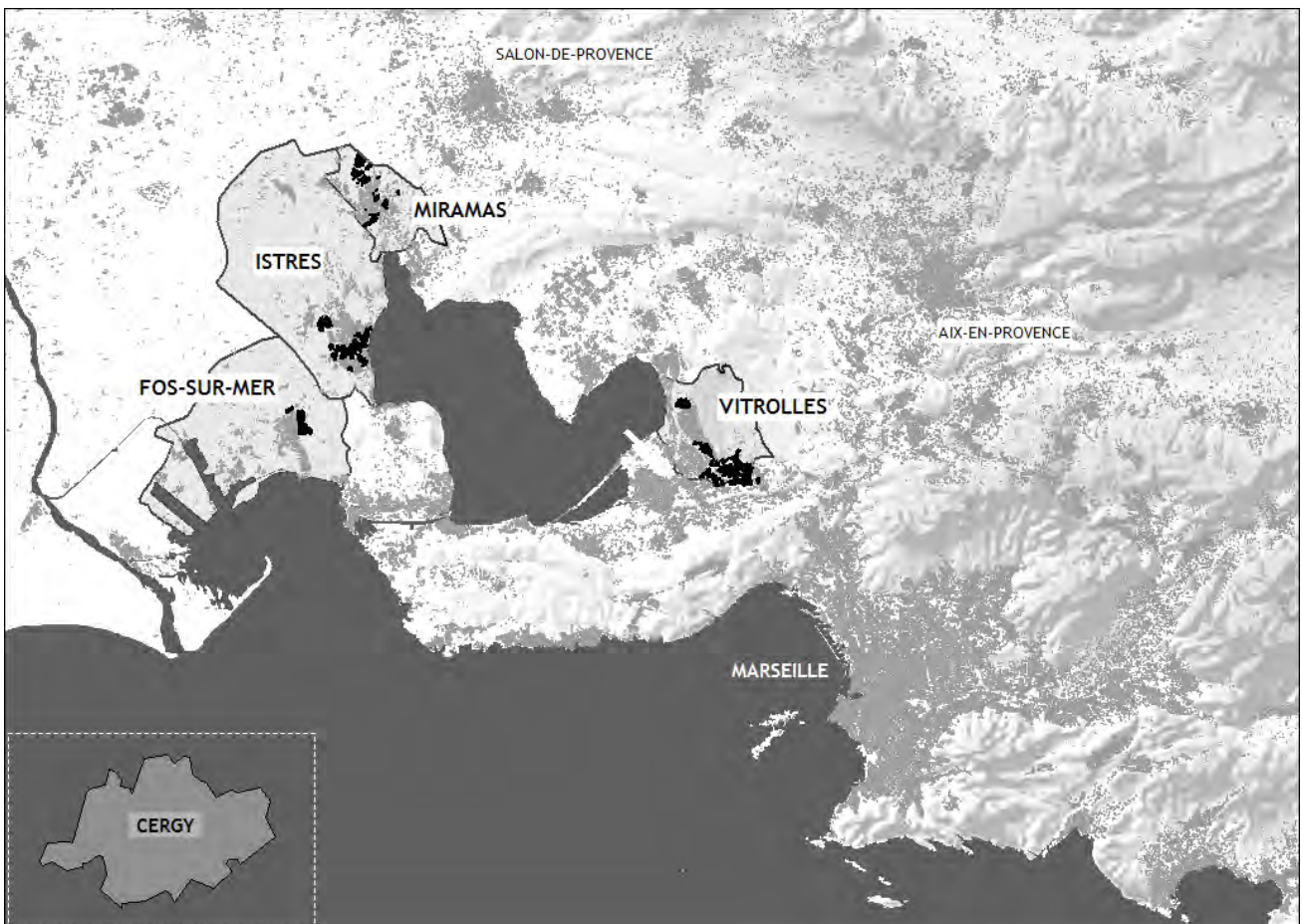
65

## [2.2]

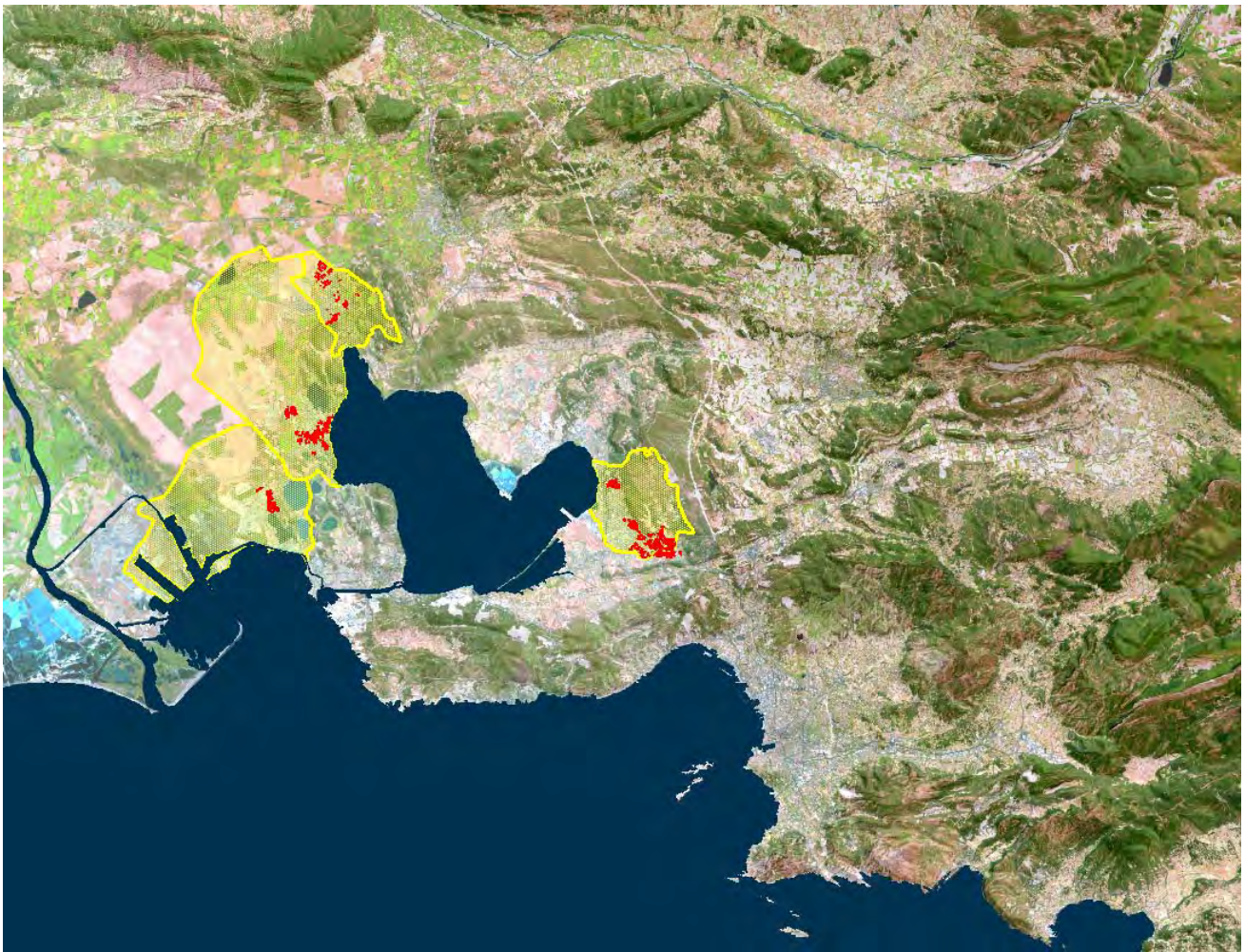
### Cartes...



Les quatorze communes pressenties en 1972 pour constituer le rayon d'action de l'EPAREB, parmi lesquelles : les quatre ayant constitué effectivement la ville nouvelle et les trois ayant formé le SIVOM (carte de l'auteur sur bases de données IGN©).



Les quatre communes ayant accepté la constitution de la ville nouvelle : à l'ouest les trois communes ayant constitué le SCA et à l'est Vitrolles au titre de commune associée. En noir les parties urbanisées par l'EPAREB ; en comparaison, le périmètre d'agglomération nouvelle de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise (carte de l'auteur sur bases de données IGN©).



Proportions territoriales : l'étendue considérable des quatre communes dans l'espace métropolitain et la modestie relative des zones effectivement construites dans le cadre opérationnel de la ville nouvelle (carte de l'auteur sur bases de données IGN©).



# 3

## Naissance urbanistique

## Préambule

*Il est ici question du temps des premières études urbanistiques, des premiers scénarios de plans, de formes d'organisation de l'espace futur et de découpages opérationnels. Ici, la problématique est celle de la ville nouvelle « rêvée » et des difficultés propres à ce défi consistant ni plus ni moins à « dessiner une ville », défi lancé aux hommes de l'art. C'est la part commune, en quelque sorte, aux neuf villes nouvelles françaises.*

*Ici, le dépouillement des archives de l'EPAREB au cours de l'été 2005 nous avait amené à réviser les contours de cette période que nous pensions borner de 1971 à 1979. En effet, nous constatons que, dès 1979, les premières ZAC étaient déjà lancées, et que les années 1976 et 1977 avaient en fait joué un rôle de charnière bien plus important que nous le pensions. Mais de nouvelles précisions sur cette période sont apparues à l'occasion des recherches effectuées en vue de la rédaction, en duo avec Catherine Blain, d'un article pour le numéro 18 de la revue Histoire urbaine, dans un second numéro consacré aux villes nouvelles françaises et aux grands ensembles. Il s'agissait d'un article sur l'histoire du projet de centre éducatif et culturel (CEC) d'Istres. De nouveaux entretiens et consultations d'archives nous ont alors montré que c'est en 1969, date de la création de la MAEB et des premières initiatives significatives en matière d'urbanisations nouvelles sur ce territoire, qu'il faut placer la borne inférieure de cette période de naissance urbanistique de la ville nouvelle, c'est-à-dire quelque peu avant la naissance institutionnelles de l'entité opérationnelle. Et l'un des caractères majeurs de cette période de gestation aura été imprimé par des ambitions plutôt démesurées par rapport aux réalités bien plus prosaïques qui allaient se révéler à partir de 1976-77.*

*Cet article explique notamment l'importance de la réflexion amenée à Istres par les architectes de l'Atelier de Montrouge, dans le prolongement direct de leur recherches sur la ville nouvelle du Vaudreuil, à l'échelle de l'un des équipements intégrés les plus aboutis de France, et à l'échelle d'un projet peu connu, et étonnamment refoulé dans la mémoire des acteurs, de « nouveau centre urbain ». Notre investigation a ici instruit combien cette ville nouvelle fut « rêvée » à son origine, combien fut ici manquée l'occasion pour les architectes de Montrouge d'expérimenter une seconde fois en France leur conception de la « ville combinatoire », et combien fut signifiant cet épisode quant aux rigidités de ce territoire face à l'innovation urbanistique et architecturale.*

*Ce chapitre présente également une étude de cartographie sur les projets initiaux de définition des futures formes urbaines, dans le cas de Vitrolles, Istres et Miramas. Ci-après :*

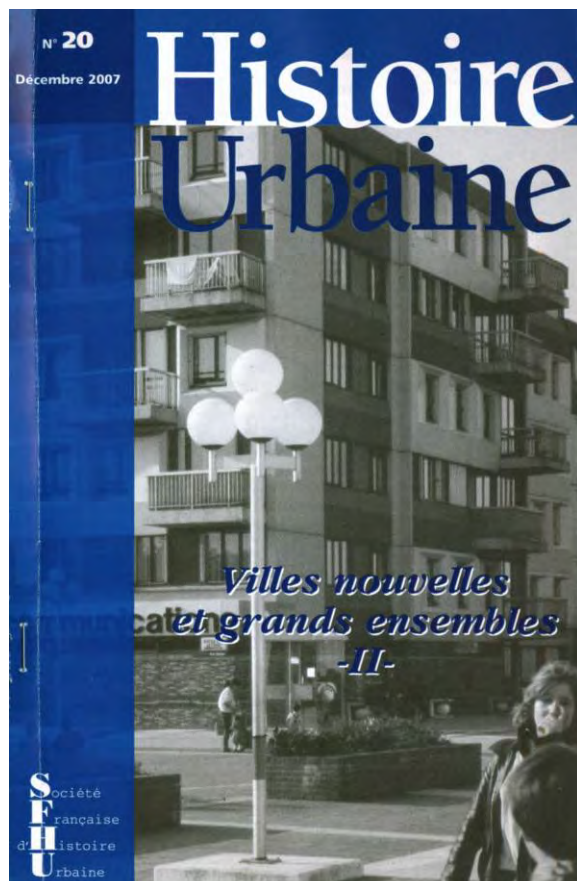
*[3.1] : « Le centre éducatif et culturel Les Heures Claires d'Istres : un éclat de modernité dans la région marseillaise... »*

*[3.2] : Cartes*

[3.1]

Le centre éducatif et culturel  
*Les Heures Claires* d'Istres :  
*un éclat d'utopie dans la  
région marseillaise...*

*Texte rédigé avec Catherine Blain, publié dans :  
Histoire urbaine, n°20,  
revue de la Société Française d'Histoire Urbaine. Décembre 2007,  
p. 101-124.*



CATHERINE BLAIN  
RENÉ BORRUEY

## Le centre éducatif et culturel « Les Heures Claires » d'Istres Un éclat d'utopie dans la région marseillaise

*Vous avez dit « utopie » ?*

Conçu au début des années 1970 par l'Atelier de Montrouge (ATM)<sup>1</sup>, en bordure de l'Étang de Berre, le centre éducatif et culturel Les heures Claires regroupe sur un même site des équipements aux temporalités différentes, dont: un collège (CES Alain Savary), une maison de la danse intercommunale, un théâtre (L'Espace 233), un club de sports (l'Istrium du Sport, comportant gymnase, piscine, aires d'évolution, etc.), une antenne de l'ANPE, un centre d'orientation professionnelle et une maison départementale de la solidarité, une maison pour tous, une maison familiale de vacances (voir figure 1)...

Ce CEC est *stricto sensu* ce qu'un arrêté ministériel définit en 1986 sous la formule d'« équipement intégré », à savoir: un « regroupement spatial d'équipements divers avec une gestion coordonnée, une recherche de polyvalence des locaux, et une tentative d'intégration fonctionnelle et architecturale »<sup>2</sup>. Néanmoins, pendant un certain temps, comme en atteste déjà ce décalage de plus de dix ans entre la définition et sa réalisation, il demeure un objet insolite dans le paysage de la région marseillaise. Cette ambiguïté de statut relève, en fait, de la conjoncture de sa mise en œuvre, aux lendemains de Mai 68, à l'exact point de rencontre des débats passionnés sur l'architecture, les équipements et les villes nouvelles.

1. L'Atelier de Montrouge (ATM, 1958-1981) est une agence associative constitué de quatre, puis de trois architectes: Jean-Renaudie (1925-1981, qui quitte l'atelier en 1968), Pierre Riboulet (1928-2003), Gérard Thurnauer (1926) et Jean-Louis Véret (1927).

2. *Journal officiel*, Répertoire terminologique 2000 [arrêté du 17 février 1986].

102 / Histoire urbaine - 20 / décembre 2007



Figure 1 : Vue aérienne du CEC en 1998, cl. G. Fraissenet [fonds ATM/IFA/CAPA].

L'historiographie a retenu le caractère novateur des réponses apportées par le CEC à ces trois niveaux de préoccupations. Par son système de construction industrialisé (du GEEP-industries), il inaugure une veine d'expérimentations sur de nouveaux procédés d'industrialisation ouverte, encouragée, entre autres, par le Plan Construction à partir de 1971. En raison de son programme, il compte parmi les premiers exemples de réalisations ayant cherché à mettre en application la politique d'intégration (des fonctions, des programmes) qui sera encouragée par l'État dans le cadre du VI<sup>e</sup> Plan (1971-1975). Enfin, parce qu'il prend place au sein de la ville nouvelle de l'Étang de Berre, dont la réalisation n'en est alors qu'à ses prémices, il joue un rôle dans la réflexion sur les modalités de mise en œuvre des nouveaux secteurs d'habitation.

En quoi ces traits caractéristiques relèvent-ils de l'utopie? A priori, en rien, nous en conviendrons, sauf à croire que le désir de faire autrement, sinon de réinventer, est en lui-même, et *a priori*, une utopie. Du reste, depuis les travaux de Sylvia Ostrowetsky<sup>3</sup>, on ne saurait parler d'utopie en

3. Sylvia Ostrowetsky, *L'imaginaire bâtisseur; les villes nouvelles françaises*, Paris, Librairie des Méridiens, 1983. Notons que, selon elle, en raison de sa forte croyance en la prospective, l'imaginaire de cette époque relèverait plutôt de l'uchronie.

*Le centre éducatif et culturel « Les Heures Claires » d'Istres / 103*

ce qui concerne les villes nouvelles; car elle a bien démontré que l'ambition des décideurs était de mettre en œuvre des espaces bien concrets, apportant des éléments de réponse aux problèmes et aux besoins, immédiats et futurs. Par ailleurs, la thèse d'Alexis Korganow<sup>4</sup>, en inscrivant les projets d'équipements intégrés dans l'histoire longue des équipements socioculturels, a pour sa part révélé la dimension certes humaniste mais également très pragmatique de la politique de l'État en la matière.

Il n'empêche que, selon nous, c'est bien sous l'angle de l'utopie qu'il faut interroger ce CEC. Car il y a une dimension cachée dans cette réalisation: le fait que ce projet d'équipement intégré fut, dès sa conception, conçu comme un *germe de ville* à intégrer au projet de la ville nouvelle de l'Étang de Berre. C'est dans ce projet à échelles multiples que réside une utopie, à la fois sociale, architecturale et urbaine, proche de celle d'un Thomas More. Au niveau politique, c'est celle d'un socialisme vivant, c'est-à-dire la volonté de faire de chaque homme le créateur de son cadre de vie. Au niveau pratique, c'est celle d'une nouvelle architecture qui, exprimant la société et utilisant pleinement les possibilités de la technique, sera le moyen de cette création.

À l'époque, cette utopie est sous-jacente à la démarche de l'ATM, notamment depuis les premières études pour la ville nouvelle du Vaudreuil (1967-1968)<sup>5</sup>. Elle est également partagée par un certain nombre d'acteurs. On songe évidemment à Henri Lefebvre et à son plaidoyer pour une ville envisagée comme une « œuvre collective »<sup>6</sup>. Mais on en trouve aussi un écho ailleurs, certes à différents niveaux, comme au sein de l'État. En témoigne, par exemple, l'allocution du nouveau ministre de l'Éducation nationale Edgard Faure qui, en juillet 1968, appelle à une « politique de participation » dans l'objectif d'ouvrir l'école « vers le monde et vers la vie », d'en faire « l'école de tous » et aussi de permettre aux étudiants « de déterminer eux-mêmes le cadre de leur vie culturelle et sociale »<sup>7</sup>...

L'histoire du CEC d'Istres nous permet de jauger les tenants et aboutissants de cette utopie. Il s'agira, d'abord, de saisir le contexte d'émergence d'un tel projet à Istres, puis les enjeux de ce projet et ses relations au projet de la ville nouvelle des Rives de l'Étang de Berre. Sonder comment était envisagé et comment s'est opéré le passage à la pratique des inten-

4. Alexis Korganow, *L'équipement socioculturel, trajectoire architecturale d'un type contrarié d'édifice public à l'ère des loisirs*, thèse de doctorat (sous la dir. de J.-L. Cohen), Université Paris VIII, mai 2003.

5. Sur le Vaudreuil, voir en complément les articles de Catherine Blain (cf. repères bibliographiques, en fin d'article).

6. Henri Lefebvre, *Le droit à la ville*, Paris, Anthropos, 1968.

7. Edgard Faure, *L'éducation nationale et la participation*, Plon, 1968 (discours du 24 juillet 1968).

tions théoriques nous permettra enfin de questionner le statut exact de ce CEC dans le paysage de la région marseillaise.

### *L'école, porteuse de renouveau*

À première vue, le CEC d'Istres peut sembler un amalgame de programmes choisis au hasard. Mais, en réalité, le projet a un fil conducteur : l'établissement d'enseignement (un CES 1200), dont la subvention avait été préalablement demandée par la commune au ministère de l'Éducation Nationale (MEN). Et sa première ambition est bien, conformément aux vœux d'Edgar Faure, de repenser le mode de conception de ce CES afin de créer une « école ouverte », « vitale dans une société affectée par des changements rapides » et « empreinte d'une très grande complexité »<sup>8</sup>.

L'histoire de ce CEC doit donc, d'abord, être appréciée au regard de la série de projets scolaires réalisés sous l'égide du MEN, notamment suite au concours Conception-Construction lancé en 1964 dans le but d'édifier *un lycée par jour*. En règle générale, l'innovation spatiale n'était pas vraiment l'apanage de ces projets. En effet, la majorité d'entre eux, conformément à la réglementation du ministère, adoptait des schémas de *barres* constituées d'une double rangée de classes desservies par un corridor central<sup>9</sup>. Les concours du MEN avaient toutefois favorisé l'émergence de nouveaux procédés de construction, le plus souvent en béton (dalles coulées sur place, éléments de structure préfabriqués, panneaux de façades industrialisés), d'ailleurs utilisables pour n'importe quel type d'établissement (du collège d'enseignement général à l'Université).

Dénoncé dès le milieu des années 1960, le systématisme de ces modèles est, on le sait, fortement condamné aux lendemains de Mai 1968. C'est en ce sens que, dès le mois d'août 1969, les nouvelles directives du MEN, appelant à mettre un terme à cette architecture de « barres », militent pour la recherche de « plans de masse plus compacts [...], adaptés dans chaque cas à la topographie et à l'environnement », et de « volumes nouveaux permettant de donner aux diverses fonctions [...] la meilleure situation et d'assurer à ces fonctions les meilleures liaisons »<sup>10</sup>. Afin de permettre une pédagogie renouvelée et aussi un principe d'utilisation efficace des ressources, il encouragera par ailleurs les architectes à penser l'école

8. ATM, note de présentation du CEC, n.d. [fonds ATM/IFA/CAPA].

9. Voir Bruno Vayssière, « Sous l'empire des trames » dans Anne-Marie Châtelet (sous la direction de), *Paris à l'école, qui a eu cette idée folle*, Paris, Éditions du Pavillon de l'Arsenal - Picard, 1993, p. 198.

10. MEN, Lettres circulaires n° 1082 et 1088, 4 août 1969 [fonds ATM/IFA/CAPA].

*Le centre éducatif et culturel « Les Heures Claires » d'Istres / 105*



*Figure 1 bis: Vue de détail du CES n. d. [vers 1973], cl. ATM [fonds ATM/IFA/CAPA].*

comme un *continuum* d'espaces ouverts, polyvalents, en relation avec d'autres équipements<sup>11</sup>.

À l'époque, un certain nombre de réalisations marginales, d'ailleurs vivement saluées par la critique, avaient anticipé ces directives. C'est le cas par exemple de la Faculté des Sciences à Reims, conçue par Marcel Lods sur la base d'une trame structurelle neutre, en béton, permettant de moduler à l'envi les différents espaces. C'est aussi le cas de quelques projets qui, pour leur part, explorent l'idée d'un regroupement de programmes autour d'une école, comme, notamment, la Cité scolaire réalisée par Georges-Henri Pingusson à Sarreguemines, qui comporte un CES, un CET, un collège commercial, des équipements sportifs et des habitations. Il y a aussi, et surtout, le Centre éducatif et culturel de Yerres conçu par l'Atelier d'Architecture et d'urbanisme (AUA), qui regroupe autour d'un

<sup>11</sup>. Jean Ader, «L'évolution pédagogique et ses incidences sur les équipements», *Architecture d'aujourd'hui*, n° 216, septembre 1981, p. 2-5.



CES un ensemble d'équipements: maison de jeunes, garderie, gymnase, bibliothèque, centre de diffusion culturelle et d'animation artistique.

Ce dernier projet, qui introduit l'appellation de CEC, s'imposera rapidement comme nouveau modèle dans l'imaginaire de l'époque. Ses principaux instigateurs sont Paul Chaslin, maire adjoint de la commune depuis 1965 et président du GEEP-Industries (société qui, implantée à Yerres, s'est spécialisée dans la filière de construction scolaire), qui en a élaboré le programme avec Augustin Girard, directeur du Service des études et recherches du ministère des Affaires culturelles. Dès le mois de mars 1969, l'expérience de Yerres, dont le chantier n'est pas encore achevé, soulève l'enthousiasme des Maires de France réunis en congrès à Paris. Plus d'un y voient « ce que pourrait être [...] une politique de rassemblement, au cœur de la cité, des diverses activités par lesquelles peut s'exprimer la vie du groupe dans la liberté des choix personnels »<sup>12</sup>. Mais d'autres seront moins transportés, déplorant notamment son aspect de « monument fini » coupé du tissu urbain et, en ce qui concerne le CES, sa conception « timorée » ne permettant ni une pédagogie renouvelée dans ses rapports enseignant/enseigné, ni une « souplesse évolutive » des espaces, ni « l'insertion dans la vie par un cheminement permanent de l'adulte et l'enfant, le travail et l'éducateur, la famille et l'école »<sup>13</sup>.

Le maire d'Istres, Guy Romelli, est de ceux séduits par le CEC de Yerres. Immédiatement appuyé par de hauts fonctionnaires de la préfecture des Bouches-du-Rhône particulièrement motivés (notamment Roger Damiani, Antoine Blaché, Didier Cultiaux), il caressera dès lors l'idée de mener une expérience similaire sur sa commune. Celle-ci, tout comme Yerres, n'est qu'un bourg éloigné de la ville centre. Mais elle est néanmoins promise à un rapide développement puisqu'elle est concernée par un vaste projet d'aménagement régional alors en gestation.

Pour lancer ce projet, un groupe de travail est constitué en juin 1969, chargé de dresser une liste d'équipements susceptibles d'être regroupés autour du CES (dont l'architecte, déjà désigné, est le marseillais Henri Faure-Ladreyt). Placé sous l'autorité de la mairie et de la préfecture des Bouches du Rhône, ce groupe, qui rassemble des personnalités locales jouant un rôle dans les domaines de l'éducation, de la culture et de l'action sociale, arrête en octobre 1969 une liste des plus ambitieuses. Car en effet, en plus des programmes perçus comme des prolongements naturels du CES (bibliothèque et équipements sportifs : gymnase, piscine

12. Pierre Emmanuel, *Pour une politique de la culture*, Paris, Seuil, 1971.

13. Paul Harvois, *Pour*, n° 23-24, octobre 1971 (compte-rendu du colloque « équipements intégrés et villes nouvelles », Yerres, 24 octobre 1970), p. 3.

*Le centre éducatif et culturel « Les Heures Claires » d'Istres / 107*

et aires d'entraînement), elle prévoit un grand nombre d'équipements culturels et sociaux : une maison pour tous, un dispensaire et un centre social, un théâtre de plein air, un foyer de jeunes travailleurs et un village de vacances, un musée dédié à la technologie ainsi que des équipements publics « liés au développement dans le cadre du VI<sup>e</sup> Plan », comme une mairie, une poste et des locaux pour le syndicat d'initiative<sup>14</sup>.

L'ambition de cette liste est explicite : l'objectif de ce projet est non seulement de « satisfaire les besoins d'éducation permanente, culturels et sportifs de l'agglomération d'Istres » mais, aussi, de remplir une « fonction générale d'accueil »<sup>15</sup>, c'est-à-dire d'être le centre de la vie sociale d'un nouveau secteur d'urbanisation. Cet objectif oriente tacitement le choix du site. Il s'agira du lieu-dit *Les Heures Claires*, un terrain vierge de 12 hectares, relativement plat, desservi par une voie et ouvrant en surplomb sur l'Étang de Berre et un petit port de plaisance. Car, comme le montre l'étude menée en novembre 1969 par Faure-Ladreyt, ce site, situé au centre géographique des secteurs sud de la ville, pourrait être un élément stratégique de son développement (voir figure 2 bis).

*La grandeur et la primeur d'une ambition*

L'ambition d'innovation affichée à la mairie d'Istres, plutôt étonnante dans une région urbaine traditionnellement conservatrice en matière d'architecture et d'urbanisme, est évidemment à mettre en rapport avec la croissance démesurée à laquelle s'entend promise toute la zone proche du complexe industriel et portuaire de Fos-sur-Mer, alors en construction. Sous l'autorité du préfet Jean Laporte, l'organisme régional d'étude et d'aménagement (OREAM, créé en janvier 1967) en a fixé la mesure dans un schéma : l'énorme complexe entraînera la prospérité de l'agglomération marseillaise et des rives de l'étang de Berre en donnant naissance à l'une des huit premières *aires métropolitaines* françaises, devant entraîner la création de 780.000 emplois à l'horizon 2000 et porter sa population de 1.350.000 à 3.200.000 habitants.

C'est dans cet ensemble de prévisions approuvées par l'État à la fin de l'année 1969<sup>16</sup>, qu'est avancée l'idée d'une ou plusieurs villes nouvelles

14. S.i., « Notes sur le déroulement des études du centre éducatif et culturel d'Istres (Bouches-du-Rhône) », n.d. [fonds ATM/IFA/CAPA].

15. Département des Bouches-du-Rhône, arrondissement d'Aix-en-Provence, « Centre éducatif et culturel d'Istres. Programme d'ensemble des équipements », n.d. (1969) [fonds ATM/IFA/CAPA].

16. CIAT le 9 décembre 1969.

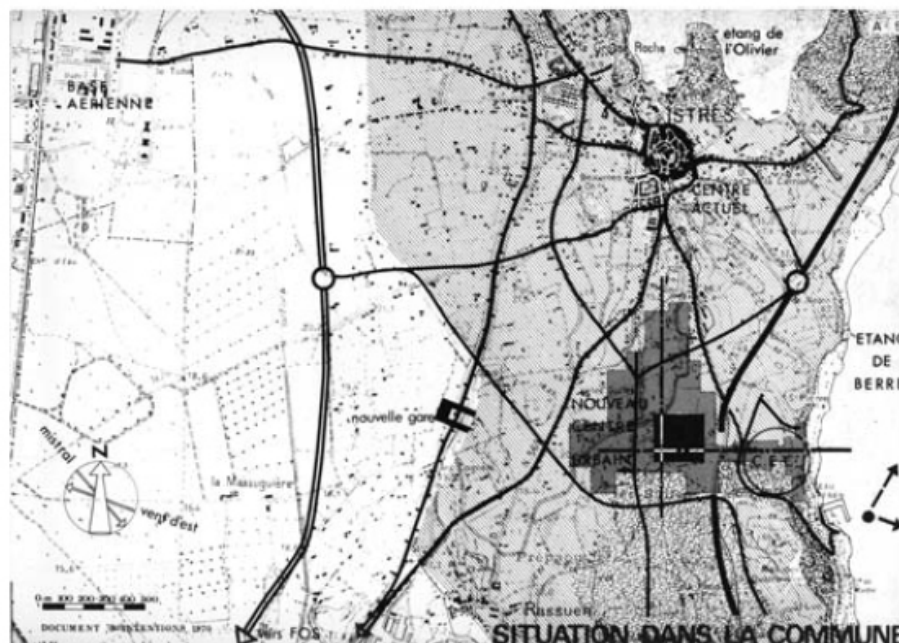


Figure 2bis : Situation du CEC dans la commune, in ATM, CEC Les Heures claires, juillet 1971, pl. A5 [fonds ATM/IFA/CAPA].

(voir figure 2). À cet égard, ce qu'a de notable encore cette initiative de CEC à Istres, c'est qu'elle relève bien moins d'une mise en œuvre du grand projet d'urbanisation nouvelle que de son anticipation. Car, en 1969, dans le schéma de l'OREAM, rien n'est plus flou que la forme à donner à ces *nouveaux centres urbains*. En raison des réticences clairement affichées par les élus locaux dès 1967, ses rédacteurs n'osent plus les appeler « villes nouvelles », étant contraints d'admettre qu'un « développement à partir des noyaux urbains existants est préférable à l'implantation en sites vierges de zones d'urbanisation entièrement nouvelles »<sup>17</sup>. Et en effet, malgré la création de la MAEB en mai 1969, officiellement chargée d'étudier les différents SDAU des communes de l'étang de Berre<sup>18</sup>, il faudra attendre l'année 1971 pour que l'urbanisation de ces zones soit intégrée au

17. OREAM, *Schéma directeur d'aménagement de l'aire métropolitaine marseillaise*, 1969, p. 60 [archives personnelles René Borruey ; consultable notamment aux archives départementales des Bouches-du-Rhône].

18. La Mission d'aménagement des rives de l'étang de Berre est créée le 20 octobre 1969.

*Le centre éducatif et culturel « Les Heures Claires » d'Istres / 109*



Figure 2 : OREAM, Schéma directeur d'aménagement de l'aire métropolitaine marseillaise, 1969 [archives personnelles RB].

VI<sup>e</sup> Plan au titre du *Programme finalisé des villes nouvelles*, puis 1972 pour que naisse, selon les dispositions de la loi Boscher, le syndicat communautaire d'aménagement regroupant les communes d'Istres, Fos-sur-Mer et Miramas, et enfin 1973 pour que soit constitué l'EPAREB<sup>19</sup>, dernière pièce du dispositif opérationnel de la ville nouvelle. Une bien étrange ville nouvelle à vrai dire, on ne peut plus éloignée de ses cousines franciliennes du fait de son éclatement en plusieurs zones indépendantes les unes des autres, destinées chacune à assurer l'extension des communes existantes<sup>20</sup>.

19. Le SCA du Nord-Ouest de l'étang de Berre est créé par le Premier ministre le 11 août 1972, et l'Établissement public d'aménagement des rives de l'étang de Berre le 6 mars 1973.

20. Sur cette ville nouvelle, voir en complément les articles de René Borruy (cf. repères bibliographiques en fin d'article).

C'est donc porté par les éclairés de ce grand projet d'aménagement métropolitain du côté de la préfecture et des ministères, ainsi que du côté d'une municipalité éclairée pressant la nécessité d'une forte implication communale dans la définition des futures urbanisations nouvelles, qu'éclot ce projet novateur, avant-coureur d'une ville nouvelle encore en gestation.

Dès 1969, chacun sait cependant que la mise en œuvre du CEC sera complexe. Et ce non seulement à cause de la défiance des acteurs locaux à l'égard des intentions d'implication directe de l'État dans leur futur développement, mais aussi parce que sa mise en œuvre fera appel au financement d'un imbroglio d'instances étatiques (Éducation Nationale, Affaires culturelles, Secrétariat de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, ANPE, SCIC, etc.<sup>21</sup>). C'est pourquoi, dès la fin de l'année 1969, le Préfet adresse le programme du CEC à une structure du VI<sup>e</sup> Plan placée sous la houlette du MEN: le Groupe de travail interministériel pour les équipements intégrés (GTIEI).

Début février, ce groupe confirme son plus vif intérêt, ainsi que celui de la DATAR, pour cette réalisation « qui devrait prendre un caractère exemplaire et valoriser le site où elle sera implantée »<sup>22</sup>. Cet avis positif permet de faire avancer le dossier financier: les crédits du CES sont aussitôt actés (arrêté du 2 février 1970), dans l'attente d'une « subvention exceptionnelle » pour le CEC « de manière à ce que, étant donné son intérêt en matière d'animation culturelle, son inclusion dans la zone d'urbanisation de l'Étang de Berre [...] puisse se réaliser d'une manière favorable »<sup>23</sup>. Cet avis a également pour effet d'orienter la maîtrise d'œuvre. Car c'est sur la recommandation de ce groupe que le Préfet fait appel à une « équipe d'architectes » chargée d'assurer la coordination interministérielle, en l'occurrence l'équipe de Montrouge<sup>24</sup>. Sa nomination en qualité de responsable de « conception et coordination » du CEC est entérinée à l'issue d'une réunion tenue le 18 février 1970 à la mairie d'Istres, qui relègue dès lors Henri Faure-Ladreyt au statut d'« architecte d'opération » (exécution et suivi des travaux)<sup>25</sup>.

21. Guy Cornier, « Une nouvelle expérience d'équipements intégrés », *Collectivités*, n° 256, octobre 1973, p. 13-17.

22. GTIEI [signée par F. Rénard, inspecteur général (MEN)], lettre au Préfet de Région Provence Côte d'Azur, n.d. (« reçu 18 février 1970 ») [fonds ATM/IFA/CAPA].

23. Région Provence Côte d'Azur, Mission régionale (AB/RB), lettre du Préfet Jean Porte à Serge Antoine (secrétaire général du Comité interministériel pour l'environnement nouvellement créé à la DATAR), 21 septembre 1971 [fonds ATM/IFA/CAPA].

24. GTIEI; voir *supra* note 22.

25. La convention du 5 février 1971, relative à la mission conjointe de l'ATM et Faure-Ladreyt pour le CEC, sera signée le 5 mars 1971 (Antoine Blaché, préfecture Provence Côte d'Azur) [fonds ATM/IFA/CAPA].

*Du Vaudreuil à Istres : le CEC comme « germe de ville » ?*

L'ATM, qui n'avait pourtant jamais réalisé d'écoles, avait déjà été présenté par le MEN pour une mission de lycée à Hérouville-Saint-Clair en 1968<sup>26</sup>. Mais l'arrivée de cette équipe parisienne sur le projet d'Istres en 1970, via le GTIEI du MEN, s'explique plutôt pour deux autres raisons : d'une part, sa participation aux études menées par la mission pluridisciplinaire chargée de la conception de la ville nouvelle du Vaudreuil (MEVN) et, d'autre part, l'appartenance de Pierre Riboulet à l'Atelier de recherche sur l'environnement scolaire et culturel (ARESC), bureau d'étude créé en 1969 et placé sous la houlette de Jean Ader (chargé de mission au MEN, responsable des équipements intégrés).

Au sein de ces deux structures, l'équipe de Montrouge développe une réflexion approfondie sur la problématique urbaine et, surtout, sur le rôle primordial des équipements comme support de la vie urbaine. Au Vaudreuil, s'interrogeant dès 1967-1968 sur « le secret structurel de la vie urbaine » mais aussi sur le caractère essentiellement diversifié et changeant de la société, l'équipe avait mis en avant une approche novatrice : celle d'une « ville combinatoire » qui, tridimensionnelle et complexe, soit un véritable « germe de ville » permettant l'évolution dans le temps, la transformation, la disparition, la naissance de nouvelles fonctions<sup>27</sup>. Cette approche l'avait conduit à privilégier d'une part des principes constructifs souples, sinon ouverts, pour l'ensemble de l'organisation urbaine et, d'autre part, un mode de localisation des équipements complexe, voire aléatoire, au sein de celle-ci afin que puissent s'exprimer de « nouvelles valeurs d'usage social [des] espaces, du logement à la ville »<sup>28</sup>. C'est ainsi qu'en 1970, alors que s'engagent au sein de l'ARESC diverses études de programmation d'équipements en villes nouvelles (à Évry et Marne-la-Vallée<sup>29</sup>), au Vaudreuil, un projet devient le porte-drapeau de cette

26. Cette mission, officiellement entérinée par l'EN le 19 février 1968, sera déclarée caduque en juillet 1971 [fonds ATM/IFA/CAPA].

27. ATM (J. Renaudie, P. Riboulet, G. Thurnauer, J.-L. Véret architectes), « Le Vaudreuil ville nouvelle ; premières recherches », Montrouge, avril 1968 [fonds ATM/IFA/CAPA].

28. MEVN/Gérard Thurnauer, « Notes pour le Plan Construction », 5 novembre 1970 [fonds ATM/IFA/CAPA]. Voir en complément l'article des sociologues de la mission d'études du Vaudreuil : Gérard Hélot, Anne Hublin, « Recherche d'une méthode de localisation d'équipements dans un germe de ville », *Architecture d'aujourd'hui*, n° 146, oct-nov 1969, p. 24-29.

29. L'ARESC, bureau d'étude créé par Paul Chaslin et Augustin Girard au sein de leur Fondation pour le développement Culturel, réunit entre autres Michèle Legendre (sociologue), Marc Netter (directeur de la maison de la culture du Havre) et Joseph Belmont (architecte). Ses premières missions de programmation concernent l'agora d'Évry et les équipements du secteur Évry 1 et, à Marne-la-Vallée, les équipements des trois premiers quartiers (Noisy-Est, Noisy-Torcy et Champ-Noisiel). En 1970, il prendra le nom d'AREA (Atelier de recherche sur les équipements et l'animation).

112 / Histoire urbaine - 20 / décembre 2007

réflexion : celui d'un Centre culturel pédagogique de création de l'environnement, un « équipement inédit » ayant pour objet la « ville en train de se faire »<sup>30</sup>, lieu d'expérimentation, d'enseignement et de recherche pluridisciplinaires.

Bien évidemment, les architectes de Montrouge verront dans la ville nouvelle de l'Étang de Berre un nouveau terrain pour la mise en œuvre de l'approche développée au Vaudreuil. Aussi, dès leur engagement à Istres, ils envisagent le projet du CEC sous sa dimension urbaine. Certes, ils sont conscients que l'enjeu immédiat de la commande est le programme et le mode d'intégration des équipements entre eux, puis de lui donner forme. Néanmoins, ils considèrent indispensable, afin que ce CEC « ne reste trop longtemps dans la nature », de prévoir d'emblée son intégration au sein d'une nouvelle zone d'urbanisation qui, « progressivement », devrait comporter des « équipements de caractère central » et des « logements de caractère urbain »<sup>31</sup>.

Ces prises de position retiennent l'attention des différents acteurs de la mairie, de la préfecture et de la MAEB. Mais, dans l'immédiat, l'urgence est au démarrage du chantier du lycée, afin d'assurer la rentrée scolaire de septembre.

### *Le CEC: du programme à la forme*

Par rapport à l'exemple de Yerres, l'innovation du CEC d'Istres est de réellement jouer le jeu de l'intégration : ce qui suppose, par conséquent, de repenser les programmes ainsi que le mode de conception, de réalisation et de fonctionnement des espaces<sup>32</sup>.

La réflexion sur le programme est menée en parallèle par le GTIEI, qui se penche plus particulièrement sur le CES, et par l'équipe de l'ARESC qui, pour sa part, conduit « une analyse fonctionnelle détaillée » des programmes afin d'envisager de « nouvelles modalités de groupement »<sup>33</sup>. La démarche, qui consiste à décomposer/recomposer les programmes, à

30. MEVN/Gérard Thurnauer, « Notes pour le Plan Construction », 5 novembre 1970 [fonds ATM/IFA/CAPA].

31. ATM/Gérard Thurnauer, lettre à Jean Ecochard (service régional de l'équipement/MAEB), 15 mai 1970.

32. Voir Guy Saës, *Innovation difficile, domination aléatoire : les équipements intégrés*, IEP de Grenoble, GURDA, 1975.

33. Voir GTIEI, « Éléments pour une programmation des locaux d'enseignement du centre éducatif et culturel », n.d. [1970] et ARESC, « Rapport intermédiaire sur le centre éducatif et culturel d'Istres », mars 1970 [fonds ATM/IFA/CAPA].

*Le centre éducatif et culturel « Les Heures Claires » d'Istres / 113*

les faire « foisonner » afin de voir les « synergies » que cela crée (et, éventuellement les économies)<sup>34</sup>, fait appel à la méthode de grilles, graphes et matrices déjà explorée par l'équipe de Montrouge au Vaudreuil. Les douze programmes normalisés sont d'abord décomposés en « unités fonctionnelles » (souvent récurrentes, comme les unités accueil, administration ou rencontre). Ensuite, les relations spatiales entre ces unités fonctionnelles sont analysées à l'aide d'une matrice de croisement, puis redistribuées autrement afin de constituer dix *unités fonctionnelles nouvelles* structurant dès lors le CEC: 1<sup>re</sup> administration et accueil, 2<sup>e</sup> Enseignement, 3<sup>e</sup> Ateliers et laboratoire de langues, 4<sup>e</sup> Restaurant, 5<sup>e</sup> Bibliothèque (CDI), 6<sup>e</sup> Centre de consultation, orientation et soutien, 7<sup>e</sup> lieux de rencontres, réunions, détente et spectacle, 8<sup>e</sup> résidences, 9<sup>e</sup> Musée, 10<sup>e</sup> sports (voir figure 3).

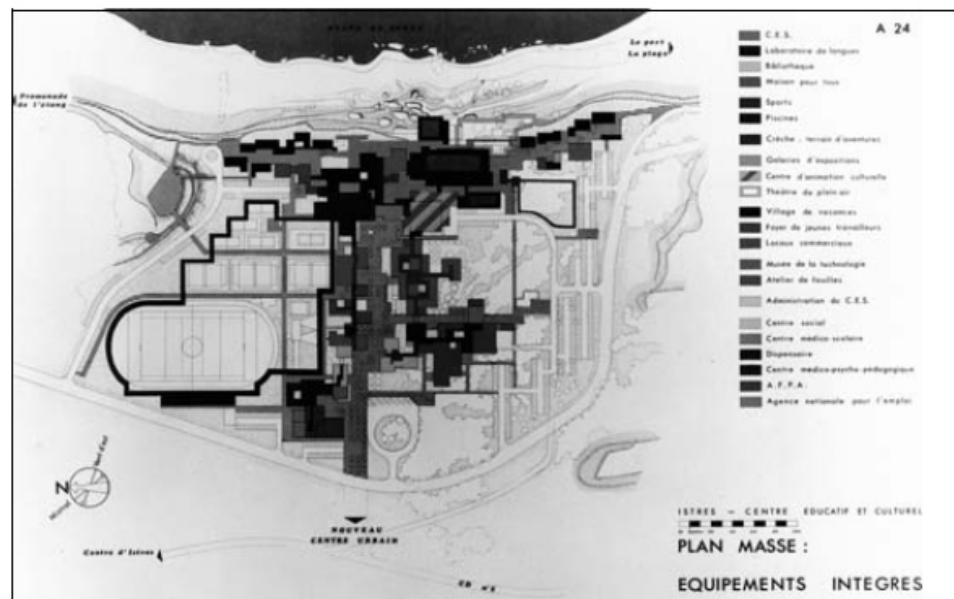


Figure 3 : CEC d'Istres : plan masse, équipement intégrés, in ATM, CEC Les Heures claires, juillet 1971, pl. A24 [fonds ATM/IFA/CAPA].

34. Pierre Riboulet, entretien avec Catherine Blain du 30 décembre 1996.



La traduction architecturale de ces unités fonctionnelles ne sera pas immédiate. Bien des études, sous forme de graphes, sont nécessaires avant de trouver leur juste articulation entre elles, en tenant compte également des caractéristiques du site. La particularité de cette recherche est de se prêter au jeu d'un système de construction industrialisé, envisagé comme le « degré zéro de l'architecture »<sup>35</sup>, dans le but affiché de générer des espaces neutres, polyvalents, essentiellement évolutifs. Le système choisi est celui du GEEP-Industries, qui allie une charpente métallique (trame de 180 m ou 360 m × 720 m, tubulaires d'acier et éléments horizontaux IPN ou IPE), des dalles et panneaux de façades préfabriqués (180 × 360, bardage Oridaterm blanc). La trame constructive de ce « truc à ossature sans prétention, pas mauvais dans ses proportions, parfaitement recombinaisonnable, surélevable, reconstructible »<sup>36</sup>, est la règle générale qui gouverne l'ensemble, régissant ainsi les rapports entre le tout et les parties, les pleins et les vides. Appliquée sur le site, elle est un canevas intemporel qui permet de « découper à l'infini les espaces, de les séparer et de les relier les uns aux autres suivant les besoins des programmes futurs, qui ne sont pas exactement connus, ou des programmes actuels qui peuvent évoluer »<sup>37</sup>. Pour approcher la réalité du projet, il faudra donc adjoindre à ce canevas d'autres règles, cette fois ancrées dans le site.

Parmi elles, il y a notamment le principe moderne d'un sol libre (libéré de la circulation automobile et des parkings) et la figure méditerranéenne d'une rue piétonne, d'une esplanade menant à une place centrale (cœur de l'animation) et irriguant un réseau de rues, ruelles et placettes. Ces règles édicteront l'emplacement au sein du canevas des différentes unités fonctionnelles : l'accueil, l'administration et les logements de fonction à l'entrée, la bibliothèque, les locaux d'enseignement et les ateliers au centre, les lieux animés longeant le parcours (restaurant, salle de spectacles et grands équipements sportifs). À l'arrivée, ce jeu de conception donnera naissance à un plan masse (adopté le 4 juin 1970) prévoyant un ensemble de volumes de faible hauteur (2 étages en moyenne), comportant des patios afin d'articuler les épaisseurs et de multiples décrochements en plan et en hauteur, créant autant de porches, préaux couverts ou terrasses (voir figure 3 bis).

La validité de ce système d'architecture sera vérifiée lors de la première phase de chantier du CEC, engagée en juin 1970<sup>38</sup>. Ce chantier ne sera pas

35. *Ibidem.*

36. Jean-Louis Véret, entretien avec Catherine Blain du 6 novembre 1996.

37. ATM, *CEC Les Heures claires*, juillet 1971 (plaquette) [fonds ATM/IFA/CAPA].

38. Les plans techniques de cette phase sont dessinés par les techniciens du GEEP-Industries puis, à partir de 1971, par l'entreprise SNCL, à laquelle Chaslin cède le procédé constructif.

*Le centre éducatif et culturel « Les Heures Claires » d'Istres / 115*



*Figure 3bis: CEC d'Istres: plan d'ensemble, mars 1970 (révisé 1972) [fonds ATM/IFA/CAPA].*

terminé pour la rentrée scolaire. Mais les étudiants auront néanmoins le loisir d'apprécier les espaces novateurs de leur lycée. Car le bâtiment d'enseignement en tant que tel, structuré par un espace central baigné de lumière grâce à deux patios, est constitué de quatre « unités de vie » (ou « maisons ») pour environ 300 élèves, disposant chacune de locaux « à destination libre » et de salles de grandeurs différentes afin de permettre à la fois la rotation des groupes et une appropriation de l'espace. S'y adjoignent, en outre, deux petits amphithéâtres à gradins (150 places), ouverts à diverses manifestations, une galerie d'exposition, une bibliothèque (constituée d'un espace central articulant différentes ailes, destinées chacune à une activité spécifique : consultation avec rayonnages en libre accès, discothèque, auditorium ou petites salles favorisant l'intimité) ainsi qu'une multitude d'espaces « ouverts » ou fermés destinés à diverses utilisations.

116 / Histoire urbaine - 20 / décembre 2007

### *Le temps du projet urbain*

À l'automne 1970, le potentiel du système d'architecture du CEC à générer un nouveau secteur d'urbanisation n'est toutefois pas encore démontré. Malgré les premières adhésions, ce chantier est-il réellement perçu par les maîtres d'ouvrage comme « une étape vers la constitution d'un milieu urbain nouveau »<sup>39</sup>? L'ATM, pour sa part, ne cesse d'en rappeler l'enjeu, comme le fait Pierre Riboulet au colloque sur les équipements intégrés tenu à Yerres le 24 octobre 1970 :

« Jusqu'à maintenant le travail a porté seulement sur les quatre ministères qui étaient à l'origine de cette idée, mais il est bien évident qu'il faudrait élargir considérablement ces notions socio-éducatives pour arriver à penser le problème des équipements collectifs dans leur ensemble. On s'aperçoit aujourd'hui qu'on ne peut pas penser le problème de ces équipements collectifs sans avoir une pensée sur la ville, c'est-à-dire qu'il faut que ces études soient menées conjointement. »<sup>40</sup>

En 1971, suite à l'élection d'un nouveau maire à Istres, Maurice Gouin, les architectes de Montrouge avouèrent leur vision assez pessimiste en la matière, en raison notamment des divergences de vues entre la nouvelle municipalité et la MAEB au sujet du parti d'urbanisation de la commune. Pourtant, comme ils tiennent à le rappeler, le CEC, afin de « faire de l'école une école ouverte », devrait nécessairement « créer un lien entre l'agglomération actuelle et son extension »<sup>41</sup>. Dans cette bataille, ils seront aidés par une expertise du BERU, laquelle, concluant à l'urgence d'une « intégration de cet équipement à son environnement urbain » et plus précisément d'une liaison entre les zones urbaines « actuelles et futures » d'Istres, milite pour une étude approfondie sur la croissance d'un nouveau centre urbain<sup>42</sup>.

Cette étude, l'équipe de Montrouge en sera officiellement chargée à l'automne 1972 par la préfecture, sous forme d'une « mission d'assistance technique » à la MAEB<sup>43</sup>. Le contrat, qui a pour objectif d'assurer la « bonne intégration » du CEC d'Istres avec son environnement, consiste

39. Notes manuscrites de Jean-Louis Véret, 25 novembre 1970 [fonds ATM/IFA/CAPA].

40. *Pour*, n° 23-24, octobre 1971, p. 45.

41. ATM/Jean-Louis Véret, lettre à Jean Ecochard (MAEB), 28 septembre 1971 [fonds ATM/IFA/CAPA].

42. BERU (Bureau d'études et de réalisations urbaines) « Note concernant le Centre éducatif et culturel d'Istres (Bouches-du-Rhône). Projet d'étude », 5 novembre 1971 (souligné dans le texte) [fonds ATM/IFA/CAPA].

43. ATM, projet de contrat avec la Préfecture Provence-Côte d'Azur, novembre 1972 (non signé) [fonds ATM/IFA/CAPA].

*Le centre éducatif et culturel «Les Heures Claires» d'Istres / 117*

à établir des « esquisses d'organisation » d'un « nouveau centre urbain » devant relier le centre existant au nord, le CEC et l'étang de Berre à l'est et la nouvelle gare à l'ouest »<sup>44</sup>. Un rapport intermédiaire sera présenté dès janvier 1973 et l'étude complète sur la *croissance du centre urbain* remise en mai 1973 (voir figure 4). S'appuyant sur les prévisions de l'OREAM, les architectes ont étudié un projet d'« organisation urbaine pour 50 à 60 000 habitants » et se sont penchés en particulier sur un problème d'intégration qui se pose à l'époque de manière urgente : celui d'une autoroute Fos-Aix-en-Provence dont le tracé, porté contre tous par la direction départementale de l'Équipement, menace d'isoler le CEC du reste du territoire.

Mais pour l'atelier, il s'agit, surtout de mettre en avant une manière de faire la ville. Ici, comme au Vaudreuil, est privilégiée la thèse d'une *ville combinatoire*, constituée de différents réseaux de pleins et de vides s'articulant au sein d'une *maille neutre*. Excluant d'emblée l'hypothèse d'une solution passéiste (« fausse ville ancienne ») et l'idée de « gigantisme » (type la Défense), il propose ainsi la « mise en relation dialectique de deux types d'éléments concourant à l'organisation du centre urbain » : les « éléments théoriques d'organisation urbaine », liés à l'organisation et à la distribution des logements (réseau des équipements, des voies, des volumes construits et des espaces extérieurs) et les « éléments spécifiques du nouveau centre urbain » (liens avec la ville ancienne, contingences du site et perspectives de développement)<sup>45</sup>.

Ce rapport dialectique ainsi que la prise en compte du tracé de l'autoroute conduisent à proposer trois *mailles* de tailles différentes, circonscrites par des voies, ayant chacune sa logique structurelle. La numérotation de ces mailles n'est pas le fait du hasard. La dernière (maille 3) est celle du CEC ; les deux autres (maille 1 à l'ouest et maille 2 au nord) constituent des quartiers d'environ 500 logements comportant des équipements spécifiques, complémentaires de ceux du CEC. Dans la partie jouxtant le CEC (maille 1, de 570 à 644 logements) et desservie par une gare, est situé le plus grand nombre d'équipements qui assureront le démarrage de la ville : des équipements sociaux qui manquent au CEC (une maison des syndicats, une maison de l'enfance ou un centre social) ainsi que le commissariat, un hôtel des postes et une maison de culte.

La liaison de ce quartier avec la maille 3 (CEC) est finement étudiée afin de contourner le problème de l'autoroute : deux ponts conduiront ainsi à

44. *Ibidem*.

45. ATM, « Notes sur le nouveau centre urbain d'Istres », janvier 1973 [fonds ATM/IFA/CAPA]. Pour cette citation et les suivantes.

118 / Histoire urbaine - 20 / décembre 2007



Figure 4: Le nouveau centre urbain d'Istres: vue de la maquette, mars 1973  
[fonds ATM/IFA/CAPA].

*Le centre éducatif et culturel « Les Heures Claires » d'Istres / 119*

une double rangée de volumes qui, à l'entrée du site des Heures Claires, isoleront du bruit. Un dispositif similaire d'enjambement d'une autre voie est prévu pour la liaison avec la partie nord (maille 2, de 432 à 505 logements), dont la trame est en partie désaxée et où sont prévues des activités (cinéma, commerces, bureaux et petites industries) ainsi que des équipements sociaux ou sportifs desservant à la fois le centre historique et le nouveau quartier (maison de retraite, maison des jeunes et de la culture, CES 400, groupe scolaire, patinoire, terrain de sports).

Pour la mise en œuvre de ces nouveaux quartiers sont prônés les mêmes principes qu'au Vaudreuil, que les architectes posent comme conditions d'un cadre de vie de qualité, à savoir : continuité, mixité et densité (afin de « créer une réelle animation »), circulation automobile réduite au sein du « tissu urbain », intégration des fonctions et création de « pôles » répartis selon une distance « à l'échelle de la marche à pied », réseau piéton articulé, faible hauteur construite (5 à 6 étages), continuité des volumes (« en particulier, vu le climat, le long des cheminements piétons »), flexibilité et évolutivité du bâti. Par ailleurs, dans la veine de leurs recherches pour le village du Merlier à Cap Camarat (Var, 1959-1965<sup>46</sup>), ils privilégient une architecture résolument moderne qui renoue avec l'esprit méditerranéen en ce qu'attentive au traitement différencié des espaces extérieurs (« en échelle et en ambiance ») et à la relation avec la nature.

*Projet inachevé, référence malgré tout*

Mais Istres ne sera pas un deuxième laboratoire d'expérimentation de la « ville combinatoire » chère à l'ATM. Car entre un projet d'équipement intégré déjà très complexe et un projet de fragment de ville, il y a un pas qu'il ne leur sera pas donné de franchir. Curieusement, le souvenir de cette étude s'est plutôt estompé dans la mémoire des acteurs locaux, ce qui n'aide pas à en reconstituer la destinée. Cependant, la convergence des facteurs qui lui étaient défavorables est si forte qu'elle en devient éloquente.

D'abord, le changement de municipalité en 1971 entraînait la perte d'un interlocuteur stratégique déterminant pour l'avancée des idées novatrices à Istres en matière d'urbanisme – la dose maximale ayant été manifestement atteinte avec le CEC.

Il faut ensuite rappeler que cette étude de l'ATM fut produite au cœur

<sup>46</sup>. Sur Camarat, voir l'article de Catherine Blain in *EaV* (cf. repères bibliographiques en fin d'article).

de la tourmente qui contraria au plus haut point la naissance de la ville nouvelle des rives de l'étang de Berre, lorsque tous les élus d'opposition du secteur, conduits par le maire de Marseille Gaston Defferre, firent front contre l'application sur leur territoire de la loi Boscher. Même si Maurice Gouin fut l'un des seuls quatre maires alliés à la majorité gouvernementale grâce auxquels l'État pu fonder sa ville nouvelle, c'est un climat de tensions et de défiance à l'égard de l'État et de toute intervention assimilable à son action qui régna alors dans ce territoire.

Mais cela n'est pas tout. Du côté des urbanistes missionnés eux-mêmes, l'étude urbaine de l'ATM n'était pas très bien venue. Elle fut produite alors que se dissolvait la MAEB et que naissait l'EPAREB. La MAEB, en place depuis 1969, n'avait aucun moyen opérationnel d'action et devait donc s'en tenir aux prévisions et aux grands schémas. L'EPAREB était par contre une structure opérationnelle, mais il lui fallait d'abord s'installer, prendre ses marques. Était-on prêt dans ces conditions à s'engager dans l'approche de l'ATM ? Il n'est pas difficile d'entendre, dans les souvenirs des urbanistes chargés alors de l'avenir de la zone, les réticences que pouvait susciter cette étude aussi radicale que précise, en forme de leçon magistrale, émanant d'une agence privée et commanditée par les services de la Préfecture. Tout au plus pouvait-elle espérer un statut d'exemple démonstratif des possibles.

En d'autres termes, cette étude tombait mal : trop tôt dans une histoire d'urbanisation nouvelle à peine engagée dans le difficile passage des rêves à la réalité, trop théorique dans un contexte où allait compter avant toute chose le pragmatisme, trop sûre d'elle face à des compétences en cours d'installation, et assurément trop novatrice face à une culture locale prête à bien peu d'audaces en matière d'architecture et de construction (les promoteurs, notamment).

Mais cet aspect de l'intervention des architectes de Montrouge à Istres restera dans l'ombre de la construction et du succès du CEC. Car celui-ci, en la matière, constituera vite une référence incontournable (voir figures 5, 6). Salué comme tel dans le cadre de différents colloques<sup>47</sup>, il servira d'ailleurs, à différents titres, de modèle pour des projets ultérieurs, situés aussi bien en villes nouvelles que dans les villes existantes. Ainsi, par

47. Des colloques sont tenus aussi bien à Yerres (« Équipements intégrés et villes nouvelles », 24 octobre 1970 ; « Création architecturale et industrialisation, pour une architecture des composants industriels », 2-4 juin 1971) qu'à Paris (« Avantages des équipements intégrés pour la participation du grand public aux activités éducatives et culturelles », 24-27 oct. 1970), Marly-le-Roi (sur les équipements intégrés, 30-31 mars 1973) ou en Suède (OCDE, « Programme sur la construction scolaire. La coordination des équipements scolaires et communautaires », Skokloster, 27 sept.-1<sup>er</sup> oct. 1976).

*Le centre éducatif et culturel « Les Heures Claires » d'Istres / 121*



*Figure 5: Vue de l'esplanade centrale du CEC en novembre 1973, cl. Gardone [fonds ATM/IFA/CAPA].*



*Figure 6: Vue de détail du CES n. d. [vers 1973], cl. Biaugeaud [fonds ATM/IFA/CAPA].*



exemple, si Istres est ouvertement une référence pour les études d'équipement de Quaternaire Éducation à Marne-la-Vallée en 1972, un autre projet, cette fois au centre de Paris, semble également s'en inspirer : l'« équipement intégré de quartier » St-Merri, un projet relativement méconnu, lancé en décembre 1971 et dont le maître d'ouvrage est le Centre national d'Art et de Culture Georges-Pompidou. Cet équipement, dont le programme est arrêté en avril 1972 par Jacques Lichnerowicz (sous la direction de François Lombard et de l'Association pour l'environnement pédagogique), est confié aux architectes Gamard, Lombard et Roux. Mis en service en mars 1974, l'ensemble est conçu à la fois comme équipement et comme centre de loisirs pour le quartier selon un principe de polyvalence des lieux. Il comporte une « école à aire ouverte », un lieu de formation permanente et un centre sportif (piscine et gymnase). Le bâtiment, de béton brut et de 5 niveaux, est « très largement ouvert sur le quartier » et distribué par une « large cour intérieure orientée vers le Sud » constituée d'espaces extérieurs en gradins reliés entre eux par une rampe (« promenade architecturale »)<sup>48</sup>. Un autre projet à rapprocher du CEC d'Istres est par ailleurs celui du « Centre d'éducation permanente et d'animation sociale et culturelle » de Grenoble, dont l'intérêt est d'avoir réussi là où Istres avait échoué. En effet, conçu dès 1969 au sein de la ZUP d'Échirolles par les architectes du Groupe 6, en collaboration avec un chef de projet interministériel (Henri Bonneville) mais aussi, et surtout, avec l'agence d'urbanisme de Grenoble, ce projet, à la différence d'Istres, est réellement imbriqué au sein des constructions de la ZUP, ce qui permet d'établir un système de relations complexes entre les logements, les équipements et l'environnement.

Ces quelques parallèles soulignent l'appartenance du CEC Les Heures Claires d'Istres à la grande histoire des équipements intégrés, dont on commence mieux aujourd'hui à saisir les contours ainsi que les valeurs d'enseignement. C'est en ce sens que cette réalisation de la région marseillaise s'est vue, tout récemment, octroyé le label « Patrimoine xx<sup>e</sup> siècle ». Mais cette reconnaissance ne doit pas nous faire oublier que l'on a néanmoins raté à Istres, alors que l'on se situait dans le périmètre de l'une des neuf villes nouvelles françaises, l'occasion d'un projet urbain novateur, qui eut garanti, par un haut degré de relation entre le complexe architectural et les tissus urbains environnants, la véritable signification du deuxième terme de l'expression « équipement intégré ».

48. Centre d'art et de Culture Georges Pompidou, *École rue St-Merri. Un équipement intégré de quartier*, nd (plaquette imprimée, vers 1975) [archives personnelles Catherine Blain].

## Le centre éducatif et culturel « Les Heures Claires » d'Istres / 123

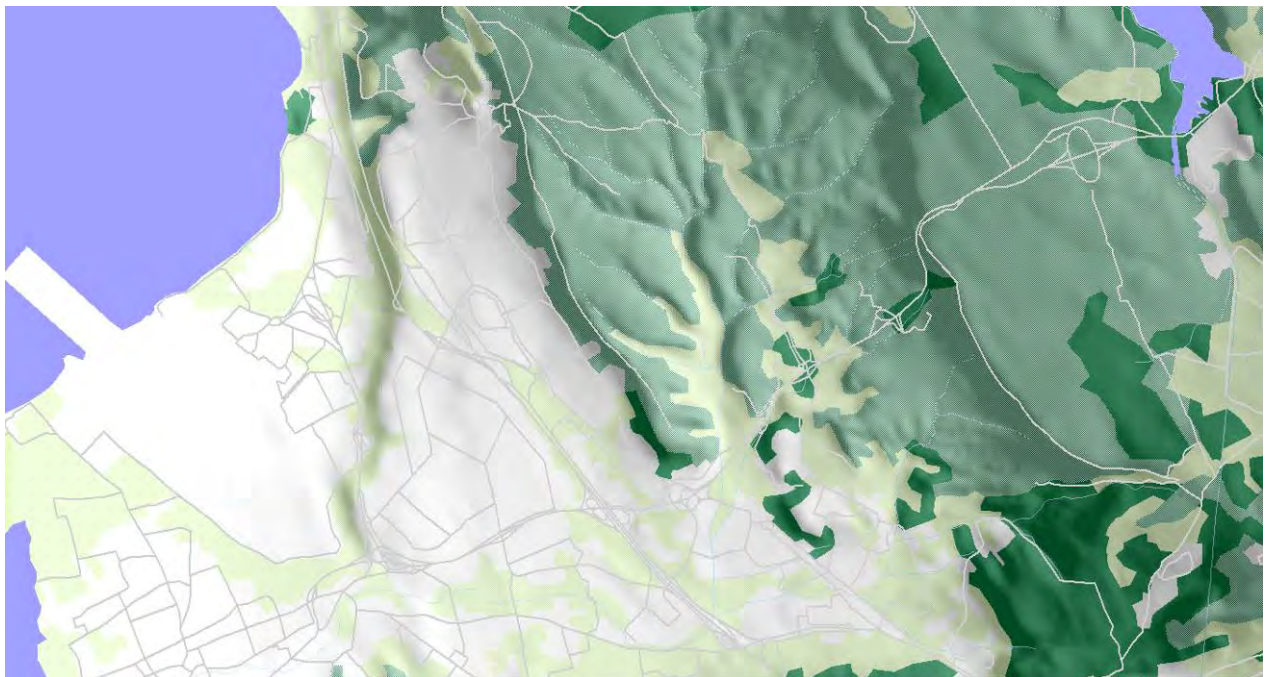
## REPÈRES BIBLIOGRAPHIQUES

- Catherine Blain, *L'Atelier de Montrouge (1958-1981). Prolégomènes à une autre modernité*, thèse de doctorat (sous la direction de J.-L. Cohen), Université Paris VIII, déc. 2001.
- Catherine Blain, « L'habitat en projet : réponses de l'Atelier de Montrouge (1959-1965) », *EAV* n° 5, 2000, p. 28-39.
- Catherine Blain, « Un atelier à Montrouge », *Colonnes*, n° 16-17, sept. 2001, p. 14-19.
- Catherine Blain, « L'Atelier de Montrouge et le Vaudreuil », *Ethnologie française*, n° 1, janv-mars 2003, p. 41-50.
- Catherine Blain, « Val de Reuil, ville pilote pour l'environnement », *Etudes normandes*, n° 2, 2004, p. 64-77.
- René Borruey, « Les villes nouvelles françaises ou l'intercommunalité forcée : le cas des rives de l'étang de Berre », *Rives Nord-Méditerranéennes*, n° 25, UMR TELEMME, Aix-en-Provence, 2006, p. 65-78.
- René Borruey, « Rives de l'Etang de Berre : ville nouvelle malgré tout... », dans DAPA-DGUHC, *Programme interministériel d'histoire et évaluation des villes nouvelles françaises. Atelier 4 : architecture et formes urbaines du cadre de vie. Contributions scientifiques et extraits du colloque « Villes nouvelles, laboratoires d'architecture 1965-2005 » (6-7 avril 2005)*, avril 2007, p. 42-49.
- Alexis Korganow, *L'équipement socioculturel, trajectoire architecturale d'un type contrarié d'édifice public à l'ère des loisirs*, thèse de doctorat (sous la direction de J.-L. Cohen), Université Paris VIII, mai 2003 (voir aussi sa contribution « L'interactivité ville-équipement en ville nouvelle : réception et adaptation de la formule de l'équipement intégré », dans DAPA-DGUHC, *Programme interministériel d'histoire...*, avril 2007, p. 10-21).
- Loïc Vadelorge (sous la direction de), *L'action culturelle dans les villes nouvelles*, Paris, La Documentation française - Comité d'histoire du ministère de la Culture - PHEVN, 2005 ; voir en particulier l'analyse de Thomas Hélie (« Deux générations d'équipements culturels ? De l'identité précaire du troisième cercle à l'émergence des scènes nationales : les cas d'Évry et de Cergy-Pontoise ») ainsi que les témoignages d'Augustin Girard (« Une utopie concrète ») et de Raymond Mallerin (« Le centre éducatif et culturel d'Istres, prototype des équipements intégrés en ville nouvelle ? »).

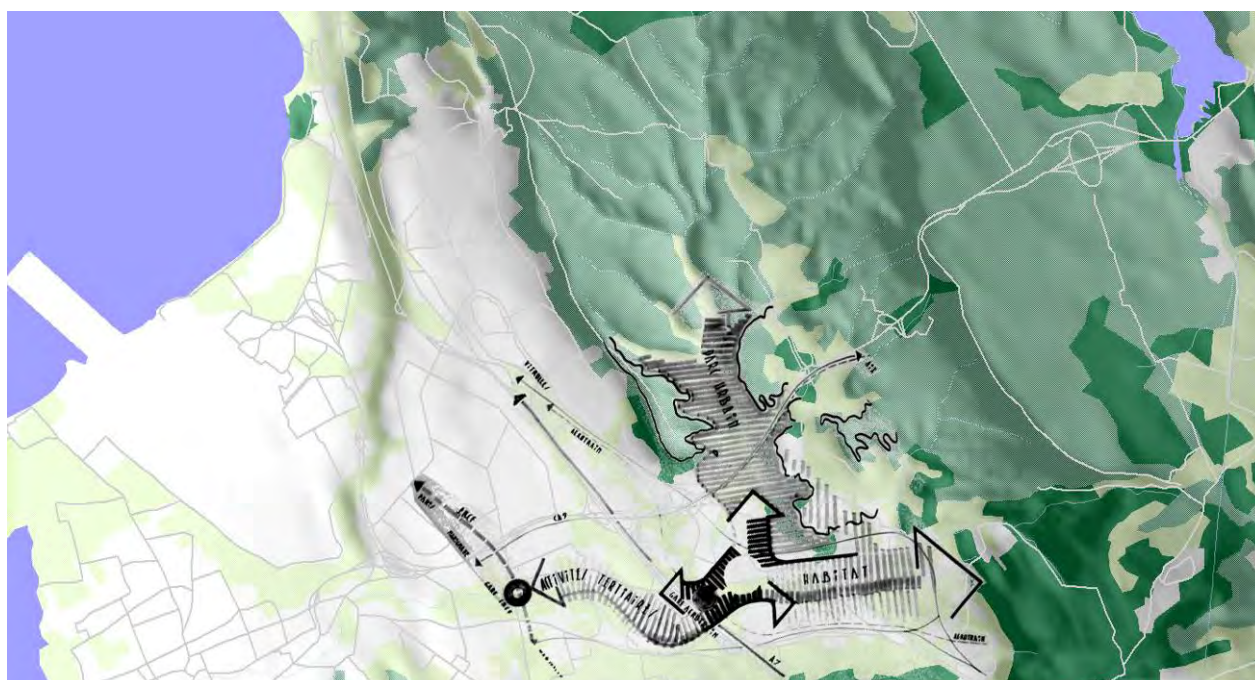
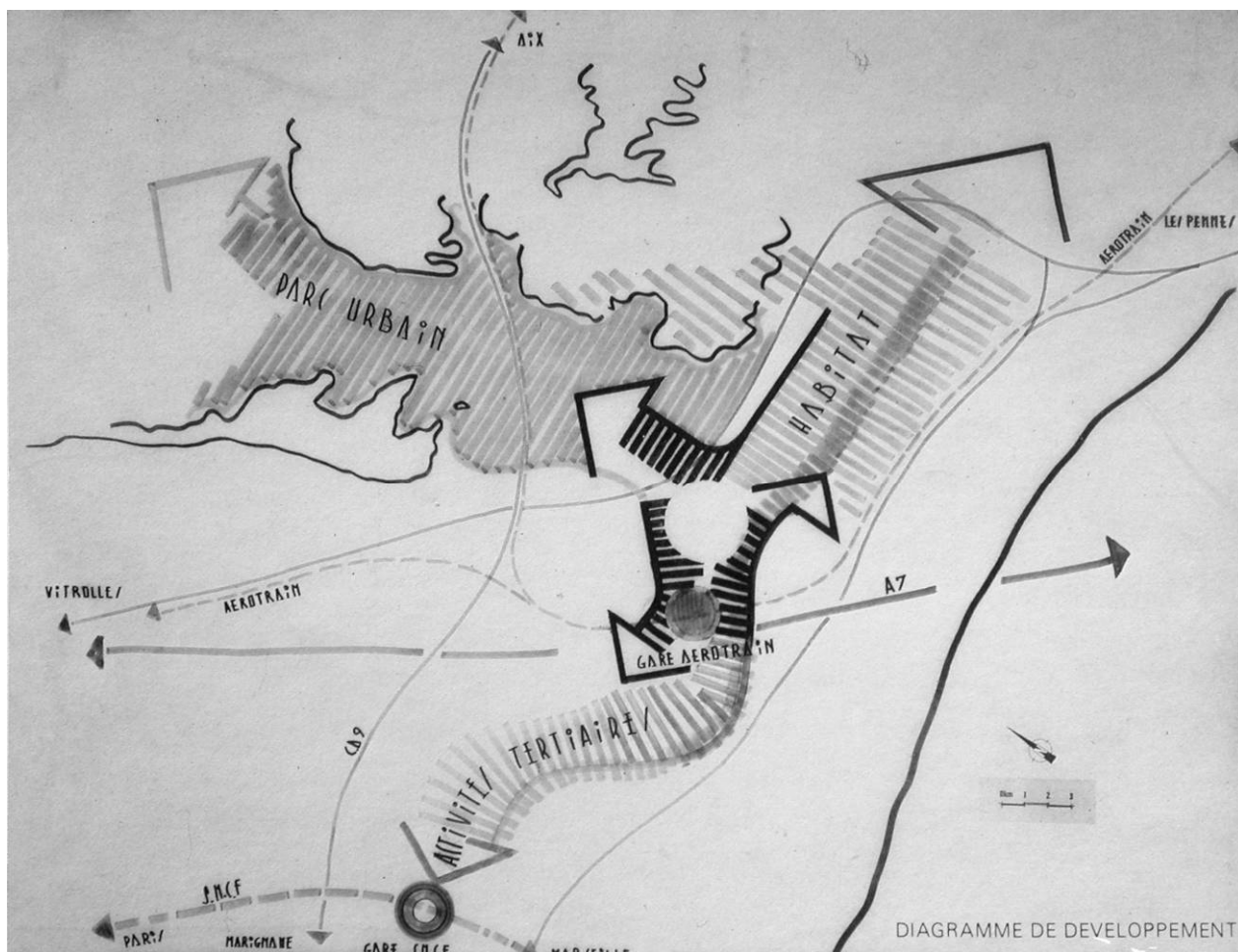
## [3.2]

### Cartes...

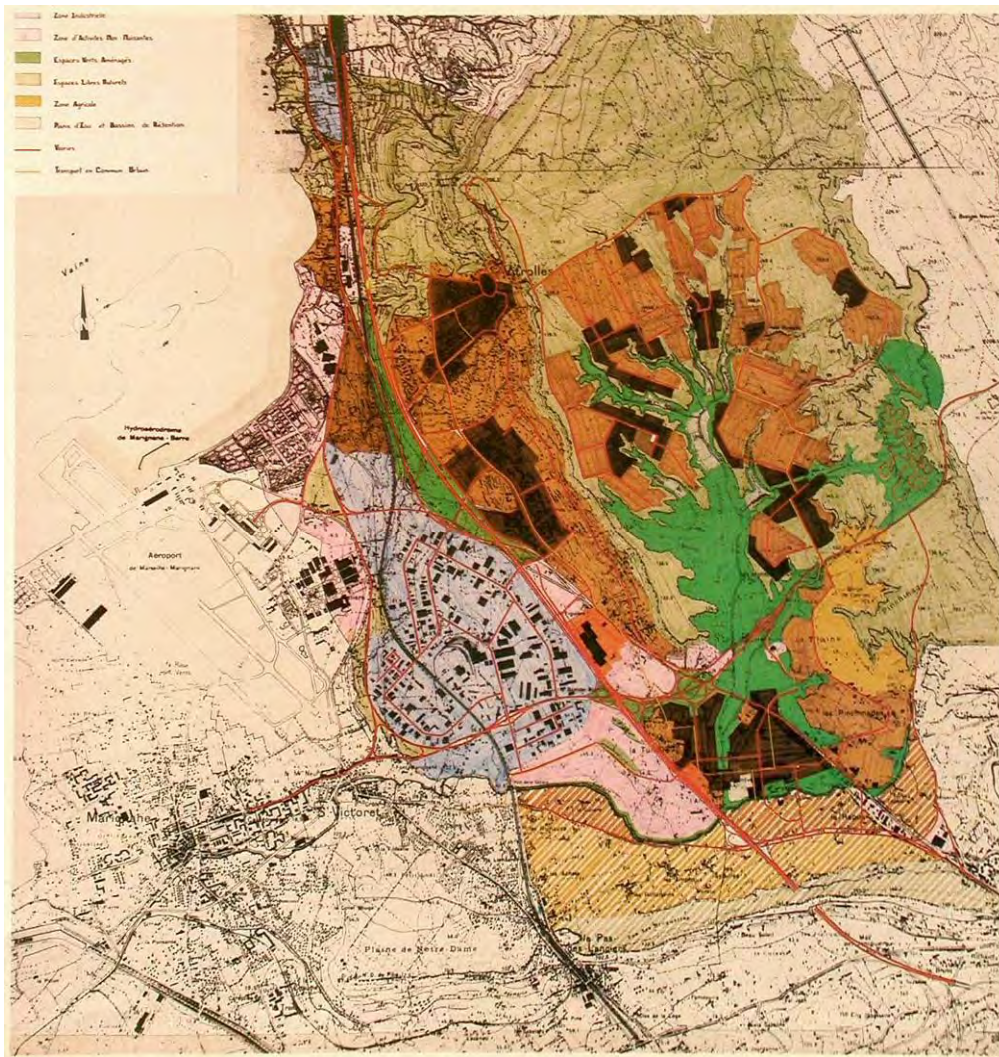
*Ces cartes ont été conçues comme support d'analyse des premiers schémas d'organisation de la ville nouvelle sur les communes de Vitrolles, Istres et Miramas. Il s'agit des premières réflexions d'ensemble sur les futurs tissus urbains, sous forme de « schémas de structure », « schémas organiques » et autres esquisse de maillages, ayant précédé le découpage des ZAC et la définition des plan d'aménagement de zones (PAZ), abordés au chapitre suivant. Les sources de cette étude de la naissance urbanistique de la ville nouvelle se sont avérées très difficiles à repérer en raison de la dispersion des archives de la MAEB et, en grande partie, de l'EPAREB (en particulier la perte de la cartothèque de l'établissement). Néanmoins, des sources imprimées se sont avérées d'un apport précieux. Concernant Vitrolles, un recueil édité par l'EPAREB en 1975, intitulé Les Études d'aménagement du centre urbain du Griffon, propose un récit de la naissance de la ville nouvelle – mais sans éthique historiographique, malheureusement, ce qui signifie des documents non datés ni référencés. Concernant Miramas, un article publié en 1978 dans le numéro 47 de la revue AMC a décrit de façon intéressante l'étude d'une partie de la ville nouvelle – la ZAC de Couvent. Concernant Istres, ce sont les travaux de recherche de Catherine Blain sur l'Atelier de Montrouge qui nous ont permis de repérer une étude d'ensemble peu connue de cette équipe sur la future ville nouvelle. À part dans le cas de Vitrolles, où une étude d'ensemble préalable a servi de trame à la composition des futures ZAC (l'étude du G.R.A.P.), dans les autres cas, tout nous a semblé indiquer que les études préalables sont restées lettre morte et que le dessin des nouveaux tissus s'est défini directement ZAC par ZAC, sans plan d'ensemble...*



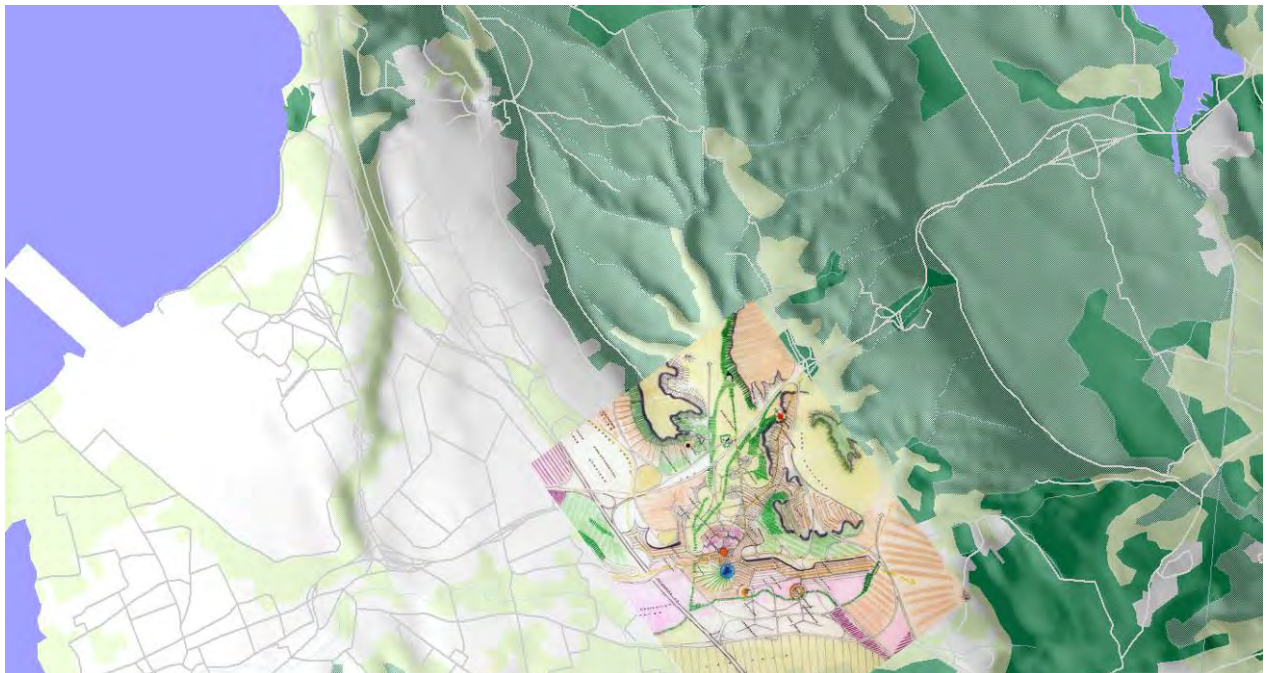
VITROLLES : en haut, les formes urbaines réalisées dans le cadre de la ville nouvelle (état 2000) ; en bas, le fonds cartographique sur lequel nous situons ci-après les documents urbanistiques repérés (fonds cartographique sur bases de données IGN©).



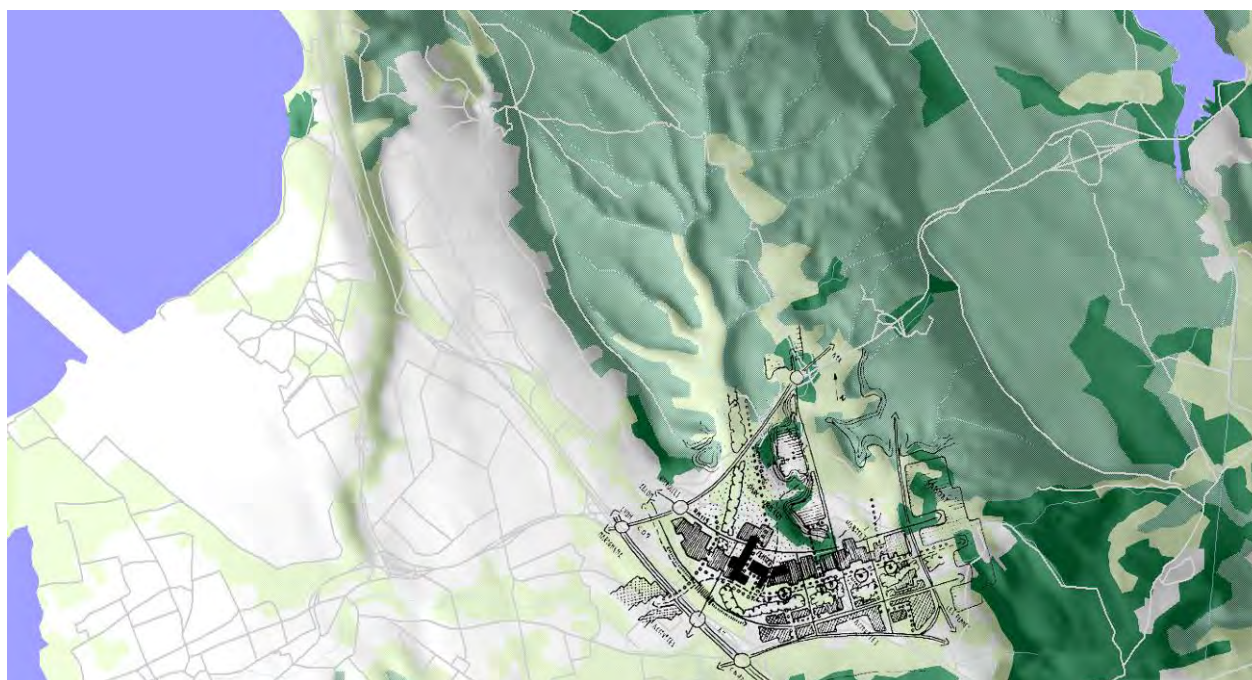
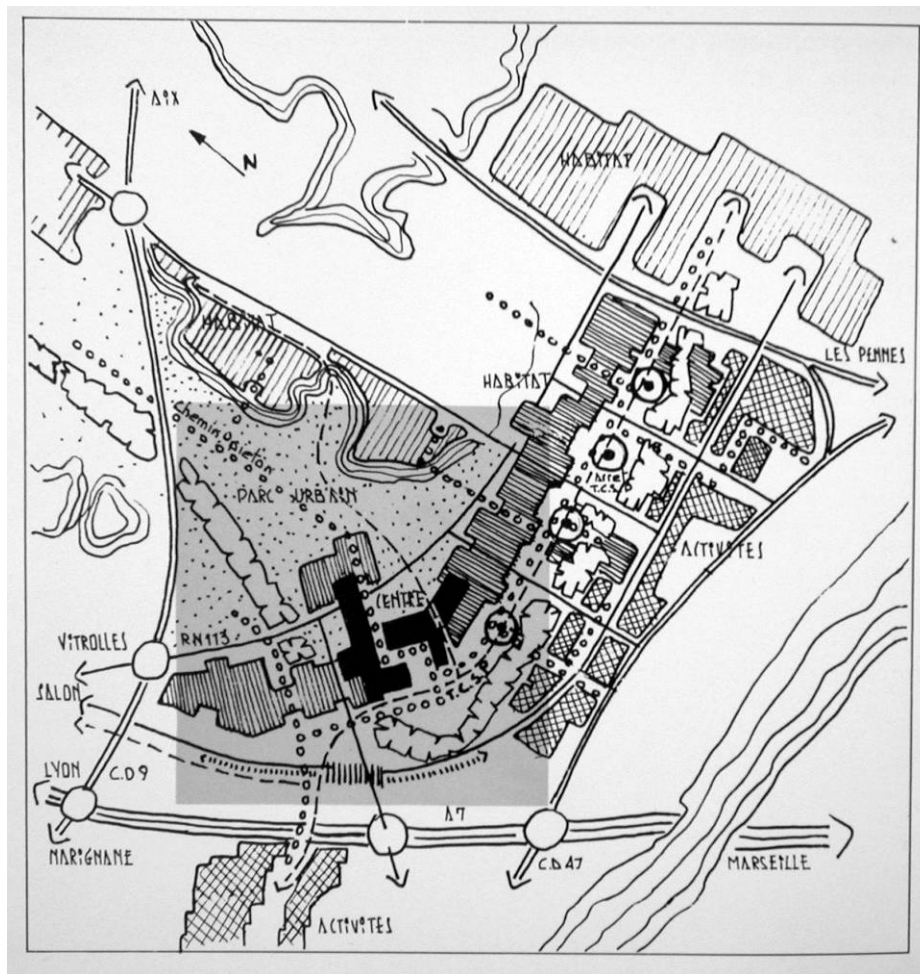
VITROLLES : en haut, l'un des schémas de principes initiaux pour le futur centre urbain du Griffon intitulé « Diagramme de développement » présenté par l'EPAREB au titre des « données de base » (dans EPAREB, *Les Études d'aménagement du centre urbain du Griffon*, s.d. (1975-76), p. 12) ; en bas, le schéma resitué sur notre fonds cartographique (sur bases de données IGN©).



VITROLLES : en haut, l'un des premiers « *Schéma de structure de la ville nouvelle* » produits par la MAEB probablement en 1972 et présenté par l'EPAREB au titre des « données de base » (dans EPAREB, *Les Études d'aménagement du centre urbain du Griffon*, s.d. (1975-76), p. 13) ; en bas, le schéma resitué sur notre fonds cartographique (sur bases de données IGN©).



VITROLLES : en haut, schéma présenté par l'EPAREB au titres des « premières propositions », intitulé « Schéma 7 », produit à l'échelle 1/5000<sup>e</sup> par la MAEB en 1972 (dans EPAREB, *Les Études d'aménagement du centre urbain du Griffon*, s.d. (1975-76), p. 17) ; en bas, le schéma resitué sur notre fonds cartographique (sur bases de données IGN©).

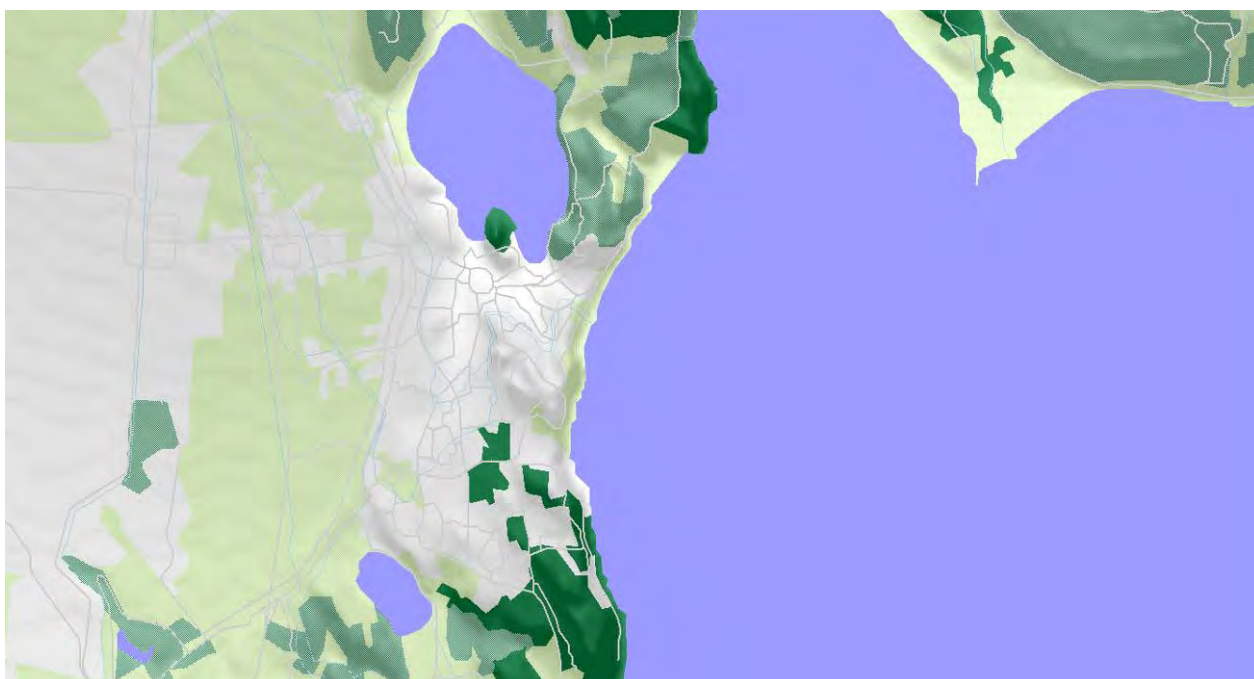
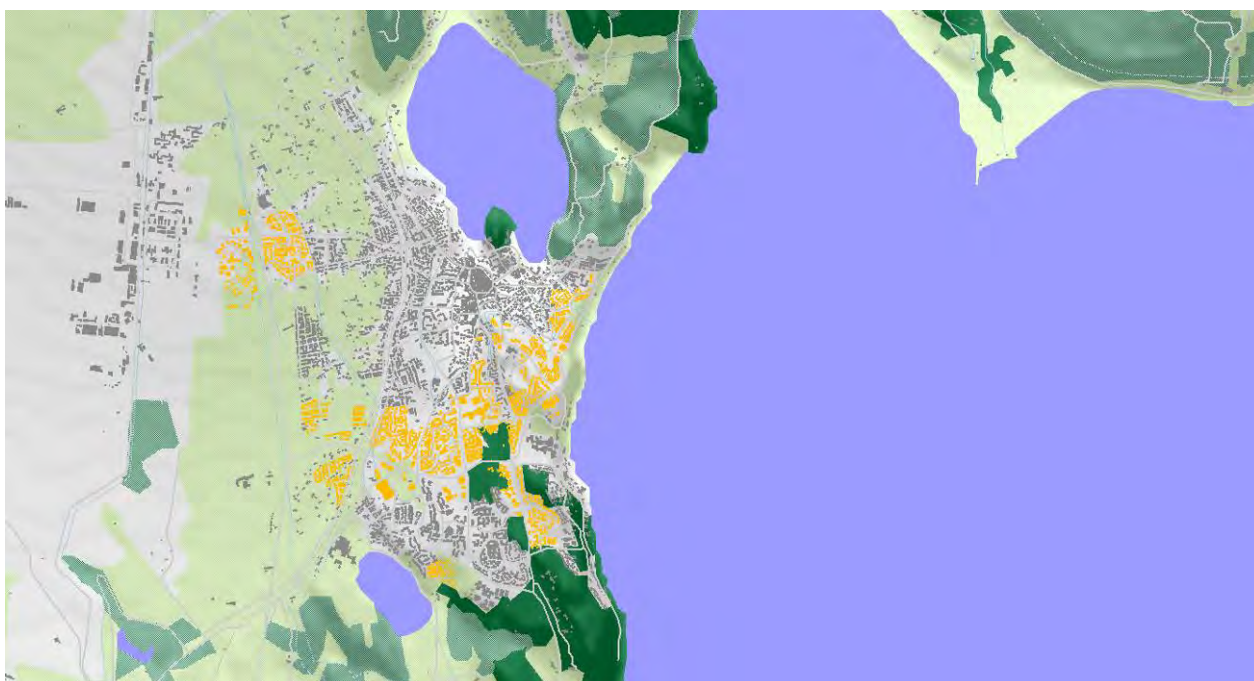


VITROLLES : en haut, schéma présenté par l'EPAREB au titres des « premières propositions », intitulé « Schéma 2 : esquisse centre urbain organisation linéaire sur maillage isotrope » (dans EPAREB, *Les Études d'aménagement du centre urbain du Griffon*, s.d. (1975-76), p. 18) ; en bas, le schéma resitué sur notre fonds cartographique (sur bases de données IGN©).





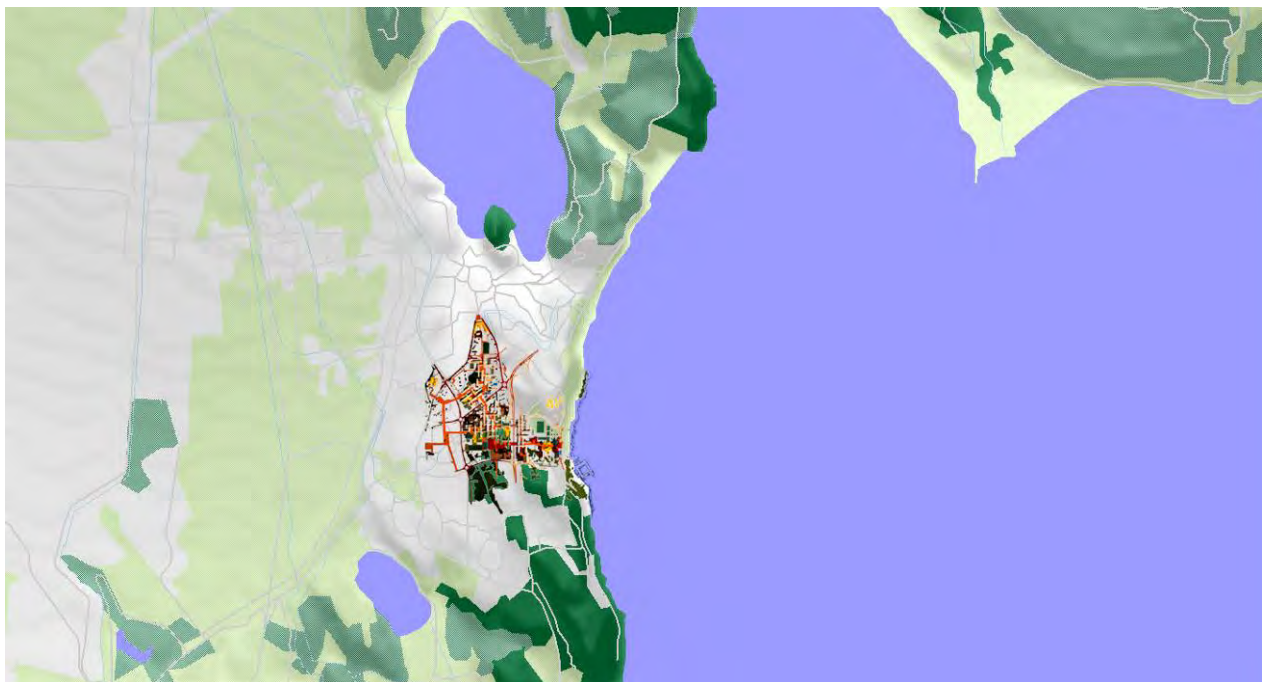
VITROLLES : en haut, le schéma de structure pour le « cœur de ville » proposé par le G.R.A.P. en 1975 et adopté définitivement par l'EPAREB : un maillage en îlots visant l'échelle d'une « ville moyenne traditionnelle intégrant activités et fonctions induites dans un cadre de qualité » (archives de l'EPAREB, calque original conservé à l'école nationale supérieure d'architecture de Marseille, Laboratoire INAMA, citation dans EPAREB *Les Études d'aménagement du centre urbain du Griffon*, s.d. (1975-76), p. 24) ; en bas, le même schéma resitué sur notre fonds cartographique (sur bases de données IGN©).

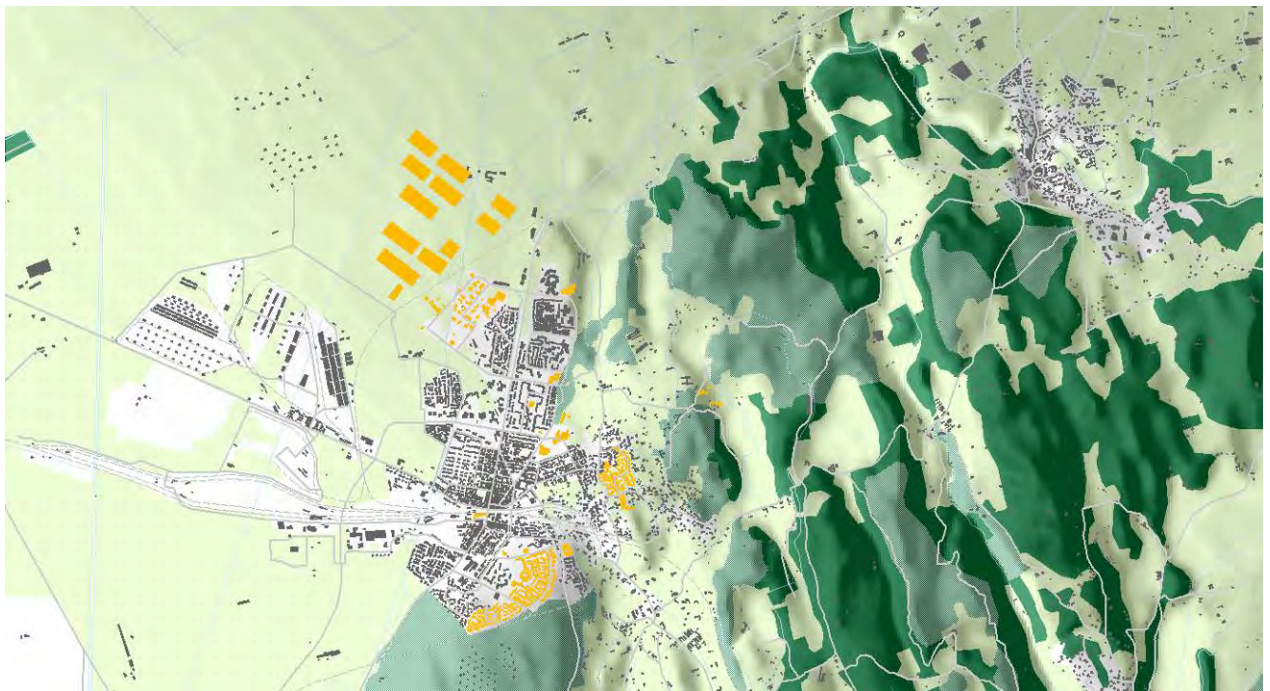


ISTRES : en haut, les formes urbaines réalisées dans le cadre de la ville nouvelle (état 2000) ; en bas, le fonds cartographique sur lequel nous situons ci-après les documents urbanistiques repérés (fonds cartographique sur bases de données IGN©).

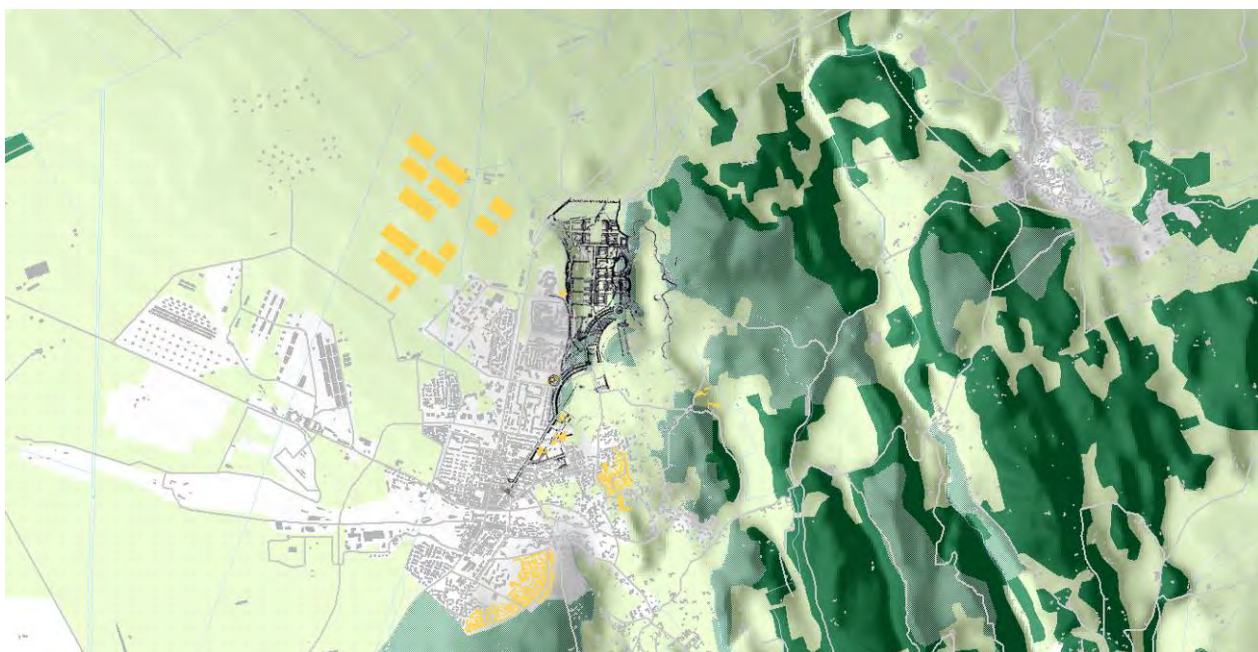


ISTRES : en haut, étude pour un « Nouveau centre urbain » présentée par l'Atelier de Montrouge en mai 1973 (étude évoquée et analysée dans l'article ci-avant – *infra*. p. 80–83 ; document issu du fonds de l'ATM conservé à l'I.F.A.) ; en bas, le projet resitué sur notre fonds cartographique (sur bases de données IGN©).





MIRAMAS : en haut, en jaune, les formes urbaines réalisées dans le cadre de la ville nouvelle (état 2000) et fonds cartographique sur lequel nous situons ci-après les documents urbanistiques repérés (fonds cartographique sur bases de données IGN©).



MIRAMAS : en haut, étude pour la ZAC de Couvent par Christian Devillers, Édith Girard et Patrice Noviant en 1976 ; lauréat en 1976 d'une consultation organisée par l'EPAREB, ce projet (abandonné) eut pour ses auteurs une portée théorique importante quant à la question des adossements territoriaux du projet urbain par l'analyse typo-morphologique préalable du territoire préexistant (cf. article paru dans *AMC*, n° 47, déc. 1978, p. 9-17) ; en bas, le projet resitué sur notre fonds cartographique (sur bases de données IGN©).

# 4

## Production des formes urbaines

## *Préambule*

*Il est ici question du temps de la production proprement dite de l'EPAREB, durant les quelques vingt six années allant de 1976, année du premier projet opérationnel de ZAC, à 2002, année de la dissolution de l'établissement public. Il s'agit de la construction concrète d'équipements – des établissements sociaux, éducatifs, scolaires et culturels établis dans les quartiers préexistants, dont l'EPAREB se verra chargé dans les quatre communes dès sa mise en place, à ceux des quartiers neufs de la ville nouvelle –, de logements – collectifs, intermédiaires et individuels, relevant de la promotion sociale, semi-sociale et privée – et d'espaces publics – sous forme de voirie primaire, secondaire et tertiaire, de parcs et autre lieux de récréation aménagés – ayant progressivement engendré, sur les quatre commune, la forme urbaine réelle de la ville nouvelle.*

*Ici la recherche devait avant tout se donner d'établir un inventaire exhaustif des réalisations par sites et ensuite à instruire la question du processus réel de fabrication en termes de procédures, de découpages, d'outils, d'acteurs, de compétences, et celle, en particulier, des formes du rôle joué à ce niveau par l'établissement public d'aménagement.*

*Même si la mémoire des acteurs constitue ici une source extrêmement précieuse, cette partie de la recherche doit reposer essentiellement sur l'exploitation du fonds d'archives de l'EPAREB lui-même, ce qui, compte tenu de nos moyens très limités en temps et en collaborations, n'aura pas facilité notre travail. D'une part à cause du caractère relativement lacunaire de ce fonds tel que les Archives départementales ont eu à recueillir et classer le versement. D'autre part à cause de l'ampleur même de ce fonds, qui, malgré les manques, atteint près de 900 pièces (assorties pour une grande partie de la clause d'autorisation de consultation par dérogation).*

*Dans ces pages, nous présentons deux éléments de travail effectué. En premier lieu nous présentons un article qui a été rédigé à la suite d'une communication dans le cadre d'une journée d'études du Groupe de recherche Interdisciplinaire de Saint-Quentin-en-Yvelines sur le thème « L'art dans les villes nouvelles ». Bien que portant sur une thématique relativement secondaire par rapport à l'ensemble des réalisations de l'EPAREB, cette étude, basée sur l'archive, les témoignages et le terrain, a permis de toucher à des points très significatifs et essentiels du contexte et des conditions d'action des agents de l'établissement public d'aménagement. En deuxième lieu, nous présentons les éléments d'une première partie de l'inventaire des opérations réalisées par l'établissement public au travers de cartes, minutes d'archives et reproduction de documents iconographiques extraits des dossiers consultés, et au travers du premier cas où a été entrepris le recensement systématique des opérations consacré au site de Vitrolles (réalisé avec la collaboration de Pascale Bartoli et Anne Carpentier).*

*Ci-après :*

*[4.1] : « Le hiatus artistique des rives de l'étang de Berre »*

*[4.2] : Début d'inventaire (dont le cas de Vitrolles)...*



VITROLLES : opération de logements collectifs et intermédiaires (arch. Mario Fabre).



## [4.1]

# Le lapsus artistique des rives de l'étang de Berre

*Texte rédigé en août 2009, à paraître en mars 2010 :  
Julie Guiyot-Corteville et Loïc Vadelorge (dir.),  
L'Art dans les villes nouvelles : de l'expérimentation à la  
patrimonialisation,  
éd. Artlys.*

Impossible d'aborder le cas de la ville nouvelle des Rives de l'étang de Berre sans rappeler en préambule combien, dans l'histoire des neuf villes nouvelles françaises, elle fut un cas limite. Voulu par l'État pour encadrer d'urgence les retombées urbanistiques du complexe industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer, elle eut à éclore dans un territoire particulièrement peu disposé à la recevoir. À une hostilité musclée des municipalités de gauche unies contre l'État gaullien – sous la houlette du puissant maire de Marseille au nom de la défense des libertés communales – et à la configuration territoriale problématique qui en résulta – quatre périmètres d'urbanisation très éloignés les uns des autres réduit chacun à n'être que l'extension surveillée d'une commune existante<sup>82</sup> – devait s'ajouter une défiance certaine de la plupart des décideurs locaux à l'égard de l'innovation urbanistique et architecturale<sup>83</sup>. L'Établissement public d'aménagement des rives

---

82. Il s'agissait des communes de Fos-sur-Mer, Istres, Miramas, regroupées à l'ouest de l'étang de Berre en Syndicat communautaire d'aménagement et, à l'est, Vitrolles, dite « commune associée ».

83. Pour une entrée en matière sur l'histoire de cette ville nouvelle et un aperçu bibliographique, cf. René Borruey, « Rives de l'étang de Berre : ville nouvelle malgré tout », dans *Les Cahiers de la recherche architecturale et urbaine*, n° 22-23, février 2008, p. 179-188, ainsi que « Les villes nouvelles françaises ou l'intercommunalité forcée : le cas des rives de l'étang de Berre », dans *Rives nord-méditerranéennes*, publication de l'UMR Telemme, CNRS, n° 25, 2006, p. 65-78.

de l'étang de Berre (EPAREB) n'aura pourtant pas démerité pour remplir sa difficile mission trois décennies durant. Mais l'œuvre accomplie, en dépit de qualités certaines, des plus démonstratives aux plus discrètes, n'aura jamais incarné ici, contrairement aux huit autres cas, le mythe d'une ville entièrement neuve et moderne au milieu des champs, née du grand volontarisme étatique des Trente Glorieuses. C'est davantage des décalages entre une vision nationale, modélisée en Île-de-France, et sa réalité mal plaquée sur une terre lointaine et peu réceptive, qu'aura été exemplaire la ville nouvelle des rives de l'étang de Berre. Cela doit, du reste, nous inciter à attacher autant, sinon plus d'importance à la place qui fut la sienne dans l'histoire de son territoire, qu'à son rang dans l'expérience tout en nuances des neuf villes nouvelles françaises.

Si une telle précaution d'approche est recommandée pour évaluer l'héritage urbanistique et architectural de cette opération en région marseillaise, elle devient indispensable devant la question qui nous est ici posée : celle de la politique novatrice et expérimentale que son cadre opérationnel aura pu servir à déployer en matière d'art public, conformément à l'un des desseins les plus chers au Groupe central des villes nouvelles. Car, de prime abord, l'heure des bilans sur ce point n'est pas à l'avantage des rives de l'étang de Berre. Cela se dénote d'abord par la rareté des pages qui lui sont consacrées dans les principales publications qui firent état des expériences artistiques développées dans les villes nouvelles. La première d'entre elles, publiée en 1976, n'était pourtant pas avare d'informations concernant son cas : il y était question notamment d'interventions de Jean Amado, Claude Abeille, Monique Maregiano, et une liste des projets réalisés ou lancés dans le cadre du 1 % artistique comprenait une dizaine d'occurrences sur son territoire<sup>84</sup>. En fait, en arrière-plan des premiers chef-d'œuvres franciliens déjà consacrés, l'ouvrage laissait apparaître le cas des rives de l'étang de Berre à l'égal des autres, comme un terrain d'expériences en cours. Presque rien, en revanche, n'allait être écrit sur son compte en 1990 dans le beau livre d'art que fut la dernière publication, la plus importante, *L'Art et la ville : urbanisme et art contemporain*, qui présentait un corpus d'œuvres dépassant les seules villes nouvelles<sup>85</sup>. L'unique mention des

---

84. Cf. *L'Art et la ville : interventions des artistes dans les villes nouvelles*, Paris, Secrétariat du Groupe central des villes nouvelles, 1976.

85. Cf. *L'Art et la ville : urbanisme et art contemporain*, Genève, Skira, Paris, Secrétariat général des Villes nouvelles, 1990.

rives de l'étang de Berre y est faite au chapitre consacré au sculpteur Shamaï Haber, au titre d'un projet très ambitieux de sculpture-site à Vitrolles, mais malheureusement « toujours en attente de réalisation<sup>86</sup> » (six ans après sa conception !) et, finalement, jamais réalisé. La déception manifeste procurée par cette belle occasion manquée semblait alors justifier qu'on occultât tout le reste, si reste il y eût.

Heureusement, reste il y eut. La pauvreté des rives de l'étang de Berre au chapitre des créations artistiques en villes nouvelles fut plus à déplorer sur le papier des publications que dans la réalité des lieux. Des œuvres y ont été produites et malgré leur renommée demeurée discrète, elles méritent amplement d'être évoquées ici, tant pour leur contenu que pour ce qu'elles nous enseignent sur les conditions réelles de réception d'une importante ambition culturelle de l'État, à grande distance de Paris. Les difficultés rencontrées pour les recenser et en reconstituer l'histoire nous parurent d'emblées significatives d'une expérience problématique. La grande discrétion des œuvres sur le terrain est aujourd'hui frappante – pouvant être due à leur modestie, sinon à leur invisibilité depuis l'espace public (dans le cas des « 1 % » disposés à l'intérieur des édifices), parfois à l'heureuse réussite de leur intégration, ou encore, tout simplement, à leur disparition ou leur forte dégradation. À cela s'est ajoutée la quasi absence du sujet dans les archives<sup>87</sup>, ainsi, plus étonnant encore, que dans la mémoire des acteurs les plus impliqués, selon une étrange amnésie se dissipant, certes, au fil de la remémoration, mais tout de même surprenante de prime abord à l'égard d'un champ d'action qui, ailleurs, fut l'objet de tant d'investissements et de fierté. Voyons d'abord ces œuvres, et voyons-les avec le regard qui fut celui des promoteurs parisiens de cette politique d'art public en ville nouvelle.

### *De l'art dans l'espace à l'espace dans l'art*

Le jugement de ces derniers induisait une évidente hiérarchie entre un mode traditionnel d'œuvres conçues comme des objets posés dans l'espace et un mode novateur où l'espace devenait en lui-même l'objet de l'art, l'artiste se trouvant directement impliqué dans l'invention de l'espace public urbain, seul ou

---

86. L'œuvre est décrite par Charles Delloye, dans l'article « Shamaï Haber », *ibid.*, p. 81-82.

87. Nous faisons ici allusion aux archives de l'EPAREB sauvegardées et par les Archives départementales des Bouches-du-Rhône à Marseille, ainsi que celles de la Direction régionale des Affaires culturelles à Aix-en-Provence.

au côté de l'urbaniste, du paysagiste ou de l'architecte. C'est dans cette seconde catégorie que Monique Faux et Jean-Eude Roullier escomptaient le plus précieux apport de la sensibilité artistique à la ville moderne comme antidote à sa froide rationalité et à sa monotonie<sup>88</sup> ; et c'est en eux que les historiens de l'art virent émerger dans la sculpture l'expérience de l'espace réel comme l'une des voies fécondes de l'art contemporain naissant<sup>89</sup>. En dépit de la ténuité de la frontière entre une sculpture comme objet posé dans l'espace et l'espace comme sculpture, l'entendement passionnel d'une nouvelle approche de l'art dans la ville était ainsi fondé. Aussi, sur la vingtaine d'œuvres qu'il nous a été possible d'identifier, ayant été produites dans le cadre de la ville nouvelle des rives de l'étang de Berre (sur une soixantaine signalée par les sources écrites et orales), les plus remarquables appartiennent bel et bien à la catégorie la plus novatrice, celle d'un espace public comme fait de plasticien, et cela quel que fût leur modalité de production, commande publique ou procédure du 1 % artistique.

### *De vrais espaces urbains comme faits de plasticiens*

Dans la première de ces deux modalités, les commandes d'œuvres ont été étroitement liées à la conception des aménagements de parcs publics et autres espaces naturels intégrés dans l'espace urbanisé. Les deux paysagistes de l'EPAREB, Georges Demouchy et Joël Ricorday, personnellement sensibles à l'art contemporain, y tinrent un grand rôle. C'est ainsi que deux œuvres d'auteurs majeurs furent réalisées, l'une à Vitrolles, dans le parc urbain du Griffon (grand espace ouvert au cœur du périmètre d'urbanisation nouvelle), l'autre à Istres, dans le parc urbain des Salles (non moins central, mais couvert d'une pinède naturelle). À Vitrolles, c'est à Jean Amado qu'il fut demandé, en 1976, de prendre part aux aménagements d'une plaine de jeux intégrée au parc, en collaboration avec le paysagiste Michel Delepierre. Composé comme une colline artificielle modelée par des murets et des emmarchements en pierre et en béton<sup>90</sup>, ce micro-site est aujourd'hui méconnaissable : faute de reconnaissance de la part

---

88. Cf. notamment la préface de Jean-Eudes Roullier et l'introduction de Sabine Fachard dans *L'Art et la ville : interventions des artistes dans les villes nouvelles*, op. cit., p. V et p. VII, ainsi que Monique Faux, « Une métaphysique de l'espace », dans *L'Art et la ville : urbanisme et art contemporain*, op. cit., p. 35-45.

89. Cf. notamment Jean-Luc Daval, « De nouvelles pratiques qui remettent en cause toutes les définitions et théories » et Pierre Restany, « Nature moderne et sensibilité post-industrielle », in *L'Art et la ville : urbanisme et art contemporain*, respectivement p. 17-24 et p. 33-36.

90. Cf. *L'Art et la ville : interventions des artistes dans les villes nouvelles*, op. cit., p. 85-86.

des municipalités successives à partir des années 1990, l'œuvre est restée deux décennies durant sans entretien, livrée aux dégradations et aux broussailles [images 1a, 1b]. À Istres, c'est au plasticien Bernard Lassus qu'il fut passé commande en 1978 d'une passerelle piétonne destinée à enjamber une voie rapide dont le tracé traversait le futur parc. Poétiquement imaginée comme la rencontre fabuleuse et ludique entre un serpent et des papillons – « Une fable peut-elle traverser une route à quatre voies ?<sup>91</sup> » –, l'ouvrage initialement conçu selon un principe de construction simple et léger dut évoluer pour des raisons techniques vers celui d'un massif de béton percé par la voie rapide et prolongé d'une courte passerelle métallique ornée des thèmes animaliers initiaux [images 2a, 2b, 2c]. Au terme d'un difficile chantier (de 1979 à 1984), fortement soutenu par les paysagistes de l'EPAREB, l'ouvrage fut reçu par tous comme l'illustration réussie d'une liaison urbaine pensée autrement, en des termes alliant la technique nécessaire à la poésie non moins nécessaire. Le plus remarquable ici est le lieu confortable et accueillant que constitue, pour le piéton, la partie minérale du pont, sur laquelle il peut s'arrêter et même s'asseoir sans faire cas de la voie rapide, et, en contrechamp, la masse plastiquement mouvementée que traverse l'automobiliste sans voir ses usagers. Même vieillie par le manque d'entretien et brouillée par les tags, l'œuvre vit aujourd'hui au cœur des pratiques quotidiennes et demeure dans les esprits istréens comme un haut lieu de la ville nouvelle. D'autres espaces publics aménagés par l'EPAREB se sont enrichis d'intéressantes ou gentilles interventions d'artistes, mais toujours selon des logiques plus conventionnelles où les œuvres ont été commandées et installées comme des sculptures dans un parc ou dans un square – comme les nombreuses interventions à Vitrolles et à Miramas du sculpteur marseillais Jean-Marc Bourry (groupe Artifice), souvent liées à l'élément aquatique.

### *Des 1% sortis des bâtiments*

Viennent ensuite les réalisations produites dans le cadre de la procédure du 1 % artistique, théoriquement appliquée à tous les établissements scolaires ainsi qu'à certains équipements publics. Ici, les expériences qui ont le plus motivé les agents de l'EPAREB (notamment la programmatrice Anne-Marie Henriot) sont

---

91. Commentaire autographe de Bernard Lassus figurant sur l'une de ses premières esquisses (archives privée).

celles où il leur fut possible de sortir l'œuvre du bâtiment pour l'installer dans l'espace public, et mettre l'expérience spatiale au cœur même de la démarche créatrice. Ce fut le cas de la fontaine réalisée en 1978 par la plasticienne scénographe Monique Maregiano. Devant l'école maternelle de Molière à Miramas, au cœur d'un ensemble HLM, une butte couverte de briques et de pavés de terre cuite, bordant une ample nappe d'eau, modelait tout un environnement ouvert à la récréation des enfants et des habitants du quartier. L'œuvre est aujourd'hui méconnaissable avec son bassin comblé de terre et son tertre clôturé, semblant avoir subi une révision sécuritaire [images 3a, 3b]. À Istres, dès 1974, le sculpteur Claude Abeille – qui œuvrait deux ans plus tard sur la place des Roches à l'Isle d'Abeau – installait ses grands osselets blancs de pierre polie devant un collège d'enseignement technique, formant un théâtre de verdure en balcon sur le paysage de l'étang de Berre ; l'ensemble semble aujourd'hui effacé. En 1983, à Miramas, en limite de la ZAC La Rousse, associé à l'architecte Mario Fabre et au paysagiste Jean-Pierre Clarac, le sculpteur céramiste niçois Bernard Dejonghe intervenait dans l'aménagement d'un espace paysager en terrasses gazonnées devant servir à la fois de cours de récréation, de parvis à une école primaire et d'espace de liaison urbaine entre la ZAC et le futur parc public de Couvent. L'un des longs murs de soutènement en pierres sèches fut couronné par l'artiste d'une ligne de tuiles en céramique bleue. En offrant aux enfants une matière vibrante et colorée, unique à chaque pièce, et en semblant indiquer à tous une direction à suivre dans la ville, l'œuvre, en assez bon état aujourd'hui, s'est fixée dans les esprits sous le nom simple de Trait bleu [images 4a, 4b]. À Vitrolles, de la fontaine ornée d'un corps féminin sculpté, placée en 1985 par Jean-Marc Bourry et Jean-Marc Guye devant l'école et la maison pour tous du quartier de Ferme de Croze, sous de vieux platanes, il ne reste qu'une composition asséchée et énigmatique de blocs de béton. Enfin, Jean Amado fut à nouveau sollicité en 1981, à Miramas, dans le cadre de la construction d'une importante bibliothèque intercommunale ; la fontaine et le bassin qu'il modela dans le patio de l'établissement ont le défaut d'être invisibles depuis la rue...

*L'échec de Shamaï Haber ou l'affaire de la « Pierre plantée »...*

Et puis, il y eut, à Vitrolles, ce projet du « sculpteur paysagiste » Shamaï Haber – ainsi qu’il se nommait lui-même – dont on espéra tant à Paris, mais en vain. L’affaire ne concernait pas directement la ville nouvelle, mais la restructuration des espaces publics de la ville existante confiée à l’EPAREB en extension de sa mission. Il s’agissait là de la ZAC des Pins, un ensemble de barres et de tours fraîchement édifiés entre la partie la plus ancienne de la commune, au nord, et le secteur dédié à la ville nouvelle, au sud. Tous les impensés de l’aménagement urbain des années soixante y étaient accumulés : logements sociaux en grande densité, insuffisance d’équipements de proximité, espaces publics ignobles et excessivement distendus par une voirie et des parkings démesurés, liaisons et cheminements piétons manquants, etc. C’est le réaménagement du rond-point dit « de la Pierre plantée », rendu nécessaire par l’édification à ses abords d’un nouveau lycée, qui déclencha la réflexion. Rejetant une ancienne et modeste proposition jugée trop indigente, ce sont l’urbaniste Jean Écochard, directeur adjoint de l’EPAREB, et le maire Pierre Scelles qui entreprirent, en la reliant à la procédure du 1 % liée au lycée et avec le concours enthousiaste de Paris, de donner à l’opération l’envergure d’un grand projet d’espace public confié à un artiste majeur. Trois « grands noms » parisiens de la sculpture en site urbain y furent invités à concourir : Nissim Merkado, Philolaos et Shamaï Haber<sup>92</sup>. La commission technique estima la proposition du premier la plus pertinente mais le jury, auquel participèrent Monique Faux et Sabine Fachard, porta son choix sur celle du troisième en dépit de son coût élevé (plus de trois millions et demi de francs<sup>93</sup>). C’est le remodelage d’un sol de plus de 12 000 mètres carrés que proposait l’artiste. La composition, à laquelle était associé le sculpteur Jean Amado pour une fontaine, effaçait le rond-point existant dans les plis d’un nouveau relief dont les lignes et les matériaux – environ 6 000 pierres de quatre tonnes extraites des carrières locales – étaient sensés créer un répondant visuel et tellurique aux falaises de roche rouge qui dominent le site urbain de Vitrolles (les *cuestas*) [images 5a, 5b]. Sûr de son intention, Haber devait expliquer plus tard : « Quand j’ai vu le terrain, pour moi, c’était clair, à la première minute en

---

92. Pour un aperçu des œuvres de Nissim Merkado et de Shamaï Haber, se reporter en particulier à l’ouvrage *L’Art et la ville : urbanisme et art contemporain*, *op. cit.*, respectivement p. 76–89 et 168–181 ; Philolaos Tloupas, dit Philolaos, d’origine grecque, était auteur des Châteaux d’eau de Valence (Drôme, 1963–1971, avec l’architecte André Gomis) et, en ville nouvelle, à Saint-Quentin-en-Yvelines, d’un projet de château d’eau (non réalisé) ainsi que, plus tard, des sculptures du Jardin des Gogottes (1996).

93. Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 4ETP 265.

arrivant sur place, j'ai levé la tête et j'ai dit : « Voilà. » (...) Je me suis exclamé : « Voyons mes enfants, c'est le rocher qu'il faut mettre à la place de l'autoroute<sup>94</sup> ! ». Cette inspiration était dans le droit fil des postures conceptuelles qu'ont faites siennes ses exégètes : « L'intimité et la précision du lien au paysage naturel, pris dans son amplitude cosmique, est pour Haber l'obligation essentielle que doit respecter tout environnement sculptural, car c'est de ce rapport primordial que dérivent les multiples relations que celui-ci peut entretenir avec les architectures avoisinantes et le contexte urbain en général<sup>95</sup>. » Mais rien, malheureusement, ne fut réalisé. Le coût élevé et l'ampleur de la refonte spatiale n'auront pas été pour rien dans l'attente interminable du lancement des travaux, de même que l'arrivée d'un nouveau maire en 1983 (Jean-Jacques Anglade). L'abandon définitif du projet en 1985 vint clore un rêve que seul l'artiste et ses admirateurs désiraient intensément porter ; un rêve dont la belle maquette en cuivre, œuvre en miniature signée par l'artiste [image 5c], ne manqua pas d'être appréciée au point d'être subtilisée par on n'a jamais su qui... Quant au 1 % du lycée Mendès-France, il fut conceptuellement réduit à une authentique carlingue d'avion.

### *Conspiration involontaire...*

Comment appréhender en des termes plus larges les conditions qui, malgré plusieurs réalisations de qualité, ne firent pas de la ville nouvelle des rives de l'étang de Berre un haut lieu d'expérimentation de l'art public contemporain ? Il s'agissait d'une politique culturelle voulue par l'État, lequel entendait l'appliquer tout particulièrement dans les villes nouvelles ; mais sur ces chantiers urbains privilégiés, rien plus qu'ailleurs ne prédisposait les milieux locaux à la culture émergente de l'art contemporain, si ce n'est, sans doute, la proximité de la capitale. Cela paraît primordial dans l'histoire des neuf villes nouvelles françaises : si, près de Paris, il ne fut pas trop difficile aux établissements publics d'aménagement d'imposer ou de faire adopter les desseins de l'État, loin de Paris, ils eurent beaucoup plus à composer avec les milieux locaux et leurs pouvoirs. Sans grand risque d'erreur, des quatre villes nouvelles de province,

---

94. Manuscrit d'un entretien avec Shamaï Haber daté de novembre 1985, archives de la DRAC Île-de-France, fonds Monique Faux.

95. Charles Delloye, « Shamaï Haber », in *L'Art et la ville : urbanisme et art contemporain*, op. cit., p. 81.



c'est celle de l'aire marseillaise qui fut la plus éloignée du rayonnement de la capitale, plus encore sur les plans culturel, politique et économique que par la distance géographique ; et ce qui fut ici si difficile pour l'ambition d'innovation urbanistique et architecturale ne pouvait que l'être davantage pour la promotion de l'art contemporain. Pour être plus précis, chaque groupe d'acteurs ayant eu à s'impliquer localement dans l'affaire, pour commanditer, réaliser ou conserver les œuvres, peut être considéré pour sa contribution à cette difficulté des conditions.

Commençons par le pouvoir politique local. Nous savons que le dispositif institutionnel des villes nouvelles réservait aux élus locaux, réunis dans une intercommunalité spécifique, la place de maîtres d'ouvrage du projet territorial – donc de donneurs d'ordres de l'établissement public d'aménagement. Nous savons aussi que sur les rives de l'étang de Berre, leur pouvoir était d'autant plus fort que chaque site d'urbanisation nouvelle était entièrement inclus dans une seule commune – donc sous haute surveillance d'un maire et de son entourage. Étaient-ils réceptifs à l'art contemporain ? Nous y avons déjà fait allusion : le pouvoir local se montra globalement pusillanime face aux ambitions affichées de l'État sur leur territoire et, dans une négociation permanente où, aux yeux des élus, les projets de construction primaient sur les principes urbains et la qualité des espaces publics, l'art avait peu de chance d'apparaître dans la liste des priorités. Cette considération bien trop générale serait sans doute nuancée par une étude au cas par cas : certains maires se montrèrent plus réceptifs que d'autres à l'art, certains plus audacieux, parfois un peu mégalomanes ; les élus de gauche, nous a-t-on dit, familiers d'une culture sociale associative, préféraient un certain art populaire et participatif à un art d'auteur et de commande. Mais le résultat est là : collectivement, leur désir d'art dans leur ville fut très limité et cela se mesure aujourd'hui tout autant à l'insuffisance des projets initiés qu'à l'indifférence et à l'abandon qui furent souvent le lot des œuvres réalisées.

Attenants aux élus se tiennent leurs électeurs. On sait combien sont difficiles, en général, les relations entre « le public » et l'art contemporain, et malgré la proximité d'importants foyers artistiques, la coupure entre les avant-gardes et les résidents du pourtour de l'étang de Berre demeura la règle générale durant

ces années là – tout comme aujourd’hui<sup>96</sup>... À tout le moins, quel que fût le nombre d’authentiques amateurs d’art parmi eux, collectivement, ce public se montra lui aussi peu sensible à la nécessité d’engager les deniers publics pour des œuvres d’artistes dans l’espace des rues, des places et des parcs, pas plus qu’il ne se mobilisa pour conserver en bon état celles réalisées. Sur ce terrain, souvent jugé oiseux par les uns et par les autres, l’attitude des élus n’aura que peu entraîné les habitants, et vice et versa.

Du côté des artistes, avec la puissante École de Nice et, au cours des années 1980, l’émergence d’un riche foyer marseillais<sup>97</sup>, la région n’était pas en reste en matière d’art contemporain. Cependant, malgré quelques grandes figures de la sculpture, susceptibles de produire des œuvres dialoguant avec l’espace de la ville – tels que César, Jean Amado, Bernard Pagès, Bernar Venet –, il apparaît que ces milieux artistiques, préférant l’univers effervescent des galeries à celui de la commande institutionnelle, étaient peu tournés vers la recherche en matière d’aménagement d’espaces et d’environnements urbains. Encore eût-il fallu que les sollicitations en provenance de la ville nouvelle fussent pour eux plus manifestes et attractives.

Ceci nous ramène du côté des acteurs de la commande, en son cœur même, avec l’Établissement public d’aménagement. Comme dans les autres villes nouvelles, c’est sur son initiative et sa combativité que reposait une part décisive de la réussite dans ce domaine d’enjeux exclusivement culturel. Comme nous l’avons évoqué, les amateurs d’art contemporain, authentiquement ouverts et curieux à l’égard des œuvres de leur temps, ne manquaient pas parmi les responsables et les chargés d’études de l’EPAREB. Mais étaient-ils assez nombreux et efficaces ? Les efforts de persuasion n’étaient pas à ménager au sein même de l’établissement sur ces questions trop souvent considérées comme superflues au regard des logiques de gestion technique et économique, si prépondérantes dans les phases opérationnelles. Plusieurs difficultés de fond, en fait, ne favorisaient pas un portage fort de l’art public par l’établissement d’aménagement. Les conditions économiques globales dans lesquelles dut se

---

96. Signalons tout de même ici que les autres communes du pourtour de l’étang de Berre eurent parfois une politique d’art public notable, comme la fière ville de Martigues où intervint, entre autres, Ernest Pignon-Ernest (fresque du musée Ziem, en 1983).

97. Pour un aperçu de ces foyers d’art contemporain, lire en particulier Marcel Alocco, *Introduction à l’École de Nice*, Demaistre, 1996, et Roger Pailhas & al., *Identité Marseille*, ARCA-Centre d’art contemporain, 1986.

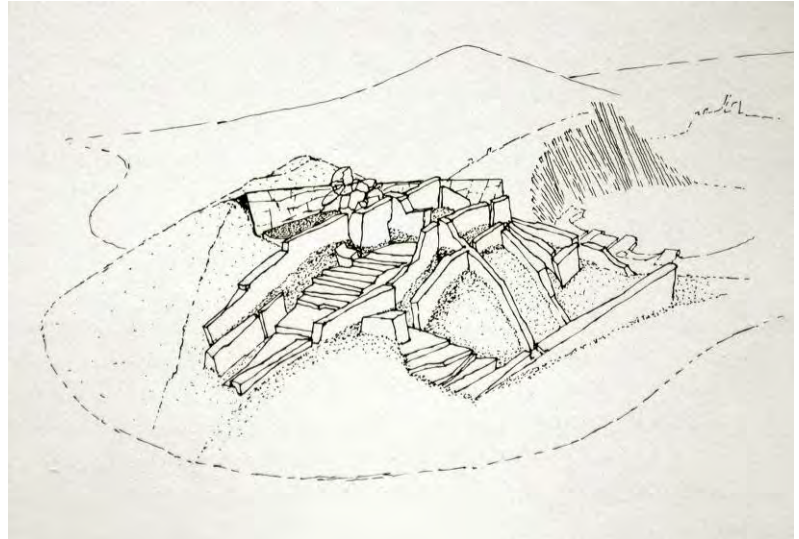
construire cette ville nouvelle ne furent jamais vraiment florissantes, poussant constamment le curseur des priorités, ainsi que les points de négociation au plus loin des préoccupations artistiques. Ainsi mobilisés, ces agents finissaient par percevoir eux-mêmes cette question comme relevant d'un luxe à peine à leur portée, un privilège réservé à des contrées bien plus favorisées, comme la région parisienne, où toutes les conditions de la réussite semblaient réunies ; c'était là-bas que leur paraissaient concentrés les meilleurs créateurs au regard de la problématique de l'art public, représentation confortée par le manque d'attrait que pouvait susciter chez eux un milieu artistique local difficilement lisible et peu tourné vers cette même problématique. Au surplus, les relations humaines ne furent pas toujours harmonieuses au sein de l'établissement, en particulier sur ces questions si sujettes à controverse, se traduisant parfois par des oppositions de vue et de postures décisives entre les différents niveaux hiérarchiques ; cela n'aida pas au déploiement passionné et harmonisé des énergies. Le choix des artistes ne pouvait que s'en ressentir, résultant finalement souvent d'un équilibre circonstanciel entre les différents cercles d'influence en présence : artistes proposés par les élus, par les maîtres d'œuvres et par les agents de l'EPAREB eux-mêmes, soutenus ou non par les arbitrages avisés, mais parfois impuissants d'Oliver Lépine, le conseiller artistique de la direction régionale des Affaires culturelles à partir de 1977.

Enfin, il nous reste à considérer le rôle joué par la tutelle parisienne, c'est-à-dire par le Groupe central des villes nouvelles avec, en son sein, cette cellule arts plastiques confiée à Monique Faux et à ses quelques collaborateurs en 1974. Dans le contexte peu favorable des rives de l'étang de Berre, cette instance fut plusieurs fois d'un appui précieux pour les agents de l'EPAREB et un allier de poids pour le conseiller artistique régional. Mais, à une si grande distance du monde parisien, la stratégie déployée par ces apôtres de l'art pouvait se trouver en décalage par rapport aux réalités locales, jusqu'à avoir des effets contreproductifs. Il est clair que l'action de Monique Faux, si pertinente et passionnée fût-elle, pouvait n'être perçue, si loin de ses bases parisiennes, que dans sa dimension très fortement institutionnelle ; aussi, comme cela aura presque toujours été le cas en matière d'art public, les critères de qualité mis en avant paraissaient tracer les lignes d'un « art officiel » et les artistes montrés en exemple, comme les heureux élus d'un cercle de privilégiés. Ne ménageant pas son énergie pour promouvoir, aider, voire secourir les artistes qu'elle admirait

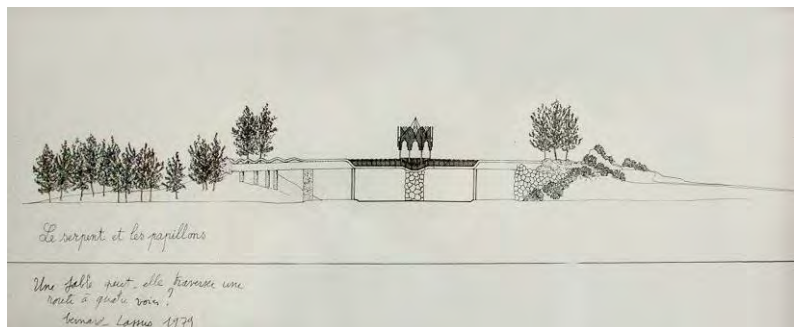
(comme Dani Karavan ou Shamaï Haber), et convaincue de la hauteur de vue que se devait d'imposer l'État sur le terrain à travers sa mission, il n'est pas étonnant qu'aux yeux des acteurs en présence son action apparût parfois condescendante à leur égard, et avoir pour finalité ses « protégés » à placer. Quelle que fût alors la qualité des artistes impliqués, les situations tendues étaient inévitables sur le terrain et l'adhésion nécessaire à l'action, désamorcée. Le cas du projet malheureux de « La Pierre plantée » est démonstratif de cette forme d'intervention contreproductive. Les artistes appelés étaient tous trois du cercle de Monique Faux et le projet était localement porté par le maire de la ville et par la direction de l'EPAREB ; cela put paraître amplement suffisant depuis Paris, mais la réalité du terrain était bien plus complexe : les hésitations induites par un budget trop dilaté et le changement d'une équipe municipale révélèrent que personne d'autre n'avait adhéré à ce projet pharaonique ni s'appêtait à lutter pour qu'il se réalise.

On pourra toujours trouver regrettable qu'à Vitrolles une œuvre aussi importante de Shamaï Haber n'ait pu voir le jour. Mais l'on aurait tort de tenir cette absence seule pour emblématique des difficultés qu'il y eut ici, sur les rives de l'étang de Berre, à défendre la place de l'art dans la ville nouvelle. Elle n'en traduit qu'une part, celle qui se rapporte à la défiance et aux résistances inspirées par une politique culturelle par trop parisienne. C'est bien plus dans la discrétion et la modestie des œuvres réalisées qu'il faut voir signifiée ici cette difficile condition de l'art dans la ville. Ainsi, ce long Trait bleu du céramiste Bernard Dejonghe, devant cette école primaire de Miramas, œuvre d'un artiste extérieur aux réseaux dominants, authentique fait de plasticien chargeant l'espace aménagé d'un dépassement poétique sur des thèmes aussi forts que ceux des vibrations de la matière et de la couleur, d'un cheminement de la ville vers la nature, de l'école ouverte, etc., incarnation exemplaire des idéaux de Monique Faux, pourrait-il figurer au titre des rives de l'étang de Berre dans la publication qui, au fond, reste à écrire : celle qui ferait le bilan de la place de l'art dans les villes nouvelles françaises, non pas artiste par artiste, mais territoire par territoire...

*René Borruey, août 2010*



[Images 1a, 1b] VITROLLES, parc du Griffon : dessin de Jean Amado représentant son projet de plaine de jeux (1976) ; vue de l'œuvre dans son état actuel (photo de l'auteur, 2008).



[Image 2a] ISTRES : dessin de Bernard Lassus pour la passerelle du parc des Salles (1979).



[Image 2b, 2c] ISTRES, parc des Salles : vue actuelle de la passerelle conçue et réalisée par Bernard Lassus de 1979 à 1984 ; détail (photos de l'auteur, 2008).



[Image 3a] MIRAMAS : 1% artistique de l'école maternelle de Molière : environnement conçu par Monique Maregiano en 1978 (photo EPAREB, 1983).



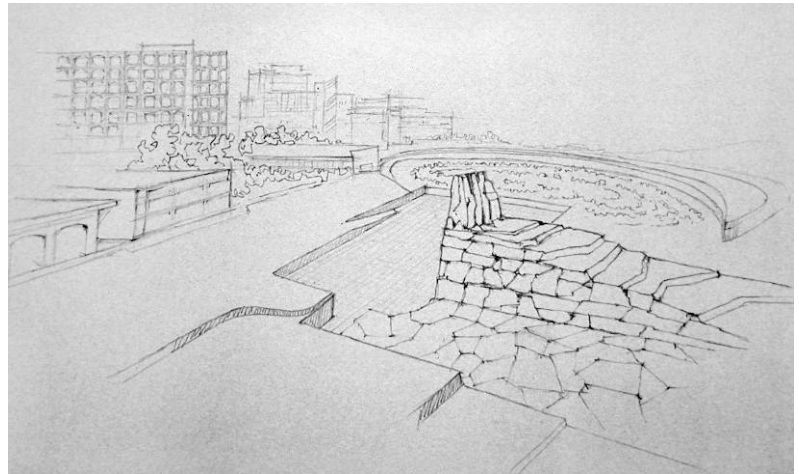
[Image 3b] MIRAMAS : l'œuvre de Monique Maregiano dans son état actuel (photo de l'auteur, 2009).



[Image 4a, 4b] MIRAMAS : 1% artistique de l'école primaire de la Maille III, le *Trait bleu* conçu par Bernard Dejonghe en 1983 (photo RPAREB, 1984) ; vue actuelle de l'œuvre de Bernard Dejonghe en 1983 (photo de l'auteur, 2009).



[Image 5a] VITROLLES : vue actuelle du rond point de la Pierre Plantée ; en arrière-plan, l'escarpement calcaire qui domine la ville (photo de l'auteur, 2009).



[Image 5b, 5c] VITROLLES : esquisse du projet de Shamai Haber pour l'aménagement du rond point de la Pierre Plantée, dans le cadre du 1% du Lycée Mendès-France ; maquette du projet par Shamai Haber (photos EPAREB, 1986).



## [4.2]

# Début d'inventaire...

*Les éléments présentés ci-après montrent un travail en cours. L'inventaire exhaustif des opérations réalisées par l'EPAREB durant son existence, de 1973 à 2002, repose sur plusieurs sources : l'observation de terrain, la mémoire des acteurs et, le plus précieux en terme d'éthique historique, les sources archivistiques composées des archives proprement dites (de l'établissement lui-même et des autres organismes concernés par son activité) et des sources imprimées sous forme de parutions éditées ou non, les premières primant toujours sur les secondes en terme de fiabilité factuelle.*

*C'est au cours des premiers dépouillements du fonds de l'EPAREB versé aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône que nous avons pu effectuer les premiers repérages des opérations réalisées, notamment en étudiant les archives consultables sans demande de dérogation, à savoir les comptes rendus des conseils d'administration et leurs pièces annexes (voir exemples en annexe 1). Ces recherches ont permis de repérer les premiers découpages du territoire à urbaniser en périmètres de ZAC. Dès les années 1974-75, les communes de Vitrolles, Miramas et Istres sont concernées par ce premier niveau de projet. Outre le tracé des périmètres, ces dossiers dits de création et de réalisation indiquent toutes les orientations d'aménagement choisies pour la zone concernée.*

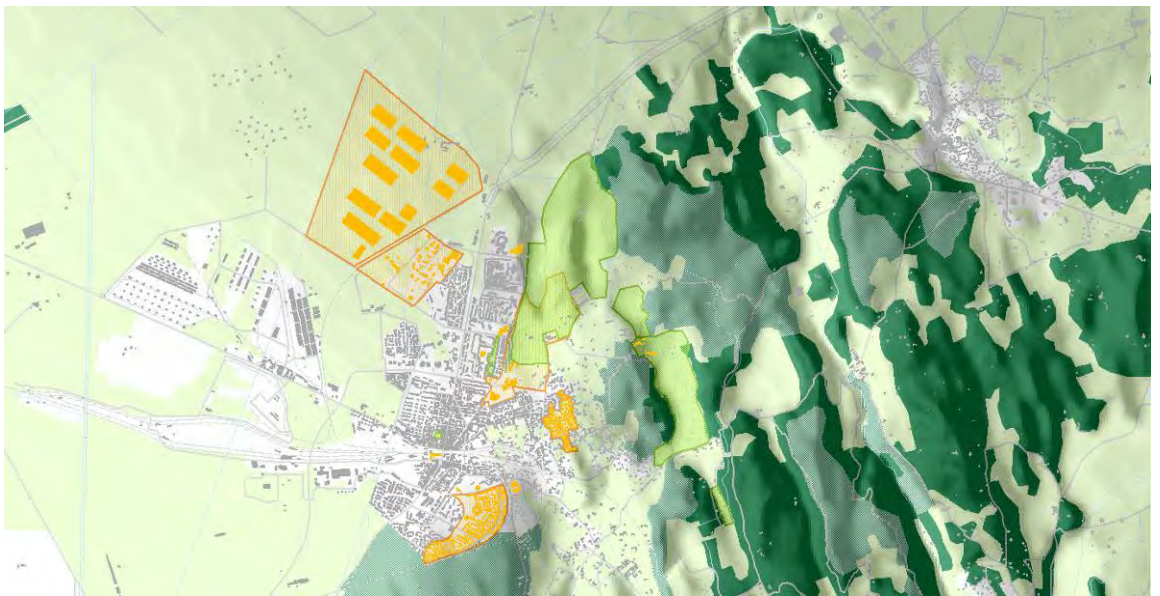
*Ainsi les noms et les principes d'aménagement de toutes les futures ZAC étaient-ils déjà esquissés au cours des premières années de l'établissement public, sans que des plans d'ensemble n'aient jamais été fixés – le cas de Vitrolles n'échappant pas à cette règle dans la mesure où le schéma de structure et de programmation du G.R.A.P. n'intervint que dans le cadre d'une consultation pour l'aménagement de la ZAC dite du Centre, d'un périmètre ample qui fut bientôt redécoupé en plusieurs autres ZAC (Griffon, Frescoule, Tuilières, Bastide Blanche).*

*La première série de cartes présentées ci-après évoque ce premier niveau d'inventaire sur les trois communes de Vitrolles, Miramas et Istres, la commune de Fos-sur-Mer n'ayant été mise à l'étude que plus tard par l'établissement.*

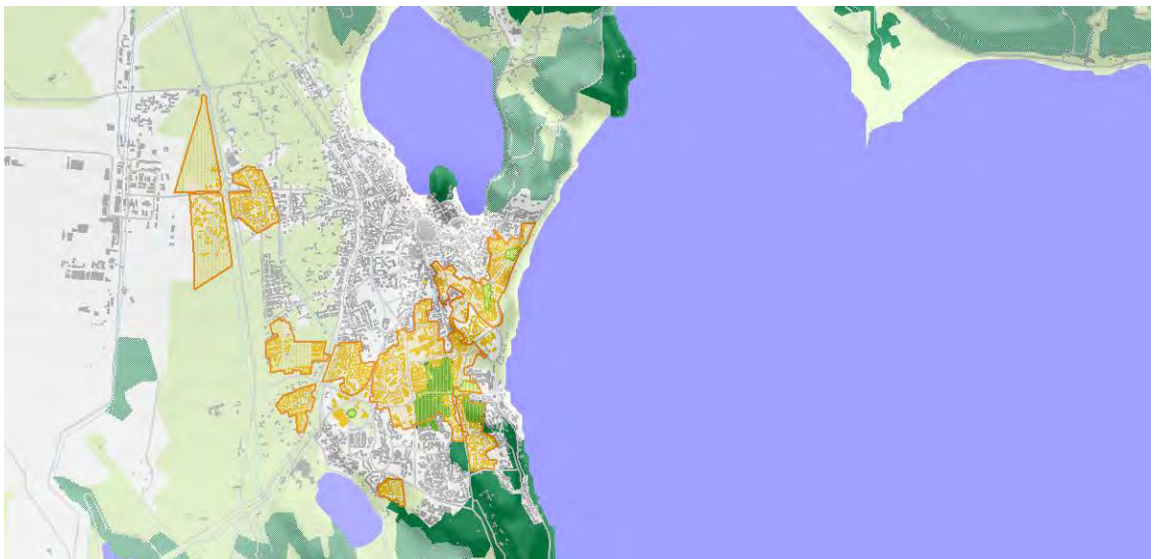
*La deuxième série d'éléments, composée de cartes, d'un tableau, de minutes et de reproduction d'archives, évoque le deuxième niveau du travail d'inventaire, plus approfondi, que nous avons entrepris en premier lieu sur la ville de VITROLLES. Le recensement des opérations développées au sein des ZAC a été mené sur le fonds d'archives de l'EPAREB (avec la collaboration de Pascale Bartoli et Anne Carpentier). Nous avons joint une partie du travail d'étude des dossiers de création et de réalisation de ZAC de La Frescoule et de Ferme Croze.*



VITROLLES : contours des ZAC réalisées et des zones aménagées en parc (sur bases IGN©).

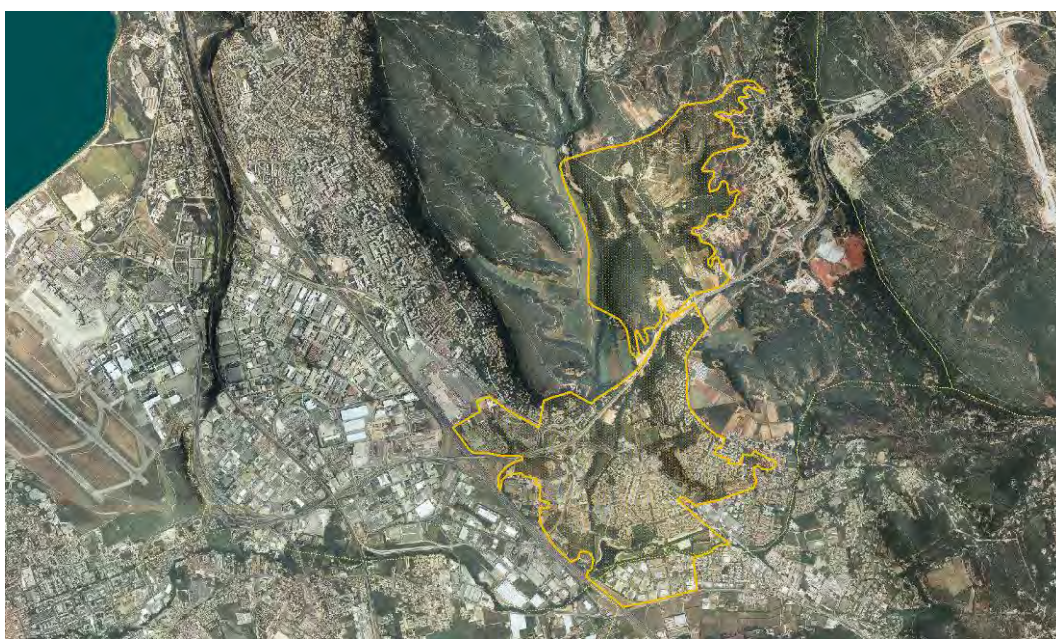


MIRAMAS : contours des ZAC réalisées et des zones aménagées en parc (sur bases IGN©).

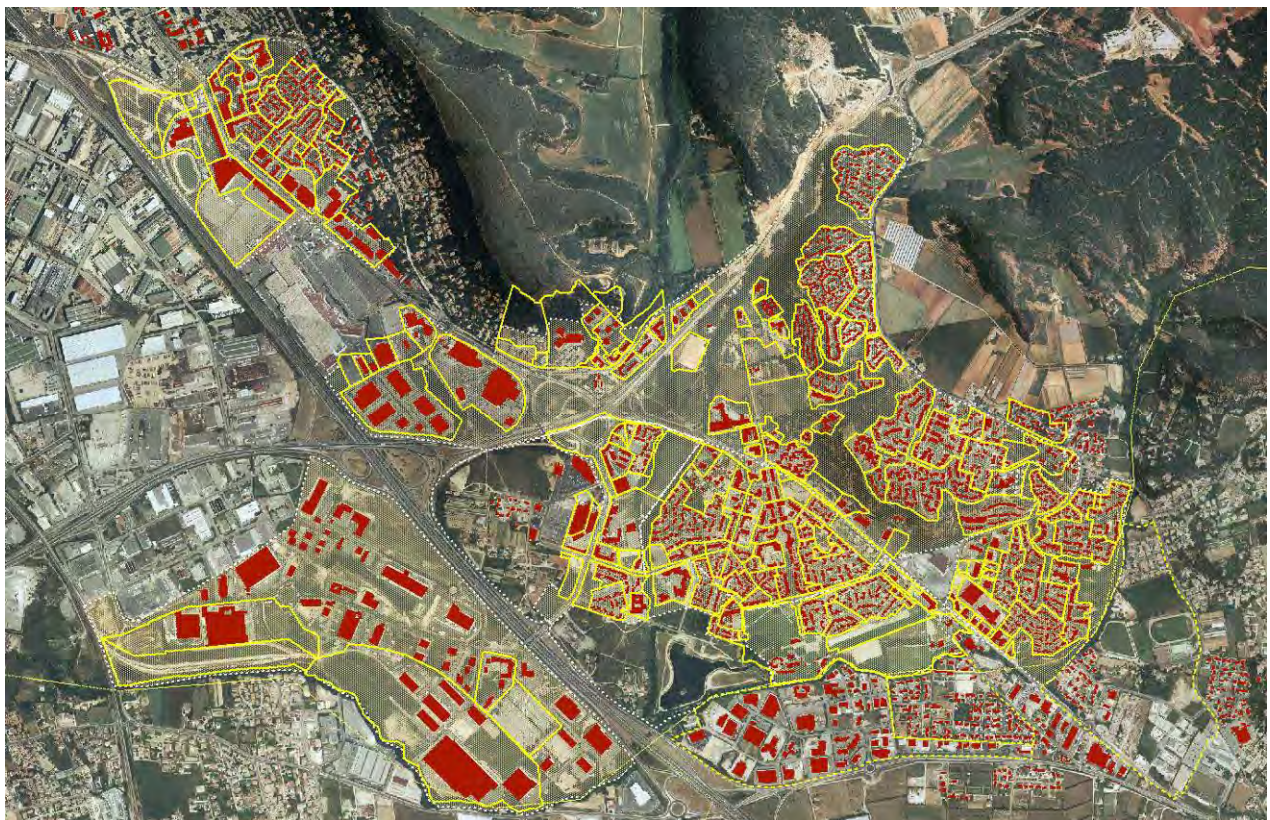


ISTRES : contours des ZAC réalisées et des zones aménagées en parc (sur bases IGN©).

## *Inventaire des opérations de VITROLLES*



VITROLLES. En haut, les édifices réalisés dans le cadre des opérations de la ville nouvelle ; en bas, les deux premiers périmètres opérationnels envisagés par l'EPAREB en 1974 : ZAC du Centre au sud du CD9 et ZAC du Plateau au nord (sur bases IGN©).



VITROLLES. En haut, les ZAC créés par l'EPAREB ; en bas, le découpage final des ZAC en « îlots » correspondant à autant d'opérations distinctes ou groupées (sur base ORTHO-IGN©).

# VITROLLES : ZAC de La Frescoule

Début des études : 1980



VITROLLES : découpage opérationnel de la ZAC de la Frescoule (d'après fonds EPAREB A.D.13, série 4ETP n° 399, 403, 444, 445, 852, 853, 854, 855, 856, 860, 861 et base ORTHO-IGN©).

ZAC	OPERATION	ANNEE	SECTION CADASTRALE	OPERATEUR	LOGEMENT	EQUIPEMENT	REF. ARCHIVE
Zac de la Frescoule	Ilot 1.1	1988	?	SAVEM	30 logements R+1 et R+2 (maisons de ville)	-	444
Zac de la Frescoule	Ilot 1.2	1988	?	SAVEM	110 logements collectifs PLA 110 places garages couverts stationnement	700 m <sup>2</sup> locaux activités	444
Zac de la Frescoule	Ilot 1.2.1	1989	?	SAVEM Groupe ouvrage (Sauviat, Barot, archi.)	33 logements	-	444
Zac de la Frescoule	Ilot 1.2.2	1989	?	SAVEM Ark-A (Tchepitchian, archi.)	30 logements	-	444
Zac de la Frescoule	Ilot 1.2.3	1989	?	SAVEM Michaut, architecte	49 logements	-	444
Zac de la Frescoule	Ilot 2	1986	?	SAVEM Plaisant, Baudru, archi. COGEAD	95 logements: 17 logements collectifs PLA 18 logements individuels 60 logements intermédiaires PAP	-	852
Zac de la Frescoule	Ilot 2 Crèche	-	-	-	-	équipement scolaire 595 m <sup>2</sup>	-

ZAC	OPERATION	ANNEE	SECTION CADASTRALE	OPERATEUR	LOGEMENT	EQUIPEMENT	REF. ARCHIVE
Zac de la Frescoule	Ilôt 2.2 Le Clos	1986	?	EPAREB	26 lots 18 logements individuels	—	861
Zac de la Frescoule	Ilôt 4 2 <sup>e</sup> tranche: 3 800 m <sup>2</sup> 1 <sup>er</sup> secteur: 1 170 m <sup>2</sup> 2 <sup>e</sup> secteur: 1 000 m <sup>2</sup> 3 <sup>e</sup> secteur: 1 000 m <sup>2</sup> 4 <sup>e</sup> secteur: 630 m <sup>2</sup>	1987	?	EPAREB OPHLM Marseille	- 46 logements (max.R+3) + parking (18 maisons ville + 28 collectifs) - 111 logements collectifs ou intermédiaires PLA (max.R+3) - 650 m <sup>2</sup> SHO locaux activités services + commerces	—	444
Zac de la Frescoule	Ilôt 3 Le Mail de la Frescoule	1986	?	EPAREB Domicil (S.A. d'HLM)	62 logements collectifs PAP 34 logements individuels	—	444
Zac de la Frescoule	Ilôt 4.1	1994	?	Sogelerg, Sogreah Deshusse, architecte	8 logements collectifs 1 logement individuel	—	860
Zac de la Frescoule	Ilôt 4.2	1994	?	Sogelerg, Sogreah Deshusse, architecte	20 logements collectifs 3 logements individuels	—	860
Zac de la Frescoule	Ilôt 4.3	1994	?	Sogelerg, Sogreah Deshusse, architecte	6 logements collectifs 2 logements individuels	—	860
Zac de la Frescoule	Ilôt 4.4	1994	?	Sogelerg, Sogreah Deshusse, architecte	4 logements collectifs 7 logements individuels	—	860
Zac de la Frescoule	Ilôt 5.1 (5A, 5B, 5C) Les Vendemières	1989	?	Bâtir	7 logements semi-collectifs 34 logements individuels	125 commerces	854
Zac de la Frescoule	Ilôt 5.2 (5A', 5C')	1988	?	Bâtir	6 logements collectifs 21 logements individuels PAP	300 m <sup>2</sup> locaux activités 125 commerces	444
Zac de la Frescoule	Ilôt 5 Place de la Libertad	1990	?	EPAREB Clarac, paysagiste	—	espace public	853
Zac de la Frescoule	Ilôt 6 Les Romarins	1986	?	Méditerranée Constr.	30 logements R+1 et R+2	—	444
Zac de la Frescoule	Ilôt 6 Programme Filod	1986	?	Filled	90 logements collectifs PLA 10 logements intermédiaires PAP 20 maisons individuelles PAP	—	444
Zac de la Frescoule	Ilôt 6.1 Les Cabridans	1987	?	EPAREB	8 logements collectifs 22 logements individuels	groupe scolaire	861
Zac de la Frescoule	Ilôt 6.2 Les Nymphéas	1987	?	Midi Méditerranée	2 178 m <sup>2</sup> surface habitable 30 logements collectifs (max. R+3) 6 logements intermédiaires PAP	—	444
Zac de la Frescoule	Ilôt 7.2 La Porte du Moulin	1986	?	EPAREB	1 300 m <sup>2</sup> SHON 11 logements individuels PAP	—	444 / 861
Zac de la Frescoule	Ilôt 7.1 Le Moulin  Opération expérimentale	1983	?	—	33 maisons réalisées par 23 constructeurs :  12 constructeurs de maisons isolées sur catalogue + 11 maître d'ouvrages de maisons groupées	—	403
Zac de la Frescoule	Ilôt 7.3 La Couronne	—	?	—	10 logements individuels	—	—
Zac de la Frescoule	Ilôt 7.4 L'arche	—	?	—	9 logements individuels	—	—
Zac de la Frescoule	Ilôt 8 Les Lucioles	1985	?	EPAREB Promogim	27 maisons de ville PAP	—	855
Zac de la Frescoule	Ilôt 9 Le Bondon	1984	?	EPAREB AB2I	68 logements	—	445
Zac de la Frescoule	Ilôt 10 Les Bastides	1986	?	EPAREB S.A. crédit immobilier	25 logements intermédiaires PAP	—	856 / 444
Zac de la Frescoule	Ilôt 11	1990	?	Promogim	—	bureaux SHON: 2 966 m <sup>2</sup>	444
Zac de la Frescoule	Ilôt 13	—	?	Secteur Participe	—	22 500 m <sup>2</sup>	—
Zac de la Frescoule	Ilôt 14	—	?	Secteur Participe	—	11 300 m <sup>2</sup>	—
Zac de la Frescoule	Bassin d'orage	1983	?	EPAREB SCP	—	équipement public	853 / 445
Zac de la Frescoule	Bureau de poste Antenne municipale des quartiers sud	1990	?	Mairie de Vitrolles EPAREB Groupe ARK-A, archi. SP2I, B.E.T.	—	équipement public	399
Zac de la Frescoule	Boulevard pénétrant sud est	1988	—	—	—	voierie	445

**ZAC DE LA FRESCOULE** (dans 1691W 21 – C.A. du 22 décembre 1980)

■ Note introductive

Suite d'un refus du conseil municipal de VITROLLES, un périmètre plus restreint a été étudié  
 « Bien qu'élaborée dans délai très court, ce projet de ZAC c'est efforcé d'intégrer l'ensemble des réflexions conduites d'abord lors de la préparation de l'opération du GRIFFON, et ensuite depuis un an et demi, sur la commune de VITROLLES »

600 logements  
 10.000 m<sup>2</sup> d'activités (dominante tertiaire)

Principes directeurs :

- « Retour vers une conception plus urbaine que la 1<sup>re</sup> tranche du GRIFFON ou que la FERME de CROZE avec une proportion de petits collectifs (1/3) et de logements de type intermédiaire (1/3) qui paraît aujourd'hui crédible »
- « Un bon « accrochage » sur la partie basse de la 1<sup>re</sup> tranche du GRIFFON, notamment sur l'opération des FIGVES (138 log locatifs PLA de type intermédiaire) en cours de construction et sur le PARC DU GRIFFON »
- « Une quasi-continuité avec le secteur FONTBLANCHE, de la FERME CROZE, et du REPOS, grâce notamment au déplacement du plan d'eau / bassin de rétention »
- « L'amorce du recentrage de la commune vers le nord, en concomitance avec la réalisation du LICOURAT »
- « ... volonté commune de l'EPAREB et du Conseil Municipal de pouvoir choisir des constructeurs répondant à un programme d'habitat particulièrement adapté au climat et au mode de vie local... »

← Opération très importante sur le plan emblématique...

□ DOSSIER DE CREATION (sans date...)

■ NOTE DE PRESENTATION (novembre 1980)

30 ha

Contexte réglementaire : ZAD 1967-68 ; DUP 1972-77 ;

ZAC DU GRIFFON 1975 dont une 1<sup>re</sup> tr. comporte 1100 log environ ; « Le PAZ de la 2<sup>e</sup> tranche n'ayant pas reçu l'approbation préfectorale avant le 1<sup>er</sup> juillet 1980, la ZAC a été rendue caduque »

Sur des terrains qui faisaient partie de la 2<sup>e</sup> tr.

Contexte urbain :

rappel des points évoqués pour FdeCROZE... : l'urbanisation rapide (ZI, les RINS, GRIFFON 1...), prévisions originales de 80.000 à 100.000 hab. à terme avec la création d'un « Centre Urbain Intercommunal » sur GRIFFON 2, les nouveaux objectifs de la commune (réduire, cohéser, lier, etc...);

« Compte tenu du ralentissement de l'essor économique et des révisions en baisse des hypothèses de population, un centre nouveau, créé de toutes pièces, ne se justifie plus, d'autant qu'il impliquerait un éclatement encore plus grand de la commune. »

← IL N'Y AURA PAS DE CENTRE URBAIN AU GRIFFON...

Contexte économique :

Activités : développement important de VITROLLES ;

Aéroport : (emplois en croissance avec le trafic, 2000 e en 1979)

SNIAS : 6000 e

Z.I. : entre 1968 et 1974 (250 ha, 310 entreprises, 9000 emplois, « liés pour une large part au desserrement marseillais mais aussi à la situation de VITROLLES dans la région »)

Habitat : ZAC des RINS, 1975 ; ZAC du GRIFFON.

Le site : « ... un site naturel de grande beauté. Les plateaux calcaires agrémentés de couleurs flamboyantes, le valon de MONTVALLON qui découpe dans ce plateau des micro-paysages, le relief de la barre des PENNES-MIRABEAU fermant au sud des perspectives. Ces trois éléments déterminent l'unité du site, la végétation prenant place à la fois sur les plateaux, sur les falaises (résineux, chênes vert), et dans le fond des vallons, en contact direct avec l'eau de ruissellement de deux bassins versants (végétation plus fournie, ripisylve). C'est deux lignes d'écoulement sont matérialisées par deux ruisseaux : le BONDON sur l'axe Nord-Sud et la CADIERE sur l'axe Est-Ouest »

← Description du PAYSAGE DU SITE DU GRIFFON

La demande sociale

« La demande actuelle s'oriente vers un type d'habitat et un environnement de plus grande qualité. Cela peut s'observer dans le mode d'habitat lui-même :

- accession plutôt que location

- amélioration de la qualité intrinsèque du bâtiment : isolations phonique, thermique et plus grandes surfaces demandées

- espaces de prolongement à prévoir aux logements, que ce soit par le jardin pour les maisons individuelles ou par les loggias pour thab. coll

- le désir de se rapprocher du lieu de travail en minimisant les déplacements et en favorisant la vie publique recentrée sur des équipements

- la volonté de retrouver des modes de circulation autres que l'automobile

- la nécessité de se retrouver dans un cadre bâti où le rapport bâti - espaces extérieurs soit harmonieux et où les espaces libres soient le support d'animation collective. »

Le programme

Logements : 600 = 426 collectifs + 174 individuels

Equipements induits :

scolaires : 1 GScol. + 1 plateau d'évolution ;

sanitaires et sociaux : 1 réserve pour crèche, 1 halte garderie (pied d'immeubles ?)

socio-éducatifs : des LCR

Activités tertiaires et commerciales : 10.000 m<sup>2</sup>

Photo du plan de situation :

← La « DEMANDE SOCIALE » : souhait des aménageurs ou demande réellement exprimée ?...

<p><input type="checkbox"/> DOSSIER DE REALISATION (sans date...)</p> <p><input type="checkbox"/> Options économiques et financières (dossier contenant 7 doc, dont ;,)</p> <p><b>VITROLLES. SCHEMA GENERAL URBAIN</b> (sans date, doc d'une 60ne de pages)</p> <p>Vraisemblablement, il s'agit de la version SGU signalée : 1979 - 1980.</p> <p>1.1 L'HABITAT A VITROLLES</p> <p>4 secteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Village + quartiers ouest (2400 log) ;</li> <li>- Les PINS, le LIOURAT (3500)</li> <li>- Gare et VIGNETTES (400)</li> <li>- Sud du CD9 (VN) : 850</li> </ul> <p>Qualitativement : déclarations citées des habitants : « c'est laid, sans vie, sans âme ... c'est le modèle Sarcelles ... ce qui manque ici c'est un peu d'animation. »</p> <p>1.2 L'HABITAT DANS LES ANNEES A VENIR</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Village + quartiers ouest = + 920</li> <li>- Les PINS, le LIOURAT = + 800</li> <li>- Gare et VIGNETTES = +180</li> <li>- Sud du CD9 = + 2600</li> </ul> <p>Hypothèses d'accroissement de la population :</p> <p>1980 : 17536 hab. ; 1990 : 33.180 hab., taux : 5,3</p> <p><input type="checkbox"/> Options d'urbanisme (contenant 3 doc + 2 plans : le PAZ et Plan des contraintes)</p> <p><b>Rapport de présentation</b> (daté de Nov. 1980)</p> <p>La ZAC s'inscrit dans le SGU de 79-80. Elle vise particulièrement à</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- assurer l'adéquation emploi-population par l'implantation d'activités de bureaux et de services</li> <li>- compléter la zone sud et y améliorer la qualité de la vie...</li> </ul> <p><b>I - LES OBJECTIFS</b></p> <p>« La ville étant un lieu de rencontre de continuité spatiale et d'imbrication d'activités, l'objectif est de créer un urbanisme non ségrégaif mêlant : habitat, emplois, équipements collectifs »</p> <p>Réintroduire dans la ville diversité, continuité, densité urbaine.</p> <p>« La diversité du tissu sera obtenue non seulement par l'imbrication des différentes fonctions, mais aussi par la création de logements accessibles à toutes les couches sociales, inscrites dans un tissu urbain préservant les avantages de la ville</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- animation des espaces publics et possibilité de loisirs avec le PARC DU GRIFFON et les CENTRES DE FONTBLANCHE ;</li> <li>- l'installation de petits commerces de proximité ;</li> <li>- développement de services...</li> <li>- réserves pour équipements publics et mise en place d'un transport en commun. »</li> </ul> <p>+ valorisation d'éléments naturels du site...</p> <p>« Afin de ne pas créer l'ennui des banlieues étirées et identiques qui s'étalent sur une trop grande surface, on cherchera un tissu ayant une certaine compacité et on recomposera un paysage urbain structuré traditionnellement et lisiblement en termes d'îlots et de rues. »</p> <p>« Il semble que les maisons de ville répondent à ces objectifs de qualité et correspondent à une réalité culturelle et sociale de la demande »</p> <p>« ... la construction de maisons unifamiliales d'une certaine hauteur permet d'assurer la transition entre l'habitat collectif et l'habitat individuel, tout en gardant une consistance au paysage urbain. »</p> <p>« Une forte occupation du sol permet ... de définir un réseau de rues et de placettes continu où la voiture est réintégrée à faible vitesse, mais où on valorise d'autres modes de transports par la prise en compte des cheminements piétons, des cycles, du transport en commun. »</p> <p>Prise en compte de l'évolutivité, problème de ce mode d'urbanisation où tout est fait d'un coup... :</p> <p>« Pour permettre un développement progressif et une adaptation aux demandes futures, une politique de petites réserves urbaines et espaces ouverts sera mise en place à proximité des éléments structurants (bd urbain, mail, centre de quartier, équipement scolaire) et permettra de recevoir des équipements légers à réaliser ultérieurement. »</p> <p>Même chose pour l'habitat... : prévoir « d'éventuelles extensions du logement par leurs occupants. »</p> <p><b>II - PARTI D'URBANISME</b></p> <p>« Mise en valeur du site</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les éléments forts qui constituent les falaises et les plateaux, les ruisseaux qui coulent au fond des vallons, les pinèdes et les espaces vert existants, marquent le paysage en lui conférant une grande unité</li> <li>- Une bonne inscription de la silhouette du bâti sera recherchée sur ce fond visuel par l'étude d'un épandage progressif et l'harmonie avec le caractère très coloré du site.</li> <li>- Depuis l'intérieur de l'opération, des percées visuelles seront créées et dégagées (sur le GScol des PINCHINADES et sur l'ancien moulin...)</li> <li>- ... préservation des espaces vert existants ... et la volonté de dessiner un quartier de ville dominé par la végétation.</li> <li>- La butte du moulin et la pinède qui la recouvre sera le départ d'une coulée verte qui</li> </ul>	<p>← VITROLLES, SGU 1980 dans fiche 1691W 21</p> <p>← LA « VILLE » ETANT...</p> <p>← LA DIVERSITE...</p> <p>← en termes... d'ÎLOTS et de RUES...</p> <p>← « MAISONS DE VILLE »...</p> <p>← « maisons unifamiliales d'une certaine hauteur... »</p> <p>← « un réseau de rues et de placettes... »</p> <p>← EVOLUTIVITE, ADAPTABILITE : « petites réserves urbaines... » et pour l'habitat...</p>
--	---

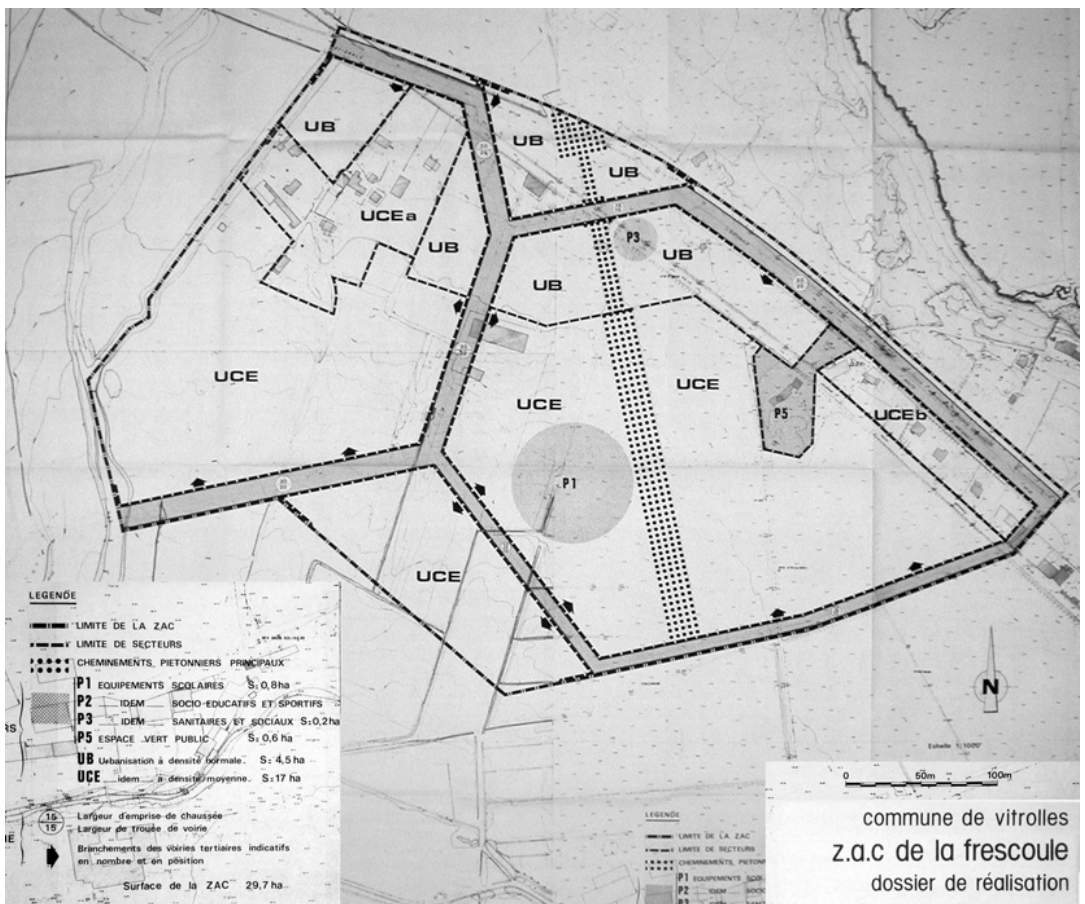


	<p>franchira la RN113 et créera une « porte verte » à l'entrée du quartier : première séquence forte juste avant sa déviation</p> <p>- Situé dans le prolongement de l'allée du PARC DU GRIFFON, le MAIL DE FONTBLANCHE est le trait d'union entre les urbanisations existantes et les équipements sportifs et culturels de FONTBLANCHE »</p> <p>« Non seulement cet axe majeur est le support potentiel de l'animation du centre du quartier, mais il relie les différents équipements structurants qui répondent aux besoins de l'ensemble des nouvelles urbanisations, et constitue une percée et un repère de la ville. »</p> <p>Les espaces de liaison</p> <p>Transformations sur la RN113. Déclassée.</p> <p>Trafic dévié par le CD47 puis par les voies latérales à l'A7.</p> <p>Traitement : suppression de la courbe, blocage des perspectives, réduction de l'emprise,</p> <p>Le BOULEVARD URBAIN :</p> <p>« Dépassant son caractère purement circulatoire, il sera conçu comme un élément structurant du support de circulation et d'animation grâce :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au jeu de plantations diverses</li> <li>- aux carrefours avec les voiries tertiaires traitées de façon spacieuse et personnalisées</li> <li>- à l'épandage un peu plus important et à la continuité du bâti.</li> </ul> <p>Afin de moduler l'espace et de ménager des visions particulières sur le bâti, des pincements pourront être effectués le long du boulevard et la découverte de perspectives riches et variées rendront les automobilistes sensibles à l'environnement traversé. »</p> <p>■ Plan d'aménagement de zone - Règlement</p> <p>PAZ : V_ZAC FRESCOULE_10w.JPG, V_ZAC FRESCOULE_11w.JPG</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- UB : habitat à densité normale</li> <li>- UCE : zone mixte d'habitat intermédiaire et d'activités</li> <li>- P1 : équipements scolaires du 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> degré</li> <li>- P2 : équipements socio-éducatifs et sportifs</li> <li>- P3 : équipements socio-sanitaires</li> <li>- P4 : espaces verts publics</li> </ul> <p>■ Cahier de recommandations (notice de 5 pages)</p> <p>Commence par l'énoncé de la problématique du risque d'incohérence.</p> <p>« ... 600 logements collectifs, intermédiaires et individuels, réalisés à partir de petites opérations.</p> <p>Le mode de réalisation (succession de petites opérations), l'importance des espaces de desserte (tant automobile que piéton), la diversité des intervenants (collectivités locales, administrations, promoteurs, aménageurs), sont autant d'éléments répondant au besoin de diversité, mais risquent de provoquer incohérence dans le domaine bâti et désorganisation dans les espaces libres. »</p> <p>C'est déjà le même texte que pour la ZAC DES SALLES...</p> <p>Ensuite approximativement le même texte.</p> <p>Ce qui les différencie :</p> <p><b>DOMAINE BATI</b></p> <p>On stigmatise ici le « style international »...</p> <p>« Si de tout temps l'architecture urbaine a été profondément marquée par un style national, il ne s'agit pas de tomber :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dans une architecture de style international posée comme un « objet design » avec des poncifs répétitifs,</li> <li>- dans une architecture folklorique recréant un décor passésiste et désuet appelé « typiquement provençal », mais de reconnaître et d'utiliser les éléments fondamentaux de l'architecture locale : protection aux vents dominants, utilisation optimale de l'ensoleillement. »</li> </ul> <p>« Des l'élaboration des projets de construction, l'étude des extensions des volumes habitables doit être réalisée et permettre ainsi au futur utilisateur de faire évoluer son espace habitable en fonction de ses nouveaux besoins.</p> <p>Les toitures seront traitées avec une unité qui n'exclue pas la diversité.</p> <p>Les toitures terrasses accessibles alterneront avec les toitures recouvertes de tuiles et enrichiront le paysage urbain dominé par les urbanisations du plateau des PINCHINADES. »</p> <p>« Qq recommandations... »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La double-orientation des logements avec des pièces traversantes (Nord-sud)</li> <li>- pièces au nord</li> <li>- Cellules habitables disposées en hauteur pour permettre une migration saisonnière à l'intérieur, étages supérieurs ensoleillés l'hiver, etc... étages inférieurs frais l'été et en relation avec des espaces de transition (tonnelles, pergolas) ou la rue ;</li> <li>- protection vents</li> <li>- protection ensoleillement</li> <li>- loggias...</li> <li>- la façade...</li> </ul> <p>il ne s'agit pas d'abandonner les techniques et les matériaux contemporains, mais de s'intégrer au par l'emploi de matériaux locaux s'harmonisant chromatiquement avec le paysage... »</p> <p>RAPPORT BATI/ ESPACES EXTERIEURS</p> <p>Cf. LES SALLES...</p> <p>« En règle générale, les façades seront à l'alignement le long des voiries, mais il n'y a pas lieu de considérer cet alignement comme une ligne forcément rectiligne. »</p>	<p>← Trame verte... « porte verte »...</p> <p>← Le « MAIL DE FONTBLANCHE » ↓</p> <p>← Le rôle de L'AXE</p> <p>← RN 113 déclassée</p> <p>← Le « boulevard urbain »</p> <p>←</p> <p>←</p> <p>← NI STYLE INTERNATIONAL, NI « TYPIQUEMENT PROVENÇAL »...</p> <p>← évolutivité des logements</p> <p>← toitures diversifiées</p> <p>← double orientation</p> <p>← migrations saisonnières</p> <p>← ALIGNEMENT mais pas forcément rectiligne</p>
--	---	---

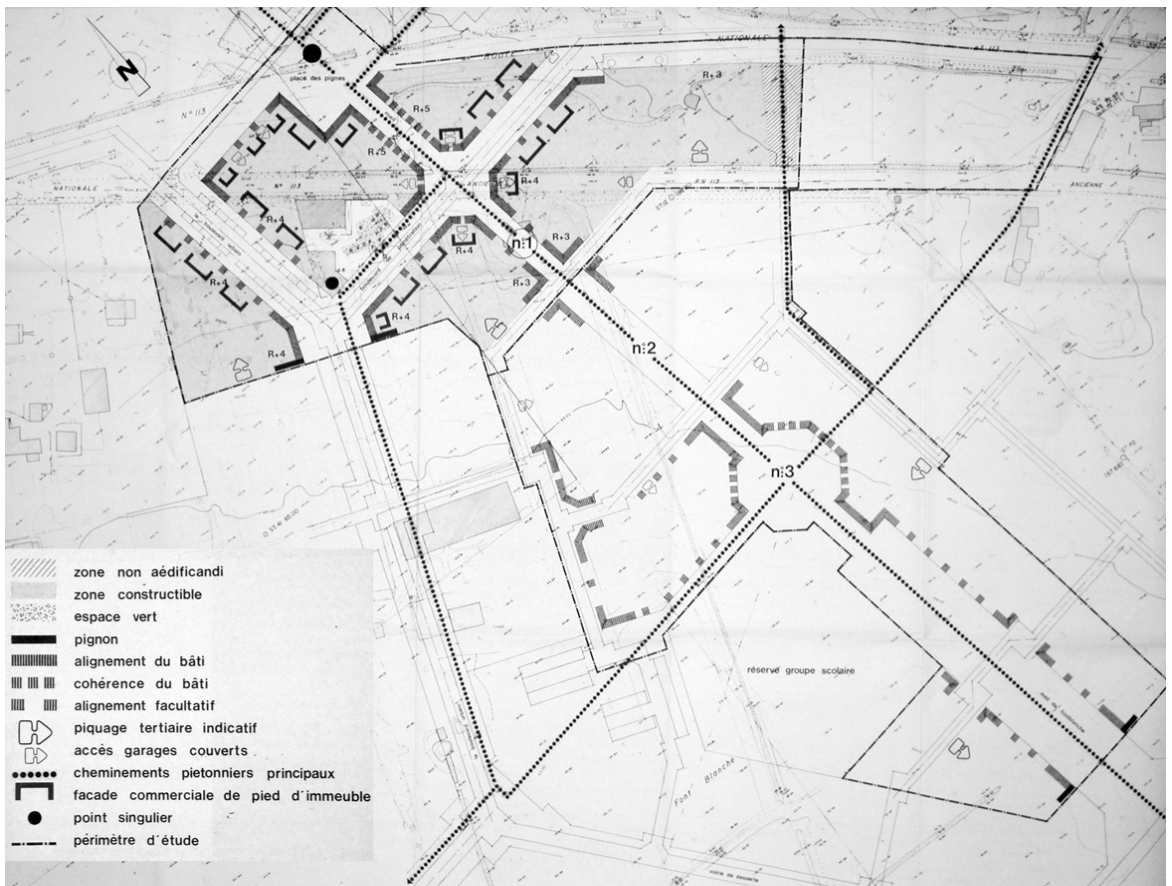
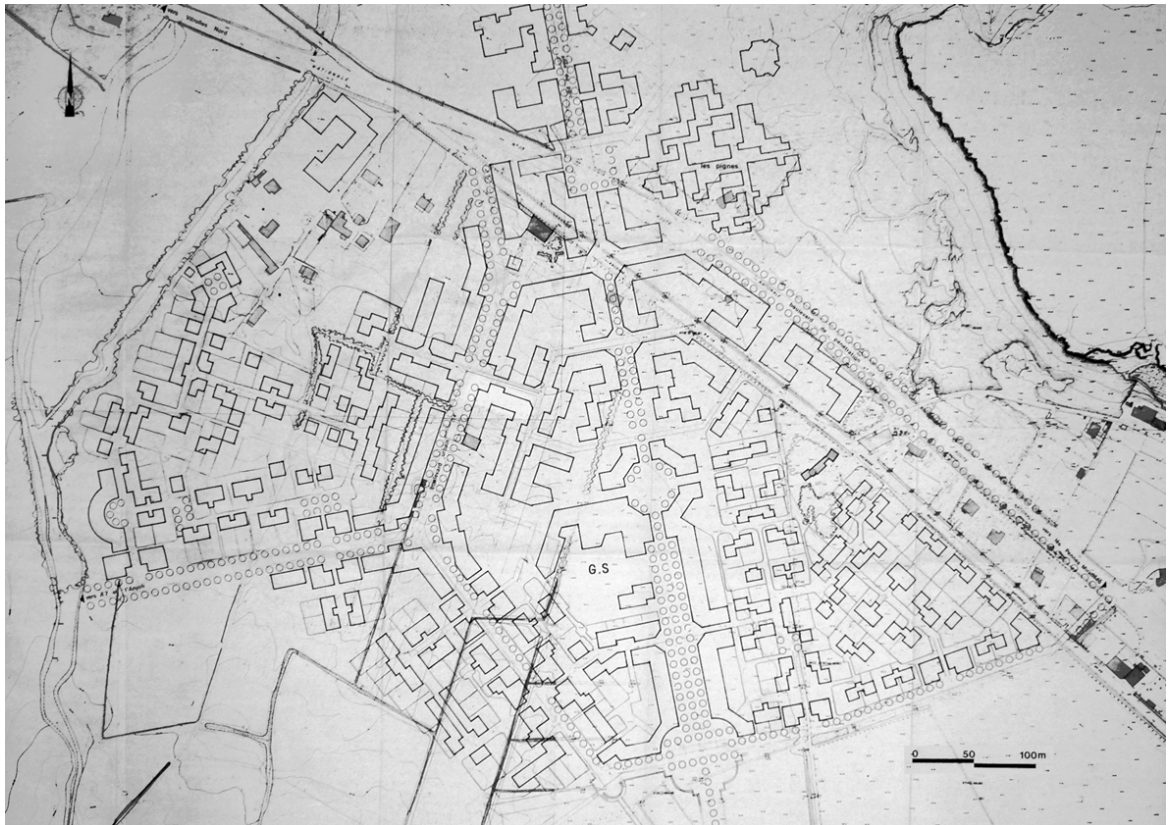
VITROLLES	ZAC	DE LA FRESCOULE	Archives départementales B-d-F, séries 1691W et 4ETP	1980
<p>...            ESPACES EXTERIEURS            Cf. LES SALLES            ...            « Retrouver une unité de traitement des façades autour des placettes. »            ...</p> <p>Autres éléments dans <a href="#">4 ETP 002</a>, C.A. du 6 décembre 1983</p>				

*Les reproductions suivantes sont extraites des archives de l'EPAREB. Les quatre premières renvoient au dossier de création et de réalisation de la ZAC de La Frescoule (présenté selon des versions distinctes en 1980 et 1983). Les quatre suivantes donnent des exemples d'opérations à l'îlot (îlots 2, 5, 6). Il s'agit des plans masses remis par les opérateurs et effectivement réalisés.*

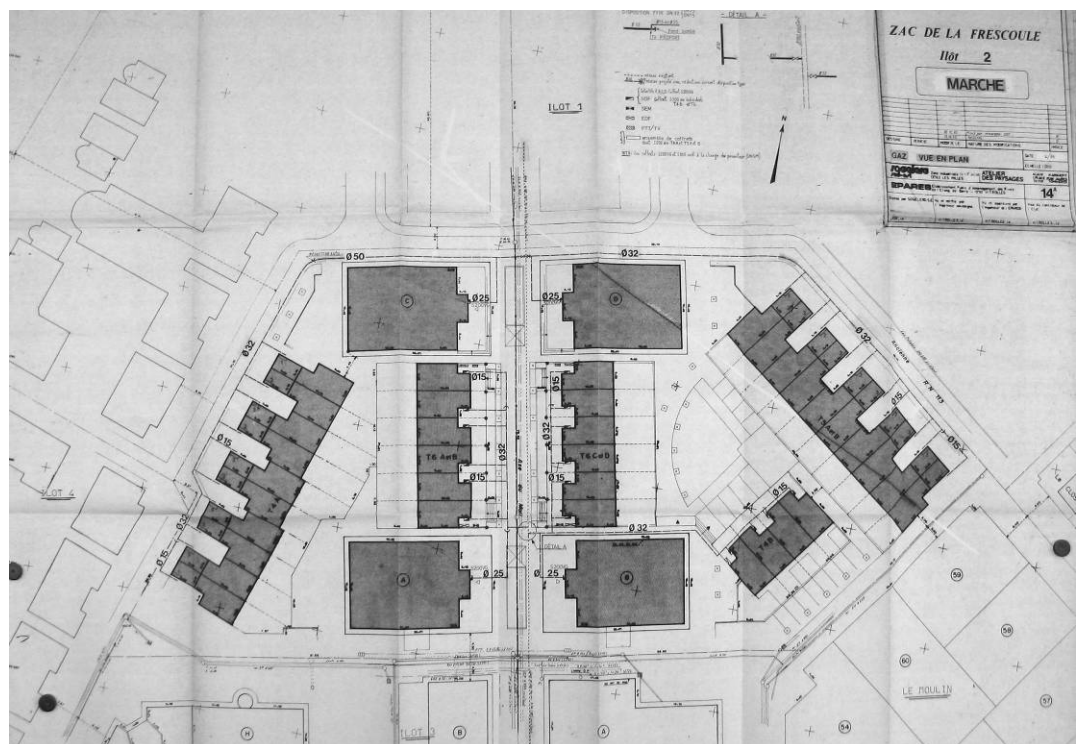
*Il est intéressant d'étudier attentivement l'évolution du découpage des îlots et du dessin des formes bâties d'un document à l'autre, et de mesurer ainsi les parts de solidité et de fragilité des tracés conçus originellement par l'EPAREB selon des considérations essentiellement architecturales et urbaines et finalisés par les opérateurs selon des exigences plus prosaïques...*



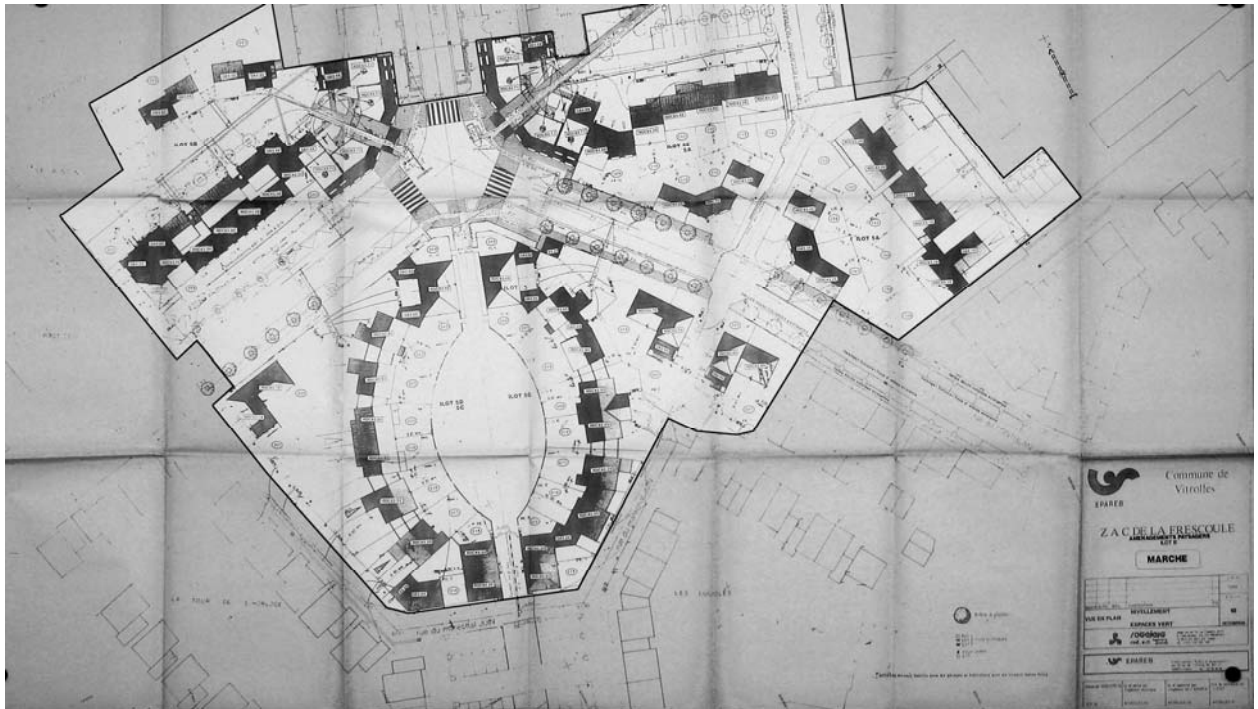
VITROLLES : ZAC de La Frescoule. Plans issus des dossiers de création et de réalisation présentés au conseil d'administration de l'EPAREB du 22 décembre 1980 : en haut, plan de situation dans le territoire existant ; en bas, plan intitulé « Options d'urbanisme. Plan d'aménagement de zone » (A.D.13, 1691W-21).



VITROLLES : ZAC de La Frescoule. Plans issus de dossier de consultation présenté au conseil d'administration de l'EPAREB du 6 décembre 1983 : en haut, plan intitulé « Schéma d'intentions » (daté de septembre 1981) ; en bas, plan dit de « recommandations architecturales sur les îlot 1, 2 et 3 » (A.D.13, 4ETP-2).



VITROLLES : ZAC de La Frescoule. Plans issus des dossiers opérationnels de la série [A.D.13] 4ETP : en haut, plan d'ensemble indiquant l'état d'avancement des opérations en 1984 (coloriées en rouge les opérations ayant obtenu le permis de construire, en jaune les opérations en cours d'étude) ; en bas, plan daté d'avril 1985 relatif à l'opération de l'lot 2 associant la SAVEM (promoteur), SOGELERG (bureau d'études), l'architecte Baudru et le paysagiste Alain Marguerit (A.D.13, 4ETP-852).



VITROLLES : ZAC de La Frescoule. Plans issus des dossiers opérationnels de la série [A.D.13] 4ETP : en haut, plan relatif à l'opération des îlots 5A, 5A', 5B, 5C, 5C' baptisée *Les Vendemières* autour de la place Libertad menée entre autour de 1989, ayant associé entre autres la société *Bâtir* (promoteur), SOGELERG (bureau d'études), et le paysagiste Jean-Pierre Clarac (A.D.13, 4ETP-853) ; en bas, plan daté de juillet 1987 relatif à l'opération de l'îlot 6.2 baptisée *Les Cabridans* (A.D.13, 4ETP-861)...

# VITROLLES : ZAC de la Ferme Croze...

Début des études : 1979



VITROLLES : découpage opérationnel de la ZAC de Ferme Croze (d'après fonds EPAREB A.D.13, série 4ETP n° 428 et base ORTHO-IGN©).

ZAC	OPERATION	ANNEE	SECTION CADASTRALE	OPERATEUR	LOGEMENT	EQUIPEMENT	REF. ARCHIVE
Zac Ferme de Croze	Ilot 1.1 Clairière de Croze	-	DI	SOFIP	16 logements individuels	-	428
Zac Ferme de Croze	Ilot 1.2 Oréade	-	DI	SFHE	50 logements collectifs	-	-
Zac Ferme de Croze	Ilot 1.3 Orée de Croze	-	DI	SOFIP	39 logements individuels	-	-
Zac Ferme de Croze	Ilot 2 Les Hauts de Croze	-	DI	SETRIM	72 logements	-	428
Zac Ferme de Croze	Ilot 3 Infernet	-	DI	EPA	27 logements individuels	-	-
Zac Ferme de Croze	Ilot 4 La Grange de Croze	-	DL	SOFRAMUR	84 logements	-	428
Zac Ferme de Croze	Ilot 5 Groupe scolaire , terrain 8 000 m <sup>2</sup>	-	DL	-	-	-	-
Zac Ferme de Croze	Ilot 6 Jas de Croze	-	DK	EPA	29 logements individuels	-	-
Zac Ferme de Croze	Ilot 7 Héliades	-	DM	NX Construction	29 logements individuels	-	-
Zac Ferme de Croze	Ilot 8 Cigalon	-	DL	-	92 logements collectifs	-	-

ZAC	OPERATION	ANNEE	SECTION CADASTRALE	OPERATEUR	LOGEMENT	EQUIPEMENT	REF. ARCHIVE
Zac Ferme de Croze	Ilôt 9.1	-	DK	PORRET / GEPF	-	685 m <sup>2</sup> activités	-
Zac Ferme de Croze	Ilôt 9.2 Technal	-	DK	-	-	957 m <sup>2</sup> activités	-
Zac Ferme de Croze	Ilôt 9.3 Verron	-	DK	-	-	475 m <sup>2</sup> activités	-
Zac Ferme de Croze	Ilôt 9.4 Genna Pastor	-	DK	-	-	300 m <sup>2</sup> activités	-
Zac Ferme de Croze	Ilôt 9.5 Pitisi	-	DK	-	-	303 m <sup>2</sup> activités	-
Zac Ferme de Croze	Ilôt 9.6 SCI Ber	-	DK	-	-	711 m <sup>2</sup> activités	-
Zac Ferme de Croze	Ilôt 9.7 SCI Cam	-	DK	-	-	1 475 m <sup>2</sup> activités	-
Zac Ferme de Croze	Ilôt 10.1 Samodia	-	DK	-	-	2 770 m <sup>2</sup> activités	-
Zac Ferme de Croze	Ilôt 10.2 Restaurant	-	DK	-	-	150 m <sup>2</sup> activités	-
Zac Ferme de Croze	Ilôt 10.3 Cabiten	-	DK	-	-	582 m <sup>2</sup> bureaux	-
Zac Ferme de Croze	Ilôt 10.4 Canadas	-	DK	-	-	509 m <sup>2</sup> activités	-
Zac Ferme de Croze	Ilôt 10.5 Auren	-	DK	-	-	486 m <sup>2</sup> activités	-
Zac Ferme de Croze	Ilôt 10.6 Parking	-	DK	EPAREB	-	stationnement	-
Zac Ferme de Croze	Ilôt 10.7 SCI Hemitage	-	DK	-	-	-	-
Zac Ferme de Croze	Ilôt 10.8 SCI Hemitage	-	DK	-	-	477 m <sup>2</sup> activités	-
Zac Ferme de Croze	Ilôt 10.9 Victoor	-	DK	-	-	831 m <sup>2</sup> bureaux	-



VITROLLES : ZAC de la Ferme Croze : vue générale (cliché EPAREB, fin des années 1990).



**C.A. du 26 février 1979** (1691W 20.doc)

Pour SCELLES : accord de la Ville prématuré...  
 Approbation du C.A. sous réserve...

**ZAC DE LA FERME DE CROZE** (dans 1691W 20 – C.A. du 26 février 1979)

Chemise à sangles. Sans date.

**DOSSIER DE CREATION** (sans date). (Le plan de localisation est daté du 30.06.1977)

■ Note de présentation

Le dossier de ZAC relève d'une autre génération que ceux de la série 4 ETP...  
 Les propos explicatifs paraissent se situer autrement. Plus imprégnés des objectifs initiaux...  
 420 log + activités sur 3 ha.

Contexte réglementaire : ZAD 1967-68, 1974 (définitive, 1480 ha + 130 sur Les P-Mirabeau).  
 DUP 1972-77 (1118 ha sur 2 communes), 1978 (réduction à 891 ha).

POS 12 juillet 1978

Prolongement de la ZAC du GRIFFON.

CROISSANCE DE VITROLLES : zone industrielle + habitat (LES PINS + ZAC GRIFFON dont 1<sup>re</sup> tranche LES PINCHINADES est presque terminée, en habitat individuel).

DEMANDE EN HABITAT INDIVIDUEL : « prendre le relais du quartier des PINCHINADES »

LE CONTEXTE URBAIN : « Depuis 1975, la ZAC du GRIFFON concrétise l'engagement au-delà du CD9 d'un aménagement destiné, selon un plan d'ensemble cohérent, à structurer autour d'un pôle de services, d'équipements et d'activités tertiaires – le CENTRE URBAIN DU GRIFFON – l'urbanisation de la cuvette sud-est de l'étang de Berre. La ZAC de FERME CROZE appartient à l'unité géographique de la ZAC du GRIFFON. Elle la prolonge et la complète. »

← « CENTRE URBAIN DU GRIFFON »... On en parle encore en 1976-77.

Description de l'état du site et de son contexte.

Série de photos du site... [V\\_ZAC FdeCROZE\\_1w.JPG](#)

Etude d'impact sur l'environnement

« L'INSERTION DANS LE PAYSAGE. Elle comporte deux aspects principaux ;  
 1°/- Insertion de l'ensemble à créer dans le paysage environnant, en respectant les caractères et les éléments les plus significatifs

← Principes d'insertion dans le paysage : la « trame » agraire...

2°/- Aménagement pour un usage urbain des éléments à conserver de ce paysage et assurer leur pérennité. »

« La clé de cette insertion consiste à imposer aux différents éléments de l'ensemble urbain qui va se mettre en place, la logique qui a présidé à la formation du paysage rural actuel. Cette logique est issue de l'utilisation faite par les hommes des données géographiques naturelles : nature du sol, pentes, hydrographie, vents, ensoleillement, vues. Elle se traduit sur le terrain par une « trame » marquée par le découpage parcellaire, les chemins, les mouvements de terre (talus, champs), les plantations (massifs, haies), des alignements de constructions, etc. (trame agraire). » [V\\_ZAC FdeCROZE\\_2w.JPG](#)

« Cette trame ainsi déterminée, ... permettra ... d'assurer une meilleure interpénétration et une meilleure continuité entre paysage rural et paysage urbain par des plantations d'alignement, le long des voies notamment, qui renforceront la permanence de la trame ; de juxtaposer sans hiatus constructions nouvelles et constructions existantes, tant celles situées sur l'opération que celles en dehors »

« AMENAGEMENT DES ELEMENTS CONSERVES DU PAYSAGE ACTUEL. »

Les clairières le long de La CADIERE,...

La plus au sud aménagée en bassin de rétention

Axe transversal : compléter les alignements d'origine...

Photo schéma de principe d'aménagement [V\\_ZAC FdeCROZE\\_3w.JPG](#)

←

Plan de situation : daté du 30.06.1977.

Photo Plan de délimitation : [V\\_ZAC FdeCROZE\\_4w.JPG](#)

**DOSSIER DE REALISATION** (sans date)

■ OPTIONS ECONOMIQUES ET FINANCIERES

■ Rapport justificatif du programme

Développement de VITROLLES : « impressionnant »

1968 : pop. 5100 ; emploi, 8400

1978 : pop. 14500 ; emploi, 15500

Construction de + de 3000 logements

Migrations alternantes : problème, 8000 personnes (Marseille, cuvette est)

Objectifs : aménager + réduire migrations alternantes (par création d'une offre de logements)

Hypothèse de croissance retenue : modérée mais pas basse.

Forte attraction de la ZI + les structures d'accueil existantes (SNIAS, e to.)

Etat de l'offre en logements

ZAC DES PINS : 4420 log, dont 3500 réalisés ; hab. collectif

ZAC DES GRIFFONS (1<sup>re</sup> tr.) : 1050 log, 200 coll., 850 log. individuels.

(à venir : ZAC DU GRIFFON 2<sup>e</sup> tranche : 3450 log.)

À noter : LE DOMAINE DES PIERRES FAUVES, 50 log. directement commercialisés par l'EPAREB qui a super bien marché... auprès de catégories plus aisées... intéressant pour la diversification socio-pro.

← LE DOMAINE DES PIERRES FAUVES

Donc, il faut mettre sur le marché du logement individuel :

FERME DE CROZE : 420 logements dont :

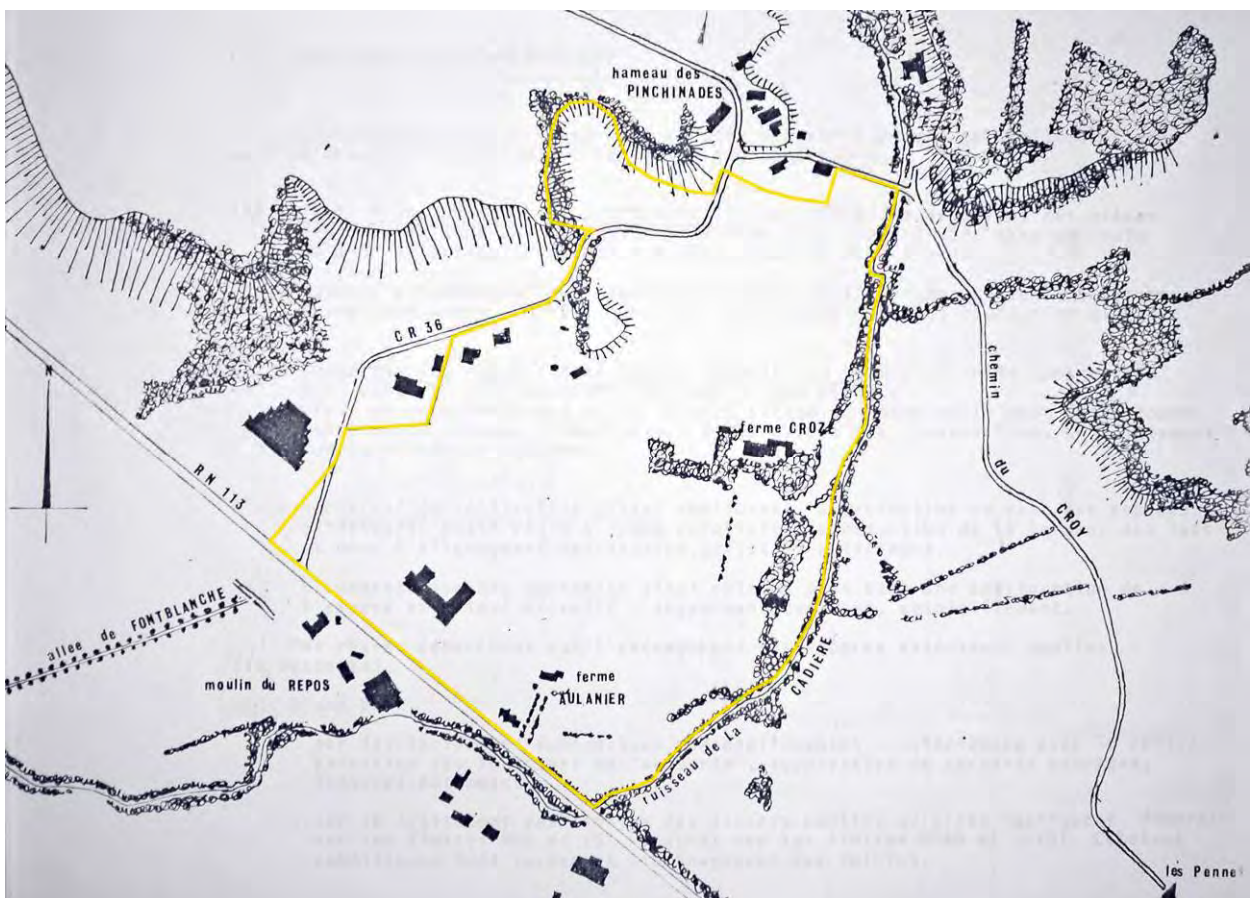
- 80 collectifs PLA ou PAP (R+3 max.)

- 380 individuels (250 aidés, 110 non-aidés)

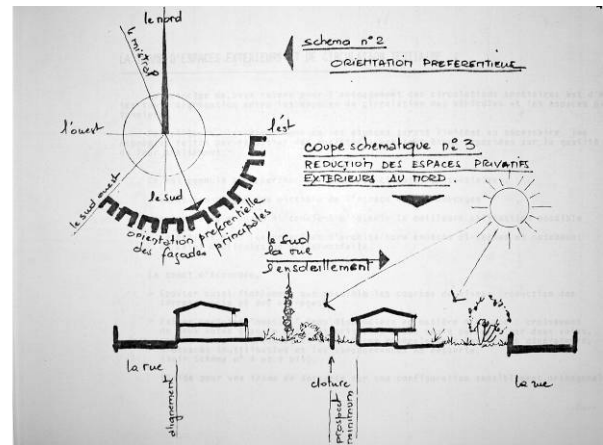
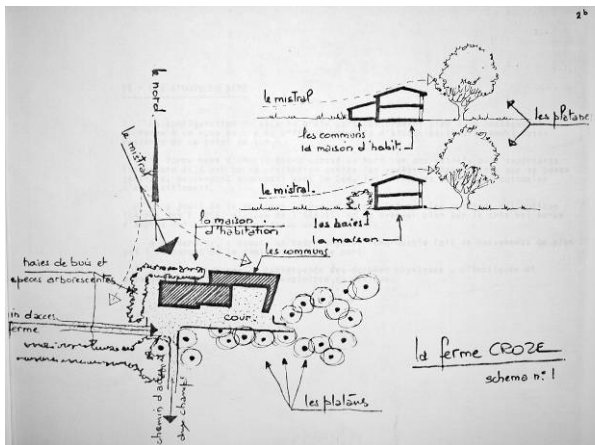
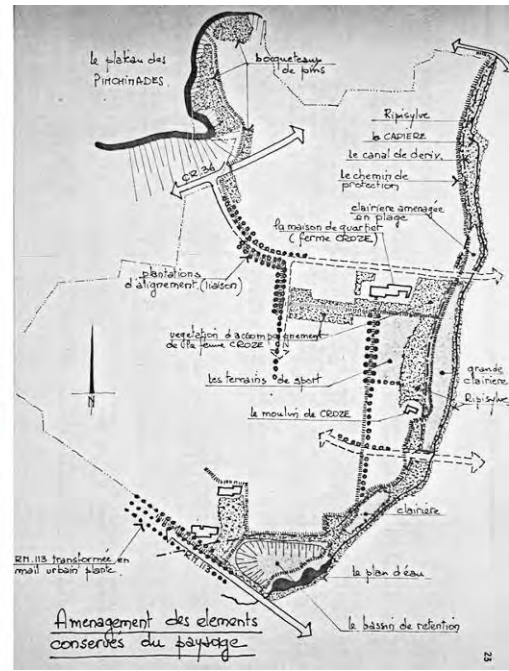
<p>ACTIVITES : 30000m2... activités artisanales non nuisantes...</p> <p>EQUIPEMENTS PUBLICS :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1 GSool. + éd physique,</li> <li>une halte garderie,</li> <li>une maison de quartier (dans Ferme de Croze).</li> </ul> <p>■ Programme physique...</p> <p>Travaux primaires : voirie primaire...</p> <p>☐ OPTIONS D'URBANISME</p> <p>■ Rapport de présentation</p> <p>La ZAC de FERME CROZE a vocation à prolonger l'opération des PINCHINADES pour poursuivre l'offre en habitat individuel sur la commune.</p> <p>La 2<sup>e</sup> tranche de la ZAC DU GRIFFON est prévue pour de l'habitat collectif et semi collectif, « qui s'organisera autour du centre du Griffon ».</p> <p>Photo d'un plan indiquant le périmètre de la DUP et de la ZAC du GRIFFON.</p> <p><a href="#">V_DUP_1976_1w.JPG</a></p> <p>L'URBANISATION NOUVELLE ENGAGEE :</p> <p>La ZAC du GRIFFON comporte 4 parties distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le secteur d'habitat à faible densité des PINCHINADES Déjà commercialisé (135 cop. + 540 ind., 5 promoteurs)</li> <li>- le secteur d'activités de la BASTIDE BLANCHE En cours de commercialisation</li> <li>- le PARC URBAIN DU GRIFFON Pour l'essentiel, déjà réalisé</li> <li>- le CENTRE URBAIN « Le CENTRE URBAIN doit recevoir de l'habitat à forte densité et bien entendu, tous les équipements, commerces, services et activités de haut niveau susceptibles de s'y implanter. Le cœur animé de ce Centre devrait se constituer autour d'un plan d'eau, au confluent des ruisseaux de la Cadière et Bondon, entre l'autoroute A7 et la FERME DE FONTBLANCHE où fonctionne, depuis deux ans, un Centre de RENCONTRES. La très belle allée de platanes qui va de ce dernier à la RN113 devrait être un axe de liaison (piétons et cyclistes) privilégié de la FERME CROZE. »</li> </ul> <p><a href="#">V_SCHEMA_GRIFFON_77_1w.JPG</a></p> <p><a href="#">V_SCHEMA_GRIFFON_77_2w.JPG</a></p> <p><a href="#">V_ZAC_FdeCROZE_5w.JPG</a> Potentialités du site</p> <p><a href="#">V_ZAC_FdeCROZE_6w.JPG</a> Parti d'aménagement, circulations</p> <p><a href="#">V_ZAC_FdeCROZE_7w.JPG</a> Parti d'aménagement, équipements</p> <p>■ Plan d'aménagement de zone - Règlement</p> <p><a href="#">V_ZAC_FdeCROZE_8w.JPG</a> PAZ</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- UC : habitat</li> <li>- UE : activité</li> <li>- P1 : équipements scolaires</li> <li>- P2 : équipements socio-éducatifs</li> <li>- P3 : équipements socio-sanitaires</li> <li>- P4 : espace vert public.</li> </ul> <p>■ Cahier de recommandations</p> <p>La ZAC de FERME CROZE sera réalisée par opérations de 50 à 100 logements</p> <p>De type PAP : « c'est-à-dire que l'ensemble de la réalisation sera soumis à des contraintes rigoureuses :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'une part, prédétermination de l'architecture des logements (modèles types assortis d'impératifs commerciaux concernant la forme, la disposition des parcelles, leur accessibilité) ;</li> <li>- d'autre part, contraintes financières notamment au niveau de la desserte tertiaire (voirie + espaces piétonniers) qui constitue incontestablement un des postes les plus lourds des bilans de telles opérations.</li> </ul> <p>Ceci avec les risques de ce genre d'opération :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- juxtaposition de « séries » sans unité d'ensemble ;</li> <li>- pauvreté de traitement de l'espace extérieur.</li> </ul> <p>D'où l'idée de rechercher quelques principes simples, voire un canevas de desserte de base, applicables lors de l'étude des plans de masse et susceptibles de s'inscrire dans le plan financier de l'opération tout en conservant, bien évidemment, le souci d'une qualité de l'aspect de l'espace public extérieur aux logements et d'un aménagement de celui-ci dans le sens d'une utilisation optimale par les habitants. »</p> <p>1. L'ARCHITECTURE LOCALE</p> <p>Caractérisation de l'architecture rurale traditionnelle...</p> <p>2. LES ATOUTS DU SITE</p> <p>Le cadre idéal de ce site...</p> <p>3. LES PRINCIPES D'AMENAGEMENT</p> <p>A appliquer lors de l'élaboration des plans de masse :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 - choix d'une orientation préférentielle au sud sud-est (+ ensoleil. avec site)</li> <li>2 - Réduction des espaces extérieurs privatifs au nord</li> <li>3 - Recherche des continuités bâties (protection vents et allong. des jardins, + augmentation des prospects donc des vues...)</li> </ol> <p>LA TRAME D'ESPACES EXTERIEURS ET DE CIRCULATION TERTIAIRE</p> <p>« Le principe de base retenu pour l'aménagement des circulations tertiaires est d'éviter toute ségrégation entre les espaces de circulation des véhicules et les espaces piétons. »</p>	<p>← cette voirie n'a pas été réalisée comme prévue dans le PAZ : elle a fini en cul de sac et en voirie tertiaire pour faire une boucle...</p> <p>← Composition de la ZAC du GRIFFON.</p> <p>← Découpage opérationnel... et contrôle de la qualité</p>
---	---

- Les limiter « au nécessaire » :
- « Une trame de circulation tertiaire :
    - aussi économique que possible de l'espace et des ouvrages
    - polyvalente...
    - compatible avec les principes d'architecture énoncés... (orientation).
 Le souci d'économie - épouser aussi fidèlement que possible les courbes de niveau (réduction des terrassements et des ouvrages) et éviter certains « dessin » trop dispendieux... tous les tracés générateurs d'espaces inutilisables et les surabondances de desserte - plaide pour une trame de desserte sur une configuration sensiblement orthogonale. »
  - « La POLYVALENCE, au contraire, incite à rechercher des espaces où la circulation des véhicules est réduite en intensité (coul de sacs, sens uniques...) et en vitesse (sinuosité, obstacles divers) au profit de l'utilisation piétonnière. (...) Le schéma n°5 ci-après est une simulation de desserte tertiaire représentative de l'ensemble des soucis exprimés ci-dessus. (...) Les schémas ci-après n°6 (MORCELLEMENT) et n°7 (PLAN DE MASSE ET TRAITEMENT DES VOIRIES), ainsi que toutes les suggestions de traitement de détail qui les accompagnent, constituent une illustration de ce qui pourrait être fait concrètement sur le terrain. »
  - « Tendre vers la création d'un espace collectif non spécialisé permettrait, dans un sens restrictif (à l'usage des seuls riverains) la circulation des véhicules et les stationnements des véhicules, dans un sens extensif, la circulation, la détente, les jeux et l'agrément des piétons en intégrant sous forme de placettes, allées plantées, petits jardins, aires de jeux spécialisés ou non, passages piétonniers, espaces libres complémentaires de l'habitat et de la circulation. »
  - « Enfin, dans la mesure des économies réalisées, procéder à des traitements de sols, plantations, installations de mobilier urbain et d'éléments de structuration de l'espace dont quelques suggestions suivent. »

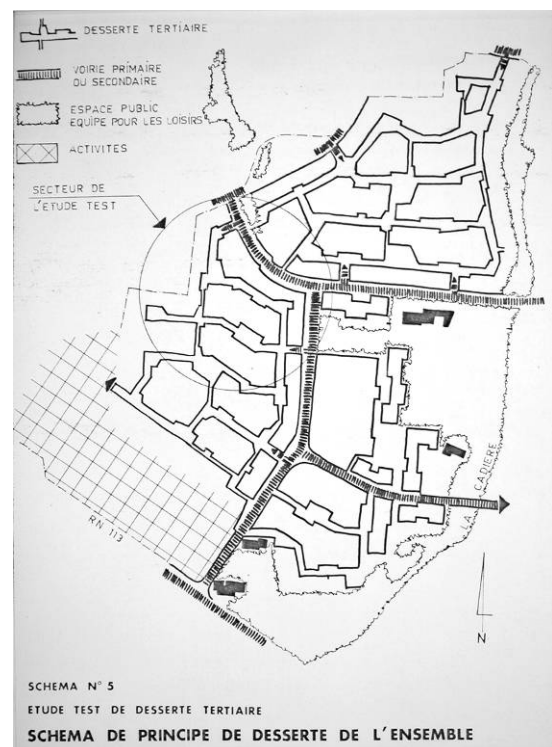
V\_ZAC FdeCROZE\_Cahier Reconnu : 19 x 19  
 V\_ZAC FdeCROZE\_(9w à 28w)\_JPG



VITROLLES : ZAC de la Ferme Croze. Plan du site existant et délimitation du périmètre de la ZAC (extrait du dossier de réalisation présenté le 26 février 1979 (A.D.13, 1691W-20).



VITROLLES : ZAC de la Ferme Croze. Comme le montre le dossier de réalisation présenté au c. a. du 26 février 1979, cette ZAC est exemplaire d'une volonté d'intégrer l'aménagement urbain dans les caractères du site existant ; cela passe par la recherche de sa trame paysagère et par le choix de conserver des éléments essentiels aux spécificités de l'endroit (maintien de la ferme Croze et de son environnement végétal transformés en maison et parc de quartier, ripisylve, frondaisons et clairière bordant le cours du ruisseau de la Cadière conservés et exploités pour la gestion hydrologique du futur quartier, etc.) ; cela passe également par l'étude des caractères de l'habitat traditionnel à l'égard des éléments naturels (vent et ensoleillement) comme autant d'indications pour les typologies futures ; cela passe, enfin, par une attention particulière à la conception et aux dimensions les plus mesurées possibles de la voirie à projeter et des espaces publics (extraits du « cahier de recommandations » joint au dossier de réalisation présenté en février 1979 ; A.D.13, 1691W-20).





VITROLLES : ZAC de la Ferme Croze. En haut, le plan d'aménagement de zone (extrait du dossier de réalisation présenté le 26 février 1979 (A.D.13, 1691W-20) ; en bas, vue générale avec indication approximative des différentes opérations réalisées (d'après cliché EPAREB, fin des années 1990).

# 5

## Annexes...

# [Annexe 1]

## Minutes d'archives...

*À titre d'information et d'exemple, nous présentons ici quelques ensembles de notes rédigées lors de la consultation des archives au cours des années 2005, 2006 et 2007.*

*En premier lieu, nous plaçons des notes issues des archives du groupe central des villes nouvelles (SGVN) qui se sont révélées très précieuses pour reconstituer les origines de la ville nouvelle des Rives de l'étang de Berre.*

*En second lieu (à partir de la page 151), nous présentons quelques exemples des notes prises lors de la consultation des cartons d'archives du fonds EPAREB aux archives départementales des Bouches-du-Rhône. L'étude des papiers relatifs aux conseils d'administration ont permis de reconstituer la production concrète de l'établissement public dès sa fondation, ainsi que la teneur des discussions et des débats internes. Les exemples choisis rendent compte en particulier de deux périodes. La première est celle des premières années, sous la direction de Jean-Claude Drouin et en présence des élus ayant accepté le dispositif institutionnel et opérationnel de la ville nouvelle, qui sera marquée par le lancement de toutes les ZAC mais aussi par leur retardement du fait de la difficile conjoncture économique des années 1975-76, La seconde est celle, à son tout début, de la longue période de production sous la direction de Lucien Galas, en présence des nouveaux élus parvenus à la tête des communes lors des élections municipales de 1977, et, surtout, du maire de Marseille, Gaston Defferre, qui accepta alors d'occuper enfin son siège de président de l'EPAREB – mais pour deux ans seulement...*

*A travers ces notes de recherche se lisent les positions hostiles du maire de Marseille à l'égard de ce dispositif d'aménagement urbain imaginé et amené – selon lui « imposé à la Provence » – par l'État.*

SGCVN	Dépouillement ORDRE CHRONOLOGIQUE	Archives du Secrétariat du Groupe Central des Villes Nouvelles	Papier
☞	Chemise « Aménagement du Golfe de Fos. Réunion du Groupe Central de travail le 20 septembre 1968 » Eléments sur l'aménagement de la ZIP de Fos		
☞	Dossier rouge « ZONE INDUSTRIELLE DE FOS. PERSPECTIVES 1972 Décembre 1967 » [GCVN n°12119] ☑ Plans... - réseau autoroutier... et avancement des travaux portuaires 68, 69, 70, ... 4 photos ☑ Plan sur les acquisitions foncières sur la ZIP. 1 photo		
☞	Chemise « Mise en place de la Mission d'études et d'aménagement – 1969 » [GCVN n°12119] ■ Note 3 p. « LE COMMISSAIRE GENERAL AU PLAN A MONSIEUR LE PREFET DE LA REGION PROVENCE - COTE D'AZUR », datée du 3 juillet 1969, signée R. MONTJOIE. On y parle de - « Programmes de Modernisation et d'Équipement des agglomérations pour le VI <sup>e</sup> plan » (PME) - « Programmes d'équipement des aires métropolitaines »... (PEAM) dont les modalités ont été définies par la circulaire du Commissariat général au Plan (CGP) du 20/02/69. ... « Les programmes d'équipement des aires métropolitaines devront compter, en particulier, les opérations à réaliser à l'extérieur des agglomérations faisant l'objet d'un PME incluses dans la zone d'étude (notamment, en l'espèce, l'agglomération de Marseille). Parmi ces opérations, il me paraît indispensable d'isoler, à l'intérieur du PEAM, les programmes relatifs aux villes nouvelles, ou aux grandes opérations d'urbanisme ayant des caractéristiques proches de celles des villes nouvelles. » ➢ Le CIAT a décidé le 17 décembre 1968 « du principe de la création d'une zone d'urbanisation autour de l'étang de Berre... et les études actuellement entreprises font apparaître l'opportunité d'engager un certain nombre d'opérations à cet effet au cours des VI <sup>e</sup> et VII <sup>e</sup> plans. » D'où la nécessité d'engager des études de programme Intéressant : le texte dit : ... « Il importe donc qu'aux différents stades de son élaboration, les documents de programme de la ville nouvelle, ceux de l'aire métropolitaine marseillaise et ceux de l'agglomération de Marseille soient confrontés, afin que leurs contenus respectifs soient compatibles entre eux. » 3 photos > document papier n°...  ■ Note intitulée « FLASH sur l'urbanisation des Rives de l'étang de Berre ». Information sur l'institution d'une « MISSION D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DES RIVES DE L'ETANG DE BERRE » sur instruction du ministère de l'Équipement du 19 juin 1969. Composition du personnel... Photo > document papier n°...  ■ Note 4p. (pelure gg) sur les principes généraux d'urbanisation... « Urbanisations nouvelles autour de l'étang de Berre » Entre autre, les dates de décision du GROUPE CENTRAL DE PLANIFICATION URBAINE sur les ZAD... 4 photos > document papier n°...  ☞ « Mise en place de la mission d'études et d'aménagement » ■ Instruction 6p. du ministère de l'Équipement (signée Albin CHALANDON) du 19 juin 1969 intitulée : « Mise en place de la mission d'études et d'aménagement pour l'urbanisation des Rives de l'étang de Berre ». Relations à la DDE... : ... « Il importe, compte tenu de l'impact de ces opérations dans le département des Bouches du Rhône, que cet organisme établisse des liens fonctionnels avec la DDE et que leurs tâches respectives dans le secteur d'intervention de la mission soient précisées. » ... « Cette mission aura une fonction très précise liée au développement de l'urbanisation à l'est et à l'ouest de l'étang de Berre et sera donc distincte de l'OREAM. » ... « Il importe qu'un périmètre d'intervention soit établi qui tienne compte... » ... « Compte tenu de la rapidité des développements qui s'y manifestent, la zone est de l'IEB fera l'objet d'études rapidement opérationnelles » ... « Ce programme général s'appuiera sur un schéma de secteur d'aménagement et d'urbanisme... » ... L'instruction ne parle pas de « villes nouvelles » mais insiste sur l'étude des « centres urbains »... Document papier n° 690619  ■ Lettre 5p. du préfet LAPORTE au ministre, du 6 août 1969, en réponse à son instruction. Document papier 4 pages n°690806		LES DECISIONS D'AMENAGER L'EB  ← On parle de « villes nouvelles ».  ← Curieux...
☞	Chemise « AMÉNAGEMENT DE LA RÉGION DU GOLFE DE FOS – VI <sup>e</sup> PLAN. Août 1970 » Chemise à sangle jaune où le titre est imprimé en rouge... CONCERNE LA ZONE OUEST DE L'ÉTANG DE BERRE. [GCVN n°12119] Comprenant : 0. Note Générale 1. ZIP 2. Urbanisation 3. Equipements structurants et grandes actions générales		
☞	0. Note générale ☑ Le SDAMM : 3 photos ■ La note : 7 photos.		
☞	1. Zone industrielle et portuaire de Fos ☑ Plan schématique de la ZIP : plusieurs photos.		
☞	2. Urbanisation ■ Présentation générale		



SGCVN	Dépouillement ORDRE CHRONOLOGIQUE	Archives du Secrétariat du Groupe Central des Villes Nouvelles Page 2
	<ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Plan schématique... 2 photos.</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Texte : 8 photos.</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Logement – Problèmes fonciers</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Plan schématique... 2 photos.</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Texte : 2 photos.</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> 3. Equipements structurants et grandes actions générales <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Note de synthèse : 2 photos.</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Communications terrestres et aériennes : <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Plan schématique... 1 photo.</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Texte : 6 photos</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Chemise « GCVN. Réunion du 1<sup>er</sup> février 1971. BERRE » [GCVN n°11577] <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Compte rendu de la réunion du 1<sup>er</sup> février 1971, titre : « Urbanisation des Rives de l'étang de Berre » Document du SGCNV. Participants : Préfet Laporte, GCVN, MAEB (Girardet et Becker), Etat (chefs des grands services publics et administrations)... Pas d'élus. Objet de la réunion : « Examen du dossier d'urbanisation des Rives de l'étang de Berre ». Présentation par GIRARDET : ... 22 photos Notamment : les « principes de base »... : ... « Le premier principe de base du développement de la région a été très vigoureusement mis en avant par les élus et approuvé par l'ensemble des techniciens, c'est d'exclure la notion étroite de villes nouvelles c'est-à-dire de développement urbain en terrain vierge sans rattachement étroit aux noyaux existants »</li> </ul> </li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Article : Jean-Eude Roullier, « Réflexions sur les villes nouvelles », dans <i>Bulletin du PCM</i> (Association des ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines), n° spécial de Mars 1971 <i>Les Villes nouvelles</i>, p. 21-28 Copie n°3 [GCVN n°11585]</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Chemise « GCVN. Réunion du 23 avril 1971 » [GCVN n°11577] <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Convocations... à la réunion où le président du GCVN invite les 5 préfets de région sur « l'examen des mesures nécessaires pour assurer la cohérence des programmes de financement sur crédits publics dans les villes nouvelles, notamment en Conseil d'Etat qui concerne la mise en œuvre des programmes finalisés pour le VI<sup>e</sup> plan »</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Compte rendu de la réunion du 23 avril 1971, Titre : « Procédures administratives et financières applicables aux équipements publics des ville nouvelle, Programme finalisé des villes nouvelles. » Réunion à propos sur « A propos du « programme finalisé », Dupont : « Le programme finalisé se caractérise sur le plan du contenu par la mise en valeur d'objectifs chiffrés suivis par l'intermédiaire d'indicateurs soit pour l'année terminale soit pour chacune des années du Plan. Il comprend outre les investissements, les dépenses de fonctionnement et des propositions de mesures spécifiques. »</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Lettre du président du GCVN aux chefs des missions du 13 avril 1971. pour les remercier de l'envoi des dossiers concernant les programmes finalisé du VI<sup>e</sup> plan.</li> </ul> </li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Chemise « GCVN. Réunion du 20 juillet 1971. EP Berre. Procédures budgétaires » [GCVN n°11577] <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Note succincte. ... sur le PROJET de CREATION d'un ETABLISSEMENT PUBLIC pour L'AMENAGEMENT et l'URBANISATION des RIVES de l'ETANG de BERRE ». Date : juillet 1971. Préfecture de région. 4 photos &gt; document papier n° 710700</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Minutes manuscrites de la réunion du 20/07/71 LAPORTE : éviter création 2 entités FOS / Marseille. Nécessité EP. Climat : tous les élus veulent faire de Fos leur chose. Nécessité de crée EP mais caractère spécifique. GOETZE : Difficile : revendication analogue à CERGY... 5 régions communes au CA, 3 ouest, 2 est. LAPORTE : Difficile. Accord si 14 communes représentées à l'AS et responsabilité réelle GOETZE : Éviter dilution responsabilités. Possibilité 1 région. Environnement, mais ministère récent, base fragile encore LAPORTE : Rôle AS ? ROULLIER : Rôle consultatif en principe... GOETZE : Prévoir ds statuts EP que l'AS sera réunie avant chaque réunion CA/EP LAPORTE : Rivalité entre les deux « conseils ». Non démocratique. ... LAPORTE : éviter... élus mineurs / élus majeurs. On ne va pas faire des villes nouvelles mais de l'urbanisation par quartiers. Avis défavorable communes mineures et communistes à attendre. Majorité avis défavorables : communes communistes. (...) LAPORTE : Risque Président EP – Maire de Marseille.</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Plan : indiquant un certain nombre de communes autour de l'EB... [indiquant 14 communes] Photo.</li> </ul> </li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Chemise « Port Autonome de Marseille, zone industrielle de Fos : éléments et aspects du site. Avril-octobre 1971 » [GCVN n°12119] <ul style="list-style-type: none"> <li>Dossier imprimé de belle facture cartonnée glacée...</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Plaquette intitulée « Industrie et environnement. Paysages. Zone industrielle de Fos » Diverses Photos</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Dossiers intitulé « Documents photographiques », de photos A4 : plusieurs photos.</li> </ul> </li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Chemise « Réunion du GCVN, consacrée à l'urbanisation des Rives de l'étang de Berre tenue à</li> </ul>	

SGCVN	Dépouillement ORDRE CHRONOLOGIQUE	Archives du Secrétariat du Groupe Central des Villes Nouvelles	Page 2
	<p><b>Matignon, le 22/11/71 » [GCVN n°11577]</b></p> <p>Réunion restreinte du GCVN. Objet : l'examen d'ensemble des problèmes posés par l'aménagement de Rives de l'étang de Berre (établissement public, collectivités locales, aides financières exceptionnelles de l'Etat).</p> <p>■ Minutes manuscrites de la réunion du 22/11/71</p> <p>GOETZE : Accord pour 2 syndicats Ouest.</p> <p>GOETZE : Hypothèse : 7 + 7 = syndicat A : 2, syndicat B : 2, Conseil Général : 1, PAM : 1, Marseille ou CCM : 1.</p> <p>LAPORTE : Ne veut pas proposer 2 tant qu'on n'a pas répondu que 1 ne va pas. [on = élus ?]</p> <p>Est : Vitrolles, Marignane, P.M., ST -V., Conseil Général, Marseille, CCM = 7</p> <p>Ouest : PAM, Marseille, Conseil Général, 8 communes = 11.</p> <p>G. : Si 11 + 11 à l'Ouest, et 7+7 à l'Est, ne vaut-il pas mieux 1 à 32 ?</p> <p>G. : Carotte 72. Comment la rendre provisoire ?</p> <p>.....</p> <p>Opposition Martigues / Port de Bouc, bien que communistes toutes les deux.</p> <p>G. Carotte = <b>anuités prises en charge par l'Etat, dotations.. Bâton : ensemble urbain</b></p> <p>LAPORTE : Quant aux ETABLISSEMENT PUBLIC, peut-être en faut-il 2 ?</p> <p>■ Projet de relevé de décisions</p> <p>Le préfet proposera d'ici fin décembre les formules de regroupement communal qui lui paraîtront appropriées... Pour lancement consultation dès janvier 72.</p> <p>Joindra projet de décret de création de l'établissement public. Consultation suivra.</p> <p>« La mise en place des formules de regroupement communal prévues par la loi du 10 juillet 1970 permettra aux communes regroupées de bénéficier, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1973, des aides financières spécifiques prévues par la loi ou accordées dans le cadre de la procédure particulière au villes nouvelles. »</p> <p>■ Lettre de GOETZE au Premier Ministre du 24 novembre 1971</p> <p>Les décisions du 22 nov.</p> <p>3 photos</p>		
☐	<p>Chemise à sangle portant le titre « Loi Boscher / généralités ».</p> <p>Mais le sens du dossier est à l'inverse...</p>		
☐	<p>Chemise « La ville nouvelle de Fos » [GCVN n°11565]</p> <p>■ Compte rendu d'une réunion tenue à Marseille le 2 décembre 1971 sur l'« étude des modalités de création de structures de gestion et d'intervention sur Fos - étang de Berre ». 6 décembre 1971 (Sp.).</p> <p>Préfet LAPORTE, en présence de membres de la Mission Régionale, de la MAEB, de la préfecture, et du GCVN.</p> <p>1. Choix des structures de gestion ;</p> <p>Zone Ouest : - 1 syndicat communautaire : ISTRES, FOS, MIRAMAS, St CHAMAS</p> <p>- 1 communauté urbaine : PORT DE BOUC, MARTIGUES, St-MITRE</p> <p>Zone Est : - VITROLLES seule, compte tenu de la faible portion des PENNES concernée.</p> <p>2. Structure d'études et d'intervention :</p> <p>1 seul EPA, de 8 membres élus + 8 représentants de l'Etat. (dépassement de 2x2 membres)</p> <p>[on parlera, plus loin, de 9 + 9..]</p> <p>Vient ensuite une chronologie de la procédure de mise en place de la structure de gestion et de la structure d'intervention... Ce calendrier place la mise en place de l'EP fin 1972, donc son début d'activité début 1973. Il est dit : « Cette date est très tardive eu égard aux problèmes à résoudre (études, expropriations, préparation et lancement des marchés d'exécution, etc...) Un avis rapide des conseils municipaux et du conseil général peut certes permettre de gagner un ou deux mois. Il n'en reste pas moins que pour des raisons d'organisation matérielle et surtout financières, l'EP ne pourrait dans ces conditions entrer en activité qu'en début de 1973, ce qui peut être extrêmement gênant. »</p> <p>Une procédure accélérée (du même type que pour les 6 EP déjà créés) est envisagée mais abandonnée car pressentie comme trop compliquée sur le plan juridique..</p> <p>Apparaît ensuite l'idée (consultations du préfet..) d'une composition du CA telle que cela oblige St-CHAMAS à sortir du SCA (pour avoir 3 représentant de la communauté urbaine et 3 représentants du SCA)..</p> <p>Allusion enfin au problème de VITROLLES devant constituer à elle seule une agglomération nouvelle, et possibilité de lui adjoindre Les PENNES mais qui est très peu concernée par la VN..</p> <p>Copie n°1.</p>		
■	<p>■ Décret type de création d'une Agglomération nouvelle (pelure gg, ... avec des papiers de décembre 1971) [GCVN n°11565]</p> <p>Art. 1 : Il est créé, sous le nom de..., une agglomération nouvelle qui intéresse les communes de...</p> <p>Art. 2 : Le périmètre d'urbanisation de l'agglomération nouvelle est délimité par le trait... sur le plan annexé au présent décret.</p> <p>Art. 3 : Le nombre minimum de logements que doit comporter le programme de construction de l'agglomération nouvelle est fixé à ...</p> <p>Art. 4 : L'aire géographique de la communauté urbaine de ...</p>	Procédures de création des SCA..	
☐	<p>« Groupe de Fos » [GCVN n°11565]</p> <p>■ Note 5 pages du 20 janvier 1972 : « Urbanisations nouvelles des Rives de l'étang de Berre. Etude sur les formules institutionnelles applicables à la réalisation des opérations d'urbanisation »</p> <p>[rappels sur la loi Boscher] :</p> <p>1 - LOI DU 10 JUILLET 1970</p> <p>- 1 - Il faut rappeler tout d'abord que la loi du 10 juillet 1970 n'est pas exclusivement destinée à permettre la réalisation de « villes nouvelles » en terrain vierge. Elle s'applique à toute « agglomération nouvelle » devant accueillir au moins 10.000 logements (art. 1<sup>er</sup>) et dont « les moyens de réalisation sont prévus par le plan de développement économique et social » (art. 2), ce qui est le cas, dans le cadre du VI<sup>e</sup> plan (« programme finalisé ») pour les urbanisations nouvelles des rives de l'étang de Berre.</p> <p>- 2 - La loi du 10 juillet 1970 a pour objectifs essentiels :</p> <p>a) de permettre aux communes regroupées de prendre en mains la maîtrise d'ensemble des opérations d'urbanisation</p> <p>b) de protéger les habitants existants des conséquences financières de ces opérations pour les collectivités locales</p> <p>c) de définir les conditions d'équilibre financier durable de ces opérations, d'une part en assurant la mise en</p>	> Loi BOSCHER du 10 juillet 1970 « tendant à faciliter la création d'agglomérations nouvelles ».	

SGCVN	Dépouillement ORDRE CHRONOLOGIQUE	Archives du Secrétariat du Groupe Central des Villes Nouvelles	Page 46
-------	--------------------------------------	---	---------

<p>commun des recettes et des dépenses qui en résultent, d'autre part en prévoyant à leur profit des aides financières exceptionnelles pendant toute la période de construction.</p> <p>- 3 – Par rapport aux formules habituelles de coopération intercommunale, la loi apporte avant tout les éléments suivants :</p> <p>a) la définition d'un « périmètre d'urbanisation ». Ce périmètre regroupe l'ensemble des zones à aménager. A l'intérieur de ce périmètre il n'y a plus ensuite :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- qu'un seul principal fictif, distinct des principaux fictifs communaux</li> <li>- qu'une seule fiscalité locale directe</li> <li>- qu'un seul budget d'équipement, distinct des budgets communaux</li> </ul> <p>b) pour faire face aux dépenses à réaliser dans ce périmètre, la loi prévoit deux dispositions exceptionnelles par rapport au droit commun :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'une part l'octroi de dotations en capital de l'Etat au vu des bilans prévisionnels d'aménagement</li> <li>- d'autre part une forte majoration des recettes annuelles au titre du versement représentatif de la taxe sur les salaires pendant toute la période de construction.</li> </ul> <p>- 4 – Sur ces bases générales, il appartient aux communes concernées par le « périmètre d'urbanisation » de choisir entre les formules de regroupement suivantes :</p> <p>a) les communes peuvent choisir, selon les règles de majorité de droit commun, de constituer un <b>syndicat communautaire d'aménagement</b> qui constitue en quelque sorte, une communauté réduite aux acquêts. Dans cette hypothèse :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la fiscalité locale du « périmètre d'urbanisation » ainsi que les aides financières exceptionnelles sont perçues directement par le syndicat. Le comité du syndicat, ..., fixe le taux de cette fiscalité et vote le budget d'équipement du périmètre d'urbanisation.</li> <li>- les communes conservent la totalité de leurs compétences sur la partie de leur territoire située à l'extérieur du périmètre, sauf si elles souhaitent, ..., lui confier telle ou telle d'entre elles</li> <li>- les communes sont remboursées par le syndicat des dépenses qu'elles assument, au titre de la gestion des services publics, sur la partie de leur territoire située à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.</li> <li>- après l'achèvement de l'opération d'urbanisation, et au plus tard après 25 ans, le syndicat communautaire se transforme en communauté urbaine de droit commun et le périmètre d'urbanisation disparaît.</li> </ul> <p>b) les communes peuvent également choisir, ..., la formule de la <b>communauté urbaine</b> définie par la loi du 31 décembre 1966 si, comme le prévoit cette loi, leur population dépasse 50 000 habitants.</p> <p>Dans ce cas c'est le conseil de communauté qui, comme expliqué plus haut pour le comité syndical, vote les décisions relatives au budget et à la fiscalité du périmètre d'urbanisation. ... à l'inverse du syndicat, la communauté urbaine a des compétences de droit commun sur les territoires communaux situés à l'extérieur du périmètre d'urbanisation (... plans d'urbanisme, créations de ZAC, équipements scolaires, voirie, eau et assainissement, logement, etc.)</p> <p>c) enfin, et cette disposition vise plus spécifiquement le cas de véritables villes nouvelles, les communes peuvent, mais cette fois à l'unanimité, demander que le périmètre d'urbanisation soit purement et simplement détaché des territoires communaux pour être érigé en « <b>ensemble urbain</b> ».</p> <p>Géré par 5 représentants des communes et 4 représentants du conseil général, l'ensemble urbain présente en fait toutes les caractéristiques d'une commune et est transformé, après une période transitoire, en commune de plein-exercice.</p> <p>d) Une disposition prévoit que si, dans un délai de quatre mois après la définition par décret en conseil d'Etat du périmètre d'urbanisation, les communes n'ont pu se mettre d'accord sur l'une des trois formules, la zone délimitée ... est érigée en un ensemble urbain dort, dans ce cas, le conseil est composé au départ de neuf représentants du conseil général.</p> <p><b>II – L'ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT (art. 78-1 du Code de l'Urbanisme)</b></p> <p>-1- L'établissement public d'aménagement est, avec la société d'économie mixte, l'une des deux formules prévues par la loi (...) pour la réalisation d'opérations d'aménagements. La formule d'EPA est actuellement utilisée pour l'opération de la Défense à Paris, ainsi que la réalisation des villes nouvelles de LILLE-EST, LISLE D'ABEAU, EVRY, CERGY-PONTOISE et ST-QUENTIN-EN-YVELINES.</p> <p>- 2 - Il faut rappeler qu'il ne s'agit plus ici d'aborder les problèmes de fiscalité locale, d'équipements communaux ou de gestion des services publics, qui relèvent des seules collectivités locales, mais du <b>problème dit de « l'aménagement »</b>, c'est-à-dire : des études techniques, des acquisitions foncières, de « l'aménagement foncier » (emprunts FNAFU pour viabiliser les terrains dans le cadre d'un plan et les revendre ou les louer aux constructeurs), des moyens techniques et financiers de réaliser ces aménagements.</p> <p>- 4 – La formule de la Société d'économie mixte est juridiquement concevable, mais il faut noter :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) qu'il faut, en première analyse, l'accord préalable de toutes les communes pour la constituer.</li> <li>b) qu'elle ne peut normalement intervenir sur le territoire de chaque commune que comme concessionnaire de la commune et aux risques financiers de celle-ci</li> <li>c) qu'elle n'a pas d'autres ressources, et donc de moyens propres, que celles qu'elle peut obtenir de la vente de terrains qu'elle aurait préalablement aménagés.</li> <li>d) que, ne permettant pas d'associer l'Etat à l'opération, elle laisse en dehors de son intervention les moyens propres apportés par l'Etat (MAEB, acquisitions foncières, aides spécifiques).</li> <li>e) que, dans la plupart des cas existants, elle conduit à confier le pouvoir « technique » à des organismes parisiens (SCET, SARET, etc...).</li> </ul> <p>- 5 – Ce sont des différentes considérations qui ont conduit à retenir, dans les cas évoqués plus haut et en accord avec les collectivités locales concernées, la formule de l'EPA.</p> <p><b>L'EPA</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) est créé par décret en Conseil d'Etat après consultation des collectivités locales</li> <li>b) son seul « pouvoir » propre est un pouvoir d'emprunter, d'acheter des terrains, de les aménager sous forme de ZAC et de les revendre, dans le cadre des décisions du Conseil d'Administration.</li> <li>c) le CA est constitué sous forme paritaire entre les CL d'une part et l'Etat d'autre part. Son président, qui dispose d'une voix « prépondérante », est élu parmi les élus locaux.</li> <li>d) l'EP permet d'unifier l'ensemble des moyens existants en matière d'aménagement, sous le</li> </ul>	
--	--

SGCVN	Dépouillement ORDRE CHRONOLOGIQUE	Archives du Secrétariat du Groupe Central des Villes Nouvelles	Résumé
	<p>contrôle du Conseil d'administration.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la mission d'étude cesse d'être un service de l'Etat et devient le personnel de l'EP, qui n'a plus ainsi à s'appuyer sur des bureaux d'études parisiens. Le Directeur de la Mission d'études devient, normalement, le directeur général de l'EP.</li> <li>- les terrains achetés par l'Etat sont alors négociés et gérés par l'EP.</li> </ul> <p>e) l'EP peut intervenir pour réaliser des équipements publics locaux (assainissement, voirie, écoles...), mais alors seulement par convention avec les collectivités locales, « en leur nom et pour leur compte », et sous leur contrôle, de la même manière qu'une société d'économie mixte.</p>		<p>← Lancement de la consultation des élus : le 9 mars 1972</p>
	<p>■ Compte rendu d'une réunion d'information des services de l'Etat sur « les problèmes de Fos et de son environnement » tenue des 15 et 16 février 1972 au siège de la MAEB à Vitrolles, daté du 28 mars 1972 (24p.). [GCVN n°11565]</p> <p>Participants : le préfet de région LAPORTE, représentant du Service Régional de l'équipement (chef René Mayer), membres de l'OREAM (Giblin, Mollard, Pichot, May), membres de la MAEB (Giradet, Becker, Gaston, Ecochard, Truc, Schroeder, Fouest, Mathieu), Mission Régionale (Dumiani), gens de la SOLMER, de la DDE, du PAM...</p> <p>Mise en évidence des « Points durs »...</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Aménagement de la ZIP de Fos...</li> <li>2- Routes, communications, transports : urgence de réaliser les infra...</li> <li>3- Organisation générale d'aménagement des rives de l'étang de Berre (MAEB) <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Zone Est</b> Présentation par André MATHIEU. <ul style="list-style-type: none"> <li>- il faudra envisager une deuxième autoroute pour doubler l'A7 entre Marseille et Marnagnane.</li> <li>- Autoroute traversant l'étang de Vaine en direction de MIRAMAS</li> <li>- Au Vie plan, l'effort portera surtout sur la zone industrielle de MARNAGNANE et sur les zones d'habitation de VITROLLES</li> </ul> </li> <li><b>Zone Ouest</b> Présentation par Jean ECOCHARD <ul style="list-style-type: none"> <li>- Trois zones supports de l'habitat : <ul style="list-style-type: none"> <li>- MARTIGUES, PORT DE BOUC, SAINT-MITRE au sud</li> <li>- ISTRES au centre</li> <li>- MIRAMAS, SAINT-CHAMAS au Nord</li> </ul> </li> <li>- A ISTRES, abandon de la ZA Q DU PIC MAUREL et resserrement des extensions prévues autour du centre ancien...</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>4- Réserve foncières : <ul style="list-style-type: none"> <li>Zone Ouest : communes : 57 ha, Etat : 731 ha, CDC : 430 ha</li> <li>Zone Est : communes : 10 ha, Etat : 58 ha, CDC : 527 ha</li> <li>Total : 1800 ha dont 300 pour ceinture verte. Reste 1500 pour la construction.</li> <li>Problèmes : terrains dispersés en lots non contigus ; les achats doivent continuer pour combler les trous... ; ils ne sont pas placés près des futurs centres... ; procédures d'expropriation trop longues... ; besoin de passer à des procédures d'urgence... (créer une brigade des Domaines spécialisée auprès de la MAEB...)</li> </ul> </li> <li>5- Logement des travailleurs de Fos <ul style="list-style-type: none"> <li>- Travailleurs des chantiers : cités provisoires à Fos..., caravanning, foyers SONACOTRA...</li> <li>- Travailleurs d'exploitation : dans le programme finalisé du Vie plan : nb de logements à construire dans les urbanisations nouvelles de l'Ouest : 21.000 log ; 4400 lancés en 1971, 6130 seront lancés en 1972... ;</li> </ul> </li> </ol>		<p>← l'autoroute à travers l'étang de Berre...</p>
	<p>■ Lettre de G. DEFFERRE à BETTENCOURT ministre délégué à l'Agd, du 11 avril 1972. [GCVN n°11565]</p> <p>La Maire de Marseille rend compte d'une réunion du 7 avril entre les maires de 21 communes (« concernées par l'aménagement du Golfe de Fos ») pour définir une alternative aux propositions de l'Etat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- « Les maires souhaitent qu'aucun syndicat de la loi Boscher ne soit créé dans les BdR. Nous ne voyons pas comment cette création pourrait se faire puisque, malgré toutes les pressions exercées sur le Maire et le Conseil Municipal de Fos, la Municipalité de cette commune n'a pas accepté d'entrer dans un syndicat de la loi Boscher ».</li> <li>• Constitution de syndicats intercommunaux à vocations multiples, recouvrant chaque SDAU</li> <li>• Création d'un comité de coordination regroupant l'ensemble des syndicats intercommunaux</li> <li>• Création d'un établissement public dans lequel les élus auraient la majorité des 2/3</li> </ul> <p>- Communes : MARSEILLE, LES PENNES MIRABEAU, PORT DE BOUC, SAINT-MITRE LES REMPARTS, MARTIGUES, PORT SAINT-LOUIS DU RHONE, SAINT-CHAMAS, MIRAMAS, FOS, ISTRES, VITROLLES, MARNAGNANE, CHATEAUNEUF LES MARTIGUES, GIGNAC, ARLES, SAINT-MARTIN DE CRAU, SAINT-VICTOIRE, ROGNAC, BERRE, SALON, CORNILLON-CONFoux.</p> <p>... Suivent la définition des compétences et les moyens financiers...</p> <p>Copie n°2</p> <p>- En fin de lettre :</p> <p>... « J'espère que le Gouvernement appréciera l'effort que nous avons fait en acceptant la notion d'établissement public et en définissant de façon précise les compétences de cet établissement public.</p> <p>... « Il est en effet urgent de sortir de la situation actuelle. Nous avons des échos de l'évolution du climat autour de l'étang de Berre et du Golfe de Fos. Les projets qui sont lancés autour de l'étang des Aulnes dans la commune de Saint-Martin de Crau ne sont pas faits pour calmer les esprits »</p> <p>- étaient absents à la réunion les maires de : ISTRES, MIRAMAS et SALON...</p>		<p>← ???</p>
	<p>■ Lettre du Ministère de l'équipement (JERMIG) au Préfet du 27 avril 1972 [GCVN n°11565]</p> <p>Objet : « Création d'un EPA des Rives de l'étang de Berre. Consultation des collectivités locales sur le projet de décret. » PJ : le projet de décret.</p> <p>Il a été décidé par le CIAT des 10 février, 7 octobre et 21 décembre 1971 que la formule de l'EPA serait adoptée.</p> <p>... « cette formule doit permettre la création rapide d'un établissement d'aménagement foncier efficace et</p>		

SGCVN	Dépouillement ORDRE CHRONOLOGIQUE	Archives du Secrétariat du Groupe Central des Villes Nouvelles	Page 6
	<p>d'un outil technique au service des collectivités locales et de l'Etat... »</p> <p>... « L'évolution des consultations engagées avec les collectivités locales au cours de ces dernières semaines a fait apparaître que, dans certaines zones, de vives oppositions se manifestent à l'égard de la solution proposée »...</p> <p>Il est envisagé de réduire le périmètre d'intervention de l'EPA à 4 communes : ISTRES, MIRAMAS, FOS et VITROLLES : « Compte tenu de l'urgence qui s'attache à la mise en place, même partielle, de structures d'aménagement efficaces, le comité interministériel pour les problèmes d'aménagement du territoire et d'action régionale a décidé, au cours de sa séance du 20 avril 1972, la création d'un EPA dont le périmètre d'intervention serait limité aux communes de FOS, ISTRES, MIRAMAS et VITROLLES. »</p> <p>L'attention est attirée sur le fait que dans ce CA siègeront le <u>CONSEIL GENERAL</u> et la <u>Ville de MARSEILLE</u>.</p> <p>Projet de décret annexé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- EPA : établissement public de caractère industriel et commercial, doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière.</li> <li>- CA : 12 membres, 6 représentant l'Etat, 6 représentants des CL, les 4 maires + Marseille + CG pour des mandats de 3 ans. Réunions au moins 2 fois par an. Directeur nommé par le ministre de l'équipement.</li> <li>- Les ressources de l'EPA : <ul style="list-style-type: none"> <li>- subventions, avances, fonds attribués par l'Etat, les CL, et autres...</li> <li>- subventions en lieu et place des CL</li> <li>- produit des emprunts</li> <li>- produit de la revente des biens meubles et immeubles</li> <li>- produit des la gestion de biens</li> <li>- dons et legs...</li> </ul> </li> </ul>		←
	<p>■ Lettre du préfet de région RgR CULTIAUX à ROULLIER du 29 mai 1972 [GCVN n°11565]</p> <p>Objet : Examen des problèmes posés par la mise en place d'un syndicat communautaire d'aménagement à Fos, Istres et Miramas</p> <p>Le préfet attire l'attention sur le fait qu'on est ici en présence d'une « région où la situation locale, tant du point de vue économique qu'urbain, présente de très grandes particularités ». D'où une note préliminaire avant même la fin de la consultation en cours (lancée le 9 mars).</p> <p>Au niveau local un « groupe permanent » a été constitué : Préfet ou sous-préfet, représentants de la sous-préfecture d'Aix-en-Provence, de la Direction de l'Administration communale, des Services fiscaux, de la Trésorerie Générale et le MAEB. Elle se réunira avec les élus concernés.</p>		
	<p>☞ « BERRE. Loi Boscher. CE » [GCVN n°11567]</p> <p>☒ plan « Agglomération nouvelle du Nord-Ouest de l'étang de Berre. Périmètre d'urbanisation proposé. Juin 1972 ».</p> <p>Photos (ensemble et détail)</p> <p>[Plan après modification demandées par les communes : étendue le périmètre à la totalité des communes] [GCVN n°11567]</p>		←
	<p>☞ « AGGLOMERATION NOUVELLE DU NORD-OUEST DE L'ETANG DE BERRE » (chemise verte) [GCVN n°11567]</p> <p>Dossier de consultation complet avec en plus les délibérations de CM et du CG.</p> <p>■ Projet de décret</p> <p>Nom : Agglomération du Nord-Ouest de l'étang de Berre, FOS, ISTRES, MIRAMAS</p> <p>Nombre minimum de logements : 30.000</p> <p>■ Rapport d'ensemble</p> <p>Document de 21 pages. Copie n°8</p> <p>■ Rapport justificatif du périmètre d'agglomération nouvelle du Nord-Ouest de l'étang de Berre.</p> <p>Document de 5 pages. Copie n°9</p> <p>☒ Plan « Agglomération nouvelle du Nord-Ouest de l'étang de Berre. Périmètre d'urbanisation proposé. Mars 1972 » Photos [Gcvn11567_03] et [Gcvn11567_03a]</p> <p>☞ Délibérations des collectivités locales</p> <p>☞ CONSEIL GENERAL, document daté du 31 mars 1972.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ PV de la séance extraordinaire du 19 mai 1972. 4 photos. <ul style="list-style-type: none"> <li>- rapport du Préfet</li> <li>- rapport du président M. PHILIBERT</li> </ul> </li> <li>■ Lettre du Préfet à PHILIBERT du 12 juin 1972</li> </ul> <p>rappel : le 31 mars 1972 le CG n'avait pas cru bon, en fonction de l'état du dossier se prononcer « tant que les divergences existant entre les collectivités locales et le pouvoir central ne serait pas réglées dans le sens souhaité par les élus locaux ».</p> <p>A ce moment les communes de ISTRES et MIRAMAS avaient fait connaître leur avis favorable au projet (délibérations du 5 mai et 12 mai 1972).</p> <p>Le délai de 3 mois étant expiré le 10 juin, et le conseil municipal de Fos ayant émis 3 jours avant un « avis explicité » (favorable sous réserve...) : il ne reste plus qu'à faire partir au Conseil d'Etat le dossier pour décret de création...</p> <p>L'avis du Conseil Général aurait-il changé ?..</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Réponse de PHILIBERT du 19 juin 1972</li> </ul> <p>Aucun fait nouveau, donc même avis...</p> <p>☞ ISTRES</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal, séance 12 mai 1972. photos</li> </ul> <p>☞ MIRAMAS</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal, séance 5 mai 1972. photos</li> </ul> <p>☞ FOS-SUR-MER</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal, séance 7 juin 1972. photos</li> </ul>		

SGCVN	Dépouillement ORDRE CHRONOLOGIQUE	Archives du Secrétariat du Groupe Central des Villes Nouvelles	Page 7
	<p>■ Rapport (annexé à la délibération du 7 juin) fourni par la municipalité argumentant sa position sur 27 pages ! 27 photos !</p> <p>☒ Plan (annexé à la délibération du 7 juin) explicitant les désirs de périmètre... photo</p> <p>Les Carabins : 300 log construits, 300 en const., 3600 à créer. C.O. 30 Le Mazet : ZAC 4600 log. C.O. 40 La Jonquières : 400 log construits, 400 à créer. La Colline : Zone résidentielle. Le Salin : 4800 log. C.O. 30 Plage : 300 log. C.O. 15 Port de plaisance. Plage [Cayrou] Z.A.I. Zone industrielle.</p>		
	<p>☞ « AGGLOMÉRATION NOUVELLE DU NORD-OUEST DE L'ÉTANG DE BERRE » (chemise orange) [GCVN n°11567] Dossier contenant divers documents, dont le « rapport d'ensemble » du dossier de consultation. ■ Décret portant création... Rapport du Préfet au Premier Ministre (sans date) ; fait le point après l'avis des conseils municipaux. 4 photos &gt; document papier n°...</p>		
	<p>■ Courrier GCVN n°485, 3 juillet 1972 : [GCVN n°11565] Titre général : « Application de la Loi du 10 juillet 1970 dans les villes nouvelles. Note de synthèse »</p> <p>1. BERRE : 3 communes des BDR : ISTRES (14.518 h.), MIRAMAS (10.879 h.), FOS-SUR-MER (2.873 h.). Population totale en 1968 : 28.270 h. Consultation lancée le 10 mars 1972 Les Conseils municipaux se sont prononcés : MIRAMAS : le 5 mai 1972 ISTRES : le 12 mai.... FOS : le 7 juin... Le Conseil Général réuni le 31 mars a estimé ne pouvoir se prononcer. Par lettre au préfet du 22 juin, faute d'éléments nouveaux selon lui, il maintient cette position. ISTRES et MIRAMAS ont demandé l'extension du périmètre d'agglomération nouvelle à la totalité de leur territoire. Satisfaction peut leur être donnée. L'avis de FOS est plus ambigu, mais peut s'analyser comme un avis favorable assorti d'une demande de modification du périmètre tendant à laisser en dehors de celui-ci les programmes de logements qui intéressent la commune de FOS. Il a été décidé de donner satisfaction aux demandes des 3 communes.</p> <p>Informations équivalentes sur CERGY (17 communes du Val-d'Oise, consultation lancée le 12 février, 2s'excluent, pop. totale 1968 : 55.229 h.), EVRY (3 périmètres – lancé les 23 et 27 mai – : 1. Ste-Geneviève-des-Bois : 4 commune de l'Essonne, d'avis défavorable – pop 68 : 57.217 h., 2. Evry : 17 communes de l'Essonne, la plupart défavorables, pop 68 : 117.791 h., 3. Corbeil : 3 communes de l'Essonne, pop 68 : 34.980 h., avis défavorables), L'ISLE D'ABEAU (22 communes de l'Isère, pop 68 : 37.378 h., consultation lancée le 7 février, avis favorable du CG et des 8 communes les plus importantes), LILLE-EST (fusion des communes, donc pas d'application de la Loi Boscher), MARNE-LA-VALLEE secteur II VAL MAUBUE (6 communes de Seine-et-Marne, pop 68 : 10.705 h., consult. lancée le 28 février, tous les avis sont favorables sous réserves de compensations des pertes de recettes fiscales), MELUN-SENART (consult. en cours, 1. Grand Melun : 7 communes de Seine-et-Marne, pop 68 : 46.313 h., lancé le 13 mai, perspectives favorables, 2. Sénart-Villeneuve : 4 communes de Seine-et-Marne, pop 68 : 9.853 h., lancé le 15 mai, pers. favorable, 3. Rougeau-Sénart : 7 communes de l'Essonne, pop 68 : 7.414 h., lancé le 20 mai, pers. favorable...), SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES (15 commune des Yvelines, pop 68 : 40.408 h., consult. lancée le 28 février, toutes les collectivités ont rejeté le projet car périmètre d'urbanisation beaucoup plus vaste que celui de l'EPA de 10 communes, demandent modification du périmètre, LE VAUDREUIL (10 communes de l'Eure, pop 68 : 9.421 h., consultation lancée le 16 février, avis favorables du CG et de 8 communes).</p>		<p>← Voir le dossier de consultation complet + les différentes délibérations dans <a href="#">AFU11567</a>.</p>
	<p>■ Note manuscrite (ce n'est pas Roullier) : le point sur la situation, daté du 17 juillet 1972. [GCVN n°11565] Programme finalisé = 7 communes : - 3 dans la loi Boscher, - 3 PCF (Port-de-Bouc, Matigues, St-Mitre), - 1 VITROLLES Monod : - EPA à 4 (loi Boscher intégral pour 3, Vitrolles ... sauf VRTS) - 3 communes PCF avec convention avec EPA – donc différés – groupés en syndicat - au total se limiter aux 7 du programme finalisé et du SDAU. Assimilation aux communes fusionnées des majorations de taux de subvention &gt; convention tripartite</p>		
	<p>☞ Chemise « Modalités de création des EPA. 1971-1974 » [GCVN n°11565]</p>		

SGCVN	Dépouillement ORDRE CHRONOLOGIQUE	Archives du Secrétariat du Groupe Central des Villes Nouvelles	
	<p>■ Liste des EP... (mai 1972)</p> <p>Directeurs : - CERGY : Bernard HIRSCH (ingénieur en chef des P&amp;C) - EVRY : André LALANDE (Inspecteur général de l'Équipement) - MARNE : Jacques COURREGÉ (?) - SENART : Pierre POINT (administrateur civil) - St QUENTIN : Serge GLODBERG (ingénieur en chef des P&amp;C) - Mission de L'ISLE D'ABEAU : Jean MOREL (administrateur civil) - LILLE-EST : Jean-Claude RAUTE (ingénieur des P&amp;C) - Mission MAEB : Jacques GIRARDET (administrateur de la France d'Outre-Mer) - Mission du VAUDREUIL : Jean-Paul LACAZE (ingénieur en chef des P&amp;C).</p> <p>Les 9 Missions d'études et d'aménagement des villes nouvelles ont été mises en place à partir de 1966 par le 1<sup>er</sup> Ministre, sur avis du CIAT.</p> <p>... « Ces missions sont des équipes pluridisciplinaires constituées autour d'un directeur nommé par le Premier Ministre et dont la tâche consiste à poursuivre les études d'urbanisme, d'aménagement et d'équipement nécessaires, à animer et coordonner les opérations d'acquisition foncières ainsi que les premiers travaux d'aménagement, et à élaborer le bilan-programme prévisionnel et l'échéancier de réalisation de chaque ville nouvelles. »</p> <p>Rôles des EP : ils sont créés au moment où doivent être engagés les premiers travaux (par décret en Conseil d'Etat et en application de l'article 78-1 du code de l'urbanisme et de l'habitation).</p> <p>... « Les EPA ont un caractère industriel et commercial, leur rôle est de définir la politique d'aménagement et le bilan financier, de poursuivre les acquisitions foncières, de réaliser certains équipements d'infrastructure et de passer des conventions de ZAC avec des aménageurs et constructeurs à qui sont cédés ou loués les terrains. Son personnel est celui de la Mission d'études et d'aménagement. Son conseil d'administration est composé pour la moitié de représentants des CL intéressées et pour l'autre moitié de représentants des administrations centrales. »</p> <p>■ Autre liste des EP et de leur directeur + gg noms attachés... (sg) Copie n°5</p>		← le rôle des missions.
	<p>■ Page faisant le détail des compositions des CA de tous les EPA créés (17 juillet 1972) EPAD, AFTRP (agence foncière), EPA VN (Evry, Cergy, L'Isle d'Abreau, Lille-Est, Mame, St-Quentin, Le Vaudreuil). Copie n°4.</p>		
	<p>■ Note du 17 juillet 1972 [GCVN n°11565] sur Le problème des structures opérationnelles pour l'aménagement des Rives de l'étang de Berre.</p> <p>1. Pourquoi un organisme d'aménagement ?</p> <p>a) disposer d'une « caisse » pour pouvoir recourir aux emprunts prévus pour financer l'aménagement urbain (FNAFU). Cette source essentielle est aujourd'hui pratiquement inutilisée</p> <p>b) pouvoir utiliser « opérationnellement » l'équipe pluridisciplinaire importante qui existe (la MAEB : 70 personnes) et qui est actuellement totalement en porte-à-faux</p> <p>c) assurer la cohésion des actions de l'Etat (études, réserves foncières, voirie), des collectivités locales et des promoteurs.</p> <p>2. Il existe à cette fin trois formules possibles</p> <p>a) la SEM : solution de droit commun dans laquelle les responsabilités sont claires (les CL ont la majorité, décident, garantissent les emprunts, couvrent les risques. L'Etat n'intervient que comme tuteur ou contrôleur</p> <p>b) la formule du LANGUEDOS-ROUSSILLON : - des SEM du niveau des administrations centrales avec Mission Interministérielle responsable.</p> <p>c) au niveau des « villes nouvelles », la formule des EPA, formule exceptionnelle retenue pour trois raisons : - importance exceptionnelle des opérations : la plus petite représente une masse d'investissements supérieure à tout le LANGUEDOC-ROUSSILLON - importance exceptionnelle des interventions directes de l'Etat au démarrage (missions d'études, acquisitions foncières, voirie primaire) - importance exceptionnelle des aides de l'Etat aux collectivités locales pendant les premières années (subventions majorées, différés d'amortissement sur emprunts, dotation en capital).</p> <p>3. Caractères communs des EPA des VN :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un CA paritaire : 7 repr. des adm. centrales et régionales de l'Etat, 7 repr. des CL</li> <li>- présidé par un élu local choisi par les élus du CA</li> <li>- un directeur nommé par l'Etat (min. de l'Équipement)</li> <li>- pouvoirs limités mais clairs : exproprier, créer des ZAC, viabiliser les terrains au moyen d'emprunts</li> <li>- une circonscription composée de communes ayant les mêmes problèmes et bénéficiant des mêmes aides exceptionnelles de l'Etat, sous réserve qu'elles acceptent de se regrouper dans le cadre d'une fusion (LILLE-EST) ou de la loi Boscher.</li> <li>- une articulation claire avec une organisation plus vaste à caractère plus « politique » regroupant les CL seules : <ul style="list-style-type: none"> <li>- District de la Région parisienne</li> <li>- communauté urbaine de LILLE</li> <li>- établissement public de la Basse Seine et Syndicat mixte du VAUDREUIL.</li> </ul> </li> </ul> <p>Seul l'EP de L'ISLE D'ABEAU reste « en l'air », mais on peut espérer que le département de l'Isère jouera ce rôle</p> <p>... Ces EPA, encore en période de « rodage » (les + anciens ont trois ans) commencent à faire la preuve de leur efficacité et à travailler dans la confiance mutuelle (il n'y a pratiquement pas de votes). Ils restent cependant extrêmement fragiles et vulnérables, la période de démarrage des VN étant par définition la période « contre-nature » au niveau des communes concernées.</p> <p>Le fait que le regroupement des communes, dans le cadre des « quasi-fusions » prévues par la loi Boscher, soit partout en cours, accroît provisoirement les « réflexes de défense » locaux et donc la vulnérabilité du système.</p>		← Important : la notion d'organisation plus vaste à caractère plus « politique »... : c'est précisément ce qui manque à Berre...

SGCVN	Dépouillement ORDRE CHRONOLOGIQUE	Archives du Secrétariat du Groupe Central des Villes Nouvelles	Index
	<p>4 <b>Les revendications présentées par M. DEFFERRE et certains élus des REB remettent en cause chacun des caractères communs des EP existants ou en voie de création.</b> Elles s'expliquent en grande partie par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) la <b>précipitation</b> avec laquelle le gouvernement a été amené à poser le problème institutionnel aux CL, alors qu'ailleurs, les discussions préalables ont duré plusieurs années</li> <li>b) une <b>mauvaise compréhension</b> de la nature de l'EP, perçue comme un organisme technique d'aménagement que comme une entité supra-communale menaçante</li> <li>c) <b>les querelles et divergences d'intérêt</b> entre CL qui les rendent contradictoirement soucieuses de participer à un organisme commun et de préserver entièrement leur autonomie</li> <li>d) <b>les appétits</b> suscités, parmi les communes périphériques peu ou prou concernées par l'opération de FOS, par les avantages financiers obtenus par les sept communes « directement concernées », et le souci de la commune de MARSEILLE de conserver son leadership, d'où résulte la volonté d'élargir le plus possible le « cercle de famille ».</li> </ul> <p>... <b>L'aspect politique</b> de la discussion sur l'EP s'est trouvé considérablement accentué par l'absence, à la différence des autres VN, d'un échelon d'organisation intercommunale sur un espace plus vaste où les CL puissent discuter entre elles de leurs problèmes communs (grandes orientations d'aménagement, schémas directeurs, politique foncière, etc...). Il en résulte dans les revendications présentées une tendance logique à <b>réduire</b> le rôle de l'EP dans le domaine technique de l'aménagement (qui constitue sa raison d'être) et à <b>élargir</b> l'aire géographique pour en faire le forum de discussion des grands problèmes communs.</p> <p>Il semble que les élus n'aient finalement pas la majorité dans les CA. C'est le motif d'une campagne politique cette année 72 à St-QUENTIN, menée par les communistes. Mais il est dit : ... « un EP avec une majorité d'élus représenterait en fait tous les caractères d'une société d'économie mixte à la seule exception du plus important, contrepartie logique de la majorité, la <b>responsabilité</b>, et notamment la responsabilité financière. »</p>		←
	<p>☞ Textes à prendre pour l'application de la Loi Boscher... (courrier de JER du 18 juillet 1971) [GCVN n°11565] Phrases extraites... : « Il est rappelé que l'essentiel de cette loi est d'assurer le regroupement des communes concernées par la réalisation des villes nouvelles sous la forme, selon le cas, d'un « syndicat communautaire d'aménagement » ou d'un « ensemble urbain ». L'un ou l'autre doivent être liés à l'établissement public d'aménagement par une convention confiant à ce dernier, pour le compte du syndicat ou de l'ensemble urbain, la réalisation des équipements publics de la ville nouvelle. » Les décrets d'application portent : 1. sur les conditions de consultation des communes, 2. procédure, 3. les conventions type entre les syndicats ou ensembles urbains et les EPA (1971). ☞ Autre projets de décrets d'application : sur les conditions de mise en œuvre des différés d'amortissement (1971). ☞ Autre... Phrases extraites... (d'une note intitulée « Décret pris pour l'application de l'article 10 de la loi du 10 juillet 1970... » : ... « L'article 10 de la loi du 10 juillet 1970 tendant à faciliter la création d'agglomérations nouvelles a prévu qu'une convention serait passée entre le syndicat communautaire d'aménagement ou la communauté urbaine constitué par les communes dont le territoire est compris dans la zone définie pour servir d'assise territoriale à l'agglomération nouvelle d'une part et un des organismes mentionnés par l'article 78-1 du code de l'urbanisme d'autre part [SEM ou EPA]. Cette convention a pour but « la réalisation des travaux et ouvrages incombant au syndicat ou à la communauté urbaine » sur cette zone et nécessaires à l'agglomération nouvelle. » Autre extrait de projet de décret... (sg) Lors de la consultation, les communes sont saisies par le préfet d'un dossier comprenant : 1. un projet de décret de création 2. un rapport d'ensemble sur le projet de création de cette agglomération indiquant les objectifs généraux à atteindre, le parti d'urbanisme proposé, les caractéristiques de l'habitat, le nombre de logements prévus, les principaux ouvrages et infrastructures ainsi que les réseaux divers qui s'y rattachent. Annexés : plan de situation au 1/20000<sup>e</sup> délimitant le périmètre d'urbanisation et un plan schématique au 1/50000<sup>e</sup> de l'agglomération nouvelle ; une liste des communes dont le territoire est compris en tout ou en partie à l'intérieur de ce périmètre. 3. Le ou les schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme concernant l'agglomération nouvelle, existants ou en projet [SDAU]. 4. Les bilans prévisionnels... Les conseils municipaux doivent donner leur avis dans un délai de 3 mois.</p>		<p>Procédures de création des SCA...</p> <p>← Composition dossier de consultation des communes « intéressées ».</p>
	<p>📖 Fascicule : Conseil Général de l'Essonne, 2<sup>e</sup> session extraordinaire de 72. Comptes rendus analytiques des séances des vendredi 1<sup>er</sup> septembre 1972 et lundi 11 septembre 1972. AGGLOMÉRATIONS NOUVELLES. [GCVN n°11565] Débats très intéressants entre élus et l'Etat sur les problèmes de démocratie posés aux élus par la loi Boscher... Copie n°6 Le Conseil Général de l'Essonne demande l'abrogation de la loi. La loi Boscher est accusée... : le conseiller COMBRISSON dit « La loi du 10 juillet 1970 n'est pas seulement inadaptée aux conditions spécifiques de l'Essonne, elle doit être abrogée car elle constitue une tentative de grande envergure de remise en cause des libertés locales en même temps qu'elle porte atteinte aux structures et au fonctionnement des communes qui sont un obstacle aux appétits des grandes sociétés immobilières et spéculatives. » (p. 6) Il s'agit d'écarter les communes et les élus des populations des actes fondamentaux dans l'aménagement des villes et de sacrifier leur population aux intérêts égoïstes des promoteurs A l'administration communale, émanation de la volonté populaire, la loi du 10 juillet 1970 veut substituer, et c'est le problème de fond, une administration technocratique fonctionnarisée et soustraite au contrôle populaire Telle est la signification profonde de la prééminence accordée à l'établissement public par rapport aux élus condamnés à n'être plus que des figurants. (...) La loi de juillet 1970 a tout prévu pour enlever aux élus tout pouvoir réel. (...)</p>		← L'Etat est accusé d'une stratégie liée aux intérêts des grands promoteurs...



SGCVN	Dépouillement: ORDRE CHRONOLOGIQUE	Archives du Secrétariat du Groupe Central des Villes Nouvelles	Page 18
<p>Comment expliquer cet acharnement pour écarter les élus locaux, sinon par la volonté d'assurer une mainmise absolue sur des opérations d'urbanisation dont l'ampleur intéresse au premier chef quelques grandes entreprises qui espèrent y réaliser des affaires lucratives en dehors du contrôle des élus et de la population ? (...) la loi du 10 juillet 1970 qui ouvre une brèche très grave dans les libertés et franchises communales.</p> <p>BOSCHER répond en rappelant comment est née la loi du 10 juillet : par le travail de l'Association des Maires de France, sur un contre-projet au projet de loi de FOUCHET de réforme des institutions communales où 5 articles étaient consacrés aux villes nouvelles (dispositions simples et très autoritaires : création d'office d'ensembles urbains par détachement des parcelles communales et conversion rapide en commune de plein-droit). Il rappelle que c'est dans ce travail qu'est né le principe du syndicat communautaire, et que tout le monde était d'accord toutes tendances politiques confondues. Il s'étonne de cette attaque si violente... Son projet de loi fut déposé le 25 mars 1968. Dissolution de l'Assemblée en mai 1968. Re-dépôt du même texte, et adoption en AN le 18 décembre 1969, sans débat passionné, bien que communistes, socialistes et PSU aient voté contre. Adoption par le Sénat le 28 mai 1970. AN vote à nouveau le 30 juin 1970.</p>		<p>← Dates et historique de la loi Boscher</p>	

## ☐ CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 JUILLET 1973

Un simple doc. de 5 feuillets agrafés

### 📄 Procès-verbal du C.A. du 19 juillet 1973

« Conseil d'administration de l'établissement public chargé de l'aménagement des rives de l'étang de Berre »

« Séance d'installation du jeudi 19 juillet 1973 »

> Composition du CA

Préfet de région : Jean LAPORTE

Président : à élire...

Collectivités locales : Fos (FERAUD) ; Vitrolles (BREMOND) ; Istres (GOUIN) ; Miramas (TRISTANI)  
Conseil Général BdR (PHILIBERT, absent) ; Marseille (DEFFERRE, absent)

Administrateurs de l'Etat :

Pierre BLUM, v-Prés. du PAM

Robert BOUQUIN, Adj. dir. Gén. des Coll. Locales au Min. Intérieur

Roger HOLLIER, Ch. miss. auprès Dir. DAFU, Min. Equipement, Log., Transp., Tour.

Bernard PERRIN, Chef bur. Dir. Budget Min. Eco. & Fin.

Henri PEZANT, Chef bur. Dir. Trésor, Min. Eco. & Fin.

Autres :

J.-E. ROULLIER, GCVN

Marc BAMBERGER, contrôleur d'Etat

Emmanuel de ZELICOURT, Ss-préfet d'Aix

Roger DAMIANI, Dir. Miss. in ~~charge~~ d'Am. de la Région de Fos et de l'Etang de Berre

(= MIAFEB) [fait office de directeur lors de cette séance]

Dominique BECKER, Adj. dir. MIAFEB

Emmanuel CONSTANT, Chef cab. Adj. à la Préf.

> « Installation du C.A. de l'E.P. » par le préfet

L'EPA a été créé par décret n° 73-240, du 8 mars 1973.

Article 5 : le C.A. est composé de 11 membres : 6 représentant des CL, 5 désigné par l'Etat.

Le préfet constate l'absence de Gaston DEFFERRE et Louis PHILIBERT,

désigné par un arrêté ministériel du 2 juillet 1973 pour représenter respectivement la ville de Marseille et le Conseil général des B-d-R.

> « Election du Président et du bureau »

GOUIN n'est pas candidat

BREMOND est élu par 8 voix contre 1 (9 votants)

1<sup>er</sup> vice-président : candidature d'un représentant de l'Etat (c'est ce qui se fait « traditionnellement ») : élus 8/1

2<sup>e</sup> vice-président : candidature de TRISTANI en tant que représentant du SCA : élu 8/1.

> Avis du C.A. sur la « proposition de M. le Ministre de l'Equipement... tendant à la nomination, après les consultations prévues

par les textes, de M. J.C. DROUIN, ingénieur des Ponts et Chaussées, comme directeur de l'EP ».

« M. BREMOND donne son assentiment à cette nomination à l'égard de laquelle les représentants des collectivités locales expriment leur satisfaction. »

> « Communication de M. DAMIANI et questions diverses »

Questions diverses et échanges de vues :

- sur l'emplacement des bureaux de l'EPAREB : DOUIN souhaite ISTRES avec le SCA...

le préfet rappelle que les bureaux de la MAEB à VITROLLES sont disponibles

conclusion : installation provisoire à Vitrolles avec « antenne » à Istres...

- BOUQUIN : rappelle urgence de signer 2 conventions : - avec le SCA

- avec VITROLLES

« qui conditionnent le fonctionnement de l'EP »

- BREMOND : « insiste sur la nécessité d'approfondir le rôle de fond de l'établissement public et de déterminer les avantages qu'il peut procurer. L'importance actuelle du problème de la fiscalité et des finances locales impose un effort particulier dans ce sens »

- BREMOND et GOUIN « appellent l'attention des membres du Conseil sur l'urgence qu'il y a à mettre en œuvre dans la zone de Fos et de l'étang de Berre une politique foncière active qui assure une maîtrise des sols indispensable à un développement cohérent et à une urbanisation conforme aux besoins de la population. A cet égard, l'E.P. pourra jouer un rôle décisif ».

- Communication de M. DAMIANI

« Dans un exposé dont le texte sera adressé à chaque administrateur ultérieurement, de Dir. de la MIAFER fait successivement le point de la situation et des perspectives de l'aménagement et des équipements dans chacune des communes comprises dans le périmètre d'intervention de l'E.P. »

◀ Les 4 premiers maires

◀ décret n° 73-240, du 8 mars 1973

◀ Absence de DEFFERRE et de PHILIBERT

? qui est celui qui s'abstient tout le temps ? FERAUD ? ...

◀ Nomination de J.C. DROUIN 1<sup>er</sup> directeur de l'EPAREB

◀ Doc. de la MIAFER sur les perspectives d'aménagement en 1973. À trouver...

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 MARS 1974

Un doc. relié de 36 feuillets

### Procès-verbal du C.A. du 6 mars 1974

#### > Composition du CA

Préfet de région : VERGER

Président : BREMOND

Collectivités locales : Fos (FERAUD) ; Vitrolles (BREMOND) ; Istres (GOUIN) ; Miramas (TRISTANI)  
Conseil Général BdR (PHILIBERT) ; Marseille (DEFFERRE)

#### Administrateurs de l'Etat:

Pierre BLUM, v-Prés. du PAM  
Robert BOUQUIN, Adj. dir. Gén. des Coll. Locales au Min. Intérieur  
M. TEMIME, Ch. miss. auprès Dir. DAFU, Min. Equipement, Log., Trasp., Tour.  
M. RECOULES, Chef bux. Dir. Budget Min. Eco. & Fin.  
Henri PEZANT, Chef bux. Dir. Trésor, Min. Eco. & Fin.

#### Autres :

J.-E. ROULLIER, GCVN  
AB DER HALDEN, contrôleur d'Etat  
Emmanuel de ZELICOURT, Ss-préfet d'Aix  
Roger DAMIANI, Dir. Miss. d'Am. de la Région de Fos et de l'Étang de Berre  
(= MIAFEB)

#### EPAREB

CULTIAUX, ss-préfet, ch. mission.  
DROIN, dir.  
GARCIA, agent comptable  
BECKER, Directeur général adjoint de l'EPAREB

#### Absents

DEFFERRE, PHILIBERT, BOUQUIN (excusé)

#### > 3. Élection TEMIME 1<sup>er</sup> vice-président

#### > 4. Adresse de l'E.P. :

Ce sera VITROLLES, avec une « antenne » à ISTRES, et des C.A. de temps en temps à Istres...  
Car Vitrolles est d'une meilleure accessibilité qu'Istres, et que les locaux existent déjà.

#### > 5. Programme d'activité de l'EPAREB :

Programme de l'exercice 1974 : du 1<sup>er</sup> mars au 31 décembre 74.

L'Etat est propriétaire de **290 hectares** sur le périmètre acquis en 3 ans, dont :

- 80 ha en ZAD,
- 210 en réserve foncière pour « urbanisations à long terme » ou « coupures vertes ».

Le budget prévoit l'acquisition en 1974 de **450 ha**

Prix moyen d'acquisition des « premiers terrains » :

- 10 fr/m<sup>2</sup> (urbanisation à court terme)
- 6 fr/m<sup>2</sup> (pour les « réserves »)

BREMOND : il y a urgence à acheter les **500 ha** de la Caisse des Dépôts à Vitrolles  
d'un seul tenant, pour 15 millions de fr.  
somme difficile à réunir sur 1 seul exercice...  
BREMOND : oui mais il le faut, sinon, risque perte

DROUIN : sur l'activité de l'EPAREB :

« A l'ouest, l'E.P. va intervenir immédiatement sur les ZAC créées à l'initiative du SCA et dont il est aménageur. A l'est, c'est le futur centre de Vitrolles, dont la réalisation nécessite encore de nombreuses études, qui constitue la pièce maîtresse du programme. »

#### > 6. Budget 1974

- effectif : **73 agents** « calculés au plus juste ». (voir organigramme en pièce jointe, ci-dessous)

- ZACs évoquées : en cours d'instruction ou en préparation - **ZAC DE LA CARRAIRE** + voir ci-dessous

- ROULLIER : les opérations se dérouleront sur plusieurs exercices ; les premières dépenses de l'E.P. consistent essentiellement « en des achats de terrains et en des études »

#### > 7. Conventions :

- Conventions de maîtrise d'ouvrage : 2 conventions :

- Vitrolles : BREMOND est ok

- SCA : GOUIN s'inquiète du libellé « agglomération nouvelle » pouvant exclure le vieux Istres ;  
ROULLIER le rassure : c'est toute la commune existante qui est dans le périmètre  
d'Agglomération nouvelle « et rien ne s'oppose à ce que la rénovation du vieux Istres fasse  
l'objet d'une convention particulière »

GOUIN s'inquiète aussi à propos des choix des promoteurs... ROULLIER le rassure encore :  
dans les aubres VN, le choix dépend d'une commission mixte où les élus peuvent dire leur avis.  
Les élus y tiennent : mettre au point un protocole pour les ZAC... projet de réunion à Paris...

- Convention de différé d'amortissement

- Convention foncière et droit de préemption

Dans le périmètre des ZAD

- Convention de maître d'ouvrage de voirie primaire

Passée avec l'Etat

#### > 8. Réalisation des ZAC

- DROIN : signale que certains dossiers de ZAC sont déjà passés en commission de la F.N.A.F.U. qui a décidé d'attribuer :

- **ZAC DES 4 VENTS** (1 million)

- **ZAC DES CRAUX** (2 millions)

◀ cf. V\_ZAC à créer/en741.JPG

◀ Programme :  
Ouest : ZACs (SCA),  
Est : « futur centre »  
de Vitrolles = pièce maîtresse du programme

◀ C'est la totalité des communes qui sont dans le périmètre...

◀ Le 13 mai, BREMOND s'impatiente car la réunion n'a pas encore eu lieu (voir ci-dessous \*\*\*\*)

<p style="text-align: center;">- ZAC DES SALLES (4,2 millions) - ZAC DES ROMANIQUETTES (3,1 millions)</p> <p>- Le président demande l'approbation de la « prise en charge de la réalisation des ZAC par l'E.P. » ... + l'autorisation de demande d'emprunts + demande d'emprunt pour la ZIDU RETORTIER (1,3 millions)</p> <p>- Réalisation de la viabilité tertiaire une demande est faite par DROUIN, soutenu par BREMOND : « BREMOND refuse absolument de confier aux promoteurs la charge de réaliser le tertiaire, l'expérience acquise ayant prouvé les dangers de cette solution. La réalisation de l'ensemble d'une ZAC doit être homogène et le tertiaire doit être, lui aussi, réalisé par l'aménageur. Monsieur DROUIN répond que ce n'est pas généralement le cas, la mission de l'aménageur se limitant le plus souvent à la viabilité dite secondaire. C'est la raison pour laquelle il est demandé au Conseil d'autoriser le directeur général à passer des conventions lui confiant des travaux de viabilité tertiaire. » Approuvé à l'unanimité... (décision n°15) (voir pièce jointe : <del>délibération</del>)</p> <p>&gt; Questions diverses... - BREMOND signale « les graves problèmes financiers que pose aux communes le fonctionnement des équipements dont l'Etat facilite la construction. Ces équipements, dont l'importance est calculée en prévision du développement des agglomérations, sont souvent disproportionnés au moment de leur mise en service et représentent pour les budgets communaux une charge extrêmement lourde. » Demande (+ les trois autres maires) que l'Etat assume par des subventions décroissantes ce fonctionnement jusqu'au seuil de rentabilité.</p> <p><b>PIECES JOINTES...</b> (non classés) Carton contenant divers dossiers</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Convention relative à l'aide de l'Etat pour faciliter le paiement des premières annuités des emprunts contractés par le « SCA de l'agglomération nouvelle du Nord-Ouest de l'étang de Berre ». « ... à pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'Etat verse au SCA par l'intermédiaire de l'EPAREB... les fonds nécessaires au paiement des quatre premières annuités d'emprunts contractés pour la réalisation de travaux d'équipement de la ville nouvelle des Rives de l'étang de Berre. Ces fonds ont le caractère d'avance sans intérêts remboursables à long terme... »</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Convention relative à l'aide de l'Etat pour faciliter le paiement des premières annuités des emprunts contractés par la commune de VITROLLES</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Notes et courrier concernant la « Passation d'un protocole entre l'EPAREB et les collectivités locales pour la réalisation des ZAC »</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Note de CULTIAUX datée du 01/04/74 Problème de la répartition des responsabilités entre SCA et EPA pour la réalisation des ZAC ; question soulevée par le gdt du SCA, GOUIN, lors du CA du 06/03/74 ; Une situation sans précédent dans les autres VN où - soit les ZAC sont créées par l'EPA (car antérieures sur le SCA) - soit l'EPA a pris « purement et simplement » les ZAC à sa charge.</p> <p>Contenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les ZAC peuvent être créées à l'initiative des CL ou de l'EPA (si l'EPA n'a pas de moyen d'empêcher une ZAC créée par la CL, la CL peut bloquer une ZAC créée par l'EPA en refusant de garantir le fond FNAFU ; donc la concertation est indispensable) ;</li> <li>- Si c'est l'EPA qui crée les ZAC, avantage = souplesse dans le transfert des bénéfices d'une ZAC sur l'autre... C'est mieux... De toute façon, l'avis de la commune est nécessaire au dossier de création.</li> <li>- réalisation : approbation du dossier (PAZ et règlements) par la CL, l'EPA, le préfet.</li> <li>- Choix des hommes de l'art et services techniques : par le SCA sur proposition de l'EPA</li> <li>- Choix des promoteurs : « délicats »... ; l'EPA étant responsable de « la bonne fin de l'opération », il ne peut laisser ce choix uniquement aux CL. GOUIN demande un droit de veto de la commune ; difficile à appliquer... Procédure possible : - l'EPA propose les promoteurs à la commune - accord de la commune : présentation au SCA - accord du SCA : approbation par le CA. - en cas de conflit commune ou en SCA, c'est le CA qui tranche.</li> </ul> <p><input checked="" type="checkbox"/> Note de Claude RICKARD (chargé de mission auprès du SG du GCNV) du 03/04/74 « Le problème soulevé résulte du souci manifesté par le maire d'ISTRES, gdt du SCA du Nord-Ouest de l'EB, de contrôler, dans le domaine de l'initiative et de la réalisation des ZAC, toute l'activité de l'établissement public d'aménagement aux différents stades de la procédure. Ce contrôle porterait sur l'ensemble des décisions ayant trait aux études, au choix des techniciens, aux financements, au choix des maîtres d'ouvrage, des maîtres d'œuvre, etc... C'est la première fois qu'un tel problème se trouve posé aussi brutalement dans une ville nouvelle et un arrangement tel que celui qui est prévu constituerait un précédent considérable et extrêmement dommageable pour</p>	<p>← Maîtrise d'œuvre du tertiaire par l'EPAREB...</p> <p>← Le coût de la VN pour les collectivités locales... ; Charges des 1<sup>er</sup> temps de fonctionnement des équipements.</p> <p>← *** Les ELUS veulent avoir une capacité d'initiative dans la création des ZAC...</p>
--	--

<p><i>l'ensemble des établissements publics d'aménagement. Dans le schéma retenu, l'EP deviendrait un exécutant pur et simple des décisions du syndicat, ce qui reviendrait à faire de l'établissement public un service technique banal du SCA.</i></p> <p>Natures de problèmes posés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- « remise en cause de la seule compétence propre de l'EPA qui est la compétence d'aménageur, et remise en cause de son statut, défini par le décret (administratif d'organisme ayant la personnalité morale et l'autonomie financière) ; »</li> <li>- introduction d'une complexité administrative considérable...</li> <li>- problème de l'unité de gestion de l'EPA : empêchement de toute gestion globale des opérations et de la trésorerie pour laquelle les EPA ont été créés...</li> <li>- gg de l'équilibre financier de l'EPA (recours à des subventions de l'Etat)</li> </ul> <p>Problème juridique : les premières ZAC ont été lancées avant la création de l'EPA sur le statut de ZAC communales...</p> <p>Des moyens de pression vis-à-vis des élus existent néanmoins :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- réaffirmation des compétences propres à l'établissement</li> <li>- rôle privilégié de l'EPA sur les terrains de l'Etat</li> <li>- réserver des prêts bonifiés à l'EPA</li> <li>- l'arme de la dotation en capital.</li> </ul> <p>Conclusion : « la solution la pire serait une solution équivoque et à la limite :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le SCA prend la responsabilité de la réalisation des ZAC qu'il a initiées</li> <li>- l'EPA initie et réalise les ZAC sur les terrains de l'Etat ou qu'il acquiert.</li> </ul> <p>Documents annexés à cette note : retour en arrière</p> <p>■ Note du 05/03/74 : « <b>Projet de convention relative à la réalisation par l'EPA de ZAC publiques créées à l'initiative du SCA</b> »</p> <p><u>En attente de la création de l'EPAREB, le SCA a demandé au préfet la création de 6 ZAC :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ZAC DES 4 VENTS (arrêté de création publié avant création de l'EPAREB)</li> <li>- ZAC DES CRAUX</li> <li>- ZAC DES ROMANQUETTES</li> <li>- ZAC DES SALLES</li> <li>- ZIDU TUBE-RETORTIER</li> <li>- ZAC DE LA GARRAIRE</li> </ul> <p>Il est dit que le SCA souhaite que ces ZAC soient étudiées et réalisées par l'EPA « dont la vocation et les moyens ont été définis à cette fin ».</p> <p><i>[cela veut dire que l'EPA étudie les ZAC mais aussi qu'elle en assure le versement des charges foncières aux promoteurs...]</i></p> <p>Rappel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- arrêté de DUP sur ISTRES : 25 février 1972</li> <li>- décret du 11 août 1972 : création d'une « Agglomération nouvelle du Nord-ouest de l'EB » (intéressant ISTRES, FOS et MIRAMAS).</li> <li>- arrêté min. du 18 décembre 1972 : création du SCA (établissement public à caractère administratif)</li> <li>- décret 73/240 du 6 mars 1973 de création de l'EPAREB (ét. public à caractère industriel et commercial)</li> <li>- arrêté de DUP sur MIRAMAS : 10 décembre 1973</li> </ul> <p>Institution d'une <u>commission mixte</u> SCA-EPA pour décider :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- choix des hommes de l'art</li> <li>- choix des promoteurs</li> </ul> <p>■ <b>CONVENTION</b> entre le SCA de l'Agglomération nouvelle du Nord-Ouest de l'EB et l'EPAREB</p> <p>Convention cadre des rapports entre les deux organes. Rappel des dates de création (ci-dessus).</p> <p>■ Lettre de BREMOND à ROULLIER sur la réunion attendue à Paris pour régler la question des conditions de choix relatifs à la réalisation des ZAC...</p> <p>Objet : Intervention de l'EPAREB en matière de ZAC</p> <p>Réunion prévue le 14 mai 74 en vue d'établir un protocole précisant les responsabilités respectives de l'EPAREB et des collectivités locales dans les ZAC.</p> <p>Réunion repoussée : coup de gueule de BREMOND : « très sérieuses préoccupations » ; le temps passe... : « Aucune décision ne sera prise en matière de ZAC tant que la réunion n'aura pas eu lieu. ». Conséquence : retard des études et d'avancement des procédures de création et de réalisation.</p> <p>« Je crois de mon devoir, en tant que président, d'attirer votre attention sur la détérioration des relations entre les CL et l'EPAREB causée par cette affaire. Il convient de redresser rapidement la situation et je regrette en tout cas que, dans la situation difficile qui est celle des élus du département qui ont accepté de jouer le jeu de la loi Boscher, nous ne puissions compter sur le soutien actif des représentants de l'état.</p> <p>J'espère que vous comprendrez ma position qui a pour unique dessein d'assurer la bonne marche de l'EP que je préside. Je ne vous cache pas que, dans la situation présente, je me pose des questions sur la survie de l'EPAREB et que je serai amené à tirer toutes les conséquences de l'évolution de cette affaire. »</p> <p>☐ Organigramme de l'établissement (1<sup>er</sup> mars 1974)</p> <p>Direction (5) / Secrétariat général (5) / Service administratif (10) / Agent comptable (3) / Département Est (7 dont 1 paysagiste à recruter + Centre urbain, 6 – tous recrutés –, Plateau, 4 dont 2 à recruter ; Z.H. ; 1 ; total 18) / Département Ouest (7, Istres, 8 dont 4 à recruter ; Miramas, 7 dont 1 à recruter ; total : 22)</p>	<p>◀ Le coup de gueule de BREMOND... ; blocage des ZAC menaçant sur l'EP...</p>
---	---

## Service foncier (10)

## ■ Note de présentation du budget de fonctionnement

[Intéressant : considérations sur les particularités de l'EPAREB]

- Contrairement aux autres EPA issus des Missions, l'EPAREB n'a pas absorbé la totalité de la MAEB : 2 organes distincts ont été créés (MIAFEB et EPAREB) ; conséquence : une part du capital en matériel de la MAEB a dû être reconstitué...
- « L'EPAREB n'exerce pas ses activités sur une ville nouvelle, mais sur plusieurs localités réparties autour de l'EB. Cet « éparpillement » de son champ d'action autour d'un étang dont la circonférence mesure 120 km a une incidence directe... »
- « L'EPAREB est la ville nouvelle la plus éloignée de Paris... »

## ■ Série de feuilles-fiches par ZAC, avec cartes de localisation et délimitation des ZAC

Série de feuilles dont le contenu se retrouve dans les dossiers qui les suivent.

☐ Série de dossiers sur les ZAC à l'ordre du jour (ZAC et ZI).

1974 : programmés (hors EPA + EPAREB)	Superficie	Logements tota	Collectifs	individuels
VITROLLES	110 / 422	14000 : 4600/8400	11400 : 4600/8800	2600
ISTRES	142 / 318	8395 : 3745/4650	8645 : 2195/1450	4750 : 1550/2900
MIRAMAS	59 / 170	4889 : 2085/2804	2696 : 1730/968	1990 : 356/1634
FOS				
TOTAL	1218	27081 : 10431/18650	17905 : 8525/9120	8740 : 1906/7434

## VITROLLES

## ■ ZAC DES PINS

- Maître d'ouvrage : - syndicat mixte de Vitrolles (CCIM + comm. Vitrolles)
- Aménageur : - Société d'Équipement des Bdr
- Situation : - dossier de réalisation en cours d'approbation
- Surface : - 110 ha
- Programme : - 4.600 log. dont 73% commercialisés  
- 1.300 livrés au 1/1/74  
- 1.144 livrables en 1974  
- 2.516 log. à livrer en 1975 et 1976
- Centre de quartier : - 250 log.  
- 13.400 m<sup>2</sup> de commerces et services  
- 1 hôtel de 120 ch. \*\*\* avec 2 resto  
- 6.000 m<sup>2</sup> bureaux  
- un complexe de bureaux publics  
(mairie, PTT, Sec Soc, Alloc., Commissariat)  
Doit être réalisé entre 74 et 76
- Équipements publics :  
- dès 1974, la comm. de Vitrolles est susceptible de déléguer à l'EPAREB les équipements suivants :  
- GS 10 + 4 intégré à un centre de loisirs  
- GS 10 + 4  
- Ensemble du CEC :  
(CES 900, GS 10+4, Centre social, M.J.C, ens. sportif : pjsq, COSEC)
- « Cette zone d'habitation constitue l'amorce du développement urbain de la ville de Vitrolles »

## ■ ZAC CENTRE DE LA VILLE NOUVELLE DE VITROLLES (2 feuilles)

- Surface : 252 ha
- Situation : - totalité en DUP  
- 60 ha acquis par l'Etat  
- 76 ha CDC  
- 116 ha sous enquête parcellaire (66 à acqu. par l'Etat, 50 par l'EPAREB)
- Programme :  
- Commerces et services : 80.000 m<sup>2</sup> HO  
(dont 60.000 pour centre commercial régional)  
- Bureaux : 96.000 m<sup>2</sup>  
- Locaux banalisés : 50.000 m<sup>2</sup>  
- Administrations : 10.000 m<sup>2</sup>  
- Loisirs et culture : 13.000 m<sup>2</sup>  
- Enseignement supérieur : 20.500 m<sup>2</sup>  
- Hôtels (350 ch) : 17.500 m<sup>2</sup>  
- Logements : 4.900 log. dont 600 individuels  
- Équipements d'accompagnement des logements : 442.000 m<sup>2</sup>

## ■ ZAC DES PLATEAUX (au nord dans les massifs de l'Arbois, Montallon)

- Superficie : 170 ha
- Situation foncière : en DUP  
- 70 ha CDC  
- 100 ha à acquérir dans le cadre de la 3<sup>e</sup> enquête parcellaire.
- Programme :  
- Individuels : 2.000 log.  
- Collectifs : 2.500 log.  
- Commerces et services : 5.000 m<sup>2</sup>

<p>- Equipements d'accompagnement des logg. :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 CES</li> <li>- 8 groupes scolaires</li> <li>- équipements sportifs</li> </ul> <p>■ <b>ZAC DU CENTRE ET ZAC DES PLATEAUX</b> : dépenses engagées</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Levés topo. : 250.000 ₣</li> <li>- Etudes : - <b>ZAC CENTRE</b> consultants : 100.000 ₣ <ul style="list-style-type: none"> <li>- Opération habitat : architecture, VRD, géotechnique</li> </ul> </li> <li>- <b>ZAC DES PLATEAUX</b> - étude préliminaire du schéma organique : 200.000</li> <li>- Etude de l'aménagement du Parc : 200.000</li> <li>- Etude de la <b>1<sup>re</sup> TRANCHE OPERATIONNELLE DE LA ZAC DU CENTRE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- programmation et faisabilité commerciale : 400.000</li> <li>- montage juridique et financier : 300.000</li> </ul> </li> <li>- Etudes techniques : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Voiries parkings, Transports, Hydrologie et géotechnique,</li> <li>... Chauffage climatisation, Réseaux de fluides : 1.000.000.</li> </ul> </li> <li>- Total : 2.770.000 ₣</li> </ul> <p>■ Carte de localisation et de délimitation des deux ZAC de Vitrolles [<a href="#">V_ZAC à créer1974.JPG</a>]</p> <p>■ Photo d'une carte d'étude « Cuvette Sud-Est/ Zone urbaine » : [<a href="#">V_Schéma ensemble 1974b.JPG</a>]</p> <p><b>ISTRES</b> : total : 457 ha / 8395 log (dont 3350 individuelles)</p> <p>■ <b>ZAC DE RASSUEN</b> (aménageur : SCIC) [<a href="#">Istres_ZAC_RASSUEN.doc</a>]</p> <p>Surface : 32 ha  Arrêté de création : 7 mars 1972  Approbation bilan et progr. : 28/12/73  Programme : 1285 log (pas d'individuels)  730 collectifs HLM O  65 collectifs HLM acc. rég. 66  220 collectifs. ILM  270 collectifs. PSI</p> <p>Equipements :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maternelle 8 cl.</li> <li>- Gr. scolaire 20 cl. + 2 cl. perfect.</li> <li>- 1 CES</li> <li>- 2 plateaux d'évolution</li> <li>- 1 COSEC</li> <li>- 2,5 terrains de sports</li> <li>- 1 MJC</li> <li>- 1 bibliothèque</li> <li>- 1 halte-garderie</li> <li>- 1 PMI</li> <li>- 1 centre social</li> </ul> <p>Commerces : 1000 m2  Participation de l'aménageur : 2.400.000 ₣</p> <p>■ <b>ZAC D'ENTRESSEN</b> (aménageur : I.C.P.)</p> <p>Surface : 47 ha  Arrêté de création : 1<sup>er</sup> août 1972  Approbation bilan et progr. : 02/06/73  Programme : 700 log individuelles  240 individuels HLM O  220 individuels HLM acc. rég. 66  240 individuels ILM</p> <p>Equipements :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maternelle 4 cl.</li> <li>- Gr. scolaire 10 cl. + 2 cl. perfect.</li> <li>- 1 plateau double</li> <li>- 1 gymnase type B</li> <li>- 1 plaine de jeux</li> <li>- 1 halte garderie</li> <li>- 1 centre social</li> <li>- 500 m2 LCR</li> </ul> <p>Commerces : 500 m2  Participation de l'aménageur : 3.213.000 ₣</p> <p>■ <b>ZAC DE LA PERRIGNA</b> (aménageur : SCIC)</p> <p>Surface : 39 ha  Arrêté de création : 4 septembre 1972  Approbation bilan et progr. : en cours  Programme : 750 log (dont 570 individuelles)  180 collectifs HLM O  100 collectifs HLM acc. rég. 66  85 individuels HLM acc. rég. 70  385 ind. PSI</p> <p>Equipements :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maternelle 4 cl.</li> </ul>	
---	--

Fred.	2 Conseil d'administration	Presse	6 mars 1974
<p>- Gr. scolaire 10 cl. + 2 cl. <del>perfect</del>  - 1 terrain de sports  - 1 gymnase (type A)  Commerces : 500 m<sup>2</sup>  Participation de l'aménageur : 3.224.500 ₣.</p> <p>■ <b>ZAC DE SAINT-FELIX</b> (aménageur : CIL)  Surface : 9,5 ha  Arrêté de création : 13 septembre 1972  Approbation bilan et progr. : en cours  Programme : 270 log (dont 170 individuels)  80 collectifs. HLM O  20 collectifs. ILM  Equipements :  - Maternelle 4 cl.  - Gr. scolaire 5 cl.  - 1 terrain de sports  - 160 m<sup>2</sup> de LCR  Participation de l'aménageur : 1.177.000 ₣.</p> <p>■ <b>ZAC DES BAUMES</b> (aménageur : B. ROSTAND)  Surface : 14 ha  Arrêté de création : en cours  Approbation bilan et progr. : ...  Programme : 740 log (dont 110 individuels)  630 collectifs. PSI  110 individuels non-aidés  Equipements :  - 1 CES  - Maternelle 4 cl.  - Gr. scolaire 10 cl.  - 1 plateaux double  Commerces : 500 m<sup>2</sup>  Participation de l'aménageur : 2.000.000 ₣.</p> <p>■ <b>ZAC DU MAS DES 4 VENTS</b> (aménageur : EPAREB)  (« Petite opération d'habitat de 250 logements »)  Surface : 26 ha – DUP d'Etat  14 acquis  10 sous enquête parcellaire  Arrêté de création : 28 décembre 1972  Dossier de réalisation : en cours de préparation  Programme : 350 log individuels  200 individuels HLM acc. rég. 66  150 individuels PSI  Equipements :  - Gr. scolaire 10 cl. + 4 cl. <del>perfect 2]</del>  Commerces : 500 m<sup>2</sup>  Promoteur SACEMI (SCIC)</p> <p>■ <b>ZAC DES CRAUX</b> (aménageur : EPAREB)  (« 1600 log. environ, essentiellement individuels »)  Surface : 140 ha  Arrêté de création : en cours  Programme : 1600 log (dont 1200 individuels)  400 collectifs  1200 individuels  Equipements :  - 1 lycée  - 1 CES  - 3 Gr. scolaires  - Sports  - Equipements <del>socio-culturels</del>  - Equipements sanitaires  Commerces : 2500 m<sup>2</sup>  1<sup>re</sup> tranche :  200 collectifs  200 individuels  2000 m<sup>2</sup> commerces  1 Groupe scolaire</p> <p>■ <b>ZAC DES SALLES (centre)</b> (aménageur : EPAREB)  (« ... qui autour d'un programme de 1500 à 2000 log. comprendra le futur centre de la ville d'Istres, regroupant notamment des équipements commerciaux et administratifs nécessaires à la vie des populations nouvelles et aux activités du SCA. »)  Surface : 80 ha  25 ha acquis  DUP d'Etat prise – Enquête parcellaire lancée.</p>			



<p>Arrêté de création : en cours Programme : (à préciser)</p> <p style="text-align: center;"><b>2000 log</b></p> <p>Equipements :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 lycée</li> <li>- 1 CES</li> <li>- 3 Gr. scolaires</li> <li>- Sports</li> <li>- Centre administratif</li> </ul> <p>Commerces + services : 6000 m<sup>2</sup></p> <p><b>ZAC DE LA ROMANQUETTE</b> (aménagement : EPAREB)</p> <p>Surface : 70 ha 30 ha acquis DUP d'Etat prise – Enquête parcellaire lancée.</p> <p>Arrêté de création : en cours Programme : (à préciser)</p> <p style="text-align: center;"><b>700 log (dont 300 individuelles)</b></p> <p>Equipements :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 CES 900</li> <li>- 1 Gr. scolaire</li> <li>- Equipements sportifs</li> </ul> <p><b>ZI DU TUBE-RETORTIER</b> (aménagement : EPAREB)</p> <p>Surface : 68 ha (1<sup>re</sup> tranche) 40 ha embranchables 28 ha non embranchables DUP à prendre</p> <p>Arrêté de création : en cours Prévisionnel : 30 Fm<sup>2</sup> TTC</p> <p><b>MIRAMAS : total : 229 ha / 4800 log (dont 1990 individuelles)</b></p> <p><b>ZAC DU COURS DE LA ROUSSE</b> (aménagement : ODHLM)</p> <p>Surface : 59 ha Arrêté de création : 10 mars 1972 Approbation bilan et progr. : en cours</p> <p>Programme : <b>2086 log (dont 356 individuels)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1350 collectifs HLM O</li> <li>108 individuels HLM O</li> <li>160 collectifs HLM Acc.</li> <li>128 individuels HLM Acc.</li> <li>190 collectifs ILM</li> <li>30 collectifs PSI</li> <li>120 individuels</li> </ul> <p>Equipements :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maternelle 12 cl.</li> <li>- Gr. scolaire 30 cl. + 4 cl. perfect.</li> <li>- 1 CES 900</li> <li>- 2 COSEC</li> <li>- 1 gymnase B</li> <li>- 1 terrain de sports</li> <li>- 1 PMI</li> <li>- 1 crèche</li> <li>- 2 halles-gardiennes</li> <li>- 1 MJC</li> </ul> <p>Participation de l'aménageur : 6.000.000 fr.</p> <p><b>ZAC DE LA CARRAIRE</b> (aménagement : EPAREB) <a href="#">[ Miramas_ZAC_CARRAIRE.doc ]</a> (« qui regroupera 600 log. environ, essentiellement individuels »)</p> <p>Surface : 30 ha – (16 ha acquis par Société Nouvelle d'HLM de Marseille) DUP d'Etat prise.</p> <p>Arrêté de création : en cours Programme : (à préciser)</p> <p style="text-align: center;"><b>600 log (dont 400 individuelles)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>HLM agg. PSI</li> <li>110 individuels non-aidés</li> </ul> <p>Equipements :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 Gr. scolaires</li> <li>- Sports</li> </ul> <p>Commerces : 600 m<sup>2</sup> Promoteur 1<sup>re</sup> tranche (400 log.) : Société Nouvelle d'HLM de Marseille</p> <p><b>ZAC DU MAS DU COUVENT</b> (aménagement : EPAREB) (« 2000 log. environ et l'amorce de la zone centrale de Miramas »)</p> <p>Surface : 140 ha DUP d'Etat prise. Négociations amiables en cours</p>	
--	--

<p>Programme : (à préciser) 2000 log (dont 1200 individuels)</p> <p>■ <b>ZI DES MOLIERES</b> (aménageur : à déterminer) Surface : 50 ha (embranchables) DUP prise Enquête parcellaire faite. Arrêté de création : 9 mars 1972 Prix prévisionnel du terrain viabilisé : 30 €/m<sup>2</sup> TTC</p> <p>☞ « ZAC » / ■ Texte de délibération sur la « Réalisation de la viabilité tertiaire pour le compte des tiers dans les ZAC » Les promoteurs doivent pouvoir déléguer à l'EPA la réalisation du tertiaire : Avantages : « unicité des marchés des travaux et des entreprises, meilleure coordination des chantiers, meilleure intégration des espaces aménagés aux abords des bâtiments avec les espaces publics généraux, etc. » Dépenses : études et travaux à la charge des mandataires</p> <p>☞ « Convention foncière et droit de préemption » ☐ Rapport au conseil d'administration ■ Action foncière. Historique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de 1967 à 1970 : menée par la DDE, parallèlement aux études de l'OREAM, dans le périmètre où était prévu de développement des urbanisations liées au développement de la ZIP de Fos.</li> <li>- en 1970, la MAEB a poursuivi..., en 1973, la MIAFEB... (prestataire de la DDE)</li> <li>- 06/03/73 : EPAREB... « chargé de procéder à toutes les opérations » de nature à faciliter l'aménagement en vue de l'urbanisation de la zone délimitée à un plan annexé à ce décret », cette zone recouvrant pratiquement la totalité des communes d'ISTRES, MIRAMAS, VITROLLES, et une petite parcelle du territoire communal de FOS. »</li> <li>- le décret autorisait l'EPAREB à agir même en dehors de son périmètre si justifié pour l'aménagement... (achat, expropriations, revente de l'acquis avec cahier des charges, droit de préemption en ZAD/ZUP loi du 26/07/62).</li> <li>- ZAD : action menée par la DDE, puis par la MAEB ; pour :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- régularisation des prix dans les périmètres : en tout 18.000 ha autour de l'EB</li> <li>- acquérir par préemption les terrains mis à la vente par les propriétaires</li> </ul> </li> <li>- DUP : en 1972 et 1973 dans le périmètre EPAREB Arrêtés de périmètres de DUP :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- ISTRES 25/02/72</li> <li>- VITROLLES, LES PENNES, St-VICTOIRET : 04/12/72</li> <li>- MIRAMAS : 10/12/73</li> </ul> </li> <li>- L'état veut ne plus être le bénéficiaire du droit de préemption.</li> <li>- L'EPAREB doit donc se substituer à lui. Action lourde à conduire... : moyens             <ul style="list-style-type: none"> <li>- équipe foncière de 10 personnes</li> <li>- aide spécifique d'agents MIAFEB</li> <li>- liaison avec Chambre des Notaires...</li> </ul> </li> </ul> <p>■ « Liste prévisionnelle des études 1974 »</p> <p>VITROLLE - Zone centrale</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une 1<sup>re</sup> tranche d'habitat</li> <li>- étude préliminaire d'agg. et d'organisation du secteur des Plateaux</li> <li>- aménagement du parc</li> <li>- programmation et faisabilité économique de la première tranche du centre</li> <li>- juridique et financière de la première tranche du centre</li> <li>- technique de la première tranche du centre</li> <li>- transports collectifs</li> </ul> <p>SCA :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- études d'urbanisme sur MIRAMAS et ISTRES (dont rénovation du vieux ISTRES)</li> <li>- économique et des équipements commerciaux sur MIRAMAS</li> <li>- économique, juridique et financière sur le centre nouveau d'ISTRES</li> <li>- étude et lancement d'une première ligne de TC</li> <li>- étude du parc urbain</li> <li>- étude d'un premier programme de loisir</li> <li>- aménagement et paysage des zones industrielles</li> <li>- bassin de rétention de MIRAMAS</li> <li>- études techniques des premières opérations</li> </ul> <p>☐ Conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage</p> <p>■ Présentation du programme d'activités de l'EP Présentation des ZAC préparées par l'EPA, en insistant sur la lourdeur du programme Prévisions à l'Est : « préparer le lancement des premières unités urbaines sur Vitrolles : - l'unité urbaine du centre régional, dont les 1<sup>re</sup> réalisations à prévoir dès 1975, et qui sur un périmètre de 250 ha environ, verra s'amorcer le futur centre régional de la cuvette Est de l'EB ; - la première unité d'habitation qui devra accueillir les populations nouvelles dès 1976, date d'achèvement de la ZH » Premiers travaux d'équipement... : <b>CARRAIRE, CRAUX, 4 VENTS, RETORTIER</b> Transports urbains</p>	
---	--

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 JUIN 1975

Document relié de 19 pages (5 pages d'annexes). En 2 exemplaires.

### Procès-verbal du C.A. du 27 juin 1975

Séance en main de Miramas.

> Composition: idem ; absence de DEFFERRE et PHILBERT.

> 2. Exposé du DG, DROIN, annexé en fin de PV

#### I. « Situation générale :

« Les craintes sur la situation économique ... semblent se confirmer.

Les promoteurs de logement sont aux prises avec de nombreuses difficultés tenant aux conditions financières (taux d'intérêts, pris plafond) et au ralentissement de l'activité économique. Sur ce point, il faut préciser que pratiquement aucun emploi nouveau ne sera créé en 1975 sur la zone de FOS et que les restrictions d'activité dans la sidérurgie n'incitent guère à l'optimisme.

La demande de logements s'est ralentie et est devenue beaucoup plus sélective, s'orientant en majorité vers des logements individuels ou, à la rigueur, petits collectifs et sur l'accession à la propriété.

Du fait d'une certaine inadéquation de l'offre à cette demande, un nombre relativement important de logements sont vacants, 1500 environ à l'ouest de l'EB, ... Les promoteurs hésitent donc à lancer de nouvelles opérations craignant que la mise sur le marché de nouveaux logements, mieux adaptés aux désirs de la clientèle, ne fasse qu'accroître le nombre de logements vacants dans le programme contrôlé.

En ce qui concerne les bureaux et activités industrielles, la demande de promoteurs est quasi inexistante. »

L'activité de l'EPAREB en 1975 ne sera pas beaucoup touchée ; c'est en 1976 qui va être dure.

A l'est, ça va parce que « le premier programme de logements se commercialisera vraisemblablement assez facilement en raison de la qualité du site ; le programme industriel localif aura également moins de difficultés en raison des atouts nombreux de son implantation. »

« La situation en 1976 risque d'être beaucoup plus préoccupante en raison des phénomènes d'hystérésis qui caractérisent les activités immobilières. (...) »

Les objectifs initiaux du Schéma d'Aménagement de l'Aire Métropolitaine marseillaise (SDAMM) ont été révisés à la baisse, les nouveaux objectifs présentés aux collectivités locales lors des Commissions locales d'aménagement et d'urbanisme (CLAU) représentent pour le territoire de l'EPAREB au cours des 5 prochaines années :

- la mise en chantier de 2000 logements par an en ZAC
- la commercialisation de 30 ha de zones d'activités
- la mise en chantier de 10.000 m<sup>2</sup> par an de bureaux et de 14.000 m<sup>2</sup> de commerces et de services.

Ces objectifs supposent :

- une action volontaire pour polariser sur les communes de l'E.P. 45% environ de la croissance globale autour de l'EB
- le maintien au 7<sup>e</sup> plan du volume des subventions de l'Etat et de l'aide aux C.L.
- le maintien au 7<sup>e</sup> plan de la politique de réserves foncières.

Ils supposent également une reprise de l'activité économique à compter de la fin de l'année 1975 et en particulier un démarrage en 1976 des travaux de l'extension de l'usine SOLMER. »

Préoccupations pour 1976... :

- l'autoroute A 56 prévue fin 1977, annoncée repoussée : très mauvais pour la commercialisation à Istres et Miramas...
- pas d'avances pour le lycée d'Istres : très mauvais aussi

On va devoir bricoler...

#### II. Avancement des opérations

##### ZAC DES 4 VENTS : [Istres\\_ZAC\\_4VENTS.doc](#)

Dossier de réalisation prochainement approuvé.  
Travaux de 171 démarré (compromis de vente signé)  
Hôtel et clinique : en cours de négociation... (important de réussir)

##### ZAC DES CRAUX :

Enquête d'utilité publique en janvier 75. Arrêté d'UP en été.  
Bientôt une 1<sup>re</sup> tranche.

##### ZAC DES ROMANQUETTES

« Les grandes options de cette zone ont fait l'objet d'un accord avec la municipalité d'Istres. Bientôt dossier de réalisation.

##### ZAC DES SALLES

Un accord avec un promoteur pour cession de droit à construire pour 175 log.

##### ZI DU TUBE-RETORTIER

DUP le 9 mai 1975  
20 ha achetés. Travaux d'aménagement prévus fin de l'année.  
Commercialisation largement fonction de la mise en service de l'A 56...

##### ZAC DE LA CARRAIRE : [Miramas\\_Zac\\_CARRAIRE.doc](#)

Dossier de réalisation approuvé par le SCA le 19 juin 1975.  
Accord imminent avec promoteur pour 500 log.

##### ZAC DU COUVENT

Accord du dernier C.A., mais procédure retardée : un propriétaire mitoyen opposé. Le CM a décidé de surséoir jusqu'à ce que l'EPAREB achète son terrain.  
« Il s'agit d'une opération complexe nécessitant des échanges de terrains entre plusieurs intervenants. »  
« Il serait grave que cette affaire reste bloquée alors que des frais d'étude importants ont été engagés. »

◀ LA CRISE DE 75...

<p><b>ZAC DU GRIFFON</b> : expose séparé.</p> <p><b>Discussion</b></p> <p>TRISTAN : Carriage = trop grand nombre de logements vu les conditions : « il serait préférable à son avis de bloquer les terrains en réserve foncière et différer les programmes de construction. La ZAC LAROUSSE, à Miramas, peut constituer dans l'immédiat, une réserve suffisante de logements. »</p> <p>CULTIAUX : non, il faut aller au bout de l'opération comme prévu. ZAC LAROUSSE : deux réunions sont prévues... « Il faut absolument que tous les problèmes soient réglés à l'issue de ces deux réunions. »</p> <p>Discussion sur la question des logements vacants : on pense qu'il faut être précis sur le compte et qu'ils sont plus nombreux en dehors du périmètre du SCA.</p> <p>GOUIN : « estime que le nombre exact de logements vacants, et leur répartition, sont mal connus. Ceux qui ont été construits à l'initiative du SCA ne sont sans doute pas aussi nombreux qu'on pourrait le croire. (...) En ce qui concerne le SCA, l'absence d'autoroute est la principale cause de la désaffection. La qualité des logements s'est sérieusement améliorée. Une enquête serait nécessaire pour savoir si les demandeurs sont plutôt attirés par Istres ou par Miramas. Il faudrait également accentuer l'effort consenti pour les équipements « jeunesse et sport ». »</p> <p>COUSQUER : « A l'ouest de l'EB, 1.500 log. sont actuellement inoccupés. Pour la même zone la demande de logements individuels est de 3.500 log. Cette demande s'oriente d'abord vers SAINT-MARTIN-DE-CRAUX et SAINT-MITRE, puis vers les ZAC qui offrent de l'individuel. Il est donc très important que la ZAC DU COUVENT se place très rapidement. »</p> <p>Discussion sur l'insuffisance, aux yeux élus, des efforts consentis en matière d'équipements scolaires (BREMOND).</p> <p>&gt; 3. Compte financier de l'exercice 1974 (...) &gt; 4. Présentation du Plan financier (...) &gt; 5. Questions foncières (...)</p> <p>&gt; 7. ZAC <b>ZAC DU NEGRON</b> : à vocation industrielle 130 ha. Bonne opportunité foncière (vente amiable) A mettre en travaux au fur et à mesure des demandes de terrains industriels Les constructeurs prendront à leur charge le coût de la voirie et des réseaux.</p> <p><b>ZAC DU GRIFFON</b> : ■ Vitrolles_ZAC GRIFFON.doc</p> <p>BECKER : passe en revue les divers problèmes posés par l'aménagement de cette ZAC Négociations avec la CDC pour ses 5 lots ; 2 protocoles Les tranches de travaux envisagés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- « Aménagement des Gorges de Cabriès et du quartier de la <u>Baséide Blanche</u> (dossier de réalisation sera soumis au prochain C.A.) et notamment <u>lancement du quartier de logements dont l'étude a été confiée à M. RENAUDIE</u></li> <li>- <u>aménagement du parc urbain</u> : premiers travaux en cours, concernant notamment la protection et la mise en état des espaces verts ;</li> <li>- <u>réalisation de l'échangeur du Griffon</u>, dont les travaux doivent démarrer cet été et qui seront l'occasion d'une action promotionnelle pour la VN.</li> <li>- mise au point de l'<u>avant projet général du Centre Commercial</u></li> </ul> <p>M. BECKER signale à ce sujet qu'un protocole est envisagé avec les Nouvelles Galeries qui accepteraient de traiter à l'amiable la cession des 30 ha dont elles sont propriétaires en contrepartie d'un droit de préférence, à conditions financières égales, pour la réalisation d'un programme commercial (grand magasin et galerie marchande). Ce projet de protocole est soumis à l'avis du Conseil.</p> <p>M. BECKER conclut en soulignant l'importance du rôle que doit jouer la Ville Nouvelle de Vitrolles dans le développement régional, et en confirmant que le problème foncier étant pratiquement réglé, les premières opérations vont pouvoir être lancées dans les prochains mois. »</p> <p>Discussion sur le protocole avec les NG : se méfier...</p>	<p>◀ Sur MIRAMAS, les élus sembleraient préférer qu'on s'occupe d'abord des logements vacants...</p> <p>◀ Dans ces logements vacants, il y en a qui ont été construits « à l'initiative du SCA. »... ( ? )</p> <p>◀ Décalage entre logements vacants et demande en individuels... : 1500 vacants 3500 dem. ind.</p> <p>◀ Projet RENAUDIE</p> <p>◀ PARC URBAIN</p> <p>◀ ECHANGEUR DU GRIFFON</p> <p>◀ CENTRE COMMERCIAL</p>
--	--

## ☐ CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 JUIN 1977

Document relié de 13 pages (dont 3 pages d'exposé du directeur général)

### 📄 Procès-verbal du C.A. du 20 juin 1977

Salle de réunion de l'EPAREB

> Composition : Préfet de région : AU RILLAC

Président : à réélire...

Collectivités locales : Fos (BOVERO) ; Vitrolles (SCHELLES) ; Istres (SIFFRE) ; Miramas (THORRAND)  
Marseille (DEFFERRE), Conseil Général 83 (PHILIBERT)

Administrateurs de l'Etat :

Robert BOUQUIN, Min. Intérieur  
BOREL, Min. Finances  
FUNEL, Equipement  
ROBERT, Equipement

Contrôleur d'Etat : BONIFACE

EPAREB : DROIN, DG

DEMOUCHY, ~~représ.~~ CE de l'EPAREB

REFREGIER, ~~représ.~~ CE de l'EPAREB

Autres : J.-E. ROULLIER, GCVN

Etc.

Autres de l'EPAREB : BECKER (DGA), MOTTINI (SG), CHEVALIER (Ag. ~~compt.~~)  
PETITOT et VIDAL (Chef services)

> Election du président :

- PHILIBERT demande une suspension de séance pour concertation des 2 candidatures (pdt et 2<sup>e</sup> v-pdt)  
- suspension 40 mn

- Candidat pdt : DEFFERRE ; > 11 voix (unanimité des votants) > 2<sup>e</sup> v-pdt : THORRAND (main lev. ~~unanim.~~)

> CR du CA précédent :

- abstention de tous les élus.

> DEFFERRE : rappelle son opposition originelle au projet de VN lancé par l'Etat...

« Il rappelle qu'au cours des longues discussions qui ont eu lieu à propos de la loi Boscher, il a eu l'occasion de signaler, tant au ministère de l'Équipement de l'époque, qu'à M. MONOD, Délégué à l'AT, que les institutions qui allaient être créées ne lui semblaient pas bien adaptées aux besoins et aux réalités locales.

M. MONOT a reconnu ultérieurement le bien fondé de ces arguments. Mais a proximité des élections municipales n'a pas permis de revenir sur les dispositions arrêtées.

Lorsque le préfet LAPORTE et M. CULTUAUX ont voulu mettre en place l'EPAREB et le SCA, M. DEFFERRE a exprimé son opposition à ce projet. Les deux organismes ont cependant été installés. M. DEFFERRE, suivi par son nombre d'élus, a refusé de s'associer à leur gestion.

Dans ce contexte, M. DEFFERRE signale qu'il lui a semblé opportun de proposer la désignation d'une mission de contrôle composée de fonctionnaires des ministères intéressés et d'experts-comptables pour dresser le bilan des actions conduites depuis cette époque et auxquelles il n'a pas voulu s'associer.

Il précise qu'il ne faut pas voir dans cette demande aucune critique à l'égard de la direction ou des agents de l'EPAREB... »

- L'idée de cette commission fait grincer les dents des représentants de l'Etat : un contrôle permanent a lieu, et donc : ROBERT de l'Équipement «... une mission d'inspection revêtira obligatoirement un caractère de défiance, que rien ne justifie. »

> Exposé de DROIN (texte annexé) :

- Les élections de mars 1977 ont eu lieu... : «... un évènement important... Celles-ci ont amené des modifications profondes dans la composition des conseils municipaux de la quasi-totalité des communes du périmètre d'action de l'E.P. »

- Quelles « répercussions » ?

1. Information des nouveaux élus sur l'action en cours et les modalités d'action. Ok : bon climat...
2. Retards dans le déroulement de certaines opérations..., normal, ok...

- Remises aux élus de dossier récapitulatif de l'action menée... et exposant les possibles orientations à poursuivre, à discuter...

... et c'est tout... exposé très court... :

Conclusion :

« Au-delà de cette phase d'information, d'analyse des perspectives et de concertation avec les collectivités, il est nécessaire que le Conseil d'administration de l'EPAREB définisse maintenant les perspectives d'action de l'Établissement Public et les modalités de son intervention pour la poursuite de l'aménagement de la Région de l'étang de Berre. »

- Discussion...

- PHILIBERT félicite l'EPAREB pour la qualité des dossiers de bilan remis...

> Il se félicite de l'importance des réserves foncières

- Discussion sur la nécessité de joindre les maires à toute décision...

DROIN dit que ça a toujours été le cas...

- DEFFERRE :

- associer le Syndicat Intercommunal de Coordination de RIEUBON

- c'est quoi la MIAFEB ?

Le Préfet : un service de l'Etat rattaché à la DDE,

« sans lien organique avec l'EPAREB »

◀ LES ÉLECTIONS MUNICIPALES de MARS 1977 ont eu lieu... : DEFFERRE et PHILIBERT sont là, avec les nouveaux maires de gauche...

◀ DEFFERRE remet les pendules à l'heure...

◀ demande d'une MISSION D'INSPECTION

◀ Dossier de bilan en 77 à l'attention des nouveaux élus : à retrouver!

1691 W	19	Dossiers présentés devant le conseil d'administration de l'EPAREB : séance du 4 juillet 1978	Page 1	4 juillet 1978
--------	----	--	--------	----------------

## ☐ CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 JUILLET 1978

Il s'agit du dossier CA destiné au préfet VACHEL

### ☐ Composition du CA

Préfet VACHEL  
Président : DEFFERRE  
Collectivités locales : Fos (BOVERO) ; Vitrolles (SCELLES) ; Istres (SIFFRE) ; Miramas (THORRAND)  
Conseil Général BdR (PHILIBERT)  
Administrateurs de l'Etat : min. Economie Trésor (MONERO) ; min. Intérieur (BOUQUIN) ; min. Budget (DE GALLE) ; min. Urbanisme & Logement (FUNEL)  
Personnel EPAREB : CE (DEMOUCHY et REFRE GIER)  
Autres : Chef de mission de contrôle (RASTOIN) / PEZET (Conseiller Régional, 1<sup>er</sup> appartement)  
GCVN (ROULLIER)  
Sous-préfecture Aix (COLONNA)  
DDE (directeur : MASSAT)  
Secrét. gén. préf. (MAILLARD)  
EPAREB : directeur (Jean-Claude DROIN) ; dir. adjoint (MOTTINI) ;  
Agent comptable (Mme CHEVALIER)  
Secrétaire administratif du conseil d'administration (PICHELOUP)

### ☐ « Organigramme effectifs »

Chemise contenant une feuille :  
Effectifs en 1977 : (-2 décès) = 90 agents + DG

### ☐ « Emprunts »

Chemise contenant doc 2 feuilles : emprunts pour réal. d'équip. publics sur VITROLLES et FOS/MER  
Référence à la convention EPAREB-VITROLLES (17 juin 1974) et FOS (10 déc. 1974) pour contracter à leur place les subventions et emprunt d'Etat.  
Liste des « travaux » sur VITROLLES :  
- CES 900 du CEC ; GScol. du CEC ; Chemin des PINCHINADES ; voie de SALYENS ;  
BASTIDE BLANCHE - assainiss. ; ZAC DU GRIFFON 3<sup>e</sup> tranche - assainiss.  
Liste sur FOS/MER :  
Stade du MAZET ; Centre aéré du MAZET ; Centre social ; Maison pour Tous ;  
Hôtel de Ville ; Salle des Fêtes.

### ☐ « Réflexions sur le problème de la création d'une structure intercommunale d'intervention au niveau de l'aire métropolitaine marseillaise »

Doc de 4 pages. Non signé. Marqué manuscrit à côté du titre : M. MAILLARD et M. FUNEL (hauts fonctionnaires urba. et préf.)  
Ce doc suggère la création d'un organisme intercommunal type ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER du même type que ceux créés en 1968 en BASSE SEINE et en région LORRAINE en 1973.

Pour deux raisons :

« a/ la crise de l'EPAREB offre... une occasion « d'engager le processus » qui ne se retrouvera pas avant longtemps »  
« b/ la formule... (qui n'exclut pas malgré son nom une intervention dans d'autres domaines que le seul domaine foncier) est la mieux adaptée au problème et la plus susceptible d'aboutir rapidement ».

Au plan local

« ...si l'initiative vient des élus, LA CRISE ACTUELLE DE L'EPAREB leur offre la première occasion de renverser le problème et de présenter la création d'une institution intercommunale comme leur riposte à l'intervention technocratique et étatique dans la région, la reprise en main des affaires par eux-mêmes, la mise en place d'un véritable « conseil d'élus » coiffant l'EPAREB et le SCA, et aussi comme l'instauration effective d'une péréquation partielle des recettes fiscales au profit des communes défavorisées. »

Au plan national : il est dit que l'Etat, face à LA CRISE DE L'EPAREB est dans de bonnes dispositions pour sortir de la crise :  
« parce que la prise de l'EPAREB a « motivé » les ministères concernés et qu'ils paraissent provisoirement disposés à envisager ou accepter beaucoup de choses s'il y avait une perspective de déboucher sur une organisation saine et équilibrée »  
« parce qu'au niveau politique, le sentiment existe qu'il faut faire quelque chose pour aider l'aire métropolitaine à se ressaisir et à progresser sur le plan économique comme dans le domaine de l'environnement et du cadre de vie. »

Caractéristique majeure des EPF : « leur conseil d'administration est exclusivement composé d'élus et de représentants des chambres consulaires »

Observation à noter... : « ...rien n'interdit (ni n'oblige) que le même homme soit à la fois chargé de la mise sur pied (puis de la direction) d'un tel organisme, et de la direction de l'EPAREB. Une telle formule pourrait faciliter le bon contrôle de l'EPAREB et les évolutions ultérieures. »

### ☐ Procès-verbal du C.A. du 30 JANVIER 1978 (Séance en Mairie de Marseille) (autre lecture : [Fred\\_10.doc](#))

(C.A. précédent : 20 juin 1977)

G. DEFFERRE demande à ce que le budget 78 ne soit pas voté en l'état car recettes surestimées, masquant un « déficit » réel de 4,9 MF...

Une mission d'inspection du ministère de l'Equip. demandée par le précédent C.A. vient d'être nommée : il s'en félicite... (en fait : mission d'étude, pas d'inspection...); DEFFERRE demande à ce qu'elle commence par rencontrer les élus « afin de mieux cerner les préoccupations des collectivités ». La mission durera environ 4 mois. Le vote du budget 78 ne pourra intervenir qu'après.

Quelles mesures provisoires ? Voter un « mini-budget » assurant les salaires des personnels et la poursuite des opérations en cours.

> Le représentant des finances MONERO fait observer à Defferre que le mot « déficit » est inadéquat, préférant « besoin de financement » ;

← la « **CRISE DE L'EPAREB** » : elle éclate à l'arrivée de la gauche au C.A.

← La crise est celle de la représentativité des élus, et la dénonciation par eux d'une intervention technocratique et étatique sur la région.

← Conjoncture favorable pour créer ce dispositif sous le contrôle des élus.

← Suggestion de co-direction EPAREB et EPF...

← Ambiance...

1691 W	19	Dossiers présentés devant le conseil d'administration de l'EPAREB : séance du 4 juillet 1978	Page 2	4 juillet 1978
--------	----	--	--------	----------------

<p>G DEFFERRE :</p> <p>« C'EST TOUT LE SYSTÈME DE LA LOI BOSCHER QUI EST EN CAUSE, CAR IL CONDUIT LES COLLECTIVITÉS LOCALES À FAIRE LES FRAIS DU DÉSEQUILIBRE D'OPÉRATIONS QU'ELLES N'ONT PAS SOUHAITÉES. Les élus entendent utiliser l'outil que représente l'EPAREB mais ils ne veulent pas se voir imposer les conséquences de programmes de réalisations mal adaptées à leurs besoins. »</p> <p>&gt; MONERO (Ministère des Finances) : Attention à stagnation... :</p> <p>« ...en tant que représentant du ministère des Finances, il ne peut accepter que la situation actuelle d'incertitude sur l'avenir de l'EPAREB et de paralysie de son activité se prolonge. »</p> <p>&gt; THORRAND :</p> <p>signale « les anomalies institutionnelles » auxquelles a conduit la loi Boscher. Il souhaiterait que les communes puissent assumer pleinement leurs responsabilités, ce qui n'est pas le cas en ce moment car c'est le SCA qui décide des besoins de la commune de MIRAMAS. Les structures « Villes Nouvelles » ne sont pas adaptées à la région. Elles se traduisent par une tutelle supplémentaire. Cette tutelle du SCA est antidémocratique. »</p> <p>&gt; La question d'une réforme de la Loi Boscher est évoquée, ...</p> <p>mais DEFFERRE dit que la loi doit être acceptée, même si on l'a combattue lors de son vote. Il appartiendra à un nouveau gouvernement de la réformer...</p> <p>« ...il estime que, par principe, il convient de respecter les lois même lorsqu'on les a combattues au moment où elles ont été votées. La loi BOSCHER existe. Elle pourra être éventuellement revue et corrigée par un gouvernement différent de celui qui l'a élaborée, mais, jusque-là, il convient d'en accepter les contraintes. »</p> <p>&gt; Ambiance tendue entre DEFFERRE et DROIN ...</p> <p>Sur la question d'une extension de DUP de Vitrolles, demandée directement par le DG (en vertu d'un droit de son statut), mais sans avoir consulté les maires des communes voisines : SAINT-VOCTORET (40 ha) et LES PENNES MIRABEAU, signée déjà par le Préfet ORILLAC mais contestée par les maires, ...</p> <p>[en fait, DROIN a dû faire rapidement signer cette DUP pas Auzillac avant les élections...]</p> <p>Le différend porte aussi sur la négociation par le DG des emprunts de Vitrolles (pour équipements hors VN) ; à chaque fois, DEFFERRE demande à être informé au préalable... pour qu'il consulte les élus...</p> <p>[En fait, DEFFERRE mets les pieds dans le plat... sa position est l'attaque des procédures EPAREB qu'il estime antidémocratique : extension de DUP sans consultation des élus, négociation d'emprunt sans acquis de la garantie des communes... DROIN le remet à sa place : extension de DUP, c'était dans la lancée du CA précédent ou marchait bien..., emprunts, les souscriptions d'emprunts ne peuvent se faire sans la délibération des CM... Ce point fait apparaître : soit la mauvaise foi volontaire de DEFFERRE, sorte de harcèlement, soit sa mauvaise information, ou mauvaise préparation de la réunion, ne l'empêchant pas d'attaquer, au risque tout à fait assumé d'agacer le Directeur général...]</p> <p>&gt; Questions relatives au personnel...</p> <p>Les règles d'avancement, les sanctions disciplinaires...</p> <p>DEMOUCHY est un bon « opposant »...</p>	<p>◀ ATTAQUES de DEFFERRE</p> <p>◀ Charge de THORRAND...</p> <p>◀ réformer la loi BOSCHER ?</p> <p>◀ DROIN / DEFFERRE : ambiance...</p>
<p>☐ « Budget 1978 »</p> <p>■ « Budget 1978 » Doc relié 50<sup>ème</sup> de pages</p> <p>Les opérations mentionnées :</p> <p>ISTRES : ZAC DES 4 VENTS ; ZAC DES CRAUX (1<sup>ère</sup> tranche) ; ZAC DES SALLES ; ZAC DE LA ROMANIQUE ; ZI TUBE RETORTIER ;</p> <p>MIRAMAS : ZAC DE LA CARRAIRE</p> <p>VITROLLES : ZAC DU GRIFFON ; GORGES DE CABRIES ; CCR LA TUILLIÈRE ; BASTIDE-BLANCHE ; LA FERRECOULE ; FONT BLANCHE ; ZI DE BAGNOL ; LA FERME DE CROZE</p> <p>Hors zone...</p> <p>☐ « Questions diverses »</p> <p>4 dossiers dont :</p> <p>■ « Convention EPAREB-Département » : DMO sur</p> <p>VITROLLES : Centre de protection maternelle et infantile (quartier LA PLAINE) Centre de protection maternelle et infantile (quartier LES PINS) Centre de psychothérapie infantile (quartier PINCHINADES)</p> <p>MIRAMAS : Centre de protection infantile (quartier de la CARRAIRE)</p> <p>■ « CENTRE MÉDITERRANÉEN DU CINÉMA » : le projet de René ALLIO « CENTRE DE FONT BLANCHE »</p> <p>Mise en place prévue en 1978. Structure de production de cinéma indépendant à vocation régionale. Animation cinématographique culturelle.</p> <p>Expérience sans précédent en France.</p> <p style="text-align: center;">◆◆◆</p>	

1691 W	19	Dossiers présentés devant le conseil d'administration de l'EPAREB : séance du 4 juillet 1978	(1978)	4 juillet 1978
--------	----	--	--------	----------------

**Procès-verbal du CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 JUILLET 1978 (conservé dans 1691W20)**

Tenu en mairie de Marseille. Président DEFFERRE, préfet VACHEL  
> Exposé de DROIN

- ZAC DU GRIFFON** : contrats signés... ([Vitrilles\\_ZAC\\_GRIFFON.doc](#))
- 130 logements avec Sociétés ICP et LOGIREM
  - 100 logements en accession avec les mêmes sociétés
  - 100 logements en accession avec la Société France COTTAGE
  - 17 lots vendus en direct au particulier aux PIERRES FAUVES
- A l'ouest, pas grand-chose car retards importants... dus :
- ZAC DES 4 VENTS** ([Istres\\_ZAC\\_4\\_VENTS.doc](#))  
Modification du PAZ (délais longs...)
- ZAC DES SALLES** ([Istres\\_ZAC\\_SALLES.doc](#))  
Mise au point du PAZ
- ZAC DE LA CARRAIRE** ([Miramas\\_ZAC\\_CARRAIRE.doc](#))  
Etude de modifications de programme et de PAZ

> Avant d'aborder la question du rapport d'étude LEVY-BAER...

**G. DEFFERRE fait une déclaration préliminaire :**

Il rappelle que les élus ont toujours été contre le dispositif installé autoritairement par l'Etat, qu'ils ne sont donc en rien responsables de ce qui s'est passé depuis, et des déséquilibres constatés... Ils sont notamment contre le licenciement de 30 à 40 agents l'EPAREB, et demandent à l'Etat une subvention d'équilibre de 10 millions (permettant de sauver le pressé.)

« Lors du précédent conseil, nous avons demandé que toute la lumière soit faite sur la situation de l'EPAREB et sur la gestion de cet établ. public pendant la période qui a précédé les dernières élections municipales. Les élus des Bouches-du-Rhône étaient opposés à la création du SCA et de l'EPAREB. Leur position à ce sujet était parfaitement claire, et ils ne s'en sont jamais départis. Ils ne peuvent donc en aucun cas être tenus pour responsables des conséquences des décisions prises, contre leur gré, par l'Etat et par les précédents élus.

Or le rapport établi par LEVY et BAER fait apparaître que la situation financière de l'EPAREB est mauvaise. Il permet, en outre, de voir clair dans le système de fonctionnement de l'établ. public et justifie pleinement les critiques que les élus avaient formulées lorsqu'ils tentaient de s'opposer à la mise en place de ce système dans notre région.

Les problèmes de l'EPAREB se présentent sous plusieurs aspects :  
en premier lieu, son système de fonctionnement est antidémocratique,  
en second lieu, il conduit à imposer demain aux collectivités locales des charges trop lourdes.  
en troisième lieu, on nous parle de congédier du personnel, alors que nous n'avons pas à prendre la décision de licencier du personnel que nous n'avons pas recruté. » ...

« Le rapport pose beaucoup de questions auxquelles nous ne pouvons pas apporter de réponse. Ce que nous voulons, c'est un instrument qui soit au service des collectivités sans leur imposer de contraintes. Cet instrument peut très bien coexister avec la Société Provençale d'Équipement. Nous souhaitons son maintien, mais pas à n'importe quelle condition. Nous tenons à affirmer que nous dégageons complètement notre responsabilité en ce qui concerne le passé. » ...

THORRAND abonde dans le même sens :

« Nous nous trouvons confrontés, dit-il, au bilan d'une politique que nous avons toujours dénoncée et dont nous ne saurions assumer la responsabilité. On nous demande de sanctionner cette politique par 30 à 40 licenciements et par l'engagement de construire un certain nombre d'équipements. Nous disons que c'est l'Etat qui doit assumer ses responsabilités. Nous sommes prêts à voter le budget si une subvention d'équilibre permet de faire fonctionner l'organisme et de préserver l'emploi. Nous proposons l'ouverture de négociations qui permettraient, dans les prochains mois, de rénover cet organisme et d'en démocratiser les structures. »

Il affirme aussi une idée qui va prévaloir dans ce CA, selon laquelle l'EPAREB est un organisme de grande valeur :

« Nous avons le sentiment que l'EPAREB, où sont réunis des spécialistes de diverses disciplines, est une structure de haute valeur. Il présente un grand intérêt pour les communes sur lesquelles il intervient. Des négociations peuvent permettre non seulement de démocratiser ses structures, mais aussi d'élargir son champ d'activité. Il serait regrettable de fermer cet établissement dans un an ou deux. »

LEVY résume les conclusions du rapport :

« M. LEVY tient à souligner que son rapport n'indique nulle part qu'il faut fermer l'E.P. Il précise seulement les conditions de sa survie. Il ajoute que tous les interlocuteurs qu'il a rencontrés, aussi bien techniciens qu'administratifs, ont été unanimes à louer les services qu'il rend. Mais on est obligé de constater qu'il y a une distorsion manifeste entre l'outil qui a été créé et le travail qu'il réalise. Les conséquences financières de cette distorsion sont inéluctables.

Cette situation résulte de ce que le développement de la zone de FOS n'a pas été aussi important que prévu et de l'exiguité de la zone d'action de l'E.P. Or, un redémarrage de la zone de FOS semble improbable et la conjoncture actuelle permet difficilement d'étendre le périmètre d'intervention de l'EPAREB dans sa forme actuelle.

En l'état actuel, l'EPAREB réalise 4 à 500 log. par an. Ce chiffre est très nettement insuffisant pour justifier l'existence d'un organisme de 66 personnes. M. LEVY ajoute qu'il a proposé, dans son rapport, une importante réduction d'effectif. (...)

← G. DEFFERRE : rappel de l'opposition historique des élus au dispositif de la loi Boscher.

←

← Bon résumé de la position des élus.

← Mais : reconnaissance de la valeur de l'EPAREB.

[Normal : ils en prennent le contrôle...]

← LA CRISE est aussi dans la récession économique : conséquences du ralentissement de FOS.



1691 W	19	Dossiers présentés devant le conseil d'administration de l'EPAREB : séance du 4 juillet 1978	Histoire	4 juillet 1978
		<p><i>Il semble qu'une équipe de 50 à 60 personnes soit suffisante pour faire face aux tâches qui peuvent être confiées à l'EPAREB.</i></p> <p><i>M. LEVY précise que, à la différence des autres Villes Nouvelles, l'EPAREB consacre la plus grande part de son activité aux logements. Des accords pourraient être négociés avec les communes pour diversifier davantage ses activités et agrandir son champ d'action.</i></p> <p><i>En résumé et en conclusion, M. LEVY estime :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- qu'il est indispensable d'assurer la survie d'un organisme qui rend de très bons services</li> <li>- que cette survie n'est possible qu'à la double condition : <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'harmoniser le volume des effectifs avec celui des tâches à remplir</li> <li>- de négocier des conventions avec les communes pour accroître le programme d'action de l'EP.</li> </ul> </li> </ul>		<p>← L'EPAREB : réduire à 50 / 60 personnes.</p> <p>← l'EPAREB ne fait pratiquement que du logement...</p>
		<p>&gt; <b>Résumé du préfet VACHEL :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- « Les élus ont exprimé leur "refus du passé",</li> <li>- « ils acceptent de voter le budget sous réserve que l'Etat assure une subvention d'équilibre,</li> <li>- « en matière de personnel, le problème se situe dans le déséquilibre entre les effectifs et le volume d'activité. Il faudra que l'Administration prenne ses responsabilités à ce sujet,</li> <li>- « en ce qui concerne l'EPAREB, les élus ont manifesté leur désir de la voir poursuivre ses activités, mais souhaitent une modification de ses structures. »</li> </ul>		<p>[LA "CRISE DE L'EPAREB", c'est ce décalage entre les effectifs et le volume d'activités.]</p>
		<p>&gt; DEFFERRE reprend sur les licenciements :</p> <p>« S'il y a 30 agents en trop à l'EPAREB, ce n'est pas de notre fait. <u>Ce sont les représentants de l'Etat qui nous ont mis dans la situation actuelle.</u> »</p>		
		<p>&gt; <b>Tensions entre G.DEFFERRE et D.ROIN...</b> :</p> <p>« Le président DEFFERRE s'étonne que le directeur général de l'EPAREB conteste une demande de subvention formulée par le Président. Il invite M. DROIN à ne pas abuser d'une patience dont il n'a que trop fait preuve, ce qui l'obligerait à lui dire des choses désagréables et à évoquer des initiatives fâcheuses qu'il a prises en faisant signer par le préfet des décisions qui ont dû être annulées par la suite. Il invite Mr DROIN à ne communiquer aucun chiffre à qui que ce soit sans l'avoir au préalable consulté. »</p> <p>[Là, ça explose, DEFFERRE sort les dents... DROIN n'en a plus pour longtemps...]</p>		<p>← DEFFERRE prend DROIN par le colbac...</p>
		<p>&gt; PHILIBERT rappelle les objectifs de la demande de subvention d'équilibre de 10 millions :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. sauvegarder l'emploi des agents en service à l'EPAREB [aux élus...]</li> <li>2. disposer d'un délai de 6 mois pour transformer les structures de l'EP.</li> </ol>		
		<p>&gt; Vote de la demande de subvention d'équilibre (4,5.M à ajouter aux 5,5 déjà inscrits normalement) :</p> <p>Pour : 6 voix (les élus)</p> <p>Abstentions : 5 (les représentants de l'Etat)</p> <p>ROBERT précise le sens de l'abstention :</p> <p>« La décision sur le montant de la subvention qui peut être attribuée à l'EPAREB n'est pas de la compétence des représentants de l'Etat au Conseil. Leur abstention doit donc être considérée comme une désapprobation tacite. »</p> <p>DEFFERRE : « répond que c'est bien ainsi que leur désapprobation avait été interprétée. »</p>		

1691 W	20	Dossiers présentés devant le conseil d'administration de l'EPAREB : séance du 26 février 1979	26 février 1979
--------	----	---	-----------------

<p><b>CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 FEVRIER 1979</b>  CONTENU : 3 chemises simples + 2 chemises à sangles (ZAC DE FERME DE CROZE et ZAC DES SALLES)</p> <p><b>Lettre du préfet VOCHEL au ministre de l'Environ. et du Cadre de Vie du 23.02.79 (2p) :</b>  « <b>Objet : Remplacement du Directeur Général de l'EPAREB</b> »  Comme suite à une lettre du ministre le même jour et d'une comm. lg., confirmation que « <b>M. LUCIEN GALLAS, Ingénieur des Ponts &amp; Chaussées, actuellement directeur de l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération marseillaise, peut être nommé à la suite de Jean-Claude DROIN directeur de l'EPAREB...</b> »  « conformément à notre accord verbal, G.DEFFERRE annoncera cette nomination au prochain C.A. du 26 février 1979, et remerciera M. DROIN. »</p> <p><u>Lettre jointe du Ministre</u> (dir. cabinet D. LE GER) : « <b>M. Jean-Claude DROIN, Dg de l'EPAREB, étant appelé à d'autres fonctions, il convient (...). En raison de ses grandes qualités et de sa parfaite connaissance des problèmes locaux, je me propose de nommer à ce poste M. Lucien GALLAS, Ingénieur des Ponts &amp; Chaussées, actuellement directeur de l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération marseillaise. Demande de l'avis du préfet, conformément aux dispositions légales, et de recueillir par écrit celui du président du C.A.</b> »</p> <p><b>Procès-verbal du CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 JUILLET 1978</b> (notes dans fiche <a href="#">1691W19.doc</a>)</p> <p><b>ZAC DE LA FERME DE CROZE (Vitrolles) – dossiers de création et de réalisation</b>  Voir dans ☐ ZAC par ZAC : <a href="#">Vitrolles_ZAC_F_CROZE.doc</a></p> <p><b>ZAC DES SALLES (Istres) – dossier de réalisation</b> (sans date. Tout indique <b>fin 1978</b>)  Voir dans ☐ ZAC par ZAC : <a href="#">Istres_ZAC_SALLES.doc</a></p> <p style="text-align: center;">◆◆◆</p> <p><b>Procès-verbal du C.A. DU 26 février 1979</b>  Trouvé dans le fonds rendu par Fredenucci.  Tenu en mairie de Marseille.</p> <p>&gt; Composition :</p> <table style="margin-left: 40px;"> <tr> <td>DEFFERRE</td> <td>président</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Représentants de l'ETAT</td> </tr> <tr> <td>VOCHEL</td> <td>préfet</td> </tr> <tr> <td>AUTHEMAN</td> <td>500000000</td> </tr> <tr> <td>DE GALLE</td> <td>Budget</td> </tr> <tr> <td>GIRARDIN</td> <td>Environnement</td> </tr> <tr> <td>JEAN</td> <td>Intérieur</td> </tr> <tr> <td>ROBERT</td> <td>Environnement</td> </tr> <tr> <td colspan="2">DROIN</td> </tr> <tr> <td colspan="2">DEMOUCHY</td> </tr> <tr> <td colspan="2"><b>PLAISANT</b></td> </tr> <tr> <td colspan="2">Autres, entre autres :</td> </tr> <tr> <td>MOTTINI</td> <td>dga</td> </tr> <tr> <td>MATHIEU</td> <td>« chef du service urbanisme »</td> </tr> <tr> <td>VIDAL</td> <td>chef service commercial</td> </tr> <tr> <td>BAVIERA</td> <td>secrétaire administratif de l'EPAREB</td> </tr> </table> <p>&gt; THORRAND : des licenciements ont eu lieu durant l'été, sans tenir compte de l'avis des élus au dernier conseil, sans consulter le CA  ROBERT : c'est pas la compétence du CA : ordre les ministères au directeur.  THORRAND : oui mais... :  « <b>Quels que soient les textes qui limitent les prérogatives du C.A., depuis mars 1977 les élus ont manifesté clairement leur volonté que l'EPAREB soit un outil à la disposition des Communes et non pas un Organisme de tutelle de ces mêmes communes.</b> »  ROBERT : « <b>Le but recherché par la diminution des effectifs était d'assurer la survie de l'EPAREB et les conditions d'un fonctionnement plus efficace</b> »</p> <p>&gt; DEFFERRE informe le C.A. de la démission de DROIN</p> <p>DROIN : « <b>tient à rectifier cette déclaration en précisant qu'il n'a pas démissionné. Le Ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie a part de son intention de le nommer à de nouvelles fonctions.</b> »</p> <p>DEFFERRE : « <b>justifie le fait qu'il n'ait jamais accordé de rendez-vous à M. DROIN en rappelant son opposition à la création de l'E.P. et à son fonctionnement dans une période au cours de laquelle les élus et l'Administration n'ont pas travaillé d'un plein accord.</b>  <b>Il pense que, le nouveau Directeur étant nommé et l'EPAREB réorganisé, cet établissement devrait être un instrument au service des collectivités locales.</b>  <b>L'EPAREB n'est pas un organisme de tutelle et rien ne pourra être imposé sans accord des élus.</b>  <b>Si cette formule est acceptée, M. DEFFERRE est d'accord pour maintenir l'existence d'un E.P. d'une taille correspondant aux besoins des collectivités locales comme un outil de travail.</b>  <b>Si telle n'est pas l'idée du gouvernement, il est évident que la question de la survie de l'E.P. serait à nouveau posée.</b>  <b>Si les administrateurs d'Etat considèrent que l'EPAREB peut survivre et tant qu'instrument à la disposition des collectivités locales et non pas comme tutelle, une entente peut s'établir sur des bases plus saines entre l'équipe qui dirigera et les administrateurs.</b> »</p>	DEFFERRE	président	Représentants de l'ETAT		VOCHEL	préfet	AUTHEMAN	500000000	DE GALLE	Budget	GIRARDIN	Environnement	JEAN	Intérieur	ROBERT	Environnement	DROIN		DEMOUCHY		<b>PLAISANT</b>		Autres, entre autres :		MOTTINI	dga	MATHIEU	« chef du service urbanisme »	VIDAL	chef service commercial	BAVIERA	secrétaire administratif de l'EPAREB	<p>← 1979 : Nomination de LUCIEN GALLAS 2<sup>e</sup> dir. de l'EPAREB,</p> <p>← DROIN SAUTE...</p> <p>← Rappel de la position des élus : UN EPAREB AU SERVICE DES ELUS.</p>
DEFFERRE	président																																
Représentants de l'ETAT																																	
VOCHEL	préfet																																
AUTHEMAN	500000000																																
DE GALLE	Budget																																
GIRARDIN	Environnement																																
JEAN	Intérieur																																
ROBERT	Environnement																																
DROIN																																	
DEMOUCHY																																	
<b>PLAISANT</b>																																	
Autres, entre autres :																																	
MOTTINI	dga																																
MATHIEU	« chef du service urbanisme »																																
VIDAL	chef service commercial																																
BAVIERA	secrétaire administratif de l'EPAREB																																

1691 W	21	Dossiers présentés devant le conseil d'administration de l'EPAREB : séance du 22 décembre 1980	Page 1	22 décembre 1980
--------	----	--	--------	------------------

<p><b>CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 DECEMBRE 1980</b> (suites des pièces dans 1691W 22) Contient les pièces du CA, numérotées de 1 à 6 (jusqu'au dossier de la ZAC de la FRESCOULE)</p> <p><b>Ordre du jour</b> La séance aborde entre autre le PV du précédent conseil (le 13 juin 1980), et l'examen des dossiers de ZAC suivants : FRESCOULE, LIOURAT (+ dossier DUP), AGAVON</p> <p><b>« Election du président »</b> (1 feuille) « Bien que la précédente élection du président de l'EPAREB ne date que d'avril 1979, une nouvelle élection est nécessaire par suite du renouvellement du mandat des représentants des collectivités locales intervenu à l'échéance des trois ans de leur mandat... » Election de Michel PEZET : 5 voix (THORRAND : 1). Composition : Collectivités locales : Marseille (PEZET) ; Fos (BOVERO) ; Vitrolles (DARY) ; Istres (SIFFRE) ; Miramas (THORRAND) ; Conseil Général BDR (PHILIBERT) Administrateurs de l'Etat : min. Economie, Trésor (AUTHEMAN) ; min. Intérieur (JEAN) ; min. Budget (LEGRAND) ; min. Environnement &amp; Cadre de Vie (GIRARDIN, ROBERT)</p> <p><b>Procès-verbal du CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 JANVIER 1980</b> Le précédent C.A. s'est tenu le 17 JANVIER 1980 [2]. &gt; Avant de commencer, GALLAS propose de prolonger le CA par des visites des sites en construction : CARRAIRE, LES SALLES, LES PINCHINADES... &gt; Point III : <b>Information du C.A. sur le déroulement des activités de l'établissement.</b> <b>A l'est de l'étang de Berre</b> un déficit de production est noté (500 log au lieu de 600), mais glob. compensé par le SCA. <b>GRIFFONS 1</b> - retouche du PAZ ; - 126 logements commercialisés dans le secteur de LA CONQUE (hameau des PINCHINADES) ; - accord avec l'OPAC pour 44 log. en limite de FdeCROZE et GRIFFON ; <b>FERME DE CROZE</b> - en instruction (Egg. pub.) ; escompté : commercialiser 300 log en 1980... <b>L'ESCOULOUBRE</b> - arrêté préf. obtenu ; escompté : commercialiser 20 log sur 30 <b>GRIFFON 2</b> - Egg. sur le PAZ finie <b>LIOURAT</b> - Egg. DUP en préparation. <b>L'ANJOLY</b> - Au stade des études ; principe : « une opération d'activité dont l'orientation vers un complexe routier à l'échelle de Marseille et de la région marseillaise se confirme progressivement » 85 ha + extension 30 ha sur St-VICTORET demandée ; <b>A l'ouest de l'étang de Berre</b> <b>ZAC des SALLES</b> - retouches de détail au PAZ - prochainement l'arrêté d'approbation - contacts pour 2 opérations : 80 log (constructeur ?) et 150 log coll. sur système SOLFEGE (OPHLM de Marseille) - 3<sup>e</sup> opération de 100 log au pied du plateau des BOLLES « Toutes ces opérations sont soumises à la municipalité d'Istres afin d'avoir son accord de principe avant mise au point » - 4<sup>e</sup> constructeur (SIC) désireux de prendre une opération de 150 log. coll. mais inquiétude à cause des blocages des PLA. <b>ZAC de la CARRAIRE</b> - retouche du PAZ ok  Si on ajoute qq log. sur l'achèvement des ZAC des 4 VENTS et des CRAUX, on atteint : 380 log sur Istres, donc 800 log en tout avec Vitrolles (presque les 876 inscrits au budget...)</p> <p>Point V : PAZ de la 2<sup>e</sup> tr. du GRIFFON : information sur le déroulement de la procédure Le 30/6 prochain, l'arrêté de création est signé. La Commune doit donc délibérer rapidement. GALLAS insiste pour que la commune prenne une décision positive.</p> <p>Point VI : <b>Projet de ZAC du LIOURAT : inclusion de terrains de la ZAC des PINS</b> Terrain de 10 ha. C'est la demande de la commune de VITROLLES « pour avoir un aménagement cohérent du secteur » Le nombre de log prévu dans l'ensemble de l'opération : 300 à 350.</p> <p>Point VII : <b>Projet de lotissement au lieu-dit LE REPOS (Les Pennes Mirabeau)</b> A la demande de la commune des PM. Opération facile à monter. QQ lot d'activités à prévoir le long du CD 47a.</p> <p>Point VIII : <b>Etat des perspectives d'activités nouvelles</b> Réflexion à la demandes du rapport BAER et LEVY - <b>Activité foncière</b> : en marge de l'activité d'aménagement, en dehors du périmètre VN - <b>Etudes transport</b> : pour la DDE, au niveau de tout l'étang de Berre - <b>Animation et réflexion sur l'impact de la canalisation du Rhône</b> (+ liaison Rhône-Rhin) sur l'Ouest Etang de Berre : à la demande du Conseil Régional ( ? ) - <b>La coopération internationale</b> : exemple avec les demandes de l'ALGERIE pour ses problèmes</p>	<p>CA. du <b>17 JANVIER 1980</b> [2]</p> <p>← discussion sur le projet de L'ANJOLY</p> <p>← Obligation de l'accord de la Ville</p> <p>← L'EPAREB se révèle un organisme capable de réfléchir à l'échelle territoriale...</p>
---	--

1691 W	21	Dossiers présentés devant le conseil d'administration de l'EPAREB : séance du 22 décembre 1980	Page 2	22 décembre 1980
--------	----	--	--------	------------------

<p>de logements...</p> <p>Discussion : il est en effet important de penser à l'avenir de l'EPAREB...</p> <p><b>M. SALMON-LEGAGNEUR (GCVN) :</b> « Si l'EPAREB, comme tous les établissements publics a été créé, c'est pour une mission principale : conduire et réaliser les opérations d'aménagement dans son périmètre. Il est clair que ce n'est pas les conventions venant à expirer l'année prochaine, ni les quelques opérations actuellement en cours (MAZET, FdcCROZE, GRIFFON ou ANJOLY) qui vont à elles seules justifier le maintien de l'établissement public. Notre devoir est de penser à l'évolution de cet organisme qui représente le travail d'une soixantaine d'agents. (...) Mais il faut se rendre à l'évidence : l'EPAREB, comme tous les autres EP a une durée de vie précaire. » ...</p> <p>Le ministère de l'Environnement incite les EPA à collaborer avec l'Etranger (Evy) et Lille-est apportent leur concours à l'Egypte et à l'Arabie Saoudite).</p> <p>Cette intervention du GCVN jette un froid... Les élus réagissent en dédramatisant (Thorrand et Dax...) ...</p> <p>GALLAS dit qu'il ne s'agit que d'un accord du C.A. pour poursuivre les réflexions sur ces différentes pistes : (Rhin-Rhône, Algérie, foncier)...</p> <p>La possibilité de faire l'EPAREB un établissement public foncier ou une agence foncière supposerait un changement de statut... Sinon, par convention, tout ce qui est ici envisagé est possible sans problèmes...</p>	<p>de logements...</p> <p>Discussion : il est en effet important de penser à l'avenir de l'EPAREB...</p> <p><b>M. SALMON-LEGAGNEUR (GCVN) :</b> « Si l'EPAREB, comme tous les établissements publics a été créé, c'est pour une mission principale : conduire et réaliser les opérations d'aménagement dans son périmètre. Il est clair que ce n'est pas les conventions venant à expirer l'année prochaine, ni les quelques opérations actuellement en cours (MAZET, FdcCROZE, GRIFFON ou ANJOLY) qui vont à elles seules justifier le maintien de l'établissement public. Notre devoir est de penser à l'évolution de cet organisme qui représente le travail d'une soixantaine d'agents. (...) Mais il faut se rendre à l'évidence : l'EPAREB, comme tous les autres EP a une durée de vie précaire. » ...</p> <p>Le ministère de l'Environnement incite les EPA à collaborer avec l'Etranger (Evy) et Lille-est apportent leur concours à l'Egypte et à l'Arabie Saoudite).</p> <p>Cette intervention du GCVN jette un froid... Les élus réagissent en dédramatisant (Thorrand et Dax...) ...</p> <p>GALLAS dit qu'il ne s'agit que d'un accord du C.A. pour poursuivre les réflexions sur ces différentes pistes : (Rhin-Rhône, Algérie, foncier)...</p> <p>La possibilité de faire l'EPAREB un établissement public foncier ou une agence foncière supposerait un changement de statut... Sinon, par convention, tout ce qui est ici envisagé est possible sans problèmes...</p>	<p>← Rappel de la « précarité » de l'EPAREB...</p>
<p>Point IX : Questions diverses...</p> <p><b>La question du blocage des PAP et PLA :</b> mesure prise pour tous les logements locatifs (pas les PAP) suite au rapport LEVY, sur le quadrilatère SALON-MARTIGUES. Pour ne pas compromettre le remplissage des logements vacants, notamment de la ZAC LA ROUSSE ...</p> <p><b>A MIRAMAS</b> tout est bloqué. M. THORRAND ne comprend pas une telle mesure ( ? )... avec pour seul prétexte la résorption des logements vacants sur l'ouest de l'étang de Berre.</p> <p>« Notre rôle est d'assurer une ville faite non seulement de ZAC, mais d'autres opérations. »</p> <p>Demande à arrêter cette situation. Les élus s'associent à ce vœu.</p> <p>C'est un vrai problème reconnu par la DDE. Faudra-t-il transformer des logements locatifs vacants en accession ? ...</p> <p><b>M. THORRAND :</b> « On essaie de culpabiliser la commune alors que c'est un héritage. Ce problème sera résolu par la finition de l'aménagement, c'est-à-dire l'amélioration du cadre extérieur et du cadre bâti. Il était envisagé que l'Etat aiderait l'OPAC pour terminer sa ZAC. Il tient à préciser les efforts importants faits par le SCA. De même, la Commune a toujours essayé de faire en sorte qu'une structure permette de régler ce problème. »</p>	<p><b>La question du blocage des PAP et PLA :</b> mesure prise pour tous les logements locatifs (pas les PAP) suite au rapport LEVY, sur le quadrilatère SALON-MARTIGUES. Pour ne pas compromettre le remplissage des logements vacants, notamment de la ZAC LA ROUSSE ...</p> <p><b>A MIRAMAS</b> tout est bloqué. M. THORRAND ne comprend pas une telle mesure ( ? )... avec pour seul prétexte la résorption des logements vacants sur l'ouest de l'étang de Berre.</p> <p>« Notre rôle est d'assurer une ville faite non seulement de ZAC, mais d'autres opérations. »</p> <p>Demande à arrêter cette situation. Les élus s'associent à ce vœu.</p> <p>C'est un vrai problème reconnu par la DDE. Faudra-t-il transformer des logements locatifs vacants en accession ? ...</p> <p><b>M. THORRAND :</b> « On essaie de culpabiliser la commune alors que c'est un héritage. Ce problème sera résolu par la finition de l'aménagement, c'est-à-dire l'amélioration du cadre extérieur et du cadre bâti. Il était envisagé que l'Etat aiderait l'OPAC pour terminer sa ZAC. Il tient à préciser les efforts importants faits par le SCA. De même, la Commune a toujours essayé de faire en sorte qu'une structure permette de régler ce problème. »</p>	<p>← L'affaire très embarrassante des logements vacants de l'Ouest de l'étang.</p>
<p><b>Exécution du budget 1981</b></p> <p>Objectifs physiques : <b>LOGEMENTS :</b></p> <p><b>GRIFFON 1 :</b> 1980, 185 log ; FdcCROZE : 1980, 215 ; 1981, 120 ;</p> <p><b>GRIFFON 2 (FRESCOULE) :</b> 1981, 250</p> <p><b>LES SALLES :</b> 1980, 150 log ; 1981, 150 ;</p> <p><b>LES CRAUX :</b> 1980, 30 log</p> <p><b>LES 4 VENTS :</b> 1980, 25 log</p> <p><b>LA CARRAIRE et LOTISSEMENT BARRIERE :</b> 1981, 60 log</p> <p><b>COMMERCES :</b></p> <p>Centres de quartiers : GRIFFON 1, CARRAIRE, 4 VENTS ; en 81, LES SALLES</p> <p><b>BUREAUX :</b></p> <p>1980 : 2000 m<sup>2</sup> ; 1981 : escomptés 4000 m<sup>2</sup></p> <p><b>ACTIVITES INDUSTRIELLES :</b></p> <p><b>BASTIDE BLANCHE :</b> accord récent qui achève ainsi la part act. ind. de GRIFFON 1. 4,1 ha à venir sur VITROLLES et LES PM</p> <p>1,5 sur le SCA</p> <p><b>ZAC DE LA FRESCOULE – dossier de création / réalisation</b></p> <p>Voir dans ☐ ZAC par ZAC : <a href="#">Vitrolles_ZAC.FRESCOULE.doc</a></p> <p><b>VITROLLES. SCHEMA GENERAL URBAIN</b> (doc d'une 60ne de pages – 1979-1980)</p> <p>Voir dans ☐ ZAC par ZAC : <a href="#">Vitrolles_SGU.1980.doc</a></p>	<p><b>Exécution du budget 1981</b></p> <p>Objectifs physiques : <b>LOGEMENTS :</b></p> <p><b>GRIFFON 1 :</b> 1980, 185 log ; FdcCROZE : 1980, 215 ; 1981, 120 ;</p> <p><b>GRIFFON 2 (FRESCOULE) :</b> 1981, 250</p> <p><b>LES SALLES :</b> 1980, 150 log ; 1981, 150 ;</p> <p><b>LES CRAUX :</b> 1980, 30 log</p> <p><b>LES 4 VENTS :</b> 1980, 25 log</p> <p><b>LA CARRAIRE et LOTISSEMENT BARRIERE :</b> 1981, 60 log</p> <p><b>COMMERCES :</b></p> <p>Centres de quartiers : GRIFFON 1, CARRAIRE, 4 VENTS ; en 81, LES SALLES</p> <p><b>BUREAUX :</b></p> <p>1980 : 2000 m<sup>2</sup> ; 1981 : escomptés 4000 m<sup>2</sup></p> <p><b>ACTIVITES INDUSTRIELLES :</b></p> <p><b>BASTIDE BLANCHE :</b> accord récent qui achève ainsi la part act. ind. de GRIFFON 1. 4,1 ha à venir sur VITROLLES et LES PM</p> <p>1,5 sur le SCA</p> <p><b>ZAC DE LA FRESCOULE – dossier de création / réalisation</b></p> <p>Voir dans ☐ ZAC par ZAC : <a href="#">Vitrolles_ZAC.FRESCOULE.doc</a></p> <p><b>VITROLLES. SCHEMA GENERAL URBAIN</b> (doc d'une 60ne de pages – 1979-1980)</p> <p>Voir dans ☐ ZAC par ZAC : <a href="#">Vitrolles_SGU.1980.doc</a></p>	<p>-</p>




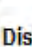
# [Annexe 2]

## Entretiens...

*À titre d'information et d'exemple, nous présentons ici des extraits de la retranscription d'un long entretien réalisé dès les premiers temps de la recherche avec Jean Écochard, Georges Demouchy et Émile Bayer réunis.*

*Les personnes auprès desquelles nous avons mené des entretiens enregistrés sont, pour l'instant, les suivantes :*

*Jean ÉCOCHARD, dir. gén. Adjoint EPAREB [jan. 2003 et juin 2004]  
Jean-Heude ROULLIER, secrétaire gén. GCVN [juin 2003]  
Georges DEMOUCHEY : paysagiste EPAREB [jan et juil 2003, mai 2004]  
Émile BAYER, urbaniste EPAREB [jan. 2003]  
Nicole FLAVIN, architecte EPAREB [fév. 2004]  
Anne-Marie HENRIOT, programmation EPAREB [mai 2004]  
André MATHIEU, architecte EPAREB [jan. 2005]  
Gérard PLAISANT, ingénieur EPAREB [jan. 2005]  
Jean-Michel GUENOD, urbaniste EPAREB [avril 2007]*

E N T R E T I E N	
	<b>Jean Ecochard, Georges Demouchy, Emile Bayer</b> Respectivement : architecte, directeur adjoint de l'EPAREB, paysagiste à l'EPAREB, urbaniste à l'EPAREB. (dresser toutes biographies de chacun)
	ENTRETIEN DU 15 JANVIER 2003
	Durée :
	À propos du rapport de Nicole Amphoux.

Disque : « VN REB 1 »

note	Propos retranscrits	
2	<p><b>RB – Que reprenez-vous du rapport de Nicole Amphoux ?</b></p> <p><b>JE –</b> D'une façon globale, je trouve ce rapport bien fait, en particulier au niveau des acteurs. Je trouve que l'analyse faite, en particulier à travers les coupures de journaux, sont relativement exactes et reflètent assez bien les choses.</p> <p>Un reproche que je ferais, c'est qu'on ne s'attache qu'aux acteurs de premier plan, les responsables, les chefs, etc., en ne regardant pas assez les « seconds couteaux ». Or très souvent ce sont eux qui agissent, que ce soit au niveau des collectivités locales ou au niveau des services de l'État. Par exemple, derrière le préfet LAPORTE, il y avait Didier <i>CULTUAUX</i>, qui était sur le terrain et qui agissait, c'est lui qui a fait qu'il y a eu des transformations, qu'on a fait un CEC, etc. ; à Martigues, c'était monsieur SAMUT, qui était « l'œil de Moscou », qui était ce qu'on veut, mais qui était un type tout à fait remarquable ; sur le problème de la bagarre des élus de Fos, c'était l'un des adjoints de <i>RIEUBON, LAFORET</i> qui était là. C'est beaucoup ceux-là qui ont fait l'histoire, et malheureusement on n'en parle pas tellement. Donc, sur l'analyse qui a été faite des acteurs et du dispositif institutionnel, c'est vrai, c'est la réalité, c'est comme ça que ça c'est passé, elle n'a pas oublié beaucoup de choses.</p> <p>Mais il y a une chose qui me gêne beaucoup, ce sont les trop nombreuses références à l'ouvrage de Bernard Paillard (<i>La Damnation de Fos</i>). Elle fait là référence à quelqu'un qui a dit des choses fausses...</p>	
1	<p><b>EB –</b> J'ai appris beaucoup de choses sur l'origine de l'EPAREB, la MAEB, la MIAFEB... Sur ce plan, le rapport est intéressant. Je regrette que les acteurs de l'EPAREB n'aient pas répondu favorablement à la sollicitation du CERTU. J'ignore les raisons, et du coup, je trouve que ça fausse un peu la vision.</p> <p>Et ce qui m'a choqué, c'est l'approche logement qui est faite au niveau de la ville nouvelle, et l'analyse de l'outil EPAREB par rapport à l'action ville nouvelle.</p> <p>Ce qui m'agace au plus haut point, c'est le terme « <i>effet de ville nouvelle</i> », « <i>la logique ville nouvelle</i> », qui n'est jamais explicité, qui sort régulièrement comme s'il s'agissait d'un anathème. Et le logement est perçu comme une tare, en particulier le logement social, alors qu'il ne faut pas oublier qu'au niveau national, une des raisons de la création des VN, c'était entre autre la nécessité de réaliser du logement social. Alors, que le secteur industriel qui produit 30% du PIB du département soit accompagné de logement social ; je suis étonné que des spécialistes de l'Équipement s'en étonnent...</p> <p>Et ensuite, ne pas appréhender l'AMM dans sa dimension de division sociale de l'espace de fait avant la création de la VN, est une deuxième cécité.</p> <p>Et puis, je dirais qu'on embellit le rôle de certains acteurs, notamment de l'État au niveau des DDE... (Georges va pouvoir se faire l'écho de choses qu'il m'avait relatées, dont il avait été témoin avant mon arrivée, notamment comment des communes comme Les Pennes Mirabeau ont reçu des permis de construire colossaux...).</p> <p>Donc, une tonalité...</p> <p>Un témoignage plutôt sympa, mais pas conçu pour donner une explication de l'histoire et du rôle des différents acteurs, et on ne sent pas les périodes charnières (par exemple on parle de « VN » en oubliant le fait que l'EPAREB n'est créé qu'en 1973 et ne devient opérationnel qu'en 1975 ; or il s'est produit la moitié, sinon un bon tiers du logement social, celui qui est catalogué comme étant celui de la VN, une confusion des genres...</p> <p>A partir des pages 90, on commence à avoir quelques éclairages... Il est dit, avant, que l'EPAREB a acquis 2200 hectares, et qu'il en a aménagé 1200. Et quelques pages plus loin, sur l'action des promoteurs constructeurs, il est dit que ceux-ci détenaient avant la création de l'EPAREB 1400 ha et qu'ils ont contribué très largement à la construction de logements avant que l'EPAREB ne devienne lui-même opérationnel... ; on dit pas où, on ne dit pas quels méfaits ça a eu en termes d'image de la ville...</p> <p><b>GD –</b> Oui, il n'y a pas de plans...</p> <p><b>EB –</b> ... on ne donne aucune explication, on ne donne rien... Ça, c'est pas correct, surtout quand on porte ensuite des jugements en disant que l'EPAREB a été une machine à produire du logement social. Il faut expliquer les choses et les remettre dans leur contexte.</p>	<p>Nicole Amphoux porte l'une des critiques classiques faites par la DDE sur l'EPAREB : Il a trop produit de logement social, donnant trop dans le bas de gamme du logement...</p> <p>C'est une critique injuste qui ne prend pas en compte le contexte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les objectifs sociaux des VN ;</li> <li>- une bonne part des LS, et les pires étaient déjà là avant l'EPAREB</li> <li>- le marché... (voir GD + loin)</li> </ul>
1	<p><b>GD –</b> Pour poursuivre sur ce que dit Emile, moi j'ai abordé ce pavé en freinant un peu des pieds... Et j'ai été relativement heureusement surpris du contenu. Moi, je suis arrivé en 1974 et il y avait un certain nombre de choses que je savais par oui dire, de gens qui étaient avant à la MAEB, qui m'avaient un petit peu expliqué ce qui s'était passé ; là, ça a l'avantage d'être à peu près en ordre et là, moi aussi j'ai appris un certain nombre de choses et ce côté là est intéressant et positif.</p>	

06 - 30	<p>GD – Mais dans les références de Nicole Amphoux, il y a un climat général de l'ouvrage qui est assez redoutable, parce qu'elle fait partie <b>des gens qui depuis 30 ans sont contre l'EPAREB</b> (les références qu'elle utilise, je pense à LANGEVIN et à d'autres...) sont des gens qui ont toujours été contre l'EPAREB (une partie ont été contre parce qu'ils n'y ont pas été embauchés)... Donc, ça, c'est un point assez problématique et ça explique, de mon point de vue, qu'il n'y ait aucun effort d'explication pour faire le tri entre ce qui a été fait par l'EPAREB et ce qui a été fait avant ; il y a une savante confusion ; par exemple : quand on parle des logements sociaux vides à Miramas, qui sont antérieurs à l'EPAREB et pour des raisons de malfaçons ; à aucun moment c'est dit.</p> <p>Donc, on donne l'impression qu'on construit du logement social à tort et à travers, alors qu'il y a en a qui n'est pas utilisé ; mais allons regarder de près ce que ça veut dire ! On n'a jamais forcé les gens à quitter des logements existants à coups de baïonnette pour aller les loger dans les choses qu'on construisait ; si les gens sont partis d'un certain nombre d'opérations, c'est parce qu'elles étaient invivables, inhabitables, parce que, pour des raisons sociales ou autre, elles ne correspondaient plus à ce que voulaient les gens.</p> <p>Il n'y a aucune explication sur le pourquoi des choses : ça, c'est un point extrêmement négatif...</p>	<p>Les gens qui ont toujours été contre l'EPAREB...</p>
07 - 30	<p>GD – ... qui s'accompagne d'un autre point, qui est effectivement la critique du logement social. On a été fait pour ça, on a voulu aussi faire autre chose que du logement social : <b>jamais les promoteurs publics ou para-public n'ont voulu faire autre chose que du logement aidé sur la ville nouvelle</b>. Pourquoi, parce que, Émile le dit, on est dans un système métropoliisé, et pour un promoteur, c'est pareil de construire sur Aix ou sur Vitrolles, sauf que, sur Aix, il va se faire une belle marge et sur Vitrolles, il va se faire une marge toute maigrette... ; donc, on fait tout une hiérarchie très simple : on fait du logement non aidé dans les endroits où on sait qu'on va pouvoir vendre correctement, et pour le reste il y a une affectation avec toute une hiérarchie : c'est mieux d'habiter Vitrolles qu'habiter Berre, mais c'est mieux d'habiter Les Pennes Mirabeau qu'habiter Vitrolles, et puis c'est mieux d'habiter Callas que d'habiter Les Pennes, et puis c'est mieux d'habiter Aiguille que d'habiter... etc., etc., et tout le monde le sait... C'est absolument pas indiqué, donc on ne comprend pas... Il y a un certain nombre de griefs qui sont faits là-dedans qu'on ne comprend pas (moi j'ai l'impression de lire BRASSART quand je lis ce document), donc ça donne un ton à ce rapport qui est particulièrement irritant.</p> <p>Globalement il est bon et dans le détail il est souvent complètement faux.</p>	<p>Le logement social était un produit « imposé » par les promoteurs publics ou para-publics, qui ne voulaient pas prendre de risques sur des secteurs peu cotés.</p>
08 - 30	<p>GD – En particulier, on ne comprend pas comment ces logements sociaux sont fabriqués. <b>A aucun moment il est dit que, finalement, l'Établissement public dépendait totalement de la bonne volonté des promoteurs sociaux publics et para-publics qui venaient construire.</b></p> <p>Contrairement aux villes nouvelles de la région parisienne, on n'a jamais été en situation d'avoir une meute de promoteurs qui viennent ramper dans la boue pour qu'on consente à leur donner un petit morceau de terrain. On a plutôt été dans la situation inverse...</p> <p>Donc, dans ces conditions là, on fait ce que le marché autorisait, et pas plus. C'est pas nous qui avons inventé le marché. C'est le marché qui existait, avec les gens locaux qui existaient, avec leurs capacités ou leur incapacités, avec les promoteurs et les architectes avec lesquels ils avaient l'habitude de travailler.</p> <p>On n'a jamais été en situation, comme à Mame-la-Vallée, où on trie les architectes, et ensuite on leur dit : travaillez donc avec tel promoteur pour nous faire telle opération. Jamais on a été dans cette situation là !</p> <p>Le peu de fois où on a essayé, ça a été tout au début et ça a pas duré longtemps : <b>le premier essai a été un échec retentissant avec RENAUDIE</b>. Il y avait une opération avec lui, hyper intéressante, et aucun promoteur n'a voulu construire du RENAUDIE. Immédiatement on a abandonné RENAUDIE et on a fait à la place <i>Phoenix Village</i>.</p> <p>Ca donne immédiatement la mesure de la pression, ou plutôt de la non-pression qui existait sur ce territoire. Donc on a fait ce que le marché pouvait faire.</p> <p>Et c'est pour ça, entre autre, qu'on est quand même globalement plus fier des équipements qu'on a faits que des logements qu'on a faits, même si on n'a pas à se battre la coule sur ces derniers...</p>	<p>L'EPAREB n'a pu faire que ce que le marché l'autorisait à faire :</p> <p>« aucun promoteur n'a voulu construire du RENAUDIE. Immédiatement on a abandonné RENAUDIE et on a fait à la place <i>Phoenix Village</i>. »</p>
	<p>GD – Ca c'est le premier point, et le deuxième, c'est ce qu'évoquait aussi Émile, c'est que, en même temps que la ville nouvelle était faite, <b>la DDE a passé son temps à saborder ce projet de l'État</b>, et à laisser se faire, en particulier, des opérations concurrentes très importantes.</p> <p>Quand on a commencé en 1974, c'est construite la Cité-Haute-En-Provence sur Les-Pennes-Mirabeau, qui fait 300 logements environ, dans les conditions ahurissantes de VRD, qui posent encore des problèmes maintenant, plantée au fin fond des pins, absolument pas reliée à la ville... ; on a fait au même moment les lotissements de Calas, exactement dans la même situation ; on a fait des lotissements sur Rognac, sur Gignac, sur toutes les communes environnantes du pourtour de l'étang de Berre, comme si on était en périmètre ville nouvelle, sans aucune contrainte, et sans aucun projet urbain.</p> <p>Ca c'est parfaitement scandaleux et totalement délibéré.</p>	<p>La DDE a passé son temps à « saborder » le projet VN ; en autorisant des grandes opérations concurrentes.</p>

[...]

<p>9</p>	<p><b>EB</b> – Je reviens sur l'image... On évoquait l'effet négatif de « l'échec de FOS » - que je ne considère pas comme un échec, avec 30% des richesses du département. Mais il y a un autre effet négatif, même si je pense que les choses se sont considérablement améliorées, c'est la perception d'une « <b>pollution</b> » sur l'étang de Berre.</p> <p>C'est vrai que les raffineurs ont fait des progrès très sensibles (Jean pourrait en parler mieux que moi...), sur les systèmes de filtration. Je me souviens, quand je suis arrivé, c'était en 1982, donc entre les années 1982 et 1985, il y avait encore des articles dans la presse où on disait que sur la cuvette sud-est de l'étang de Berre – entre autre – il y avait un taux de trachéites, de bronchites, chez les jeunes enfants supérieur au reste de l'AMM.</p> <p>Donc, quand on dit ça, dans ces années-là, au niveau des médias, c'est pas sans conséquences sur le type de clientèle que tu peux retenir ou pas.</p> <p>Et, j'en reviens toujours à ces niveaux de cadres qu'on a essayé de capter sans succès, on a toujours vu cette sorte de grande chenille, à partir de 17h, se former sur les rives de l'étang de Berre en direction d'Aix (d'ailleurs, le CD9, quand la VN a été créée, c'était vraiment un chemin départemental tout ce qu'il y a de bucolique – je me rappelle encore, en 1981 on pouvait dépasser tout le long !, et les pointillés se sont raréfiés pour devenir une ligne continue, et pour s'élargir au fil du temps).</p> <p>Bref, je veux dire qu'il y a eu une image très nettement négative, qui a été donnée... – je ne sais pas qui l'a produite, je dirais que c'est un « on » collectif. Et l'outil ville nouvelle n'était pas à même de pouvoir lutter contre ça tout seul.</p>	<p>L'image très négative et pénalisante de la <b>pollution</b> sur l'étang de Berre.</p>
<p>10</p>	<p><b>EB</b> – Et ce d'autant plus que, pour des raisons je connais pas très bien, la VN a été vraiment confinée, isolée. C'était un isolat... ; on avait un peu coupé les amarres et c'était un machin qui flottait autour de l'étang de Berre, et il y avait très peu de connexions avec Marseille.</p> <p>Je me rappelle les premières missions d'expertise qu'on a faites pour la ville, on y allait sur la pointe des pieds : s'était extrêmement délicat d'intervenir parce qu'on n'attendait pas particulièrement la ville nouvelle comme compétence en dehors de son pré carré...</p>	<p>L'EPAREB était coupé de Marseille.</p>
<p>11</p>	<p><b>EB</b> – Et il y a une autre réflexion que je voulais faire, que ne relève pas du tout ce travail là, c'est que on dit : la VN, l'EPAREB a produit ceci, a produit cela, comme si on avait produit la totalité du construit autour des rives de l'étang de Berre. Bon, il a été dit que c'était faux. Mais ce que les gens n'ont pas en tête, je tenais à le souligner, c'est qu'à l'intérieur des quatre villes sur lesquelles ont intervenu, on était loin d'intervenir sur toute la ville ! On travaillait vraiment sur un périmètre extrêmement restreint, et on avait pas intérêt à franchir la frontière.</p> <p>On s'est toujours battu contre les pointillés des ZAC pour éviter qu'on puisse le lire sur le territoire ; mais sur le grand pointillé du périmètre d'intervention à l'intérieur des villes, on pouvait le lire. Et sur Vitrolles c'était flagrant, en particulier.</p>	<p>L'EPAREB n'intervenait que sur des périmètres très restreints à l'intérieur des quatre villes.</p>
<p>12</p>	<p><b>GD</b> – Mais sur FOS, il y a tous LES CARABINS... Elle en parle jamais, j'ai trouvé ça absolument scandaleux. Quand tu prends le développement de FOS tu as : d'un côté, les deux ZAC EPAREB (à côté de la maine, quand tu rentes par le Nord), et, de l'autre côté, tu as des prés, des prés de foin de Crau à l'irrigation, qui sont à l'heure actuelle une succession de lotissements. Chaque propriétaire foncier, chaque paysan a fait son lotissement, qui ne communique pas, bien sûr, avec le lotissement d'à côté ; donc c'est complètement ébouriffant... ; sans assainissement pluvial, c'est-à-dire que c'est l'Etat, via l'EPAREB, qui a payé le collecteur pluvial sur lequel se raccordent les CARABINS..., et ça représente une quantité de logements, c'est tout à fait ébouriffant..</p>	<p>Le scandale des lotissements des CARABINS à FOS.</p>
<p>13</p>	<p><b>JE</b> – Je crois que l'inconvénient qu'on a... , pour revenir à ce rapport..., comme dit Bayer, en fin de compte on avait un certain nombre d'isolats, des choses qui étaient à l'intérieur des villes. C'est pour ça, d'abord, que le terme « ville nouvelle », on l'a toujours refusé. A partir du moment où on étudie le problème de l'EPAREB, et que l'on sait qu'il était totalement intégré et essayait de faire de la « couture urbaine » (je prends les termes de mon ami Emile Bayer...), on ne peut pas traiter uniquement les opérations de l'EPAREB, et il fallait traiter aussi à côté ; ou bien il fallait dire : comme on n'est pas dans un système exactement de VN, on va traiter seulement un certain nombre de quartiers et on ne parlera pas des autres... Mais à partir du moment où on parle « d'urbanisation », où on essaye de globaliser des choses, et on tire un certain nombre de conclusions sur la totalité de la commune, on est obligé de parler de ce qui se passe à côté.</p>	
<p>14</p>	<p>Alors, on a longuement parlé des grandes opérations périphériques, en marge, du type de celles qui étaient sur le plateau de l'ARBOIS. On n'en dit jamais un mot (dans le rapport). En plein milieu du plateau de l'Arbois, il y a des lotissements qui ont été faits grâce, à l'époque, à un certain chef de GEP (je ne me rappelle plus de son nom), en plein milieu, comme un truc qu'on balance n'importe où. Alors, soit on analyse d'une façon globale tout ce qui se passe, et on parle de tout ce qui se passe autour, et on essaye aussi d'analyser ce qui se passe dans la ville, parce que, dans la ville, on ne faisait que des parties (je viens de voir ici un chiffre qui me paraît complètement incohérent avec le premier tableau : à Vitrolles, avant 1970, la SPE, Société Provençale d'Équipement, sur la ZAC DES PINS, avait prévu 4500 logements, alors qu'on dit que sur tous les logements sociaux faits avant 1970, il y en a 1500 pour la totalité des communes...).</p> <p>Ce qui me gêne c'est qu'elle a isolé totalement les urbanisations nouvelles, mais en essayant aussi de parler de la ville. Or c'est pas ça : la ville c'est autre chose.</p>	
<p>15</p>	<p><b>EB</b> – Et pour rebondir sur la remarque de Jean, je pense que ce travail aurait pu être tout à fait intéressant et pertinent en montrant ce en quoi l'EPAREB, l'outil dit « ville nouvelle des rives de l'étang de Berre » était atypique par rapport aux autres villes nouvelles de la région parisienne, et en quoi il était original.</p>	



10	<p>Car il était porteur d'originalité. Pourquoi ? Parce qu'on a travaillé, comme le rappelait Georges, sur des produits promoteurs, des produits d'habitat extrêmement... triviaux, ordinaires, vulgaires, basiques, et la ville nouvelle a inventé, finalement, des règles pour un peu tordre cette facilité et obliger à produire, à rendre ces produits dans un contexte différent.</p> <p>D'où le travail du paysagiste très important, d'où le travail de l'urbaniste aussi, pour essayer de raconter, de construire un vocabulaire paysager, un vocabulaire urbain, faits d'éléments extrêmement modestes, parce que les charges foncières de logement social ne dégagent pas des marges, et donc on a produit..., je dirais, de l'espace public avec les charges foncières qu'on avait. On n'avait pas celles de la région parisienne où il y avait un zéro de plus (alors que la terre à betteraves était au même prix que la terre à blé ici...)</p>	<p>L'EPAREB était porteur d'originalité : Il devait finalement créer un vocabulaire urbain avec des éléments extrêmement modestes.</p>
10	<p>GD – Même pas la terre à blé : la garigue !</p> <p>On achetait de la garigue plus cher que les meilleures terres à blé de la région parisienne. Parce que les Domaines disaient : l'EPAREB va se faire des sous ; donc ils fixaient un prix qui intégrait, pour le propriétaire ancien, une partie de la plus-value que l'aménageur allait se faire. C'est-à-dire que la règle qui est qu'on fixe la valeur de la terre à trois ans avant la date de l'expropriation, là, c'était pas trois ans avant, c'était trois ans après !...</p> <p>C'est-à-dire qu'on a parlé de la DDE, on peut parler aussi de l'action des Domaines qui nous a largement savonné la planche, tout autant...</p>	<p>Le prix excessif du foncier : l'action néfaste des Domaines qui alourdissait la note sous prétexte que l'EPA allait gagner de l'argent...</p>
10	<p>EB – Donc, ce qui est original, pour en arriver à la spécificité de l'EPAREB, c'est qu'on a été la seule VN à produire du « tertiaire ».</p> <p>C'est-à-dire que toutes les autres VN ont généré des infrastructures primaires, financées par l'Etat, et secondaires, financées par le produit des cessions des charges foncières des différents quartiers.</p> <p>Or l'EPAREB avait des moyens beaucoup plus modestes, des charges foncières beaucoup plus modestes, et des produits qui n'auraient rien produit en termes d'urbain si on avait eu la même démarche qu'en région parisienne. Donc, il y a eu un travail extrêmement important, et qui a fait débat au sein de l'Établissement (puisque à un moment donné, on dit : le personnel passe trop de temps à la réflexion sur les bordures, sur les clôtures, à faire travailler les concessionnaires, à leur faire avoir d'autres pratiques, etc.)... ; on a inventé des caniveaux uniques où on mettait tous les réseaux, pour éviter d'avoir des rustines, des bazars, sur les voies. Et donc, une preuve de reconnaissance de ce petit établissement public de province, c'est que ceux de la région parisienne, à la fin des années 1980, sont venus voir ce qu'on avait produit. A ce moment-là, on était montré en exemple dans ce travail fin de couture, de réflexion sur les matériaux, la matière, la composition, une utilisation de l'espace public en termes de tertiaire, qui étaient considérés comme un prolongement des espaces privés.</p>	<p>?</p> <p>Voirie tertiaire : la seule VN à avoir fait de la voirie « tertiaire » : la bordure de trottoir, le caniveau, les clôtures, etc. : bref l'espace public.</p>
10	<p>RB – Qu'est-ce que vous appelez « le tertiaire », plus précisément ?</p>	
10	<p>JE – C'est la voirie qui dessert directement les logements...</p> <p>GD – Et pas simplement la voirie : aussi les trottoirs, les cheminements piétons...</p> <p>EB – Ce qui serait aujourd'hui classé dans les « zones à 30 km/h ».</p> <p>GD – Non mais c'est plus que ça : c'est tout l'espace public. C'est-à-dire qu'on vendait au promoteur l'emprise du bâtiment plus un tour d'échelle qui faisait environ un mètre...</p> <p>JE – Tu comprends ? Soit tu lui vends, à un promoteur ou à un lotisseur, un terrain nu avec une voirie qui passe à côté ; lui se débrouille, il fait les clôtures, il fait... tout ça...</p> <p>GD – Ça, c'est ce qui est fait à Mantes-la-Vallée : quand tu te promènes d'opération en opération, ça c'est la maîtrise de la VN, et quand tu rentres dans le petit quartier, c'est le promoteur. Donc, quand tu changes d'endroit, à chaque fois c'est différent.</p>	
10	<p>EB – Donc, tout ça pour dire qu'il y a eu beaucoup de réflexion, de matière grise, de temps passé...</p> <p>Donc, je profite de la présence de Jean Ecochard pour nous inscrire en faux sur ce qui a été écrit dans ce texte : où il est dit page 89 que « Monsieur Jean Ecochard n'a donné aucune directive aux directeurs d'opérations et se contentait de vendre des charges foncières ». Alors... quand on écrit ça, c'est nier complètement qu'il y a un outil avec des professionnels organisés en équipes pluridisciplinaires, qui justement concevaient la ville, la pensaient et organisaient l'intervention des architectes privés avec leurs promoteurs...</p> <p>GD – C'est vrai..., on a passé notre temps à se bagarrer...</p> <p>EB – Ecrire ça, c'est vraiment un parti pris contre l'outil de la VN</p> <p>GD – C'est d'une ignorance crasse...</p>	
10	<p>RB – Ce serait donc dans la fabrique concrète de la forme urbaine que s'est situé votre travail, plus que dans les grands concepts de ville nouvelle, tels du moins qu'on les retient des villes nouvelles parisiennes où il semblait qu'on inventait la ville du XXI<sup>e</sup> siècle... Ici, on a fait « de la ville », tout simplement ; on a essayé de faire de la ville...</p>	

[...]

	<p><b>JE</b> – Si on parle de l'aménagement de l'aire métropolitaine, n'oublions pas que le département des Bouches du Rhône était l'un des plus riches du coin en termes agricoles...</p> <p><b>GD</b> – C'est toujours le cas...</p> <p><b>JE</b> – Il y avait eu un schéma d'aménagement de l'espace rural parce qu'il y avait auprès de la DDA une équipe qui était très costaud et qui pourrait te parler aussi de l'OREAM comme moi j'en parle parce que eux le regardaient de l'autre côté. Notamment BONNIER, qui a fait partie de l'équipe avec un paysagiste et un économiste, au sein de la DDA ! Et ils ont fait ce schéma d'aménagement qui fixait des choses intéressantes sur la plaine de la CRAU, sur la CAMARGUE, etc.</p> <p>Donc l'histoire de ville nouvelle pensée, etc., ça pouvait pas tenir le coup puisqu'on connaissait déjà les productions d'ovins de la CRAU, de pinard des BAUX DE PROVENCE, etc. Il y avait des choses qui existaient déjà ; il ne faut pas isoler complètement à l'époque le Schéma de l'AM et dire : c'est lui qui a tout fait. Lui, il a participé avec d'autres schémas à cet aménagement.</p> <p>Et puis, d'autre part, les VN, il faut maintenant simplifier les choses et dire qu'on a plutôt fait des quartiers nouveaux, et je crois que c'est la réalité. Il faut pas essayer de...</p>	<p>Le SDAMM n'a pas tout déterminé.</p>
17-20	<p><b>RB</b> – <i>Oui mais il faut raconter les choses, et il faut commencer par là où elles ont commencé...</i></p>	
	<p><b>GD</b> – Oui, oui...</p> <p>Et il y a eu un projet fait par un urbaniste sur une ville nouvelle à Vitrolles, à l'emplacement des quartiers sud de la ville nouvelle de Vitrolles, et ça a été dessiné en 1946.</p> <p>C'est-à-dire que l'idée de construire quelque chose d'important en termes de logement, si tu veux, de l'autre côté de la barre des PENNES-MIRABEAU, il y a des gens qui depuis très longtemps avaient repéré que ce Sud de Vitrolles, où il y a de grandes propriétés agricole (<b>JE</b> – Où il y avait des fermes romaines...), était un endroit facile pour faire un pôle urbain, et pour échapper, si tu veux, aux collines de Marseille...</p> <p>Donc cette idée-là n'est pas nouvelle.</p>	<p>En 1946, déjà un plan de ville nouvelle sur les quartiers sud de Vitrolles...</p>
17-26	<p><b>RB</b> – <i>Dans le Livre blanc de 1967, on sait déjà qu'autour du carrefour du GRIFFON, il faut faire quelque chose ; c'est dit comme ça, donc c'est bien qu'il y a des antécédents...</i></p>	
17-28	<p><b>JE</b> – J'aimerais bien qu'on parle de la première ville nouvelle qui a été faite... Celle du plateau d'ARBOIS. Par les Américains. Cinquante milles personnes... Et qui existe toujours ; on voit toujours le tracé des voies.</p> <p><b>GD</b> – Plus que cinquante mille... Cent mille personnes ! C'était le parc à matériel de l'armée américaine. Tout ce qui débarquait au port de Marseille était stocké là-haut et alimentait l'armée qui montait sur l'Allemagne. Les officiers supérieurs habitaient la ferme de VALBACOLE. C'est eux qui ont installé le captage des sources qui existent dans ce coin-là, avec des bassins et des tuyaux en métal qui existent encore... Ils avaient créé un théâtre de verdure dans la colline ; il y avait des représentations théâtrales...</p> <p><b>JE</b> – Il y avait un arc de triomphe pour rentrer dans la ville... (dans laquelle se tenaient les péripatéticiennes de l'ARBOIS)...</p> <p><b>GD</b> – Et il y avait un trafic absolument ahurissant entre les Américains et le Milieu marseillais, trafic de cigarettes, de drogues, d'alcool ; absolument ébouriffant !</p> <p><b>RB</b> – <i>Mais c'était une ville de stockage...</i></p> <p><b>JE</b> – Non ! Il y avait des gens qui y habitaient ! il y avait des tentes, des machins, des soldats, etc. Cent milles personnes !</p> <p><b>GD</b> – Cent milles personnes ! Tu as des quatre voies et tout, l'emplacement des cabanes. Ça se voit très bien sur les photos aériennes</p> <p><b>EB</b> – En vue aérienne, c'est très net</p> <p><b>GD</b> – Tu peux compter les cabanes ! Il y a encore des cheminées. Tu te promènes, tu as la base en béton... C'est un plan qui ressemble à BRASILIA. Qui a cette forme-là...</p> <p><b>JE</b> – C'est là qu'il y a la décharge contrôlée de la ville d'Aix-en-Provence...</p> <p><b>EB</b> – Il y a les gens du voyage aussi...</p> <p><b>RB</b> – <i>Et bien voilà, elle était faite la ville nouvelle...</i></p> <p><b>GD, JE</b> – Oui, bien sûr...</p>	<p>Une ville nouvelle américaine sur le plateau d'ARBOIS...</p>
17-32	<p><b>EB</b> – En d'autres termes, c'est ce qu'aujourd'hui on appellerait des « territoires à enjeux » ; c'est-à-dire, les endroits où on repère qu'on pourrait faire quelque chose, où au fil du temps, les projets s'accumulent, se stratifient, et puis, à un moment, il y a un déclic politique et un contexte favorable pour que les choses deviennent opérationnelles.</p> <p><b>RB</b> – <i>Oui, c'est ça qui m'intéresse. C'est pour ça que je veux partir aux origines, pour bien remettre à leur place les choses, et détruire les mythes...</i></p> <p><b>JE</b> – Mais que tu les remettes à leur place : à travers des territoires, des représentations, à travers un atlas. Georges parle de photographie aérienne. Bien : tu balances une photo aérienne des années 1960 et tu le vois très très bien, c'est passionnant...</p>	

21	<p><b>EB</b> – Ce que je peux dire d’une façon générale – aujourd’hui c’est très vrai, mais je pense que lorsque l’EPAREB a été créé c’était déjà vrai – c’est que ces urbanisations nouvelles s’inscrivent vraiment dans un schéma métropolitain.</p> <p>Et le vrai fil conducteur de tout ça, c’est l’aire métropolitaine en construction, de fait, peut-être pas voulue parce qu’il n’y a jamais eu le consensus politique – et on l’a pas encore aujourd’hui – pour la construire à sa véritable échelle... Mais c’est ça le fil conducteur : les gens ont toujours habité à un endroit et travaillé à un autre endroit, ont été s’amuser ailleurs, fait leur courses ailleurs, les enfants vont faire leurs études ailleurs... Ça existait déjà avant la ville nouvelle. Et ça c’est très important.</p> <p>Et la confirmation de ça – Jean y a travaillé et on a pris le relais après – c’est qu’un jour, les deux agences d’urbanisme ont eu envie de travailler avec nous parce qu’elles estimaient que l’étang de Berre était un trou noir pour elles, elles ne comprenaient rien du tout et ça leur manquait par rapport à leur réflexion et au développement qu’elles pouvaient faire. Et ça s’est traduit par un protocole d’accord entre les deux agences et notre direction études et prospectives. Et on a pu travailler, à trois, et de façon reconnue, enfin sur une problématique à bonne échelle, où on reconnaissait que l’étang de Berre était partie intégrante du dispositif, et que si on ne comprenait pas ce qui se passait sur l’étang de Berre, on ne comprenait pas les mouvements de pén-urbanisation sur le pays d’Aix, et les problématiques liées à l’hyper-centre de Marseille.</p>	<p>Le vrai fil conducteur de tout ça, c’est l’aire métropolitaine...</p>
12-14	<p><b>JE</b> – Oui, et ce que dit BAYER, moi je l’ai eu, tout simplement, par ce qu’on appelle les « enquêtes ménages ».</p> <p>Le travail qui a été fait par les deux agences, l’AGAM, l’AUPA et l’EPAREB, a fait qu’ensuite, quand ils ont fait l’enquête ménages sur Marseille – parce que, à l’origine, ils auraient bien fait une enquête ménages uniquement sur Marseille !, puis ensuite sur le Pays d’Aix, puis une troisième sur l’étang de Berre... Puis ils se sont rendu compte que c’était complètement tarte, et qu’il valait mieux faire une enquête ménages qui regroupe ces trois grosses entités qui étaient : la zone marseillaise, la zone aixoise et la zone de l’étang de Berre. Et c’est la dernière enquête ménages qui a été faite là-dessus, et qui a bien montré ce que dit BAYER : les mouvements...</p> <p>Moi je rajouterai ça, au niveau historique et qui est extrêmement important, c’est qu’il y a toujours eu un phénomène d’expansion urbaine et industrielle de Marseille à l’ouest et pas à l’est ; alors, un peu sur Aubagne, mais surtout à l’ouest. Les extensions du port de Marseille, ça a toujours été l’étang de Berre, les premiers dessins de Castel de 1945 montrent l’étang de Berre avec des tapées de darses dans tous les coins... ; la fameuse histoire de la tranchée corinthienne, etc. On a toujours eu une extension vers l’ouest.</p>	<p>Aire métropolitaine : les « enquêtes ménages » ont bien montré ces mouvements.</p> <p>L’extension de Marseille s’est toujours faite vers l’ouest...</p>
15-16	<p><b>EB</b> – Et donc, cette approche collective entre les deux agences et nous a montré, essayé de décrire ce qu’était la spécificité de l’aire métropolitaine marseillaise. Aujourd’hui, ça fait partie des lieux communs, mais il fallait qu’on se mette d’accord sur les mots...</p> <p>Donc, on reconnu que la spécificité c’était une ville, une agglomération multipolaire, et que, contrairement à ce qui s’est passé en région parisienne, l’AMM n’est pas confrontée dans sa périphérie à des cités dortoirs. Justement, entre autre, sur la partie ouest, grâce à l’action de la VN, où les urbanisations nouvelles se sont faites à partir de noyaux urbains existants, et donc concertées avec les élus, etc.</p> <p>Donc, ce sont de véritables cités qui se sont faites, équilibrées, je dirais démocratiques, où il y a eu des débats avec la population, avec les élus, sur la façon dont on fabrique les choses, dont on a dû rendre compte, expliquer, commenter, argumenter, des fois se bagarrer, parce que l’équipe avait aussi des idées à faire avancer...</p> <p>Et ça, aujourd’hui c’est reconnu comme une qualité et un avantage de l’aire métropolitaine, c’est qu’on n’a pas « La Grande Borne », on n’a pas de grandes ZUP en deuxième ou troisième couronne, à 30 kilomètres du centre de Marseille...</p>	<p>SPECIFICITES DE L’AMM et de la VN, REB,...</p> <p>La VN a donné des qualités à l’AMM : pas des cités dortoirs, pas de ZUP à sa périphérie...</p>

[...]

<p>23</p>	<p><b>GD</b> – ... l'Etat tient absolument à rester aux manettes, si tu veux...</p> <p>Le principe de la ville nouvelle c'est, finalement, qu'il y a des financements qui viennent de l'Etat sur un territoire. Ce que veut l'Etat est très simple : il veut donner de l'argent mais il veut contrôler. Il sait très bien que s'il rentre dans des histoires de syndicat mixte... bon, l'expérience de DEFFERRE étant là, il sait très bien ce que ça va donner : il va donner de l'argent et ne va plus rien maîtriser.</p> <p>Dans les conseils d'administration de l'EPAREB, il y a toujours un pré-conseil d'administration qui est fait avec les administrateurs d'Etat à Paris. Le directeur et son directeur adjoint montent à Paris et les choses sont débattues là. Qui est aux manettes là ? C'est le ministère des Finances, c'est le Budget, c'est eux qui disent oui ou qui disent non..., oui on licencie, non on licencie pas, oui on continue, non on continue pas...</p> <p>C'est eux. C'est l'argent de l'Etat. La cagnotte qu'on va distribuer, on veut savoir... C'est pour ça que le directeur est un fonctionnaire, qu'il n'est pas nommé par les élus locaux. Parce qu'il est aux ordres de Paris. Même, même, si GALAS, par rapport à DEFFERRE..., il rend compte à qui ? A Paris. Sa carrière, il la doit à qui, à Paris... C'est absolument essentiel. Si on comprend pas ça on comprend rien.</p> <p>Donc, les négociations, c'est : je te donne, tu me donnes, mais quand on a dit qu'on finance ça, on finance ça, on s'en sert pas pour faire autre chose... Et toute la bagarre qu'on a eu en permanence avec les élus locaux, c'est parce qu'ils savaient qu'on avait du pognon ; nous on avait un projet pour utiliser ce pognon ; ils avaient signé en bas ; oui ou non on veut faire ça, et une fois que c'était signé, ils passaient leur temps à dire : non, finalement, on a changé d'avis, c'est ça qu'on veut..., filez-nous votre pognon, et puis nous on va en faire autre chose de bien plus intéressant...</p> <p>Et l'Etat disait : NON ! Et donc on a eu des conflits en permanence, à répétition, par rapport à cette question-là...</p> <p>Le seul projet de l'Etat sur ce territoire, c'est de faire, d'une part, du logement social, ça c'est le premier point, et, le deuxième point : rester aux manettes quant à la dépense de l'argent qui venait directement de Paris ; soit pour le logement social, soit pour l'assainissement primaire, soit pour la voirie primaire, soit pour les écoles, les lycées..., la structuration. Là, ils veulent continuer à être aux manettes.</p>	<p>« Le principe de la ville nouvelle c'est, finalement, qu'il y a des financements qui viennent de l'Etat sur un territoire »...</p> <p><b>L'Etat tenait à rester aux manettes :</b> Il donnait de l'argent mais voulait absolument en contrôler les dépenses...</p> <p>... d'où bagarres permanentes avec les élus.</p>
	<p><b>RB</b> – Donc, il semblerait que ce qui pousse les élus, c'est qu'ils ne veulent pas que l'Etat décide autant que ça le devenir de leur territoire ; mais il y a aussi qu'ils ne veulent pas se regrouper entre eux. Il m'a été dit que lorsque MARTIGUES refuse d'entrer dans un SAN, c'est parce qu'elle est riche et qu'elle ne veut pas partager ses ressources.</p> <p><b>EB</b> – Mais non seulement MARTIGUES, mais aussi MARIIGNANE, BERRE... S'ils ne sont pas dans la ville nouvelle, c'est parce qu'ils étaient..., ils sont les seuls bénéficiaires d'une patente ! Une ville comme BERRE, qui n'est qu'un lotissement – Berre c'est rien, c'est pas un tracé, c'est rien du tout... – touche une patente qui est colossale, qui a d'ailleurs pas profité pendant des décennies !</p> <p><b>GD</b> – Qui est écrêtée..., qui est écrêtée...</p> <p><b>EB</b> – Avant... dans les premiers temps, c'était pas écrêté ; j'ai des témoignages de petits villages <u>lorrains</u> qui ont bénéficié de TP de la sidérurgie, ils ne savaient plus quoi inventer pour consommer leur argent.</p> <p><b>GD</b> – Oui, mais en 1972, c'est à vérifier, mais je pense que c'était déjà écrêté. C'est-à-dire le RAP, ça part dans la caisse nationale (le RAP, le ratio par nombre d'habitant), et au-delà de ce ratio, l'Etat récupère la mise et paye des routes au fin fond du Larzac...</p> <p><b>RB</b> – Ca existait déjà à cette époque ?</p> <p><b>EB</b> – Je sais pas, je crois pas...</p> <p><b>GD</b> – Si si, ça existait...</p> <p><b>RB</b> – On dit pourtant que FOS-SUR-MER, allait toucher le pactole de la sidérurgie...</p> <p><b>GD</b> – Non mais ça c'est faux. FOS-SUR-MER n'aurait jamais tout touché. Ils auraient été écrétés.</p>	
	<p><b>RB</b> – Par contre, dans le cas du syndicat communautaire l'Etat prenait tout, et s'était réparti sur la ville nouvelle ?</p> <p><b>GD</b> – Oui. Oui!... L'explication, si tu veux : pourquoi SAN, pourquoi SIVOM?...</p> <p>Dans le SIVOM, si tu veux, ce sont les élus qui sont aux manettes. Dans le SAN, l'Etat pouvait mettre son nez dedans. Et, par rapport au financement du PC...</p> <p>Parce que tu comprends rien si tu ne parles pas du financement du PC... MARTIGUES d'un côté et BERRE de l'autre, étaient des pourvoyeurs de pognon pour... (EB – la région parisienne...) le Comité Central.</p> <p><b>EB</b> – Ce qui explique qu'il n'y a pas du tout d'équipements sur BERRE. Ils n'ont pas vu un sou. Les habitants n'ont pas profité des pollutions qu'ils avaient par ailleurs. C'est minable quand tu vois BERRE..., tu te demandes où est passé tout cet argent... Mais ça, c'était des accords entre élus, c'était pas l'Etat qui écrivait.</p> <p><b>RB</b> – Donc, le SCA venait tout mettre en l'air...</p> <p><b>GD</b> – L'Etat aurait mis son nez dans les contrats d'études, dans le BERIM choses bidon, dans toutes les combines, dans le fait que tu payes des permanents qui ne sont jamais là, etc. Bon, c'est tout le problème du financement politiques, mais tout particulièrement pour le PC, tout particulièrement...</p> <p>Alors, quand le PC dit « perte de la souveraineté communale », c'est quoi derrière ? C'est la cagnotte ! (rire) Ou tu mets ton nez dedans, ou tu mets pas ton nez dedans, c'est tout. Ils ne pouvaient pas accepter ! S'ils acceptaient, du jour au lendemain, la pompe à finances était asséchée. Le reste, c'est de l'habillement...</p>	<p>Et le financement du PC... (MARTIGUES, BERRE, le BERIM, etc.)</p>

	<p><b>RB – Donc, lorsque l'Etat est obligé de s'appuyer que sur les communes de droite, c'est parce qu'il ne peut s'appuyer sur personne d'autre. Et, en fait, il devient tactique parce qu'il est bien obligé de le devenir (pour faire aboutir son projet)...</b></p> <p><b>EB –</b> Si tu veux, on aurait eu un deuxième SAN à l'est avec MARGNANE, si MARGNANE n'avait pas eu l'aéroport, ni Eurocopter. Ayant cette cagnotte pour eux, ils n'avaient aucune envie...</p>	
<p><b>GD –</b> Pas simplement Emile. Il y avait un conflit extrêmement important entre MARGNANE et VITROLLES ; dès cette époque-là. Pour la simple raison que le maire d'avant BREMONT s'était rendu compte que la limite communale entre MARGNANE et VITROLLES passait au milieu d'Eurocopter (qui s'appelait la SNAS à l'époque). Et que depuis des temps immémoriaux, les patentes de la totalité de la SNAS allaient à MARGNANE. Et le maire s'est réveillé, a vu la limite communale et a dit : maintenant on fait moitié-moitié ! Et donc, la moitié des patentes de la SNAS est partie à VITROLLES. Tac ! Du jour au lendemain !</p> <p>Et il y a eu un conflit, qui n'est toujours pas résolu, d'ailleurs : une opposition absolument frontale entre ce petit village – parce que c'était un tout petit village, VITROLLES, pourri..., c'était même pas 5000 habitants, dans les années soixante cinq, encore moins – donc, cette petite crotte de rat, qui d'un seul coup s'étouffe la moitié, et qui avait déjà la zone des ESTROUBLANCS (qui commence à s'installer en 1962) ; et puis, en plus, qui rafle la moitié de la patente de la SNAS (rire) !</p> <p>Alors en-bas, à MARGNANE, ils sont fous de rage !</p> <p><b>EB –</b> Eten 1970, ils ont la zone commerciale la plus grosse de France : Carrefour, qui est lancée comme telle (qui est avant la ville nouvelle).</p> <p><b>GD –</b> 1968.</p> <p><b>EB –</b> Ça fait trois sacrés morceaux qui tombent !</p>	<p><b>Le conflit entre MARGNANE et VITROLLES sur les limites communales et la patente de la SNAS.</b></p> <p><b>Le retournement de VITROLLES : petit village qui devient soudain riche</b></p>	
<p><b>GD –</b> Maintenant VITROLLES a doublé MARGNANE, si tu veux...</p> <p>MARGNANE sent très bien, un peu confusément, mais elle sent très bien qu'il y a un vrai danger. MARGNANE aurait peut-être été VN si c'est eux qui avaient été aux manettes. Mais ils n'avaient pas de terrains, ils avaient les nuisances de l'aéroport, etc.</p> <p><b>RB – Et le carrefour des GRIFFONS n'était pas à MARGNANE...</b></p> <p><b>GD –</b> Oui... Ils étaient pas aux manettes... Donc, ils voulaient pas être les... « Premier tout seul que deuxième à Rome »... Donc, comme ils avaient des sous, ils ont dit : on n'en a rien à faire...</p>	<p><b>MARGNANE n'avait aucun intérêt à entrer dans la VN. Elle avait ses propres revenus.</b></p> <p><b>L'importance des situations acquises.</b></p>	
<p><b>GD –</b> Mais MARTIGUES aussi a senti aussi un peu le même danger vis-à-vis de l'Ouest de l'étang de Berre... En 1970-72, la vraie commune du pourtour de l'étang de Berre, c'est MARTIGUES. Tu as une activité culturelle très forte, les gens vont au spectacle à MARTIGUES, etc.</p> <p>Et GOUIN, le pharmacien à ISTRES, dont le tonton avait été président du Conseil sous la Quatrième République, grand personnage politique de la Troisième République... Ce mec-là, il a une formation politique à travers sa culture familiale et il sent qu'il y a un coup à jouer, et il se dit : moi comme maire – il est un peu mégaloman – c'est bon pour moi, je ramasse ça – ça ne l'intéressait pas de voir des gens nouveaux venir sur sa commune... – c'est un moyen de promotion. Qu'est qu'il fait tout de suite après ? Il y a le CEC qui s'installe... Après, il est battu, mais il y a la préfecture qui va venir... ISTRES a complètement compris que c'était pour elle un coup de remise à niveau, un coup d'ascenseur absolument formidable... Et c'est pour ça qu'ils ont marché dans la combine... A gauche comme à droite... Poup, hop !</p> <p>Les motivations c'est ça...</p> <p>Pour BREMONT... : c'est un vendeur de meubles, affairiste. Il voit quoi ? Il voit le pognon qui va couler sur sa commune, et comme à chaque fois il prend un pourcentage pour lui, personnellement, il se dit : putain, je suis sur un tas d'or !</p> <p>Donc, voilà, si tu veux... Ces comportements...</p> <p>A FOS... FÉRAUD c'est pareil : il croit qu'il a touché le jackpot. Il commence à faire construire le stade de foot qui sera le stade de l'OM de Marseille !... Il y a un début de tribune – un truc complètement incompréhensible, là, au nord de FOS : c'est la première tranche du stade qui était un stade en anneau, genre 80000 places !...</p> <p>C'est rigolo, parce que ça te montre à quel point les gens étaient givrés... Ils ont cru qu'ils avaient de l'oren barre !</p> <p>Et tous les gens étaient extrêmement troublés par cette arrivée.</p>	<p><b>MARTIGUES a senti le même danger.</b></p> <p><b>A ISTRES, Gouin voit un moyen formidable de promotion pour la maire qu'il est...</b></p> <p><b>A VITROLLES, Bremont voit un moyen de s'enrichir la ville (et lui personnellement)...</b></p> <p><b>A FOS, Féraud c'est pareil...</b></p> <p><b>Tous les élus étaient extrêmement troublés par l'arrivée de Fos et de la VN...</b></p>	
<p><b>GD –</b> Tu vois, tu imagines déjà tout le pognon qu'ils se sont fait pour loger les 12000 travailleurs dont parlait Ecochard au moment de la construction (de Fos)... C'est le jackpot... Le mec bue son pré, il met cinquante caravanes : ça rapporte quand même plus que le foin de Crau, tu vois... Et tout le monde est là à profiter de la manne. Les gens se disent : oh putain, c'est bon..., on va faire des sous !...</p> <p>C'est ça les motivations.</p> <p>Alors, ensuite, qui fait des sous, qui n'en fait pas ?...</p> <p><b>RB –</b> Oui, Istres en a fait beaucoup, Miramas beaucoup moins...</p> <p><b>GD –</b> Oui.</p>	<p><b>A FOS, tout le monde s'était déjà enrichi en logeant les travailleurs de la ZIP...</b></p>	

*[etc.]...*

# Table des matières

<b>1. Vues d'ensemble</b>	<b>[p.4]</b>
[1.1] : « Note d'avancement du 29 juillet 2005 »	p. 6
[1.2] : « Rives de l'étang de Berre : ville nouvelle malgré tout... » [version 1]	p. 20
[1.3] : « Rives de l'étang de Berre : ville nouvelle malgré tout... » [version 2]	p. 31
<b>2. Naissance institutionnelle</b>	<b>[p.42]</b>
[2.1] : « Les villes nouvelles françaises ou l'intercommunalité forcée. Le cas des rives de l'étang de Berre »	p. 44
[2.2] : Cartes	p. 59
<b>3. Naissance urbanistique</b>	<b>[p.62]</b>
[3.1] : « Le centre éducatif et culturel Les Heures Claires d'Istres : un éclat de modernité dans la région marseillaise... »	p. 64
[3.2] : Cartes	p. 88
<b>4. Production des formes urbaines</b>	<b>[p.99]</b>
[4.1] : « Le hiatus artistique des rives de l'étang de Berre »	p. 102
[4.2] : Début d'inventaire (dont le cas de Vitrolles)...	p. 118
<b>5. Annexes</b>	<b>[p.139]</b>
[Annexe 1] : Minutes d'archives...	p. 140
[Annexe 2] : Entretiens...	p. 170



BRAUP